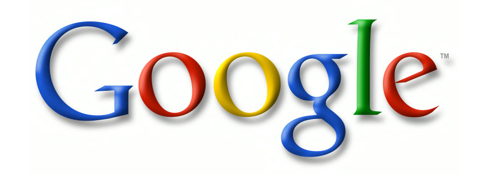
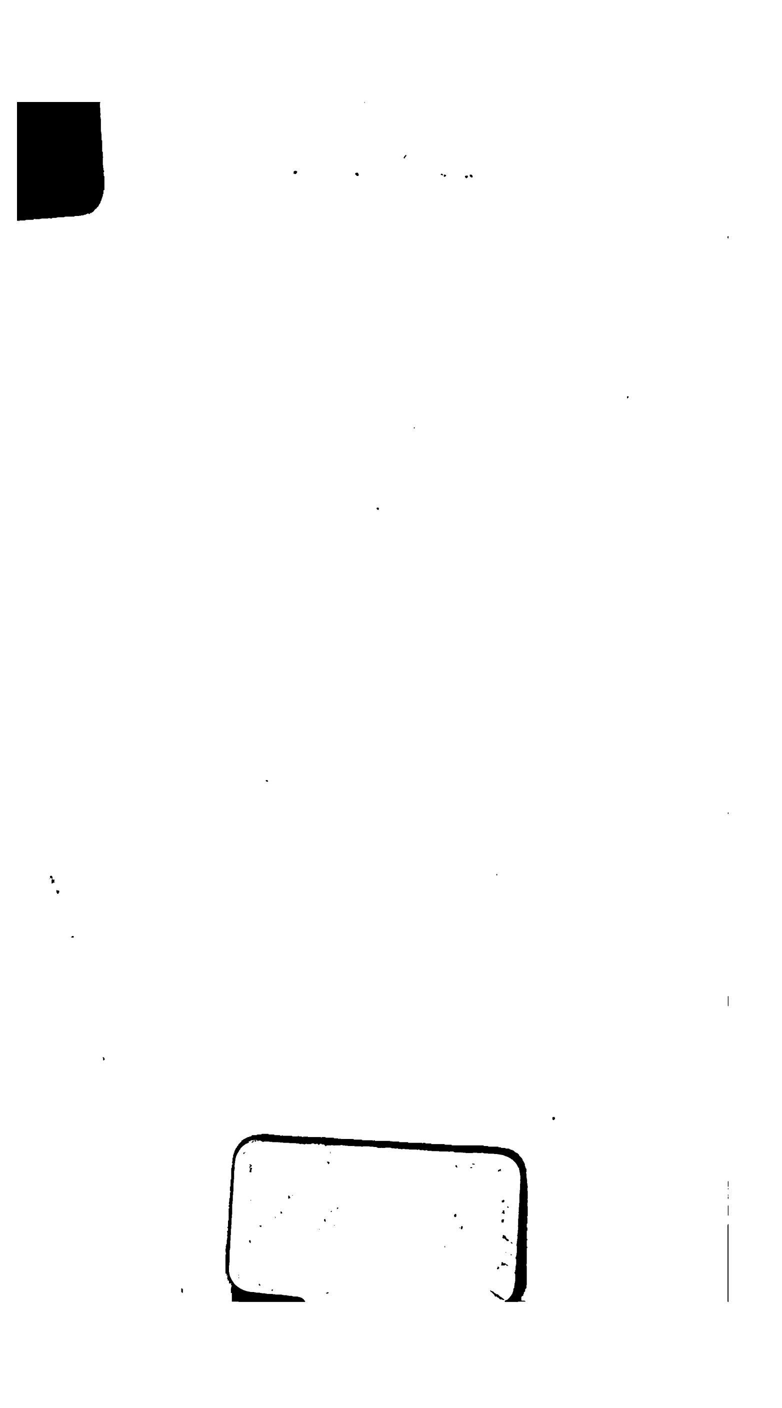








POÉSIES FRANÇOISES

DES XVe ET XVIe SIÈCLES

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou
Caractères elzeviriens de la Librairie Daffis.

RECUEIL

DE

POÉSIES FRANÇOISES

DES XVe ET XVIe SIÈCLES

Morales, Facétieuses, Historiques

RÉUNIES ET ANNOTÉES

par MM.

ANATOLE DE MONTAIGLON

et

JAMES DE ROTHSCHILD

TOME XII



PARIS

PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

DE LA BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

7, rue Guénégaud

—

M DCCC LXXVII



L'Advocat des Dames de Paris,
touchant
les pardons Sainct Trotet,
[par Maximien].

Il serait trop long de rechercher dans les écrivains satiriques du moyen-âge, auteurs de fabliaux, conteurs ou sermonnaires, tout ce qui a trait à ces soi-disant pèlerinages de femmes; on en a déjà trouvé plus d'une trace dans ce *Recueil,* et l'une des *Joyes de Mariage*[1] leur est consacrée. Nous transcrirons seulement ce passage de la traduction faite par Jean Lefèvre du livre de *Matheolus* (Livre II, vers 963-1038, pp. 90-92, et, pour les variantes, pp. 378-9 de la réimpression à cent trente-six exemplaires donnée par MM. Gay et Tricotel à Bruxelles (1864, in-12 et in-8°); ce sera l'introduction naturelle à la pièce de Maximien :

Les femmes quièrent les églises;
Parées de diverses guises,
S'en vont monstrant parmi la voye;
Chascune veult bien qu'on la voye,
Mais les reliques n'aiment guères,
Les fiertes et les sainctuaires;
Non font elles les crucifix,
Car leurs cueurs n'ont pas en ce fix;
Plus ayment les Clers et les Prestres;

1. Voy. *Les Quinze Joyes de Mariage;* Paris, Jannet, 1857, in-16, p. 78; cf. p. 17.

Pour ce les suivent en leurs estres;
N'y a nulle qui s'en effroye;
Les ribaux y quièrent leur proye;
Aulcunes en mettent souvines[1];
Ce ne sont pas œuvres divines.
Qui dedans l'église vendroit
Un cheval, il se mefferoit,
Mais assez plus est à deffendre
Que femme ne s'i doie vendre :
Elle fait de la Dieu maison
Bordel contre droit et raison,
Soubz umbre de sacrifier;
Pour ce ne s'i doit hom fier.
Lassés femmes qui n'ont vergongne
De faire si orde besongne
Qu'elles ne deussent besongner;
Le dire fait à ressongner!
Les Frères des Religions
Venans de plusieurs regions,
De l'Ordre blanche, noire et grise,
Nostre-Dame en sa grant église,
Celles *des Champs* et *Saint-Eustache*
Et *Saint-Victor* dedens sa cache,
Les *Quinze-Vingts* et *Saint-Anthoyne,*
Les pardons du cardinal Moyne,
Saint-Bernart et *Saint-Honnoré,*
Le chevalier au frain doré,
Au *sépulcre* de la grant rue[2],
Et *Saint-Marry* au col de grue,
Et *Saint-Bon* de bonne fortune,
Et *Saint-Loup* et *Saincte-Opportune,*
Saint-Christofle, Saincte-Maryne,
Saint-Pol et *Saincte-Katherine,*
Saint-Supplis[3], *Saincte-Geneviefve,*
Saint-Gervais et *Sainct-Jehan-en-Grève,*
Saint-Jacques de la Boucherie,
Saint-Eloy-de-Savaterie,
Saint-Denis au pied de Montmartre
Et ou prieuré de *la Chartre,*

1. Du latin *supinus*.
2. C'était sans doute la statue d'un chevalier de Jérusalem qui ornait l'église du Temple, ou du Saint-Sépulcre.
3. Saint-Sulpice.

Saint-Germain des Prés et *d'Aucerre*,
Saint-Laurens qui les dens desserre,
Saint-Martin et *Saint-Nicholas*
Font à nos dames grans soulas.
Là vont les femmes catholiques,
Souvent visiter les relîques
Qui sont en la *Saincte Chappelle;*
Chascune sa commère appelle.
Ou autre de son voisinage;
Mieux leur plaist le pélerinage
A *Saint-Mor* ou à *Bouloingnette*,
Et après à *la Chappellette*,
Et aulcunes fois au Lendit,
Qui est en juing, si com l'en dit.
Là sont les places designées
Et les journées assignées,
Et puis vient là qui les suppose;
Le surplus gist dedans la glose,
Ce scet-on par expérience.
S'on l'osoit dire en audience
Le clergié le tesmoigneroit,
Et leurs œuvres enseigneroit.
Elles faingnent nouveaulx miracles
En monstiers et en habitacles;
Combien que des pardons ne curent;
Mais nouvelles voies procurent
En obéissant à Venus;
Plusieurs maulx en sont advenus.

Dans la *Farce du Vendeur de livres* du manuscrit La Vallière, le Colporteur s'exprime ainsi :

J'ay le Voyage des femelles
Qui s'en vont à Bonnes-Nouvelles
Feignant d'humblement prier Dieu;
Lors se retirent audit lieu
Où l'on vuide flacons, bouteilles
En faisant choses nompareilles
Desquelles Dindo rien ne sçait.

J'ajouterai encore un curieux passage, bien parisien et bien bourgeois, d'une lettre écrite le 15 juin 1659 par Guy Patin à son ami Antoine Falconet, le médecin de Lyon (édition La Haye, 1707, t. I, p. 383):

« Votre fils est allé diner chez Carolus, où se doivent rendre ma femme, ma bru et mes deux belles-sœurs qui sont allées gagner les pardons à un certain petit Saint dont je ne sais pas seulement le nom. Mais ce ne sont pas toujours les pardons qui font aller les femmes, c'est l'envie de trotter. C'est pourquoi l'on dit ici plaisamment que saint Trottet, saint Caquet et saint Babil sont les plus grands patrons de ce sexe dévot. »

L'édition donne : *S. Troter* et *S. Çaqueá*; la correction est bien facile, et il en faut faire de semblables par centaines dans les lettres de Guy Patin, mais on ne s'étonnera pas que l'erreur subsiste toujours dans l'édition de M. Reveillé-Parisse (t. III, p. 153), qui n'a rien fait pour éclaircir le texte de son auteur et ne s'est même pas aperçu des endroits où il était corrompu.

Voici la description des deux seules éditions du poëme de Maximien qui nous soient connues :

A. LAduocat des // dames de Paris. Touchāt les // pardons sainct Trotet. *S. l. n. d.* [*Paris, vers* 1500], pet. in-8 goth. de 12 ff. de 32 lignes à la page pleine, sign. A par 8, B par 4.

Au titre, un bois représentant une châsse que cinq femmes viennent vénérer. Deux de ces femmes, à gauche, tiennent un cierge à la main; une troisième, devant la châsse, a les bras étendus, dans l'attitude de la prière; une quatrième, à droite, porte la main à son front pour faire le signe de la croix. Dans le coin supérieur de gauche, un ange les ailes éployées. Au-dessous de ce bois, cette inscription : *Les fēmes de paris allāt en pelerinaige.*

Bibl. nat., Y 4402. A Rés., exemplaire vendu 9 livres chez La Vallière (t. II, nº 2944 du *Catal.*).

Cette édition a été reproduite à Chartres, chez Garnier fils, en 1832, par les soins de M. Gratet-Duplessis, à 30 exemplaires in-16.

B. Laduocat des // dames de Pa- // ris. Touchant le Pardon // saint trotet. — *Finis. S. l. n. d.* [*Paris, vers* 1500], pet. in-8 goth. de 16 ff. de 26 lignes à la page pleine, sign. A-B.

Au titre, le bois de l'homme qui tient la main appuyée sur la garde de son épée et qui parle à un clerc.

Bibl. nat., Y² 1299 B (art. 2), Rés., dans un recueil où se trouvent les pièces suivantes : *Le Purgatoire des mauvais Marys* (en prose), *Le grant Blason des faulses Amours, Le Contreblason de faulces Amours, Le grant Testament maistre Françoys Villon, et le petit.*

Cet exemplaire n'a que 15 ff.; il doit y manquer un f. blanc pour compléter le cahier B.

La Croix du Maine attribue à tort l'*Advocat des Dames de Paris* à Guillaume Coquillard. La Monnoye, dans une note ajoutée à l'édition de Rigoley de Juvigny (t. I, p. 322), indique avec beaucoup de sagacité la cause de cette confusion. Il ne saurait exister aucun doute sur l'auteur de l'*Advocat des Dames*, l'acrostiche final donnant le nom de Maximien. De plus, la pièce est signée de la devise ordinaire de cet auteur : *De bien en mieulx*, devise qui se lit à la fin du *Debat des Dames de Paris et de Rouen touchant l'entrée du Roy* (voy. ci-après) et des *Regretz de Ludovic, autrement appelé le More.* La même devise se trouve aussi en tête d'une édition du *Debat de l'Homme et de l'Argent* (t. VII, p. 303 de ce *Recueil*), mais nous savons que cette dernière pièce est de Claude Platin et que Maximien n'en a été tout au plus que l'éditeur[1]. On verra plus loin (p. 32) que l'*Advocat des Dames* a dû être composé entre 1485 et 1491[2].

1. Un poëme de Maximien que l'on a lu dans ce *Recueil*, l'*Arrest du Roy des Romains* (t. VI, p. 120), ne porte pas sa devise.

2. Nous ne savons rien de la vie de Maximien, mais ce

L'Advocat des Dames de Paris,
touchant
les pardons sainct Trotet.

Prologue de l'Acteur.

Affin qu'après aucuns faulx detracteurs,
D'envie attains, de mal perscrutateurs,
En corrodant le traictié subsequent,
Qui n'est construit en langaige éloquent,
Mais grossement en stille tout[1] rural,
Ne le veullent sur le sens litteral
Interpréter en forme satyricque
Et me imposer que trop je prévaricque
Contre l'onneur des dames, je proteste
Que je ne veulx laisser prendre le texte
A la rigueur. Car pourtant, se j'exprime[2]
Leur[3] noble train, en rien ne les depprime;
C'est seullement en forme de narré,
Et pour monstrer qu'elles n'ont point erré
D'avoir tousjours eu le cueur delicat,
Et neantmoins[4] que ne soye advocât,
Veu qu'en leur nom je plaide et advocasse,
Quant je conclus par raisons d'efficace
Qu'elles ne vont en ce printemps icy

poëte paraît avoir eu de son temps une certaine réputation. L'auteur anonyme du *Contreblason de faulces Amours*, qui écrivait en 1512, cite Maximien, à côté de Jehan de Meung, de Jehan Molinet et de Jehan le Maire, parmi les écrivains qu'il prend pour modèles.

1. *Tout* manque dans B. — 2. B : *je* exprime. — 3. B : *Le*. — 4. A : *neautmoins*.

A sainct Bezet[1], n'à sainct Trotet aussi,
Mais pour gaigner les pardons en sustance,
Et attendu qu'en ce cas en instance,
D'elles je deis[2] du bien et loz par dragmes,
Nommer me puis simple advocat des dames.

De bien en mieulx.

L'ACTEUR.

Ces jours passez, comme ung bon catholicque,
En proposant laisser la voye oblicque
Et m'amender sur la fin du Karesme,
J'estoye allé au sermon autenticque
D'un grant prescheur, lectré[3] scientificque,
Qui disoit d'or et babilloit de mesme;
Mais, quant ce vint qu'il fust entré à mesme[4],
De chascun deist des vices ung grant tas[5];
Car il avoit tout exprès prins son tesme
Pour esplucher l'erreur de tous estatz.

Ainsi que font quasi tous sermonneurs,
Il parla bien de l'estat[6] des Seigneurs
Qui aujourd'huy mènent[7] ung train royal,

1. B : *Beset*. On lit dans le *Sermon joyeux des Quatre Vens* du manuscrit La Vallière (p. 18 de l'éd. Techener) que certains hommes aiment « le vent de chemise »,

C'est quant il leur souffle au visage
En faisant le pélerinage
Et le voyage Sainct Bezet.

2. B: *dis*. — 3. *Lectré* manque dans B. — 4. Ce vers manque dans B. — 5. B : *a* grant tas. — 6. B : *des estatz*. — 7. B : *mainent*.

Des Justiciers, Officiers, Gouverneurs,
Qui, pour avoir partout les grans honneurs,
S'approuchent près[1] de l'estat curial[2],
Pareillement du[3] bruit seigneurial
Que dames ont par leurs charivaris
En tous quartiers, et, par especial,
Du grant estat des Dames de Paris.

Comme il disoit, pour villes apparentes,
En France y a trois citez excellentes,
C'est assavoir Paris, Rouen, Lyon,
Dont les Dames sont gorgiases, gentes,
Frisques, dehait[4], à gaudir diligentes,
De vif esprit et de cueur de lyon;
Mais des raisons[5] deist ung droit million
Pour demonstrer, tout bien veu et compris,
Qu'à bien braguer, à son opinion,
Dedens Paris les Dames ont le pris[6].

Quoy que plusieurs prisent les Lyonnoises,
Veu qu'elles sont assez bonnes galloises,
De doulx parler et grans courtisiennes,
Et que l'on tient ses[7] de Rouen courtoises,
Damoiselles il n'y a, ne Bourgoises,
Plus sur l'estat que les Parisiennes;

1. *Près* est omis dans B. — 2. On connaît le traité de Jean de Salisbury : *De nugis Curialium*.

3. B : *de*. — 4. B : *d'abit*. — 5. B : Mais *oraisons*. 6. Villon le disait avant Maximien dans la ballade du *Grand Testament* :

Prince, aux Dames Parisiennes,
De bien parler donnez le prix ;
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

7. B : *ceulx*.

Car, comme on voit, de gorres anciennes,
Compte ne font, n'aussi de vieilles bagues,
Mais sont ennuyt grandes practiciennes
Pour inventer mille petites bragues.

Et qu'il soit vray, il n'est aujourd'huy celle
Dedans Paris, soit Dame ou Damoiselle,
Qui n'ayt desir trancher de la bragarde
Et de porter quelque brague nouvelle,
A celle fin que d'elle soit nouvelle
Et qu'en passant ung chascun la regarde,
Et quant l'une a quelque gorre gailliarde
Dont on n'ayt veu autre qu'elle acoustrée,
Le cueur luy frit, tant lui ennuye et tarde
Qu'elle ne l'ait à ung chascun montrée.

Or, pour parler de leurs habillemens,
Avoir leur fault riches acoustremens,
Quant elles sont femmes de gros rabbis,
Porter joyaulx de fort grans coustemens,
Chesnes, colliers, tables de dyamans[1],
Perles, saphirs, turquoises et rubis,
Et, qui plus est, avoir nouveaux habitz
De jour en jour pour mieux faire des Dames.
Pour povres gueux c'est arière pain bis,
Car tel sucre ne se vend pas par dragmes[2].

Damoiselles, pour estre plus gentilles
Pourtent ennuyt de si justes coquilles[3],
Qu'il semble advis qu'elles soient descoiffées,

1. B : *balais et* dyamans. — 2. Le sucre, qui était d'abord très-rare, et qui était surtout employé comme médicament, s'est vendu chez les apothicaires avant de se vendre chez les épiciers. — 3. Des coiffes justes.

Et par dessus ont belles[1] béatilles
Couvertes d'or et de perles[2] subtilles;
C'est ung trésor qu'elles sont bien tiffées[3]
Et oultre plus font si bien des fafées[4]
Par doulx maintien et regars basilicques
Qu'on ne sçauroit mieulx paindre droictes fées[5],
A contempler leurs faces angelicques.

Quant aux Dames, pour leur brague descripre,
Leurs chapperons sont fais comme de cire
Et bien souvent valent[6] bien les attours[7],
Car ilz seroient assez fins pour escripre,
Si bien taillez qu'il n'y a que redire,
Justes, petiz, ne trop grans, ne trop courtz,
Et puis en lieu qu'il[8] ne sont de velours,
C'est leur[9] façon d'en porter les poignetz
Et gourgias comme celles de Tours,
Pour donner lustre à leurs sades grongnetz.

Si leurs maris font d'escuz grant amas
C'est pour porter[10] la robbe de damas
A grans poignetz[11], sur les dois bien serrez[12],
S'il est esté, avoir coctes[13] à tas
De fin satin, au moins de taphetas[14]
A culz bardez et à grans plis barrez,

1. A, B : ont *les* belles. — 2. B : *pierres*. — 3. On dit encore *attifer*. — 4. B : *saffées*. Cotgrave ne cite que le mot *fafelus, faffelu,* auquel il donne le sens de gonflé ; le mot *fafé* paraît avoir la même signification. — 5. A, B : *faees*.

6. B : *volent*. — 7. Sur la différence entre l'*atour* et le *chaperon;* voy. J. Quicherat, *Histoire du Costume*, pp. 242, 244 et 309. — 8. B : *qu'i*. — 9. A : *leurs*. — 10. B : *portec*. — 11. B : *poings*. — 12. A : *ferrez*. — 13. B : *cottes*. — 14. B : *tafilas*.

Pareillement les gorgias carrez,
Affin d'avoir les poitrines plus blanches
Et puis tenir les tétins plus serrez[1],
Qui font à mains trembler les fièvres blanches.

Et qui plus est, pour orner[2] la poictrine,
Il est requis que le mary[3] leur fine
D'un affiquet, et au col d'un carcan,
Et, pour monstrer la façon féminine
Du petit corps, la chesne d'or bien fine,
Qui est signe que ce n'est pas boucan,
Patenostres atachez au ruban
A cigneaulx[4] d'or, de corail ou dourées,
Patins luysans comme plume de pan
Et dessus tout[5] les chausses bien tirées.

L'ACTEUR.

Pour ma consequence inferer,
Jamais tel prescheur je ne veis;
Car possible n'est referer
Ses petitz propos et devis,
Et en effect sembloit advis
Que ce fust ung droict herault d'armes
Pour les dames; car vis à vis,
Combien qu'elles soyent envis,
Il leur blasonna bien leurs armes.

Par ses raisons il vouloit maintenir
Que noz dames veullent ennuyt tenir
Si grant estat confit en bragueries
Que les maris ne le peuent soustenir,

1. Ce vers manque dans B. — 2. B : *ornez*. — 3. B : *leurs maris*. — 4. B : *signaulx*. — 5. B : *toutes*.

Ne leur plaisir du tout entretenir,
Combien qu'ilz ayent rentes et seigneuries,
Car tant d'abbitz, robbes et pierreries,
Couste bien cher, fust pour prince ou regent,
Et n'a l'on[1] rien aujourd'huy sans argent.

Disoit aussi qu'il n'y a mesnagière,
Qui en Paris de[2] braguer ne se ingère,
Soit hostelière[3] ou femme de mestier,
Tant espicière, cousturière, lingère,
Cordonnière, trippière[4], harengère,
Fillandière, femme de savetier,
Et qu'il n'y a maint povre charpentier,
Sellier, gantier, qui de pener se tue,
Affin qu'il ait sa femme bien vestue.

Et qui plus est, non pas tant seullement
Jeunes dames se braguent maintenant[5];
Plusieurs vielles s'en veulent avancer;
Car leurs maris leur ont si haultement[6]
Baillé estat dès le commancement
Qu'il leur fait mal d'appresent le[7] laisser
Et, quant les ungs leur veullent abesser,
Pour y fournir se font fourbir les culz;
C'est ce qui fait tant de maris cocus.

Femmes, qui sont saines et en bon point,
Bien gorrières, bien frisques, bien en point[8],
Veullent avoir de chascun leur regard;
Le cueur leur ard et la mote leur point,

1. B : *l'en*. — 2. *De* manque dans B. — 3. B : *hostellerie*. — 4. B : *triperiere*. — 5. B : *frisquement*. — 6. A : *haulcement*. — 7. B : *la*. — 8. B : *bien frisquement* en point.

Qui les contrainct, quant l'heure[1] vient à point,
Preste l'escoust à quelque grant bragard,
Par quoy souvent, qui n'y prent grant esgard[2],
Plusieurs bons tours dressent à leurs maris;
C'est la façon des dames de Paris.

L'ACTEUR.

Le bon prescheur ne se povoit oster
Hors de propos de nous[3] gentes bragardes,
Leur imposant d'aller partout[4] troter,
Courir, saulter, se lasser et croter,
Ainsi qu'on voit, par grosses ambrassades,
Et maintenoit que trongnettes si sades,
Par grans troppeaux comme porcz en ung tect
Vont seullement pour gecter leurs œillades
A sainct Bezet ou[5] monsieur sainct Trotet.

Il allegoit, quant Pasques sont passées,
Qu'en divers lieux vont gaigner les pardons
Sans avoir paour d'estre trop empressées,
Ne plus ne moins qu'en chambres tapissées
Fort ne craindroient viretons ne bourdons,
Et, tout ainsi qu'estendars et guidons
L'on met au vent en plain champ de bataille,
Ventiller font chaisnes, bagues, cordons,
Pour en leurs[6] las attraper la vitaille.

Dès le Lundi qu'on deust estre en l'eglise,
Visiter vont *Nostre Dame des Champs*
De bon matin, ainsi que c'est la guise,

1. B : *il leur.* — 2. B : *qui ne prent grant regard.*
3. B : *noz.* — 4. *Partout* manque dans B. — 5. B : *à.* — 6. B : *leur.*

Où les unes marchent en sorte exquise
Pour en passant saluer leurs marchans;
Et là [1] mignons des amoureux trenchans,
Qui en amours ont dames singulières,
Suyvent le vent ainsi que chiens couchans,
Là, aux *Chartreux*, ou vers les *Cordelières*.

Après disner, dames et [2] damoyselles
Faignent [3] aller indulgence impetrer
En présentant ung plain poing de chandelles
A *Sainct-Anthoine*, où de bagues nouvelles
Ne faillent pas à eulx bien acoustrer,
Par quoy disoit que c'estoit pour monstrer
Leur gentil corps et leurs plaisantes faces [4],
Et pour aussi cuider y rencontrer
Quelque mignon qui plus est en leurs graces [5].

Or, le mardi, pour leur pelerinaige,
Elles s'en vont jouer jusqu'à *Boulongne*
Honnestement avec leur [6] cousinage,
Et des maris, les ungs vont au village
Ou autre part [7] pour faire leur [8] besongne,
Et ce [9] pendant, sans sercher longue eslongne,
Noz mignonnes [10] prenent bien leurs esbas,
Et font complot, se le mary n'y songne,
Pour en après faire embourrer [11] leur bas.

Le mercredi, après plusieurs censières [12],
Coustumières de se laisser abatre,

1. B : *les*. — 2. B : *ou*. — 3. B : *Faignans*. — 4. B : *leur gente face*. — 5. B : *leur grace*. — 6. B : *son*. — 7. A : *par*. — 8. A : *leurs*. — 9. A : *se* pendant; B : *se prendrent*. — 10. B : *mignongnes*. — 11. B : *rembourer*. — 12. Fermières.

Vont passer temps en voyage aux *Bruyères*,
Et au retour, comme fines ouvrières,
En beaulx jardins vont gaudir et s'esbatre[1];
Mais la pluspart d'elles vont à *Montmartre*
Et aux faulx bourgs jouer à la roullée,
Avec gallans desirans à combatre,
Et envoyent Dieu souvent en Gallilée.

Pour dire ung mot des hommes mariez[2],
Posé le cas qu'ilz aient leur joye estaincte,
J'entens celà des mal appairiez,
Qui à tous coups sont tencés, hariez
De leurs femmes, dont n'osent faire plaincte,
A *Montmartre* vont de bon cueur sans fainte
Pour y payer, ce dit la renommée,
Leur confrarie en la chapelle saincte
Qui des *Martirs* la chapelle est nommée.

L'ACTEUR.

D'oyr[3] ainsi ce prescheur blasonner,
Larder, picquer et trop esguillonner
Noz mignonnes de Paris excellentes,
Cela me feist quelque peu estonner;
Aussi pensez qu'en l'oyant[4] sermonner
La plus grant part n'en estoient pas contentes,
Et mesmement aucunes là présentes,
Qui ont apris de gaigner les pardons
Ne prindrent pas trop en gré ses lardons.

Et, d'autre part, entre[5] les assistans,

1. B : et *esbatre*. — 2. B : *gens* hommes *marié*. — 3. B : *Devoit*. — 4. B : *que* l'oyant. — 5. *Entre* manque dans B.

Plusieurs mignons, se donnans du bon temps,
Grans gaudisseurs et gasteurs de pavé,
De l'escouter ne furent pas contens,
Combien que lors se monstrèrent constans,
Veu que chascun se y trouva bien lavé;
Mais tout soudain, le sermon achevé [1],
S'assemblèrent en congregacion [2]
Pour en faire leur consultacion.

Quant on les veist ensemble s'acouster,
Tout plain de gens les vindrent escouter,
Hommes, garsons et d'autres à revendre,
Dont je feuz l'ung pour à la roue bouter,
Et m'efforçay d'en dire et raconter
Des plus avant pour les dames deffendre;
Aussi plusieurs leur tenoient à esclandre
Ce que dit est, sinon aucuns maris
Qui en leurs cueurs n'en estoient pas marris.

Quelc'un entre eux, frappé de mauvais vent,
En deist pis lors que n'avoit fait devant
Ce sermonneur, pour leur loz effacer,
Dont fort marry, pour ung zelle fervent,
Le parler pris et me mis en avant,
Car je ne peuz laisser ce point passer,
Mais pour elles voulu advocasser,
Combien que pas je ne soye advocat,
Comme j'ay mis ci après par esbat.

La Deffense des Dames.

Affin de deffendre et purger

1. B place ce vers avant le précédent. — 2. B : *cogitation.*

Noz jeunes dames et trongnettes
De ce qu'avoit[1] voulu forger,
Pour sur elles se desgorger,
Ce prescheur en maintes sornettes,
Veu qu'elles sont si sadinectes,
Si frisques, si sades, si belles,
Il a mal fait de parler d'elles.

Deux grans faitz leur veult assus mettre,
L'ung qu'elles sont trop bien en point,
Dont leurs maris ont belle lettre,
L'autre qu'on ne leur deust permectre
D'aller troter que bien à point.
Mais, pour répondre au premier point,
Et aux argumens dessusditz,
Voilà les raisons que je deis.

L'Excuse de leur estat.

Sur toutes dames triumphantes,
Celles de Paris ont le bruyt
D'estre en leur parler elegantes,
Doulces, humbles, non arrogantes,
Aymans tout esbat et desduit,
Par quoy appert, tout bien desduit,
Qu'il leur est, sans riens desroguer,
Permis de pomper et braguer.

De leur nature elles sont mixtes,
Usant de devis familiers
Et en mondanitez confictes;
Igitur, par raisons licites[2],
Porter peuent joyaulx singuliers,

1. B : *auroit.* — 2. B : *licfites.*

Comme chesnes, carcans, colliers,
Car, tant plus sont mieulx acoustrées,
Plus tost ont partout leurs entrées.

Et s'aucunes fines ouvrières
A braguer prennent leurs esbas,
Soient femmes, filles, chamberières,
Et que affin d'estre plus gorières,
Force leur est prester le bas,
Esmouvoir n'en fault nulz débatz
Ne tant de procès ou contemps;
Car cela[1] ce n'est que bon temps.

L'ACTEUR.

Or, pour respondre au second[2] fait,
Par lequel il disoit de fait
Que femmes ne font que bezer,
Et qu'après Pasques en effect
Chacune d'elles si ne fait
Qu'aller plus beaulz nez visiter,
C'est mal fait les vesperiser,
Je le deiz[3], quiconquez s'en fume,
Car point ne sont à despriser,
Actendu que c'est la coustume.

S'elles vont en pelerinage
Par les foiriers ou en voyage
A plusieurs belles Nostre-Dames[4],
Cela leur vient de bon courage,
Et est mal fait et grant oultrage
De leur improperer telz blasmes,

1. B : Car *tout cela n'est.* — 2. B : au *premier.* — 3. B : *des.* — 4. B : *nobles dames.*

Actendu que les bonnes-dames,
En y faisant du bien par dons,
N'y vont que pour saulver leurs âmes
Et pour y gaigner les pardons.

Et pour monstrer évidemment
Qu'elles y vont dévotement,
Sans penser à chose villaine,
Elles ne sont pas seullement
Deux ou trois, mais communement
Tousjours une grant triolaine;
Vous en verriés [1] une quinzaine
En ung tas ensemble y aller,
Dont plusieurs ont la gorge plaine
De pouldre [2] qu'elles font voler.

Et, qui plus est, on congnoist bien
Que les pardons ne vauldroient [3] rien
S'elles n'en faisoient leur devoir;
Car il y va de gens de bien,
Et d'aultres je ne sçay combien,
Qui n'y vont sinon pour les veoir,
Esperant d'y appercevoir
Laquelle est plus frisque et gentille.
Qui se s'en [4] daigneroit mouvoir
Autrement, n'en partir la ville.

Après qu'elles ont par long temps
Jeusné Karesme et Quatre-Temps,
Tant des dens que de sainct Fendu,
Quant ce vient au joly printemps,

1. B : *verrés*. — 2. B : *pouldres*. — 3. B : *vauldront*. — 4. B : *se*.

De prendre ung petit de bon temps
Il ne leur est pas deffendu,
Ne, s'elles trouvoient en temps deu,
En allant d'aguet comme ung loultre[1],
Quelque harnois roide et tendu[2],
De le descendre et passer d'oultre.

Se donc par[3] resolution
Elles vont en procession[4]
Ou en voyages et apportz,
Ce n'est que par devocion[5],
Quoy qu'en die en detraction[6]
Ce beau prescheur ne ses consors ;
Et partant je concluoys lors
Qu'il[7] se desdeist de ce motet,
Que c'est pour monstrer leur gent corps
Que femmes vont à sainct Trotet.

L'ACTEUR.

Disans ses motz en substence ou teneur,
Illec survint quelque autre grant coquart,
Qui soustenir voulut ce sermonneur
Et, pour blesser plus des dames l'onneur,
Disoit que pas n'en avoit dit le quart,
Et en effect ce maistre loricart[8]
Deist que ce n'est aux pardons seullement
Où elles vont; mais gecta ce broquart

1. Nicot donne au mot *loutre* le genre masculin ; Cotgrave, au contraire, le fait féminin. — 2. B : *royde tendu*. — 3. B : *pour*. — 4. Ce vers manque dans B. — 5. B : *devoir*. — 6. B : *Quoy que vueille dire ou non*. — 7. B : *Qu'i*. — 8. Fainéant, propre-à-rien. Le mot est inconnu à Nicot, mais est enregistré par Cotgrave. Cf. t. VI, p. 42.

Qu'elles trotoient partout incessamment.

Et par ce point, pour aller aux bancquetz
Ou autre part, pour faire leurs grans saulx[1],
Aux acouchées, aux nopces, aux caquetz,
Ou autre par, pour faire leurs pacquetz
Et se trouver aux amoureux assaulx,
Il fault avoir chamberières[2], chevaulx,
Pages, varletz, c'est le train de Paris,
Et leur fournir habbitz, bagues, joyaulx,
Qui sont grans fraiz pour messieurs les maris.

Et qui plus est, en serchant mille noises,
Leur train blasmoit, et vecy sa[3] raison :
« Car, » ce dit-il, « damoiselles, bourgeoises[4],
Ou d'aultre estat, vont faire des galloises,
Lorsqu'on devroit vacquer en[5] oraison,
Et e[6] *contra* ne vont nulle saison
Jouer dehors que les foiriers de Pasques,
Car en tout temps couvent en leur maison, »
Dont il ment bien, par monseigneur sainct Jacques.

Lors je me prins à toppiquer[7],
Quant ce vint qu'il vouloit picquer
L'honneur[8] des dames de si près
Et, pour à ses ditz repplicquer,
J'allay ma gorge descliquer,
Comme vous orrez cy après
Et luy monstray là tout exprès
Qu'il n'y a, de fait, moys en l'an

1. B : *les francz* saulx. — 2. B : *chamberière.* — 3. B : *la.* — 4. B : *et* bourgoyses. — 5. B : *a.* — 6. B : *au.* — 7. A : *troppiquer.* — 8. B : *A honneur.*

Qu'elles n'aillent, soit loing ou près,
A sainct Mor ou sainct Godegran[1].

De leurs voyages chascun moys de l'an[2].

Du moys d'Avril.

Primo elles vont en Avril,
Après Pasques, de cueur gentil,
A tous les pardons dessusditz
Non pas comme par son babil
Disoit ce sermoneur subtil,
Et aussi d'aultres estourdiz:
Car devant tous je tiens et deis
Qu'elles y vont, *sicut patet*,
Affin de gaigner paradis,
Et sans penser à sainct Trotet.

De May.

Touchant le premier jour de May,
Après qu'on a planté le may
A nous[3] mignonnes, pied à boule,
Dont elles ont le cueur tout gay
Et plus frisque que ung papegay,
Nulle d'elles ne fait la poulle;
Les unes vont jouer au *Roulle*
Et rouller cul par dessus teste;
D'autres vont à *Yvry* à foulle[4],
A sainct Frambourg[5] qui est la feste[6].

1. Saint Godegran (Godegrandus, Chrodogandus), évêque de Metz, mort le 6 mars 766.

2. L'année commençait alors à Pâques.

3. B : *noz*. — 4. A : *folle*. — 5. *Franchour*.

6. L'abbé Lebeuf (*Hist. du Diocèse de Paris*, t. XII, pp. 189 sq.) parle avec détail de Saint-Frambourd, petite

Le premier dimenche ensuyvant,
Comme j'é veu par cy[1] devant,
Les[2] unes, sans avoir sommeil,
Mectent soudain la plume au vent,
Et vont de couraige fervent
Salluer saint Spire à *Corbeil*[3];
Les autres font leur appareil,
Avant que le moys soit failly,
De visiter en cas pareil
Sainct Saturny à *Gentilly*[4].

De Juing.

Quant ce vient en Jung[5], somme toute,
Aux foiriers[6] de la Penthecouste,
Elles vont jouer au Palais,
Dix, douze, seize, en une route,

paroisse située près d'Ivry. Il raconte qu'en 1675 un magistrat de distinction obtint de l'évêque de Senlis des reliques qui furent reçues en grande pompe le 1er mai de l'année suivante, et il ajoute : « c'est encore le jour où se fait le plus grand concours en ce lieu ». On voit par le passage de Maximien que, dès le XVIe siècle, il y avait, au mois de mai, un pèlerinage à Saint-Frambourg; ce n'était pourtant pas la fête du saint, fête qui se célébrait le 16 août.

1. A, B : *icy*. — 2. A : *Le*.

3. Saint Spire ou saint Exupère, premier évêque de Bayeux, est le patron de Corbeil et l'église qui porte son nom existe encore. La fête de la translation des reliques de ce saint était célébrée le dimanche qui précédait les Rogations par une procession solennelle. Voy. Lebeuf, t. XI, p. 173.

4. Saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, est le patron de l'église paroissiale de Gentilly. La foire de ce village se tient aujourd'hui encore le second dimanche de mai.

5. B : *Juing*. — 6. B : *foires*.

Pour y acheter, quoy qu'il couste,
Des joyaulx qu'ilz ne soient[1] pas laitz,
Qui est le prouffit des gens laiz,
Mesme de merciers et geoliers;
D'autres dames, sans long delais,
Vont jouer à *Haubervillers*[2].

Et, la Feste-Dieu subsequente,
D'assister, quelque vent qu'il vente,
Aux processions sont subjectes;
Mais c'est en façon si très gente
Qu'à recepvoir reyne ou régente
Elles sont assez jolyectes.
Puis ce jour femmes et fillectes
De bon courage, ce dit-on,
Vont l'après disnée[3] aux *Billectes*[4],
Dont chascune ayme le baston.

Dès le moys de May dessudit,
Pour aller en Jung[5] au Landit,
Noz dames pensent s'aprester,
A quoy leurs maris, comme on dit,

1. B : *qui ne sont.*

2. En 1452, le cardinal légat, Guillaume d'Estouteville, accorda des indulgences à ceux qui visiteraient l'église paroissiale d'Aubervilliers, le premier mardi de mai, le jour de S. Christophe (25 juillet), le jour de la dédicace (6e ou 8e dimanche après la Pentecôte), le jour de l'Assomption (15 août) ou le jour de la Nativité de la Vierge (8 septembre). Voy. Lebeuf, t. III, p. 278. Cependant c'est au mois de juin que les femmes, au dire de Maximien, visitaient Aubervilliers. Elles y étaient probablement attirées par la foire qui s'y tient encore le 20 mai, et qui pouvait se prolonger jusque dans les premiers jours de juin.

3. B : *disner.* — 4. Il a déjà été question des *Billettes*, t. II, p. 124 de ce *Recueil.* — 5. B : *Juing.*

Ne mectent pas grant contredit;
Car c'est pour y bien exploicter;
Les unes y vont achecter
De la toille et serges[1] foison,
Les autres, sans le repeter[2],
Ce qu'il[3] leur fault en leur maison.

Et, combien qu'aucuns mauparlans[4]
Dient que c'est pour veoir leurs chalans
Qu'elles y vont mectre l'enchère,
Et que, pour employer six blans,
Elles despendent bien deux frans
En bancquet et en grosse chère;
Car toille y est souvent plus chère
Qu'elle n'est à Paris beaucoup;
Il ne m'en chault, c'est la manière;
On ne va l'an au may que ung coup.

De Juillet.

En Juillet, à la Magdelaine[5],
Elles ne vont à sainct Trotin,
N'à sainct Bezet, qui ne les maine
Sinon à l'église prouchaine
Cy devant la Pomme de Pin;
Ou s'en vont, si[6] fait beau chemin,
En la *Ville l'Evesque*[7] esbatre,
Et peu après à *Sainct-Oyn*[8]
Pour revenir boyre à *Montmartre*.

1. B : *sarge*. — 2. B : *repecer*. — 3. B : *qui*. — 4. B : *mal parlans*. — 5. Le 22. — 6. B : *s'il*.

7. L'église de la Ville-l'Évêque, qui dépendait de Saint-Germain-l'Auxerrois, s'élevait auprès de l'église actuelle de la Madeleine.

8. B : *Yon*. — Les femmes se rendaient à Saint-Ouen

D'Aoust.

Au moys d'aoust est la sainct Laurens[1],
Ainsi qu'il est assez notoire,
Là où, sans aucuns differens,
Elles se treuvent sur les rans;
Pourtant qu'il y a grosse foire
Plusieurs gens n'y vont que pour boyre,
Mesmement ung tas de mordans[2];
Mais dames, ainsi qu'on doit croire
N'y vont que pour le mal de dents[3].

à cause de la foire du Landit qui se tenait au mois de juin dans la plaine entre Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers et La Chapelle. M. Léopold Pannier, dans sa curieuse *Histoire de la Noble Maison de Saint-Ouen*, 1872, p. 192, promettait une *Histoire de la Foire du Landit* qui eût été un travail bien important, mais ses espérances et sa jeunesse avaient compté sans la mort.

La fête de Saint-Ouen ne se célébrait que le 24 août. « Le pèlerinage à cette église, dit Lebeuf (t. III, p. 296), est fort fréquenté contre le mal de surdité. On conserve un doigt du saint évêque qui est enchâssé, et on le fait passer proche les oreilles des personnes sourdes, dont un grand nombre de pèlerins se sont bien trouvés. »

1. La foire Saint-Laurent se tenait aux abords de l'église actuelle de Saint-Laurent, près de l'hôpital de Saint-Lazare; elle durait du 11 août au 7 septembre. Voy. Sauval, t. I, p. 662; Piganiol, édit. de 1765, t. I, p. 158; t. III, pp. 415 et 443; voy. aussi *Paris ridicule et burlesque au dix-septième siècle*, nouv. édition, revue et corrigée, par P. L. Jacob (Paris, 1859, in-16), p. 199.

2. De railleurs, de gaudisseurs.

3. Saint Laurent guérissait le mal de dents. François Colletet, dans le *Tracas de Paris* (éd. P. L. Jacob, 1859, in-16, p. 193), s'exprime ainsi :

Nous irions jusques à la Foire,
J'entends la Foire Saint Laurens,
Ce grand sainct qui guérit les dents,
Et que tout le peuple reclame,
De bon cœur, et du fonds de l'ame,

De Septembre.

En Septembre, à la Nostre Dame[1],
Jouer vont en divers endrois,
Tant loing que près, sans parler dame,
Puis saluer de corps et d'âme,
La belle dame Sainctè Croix,
Et puis, après deux jours ou troys,
A *Vaugerard*, à *Sainct-Lambert*[2],

Contre le mal presque enragé,
Dont il se trouve soulagé
Dès qu'il a joint à ses prières
Des offrandes et des lumières,
Et que dans son temple fameux,
Il a fait quelque temps des vœux.

Saint Laurent n'était pas seul à jouir du privilége de guérir les maux de dents; il le partageait avec saint Médard. Le Duchat dans ses notes sur l'*Apologie pour Hérodote* (t. II, p. 243) cite un passage de Grégoire de Tours, *de Gloria Confess*. c. xcv, qui constate, dès le VIe siècle, l'existence de cette croyance populaire. Henri Estienne se contente de dire que saint Médard riait du bout des dents. Ce qui est certain c'est que les anciens ont toujours représenté S. Médard et S. Laurent entr'ouvrant la bouche et montrant les dents. C'est ainsi que l'on doit expliquer le passage de Matheolus cité ci-dessus (p. 3) :

Sainct Laurens qui les dens desserre.

1. La Nativité Notre-Dame, le 8 septembre.

2. La paroisse de Vaugirard fut érigée en 1542. L'église était primitivement sous l'invocation de la Sainte Vierge, « mais, dans le siècle suivant, il s'y forma une dévotion à S. Lambert, évêque de Mastrict, apparemment à l'occasion de quelques reliques, car on y en conserve encore. On assure que le concours y fut si grand qu'il y eut dès l'an 1455 une confrérie érigée en son honneur. Il est certain qu'elle existoit au moins l'an 1478, puisque l'on trouve à la bibliothèque du Roi un volume manuscrit, venant de cette confrérie, qui porte cette date. S. Lambert est donc regardé comme le second patron de Vaugirard, et on y accourt le 17 septembre,

Où, comme on dit en ambagoys[1],
Qui part de sa place il la perd[2].

Celles, à qui des basses marches
Le petit passe temps plaist bien,
Sans se monstrer lentes ou lasches[3],
Huit jours après vont à *Lusarches*,
A *Sainct-Cosme* et *Sainct-Damien*[4]

jour de sa fête et durant l'octave. » Lebeuf, t. III, p. 166.

1. Dire en *ambagoys* (ou mieux *ambageois*), c'est parler par figure. Cf. t. II, p. 79.

2. Allusion au proverbe des écoliers :

> C'est aujourd'hui la Saint Lambert;
> Qui quitte sa place la perd.

La *Friquassée crotestillonnée*, p. 12, substitue saint Hubert à saint Lambert :

> Il est la Saint-Hubert;
> Qui sort de sa plache y la pert.

Saint Hubert étant le patron des chasseurs, le proverbe se comprend mieux ainsi. On dit encore :

> Qui va à la chasse
> Perd sa place.

Il faut compléter ce proverbe par le suivant que M. Le Roux de Lincy n'a pas cité :

> C'est aujourd'hui la Saint Lérent;
> Qu'a perdu sa place la reprend.

3. B : *lusches*.

4. Lebeuf (t. IV, pp. 315 sqq.) examine longuement l'origine de la tradition par suite de laquelle les habitants de Luzarches crurent qu'ils possédaient dans leur église les reliques de S. Côme et de S. Damien. Cette tradition était si bien établie que, au XIV[e] siècle, les chirurgiens de Paris, dans leur dévotion pour les deux patrons des chirurgiens, réunirent leur confrérie à celle de Luzarches. Dès lors, ils députèrent quatre des leurs dans ce village pour faire la visite des malades qui y accouraient de divers endroits. « Cela, dit Lebeuf, se fait deux fois l'année, sçavoir le jour de S. Côme, 27 septembre, et le jour S. Simon S. Jude. »

Les prier que par leur[1] moyen
Dieu vueille garder de perilz
Et preserver sur toute rien
Les dandrilles de leurs maris.

D'Octobre.

En Octobre est la sainct Denis[2],
Où elles vont pour leurs esbas[3];
Car marchans y a infinis,
Durant la foire bien forniz
De diverses pennes[4] et draps,
Par quoy, se rien de gorgias
Y est apporté de dehors,
Soient bagues ou menus fatras,
Elles y desploient leurs tresors.

De Novembre.

Aprez les jours d'esté passez,
Le lendemain de la Toussains,
Qui est le jour des trespassez[5],
Quant elles sont garnies assez
D'agneaulx[6], chesnes, et demyssains,
Elles s'en vont à joinctes mains,
Comme j'en ay veu plus de cent,

1. B : *le*.
2. Au siècle dernier, la foire de Saint-Denis se tenait encore le 9 octobre, jour de la fête patronale; elle se tient aujourd'hui le 1er et le 2e mercredi de novembre.
3. B : *esba*. — 4. On appelait *pennes* les plumes ou autres ornements dont on garnissait les coiffures. Cf. t. X, p. 46 : *pennes de vair*. — 5. Le 2 novembre. — 6. B : *aneaulx*.

Pour les trespassez, soirs[1] et mains,
Prier Dieu à *Sainct-Innocent*[2].

De Décembre[3].

Le jour de la Conception,
Nostre Dame[4], à la verité
Vont visiter d'affection
Et faire leur procession
Aux *Augustins* par charité,
Et puis, à la Nativité
Du Saulveur, en diverses guyses
Elles vont, par humilité[5],
Visiter toutes ces églises.

En ensuivant la mode ancienne,
Sans que peine ou traveil les griefve,
Elles vont, quelque temps qu'il vienne,
Le premier jour à *Sainct-Estienne*[6],
Au mont de[7] saincte Geneviefve,
Le second à *Sainct-Jehan-en-Grève*[8],
Où grant apport a voulentiers,
Et, affin que propos je achève,

1. B : *soir*.

2. On venait visiter l'église et le cimetière Saint-Innocent, ou des Innocents, le jour des morts et pendant tout l'octave de la Toussaint.

3. *De* manque dans B. — 4. Le 8 décembre. — 5. B : *humanité*. — 6. La Saint-Etienne tombe le 26 décembre. Sur St-Etienne des Grès, voy. t. X, p. 2. — 7. *De* manque dans B.

8. Sur Saint-Jean-en-Grève, paroisse démembrée de Saint-Gervais, voy. Lebeuf, t. I, pp. 137-147. Cette église était devenue, en 1290, dépositaire de l'hostie miraculeuse profanée, disait-on, par un juif de la rue du Jardin. C'est là sans doute ce qui attirait les pèlerins.

A *Sainct-Innocent* pour le tiers[1].

De Janvier.

Le jour de l'an, c'est leur soucy
D'avoir au *Palais* leurs estraines,
Puis, deux jours après ou ainsi,
A *Saincte-Geneviefve*[2] aussi;
Toutes les rues en sont plaines,
Là où maintes dames humaines
Font avec leurs amys souvent
Complot d'y aller, troys sepmaines
Ou plus d'un moys ou paravant.

L'ACTEUR.

Au Roys, pour ce qu'il n'est pas temps
D'aller baiser sainctz ne rélicques,
Sur leurs parens vont passer temps
De paour d'estre mélancolicques,
Aussi pour veoir farces, morisques,
Et puis, huit-jours après, pensez
Que comme bonnes catholicques
Visitent *Sainct-Mor-des-Fossez*[3].

De Fevrier.

A *Sainct-Mathias* en Fevrier[4]

1. La fête des Innocents se célèbre le 28 décembre et le 3 janvier.

2. Le pèlerinage à Sainte-Geneviève, qui est encore en honneur auprès des Parisiennes, a lieu du 3 au 10 janvier.

3. C'est le 15 janvier qu'on célèbre la fête de Saint Maur d'Anjou. L'empereur Charles IV, étant venu en France voir Charles V, son neveu, fit un pèlerinage aux reliques de ce saint, le 12 janvier 1377. Voy. Lebeuf, t. V, p. 119.

4. Le 24 ou le 25 février, selon que l'année est ou non bissextile.

Vont au grant pardon general,
Marchans du pied comme ung levrier
Nonobstant le temps yvernal,
Les Dames y vont à cheval;
Mais simples femmes et servantes
Y allent bien, propos final,
Sur la haguenée Jehan des Plantes.

Puis que sommes si fort encrez,
Il n'est jà besoing que je passe
La foire *Sainct-Germain-des-Prez* [1]

1. La foire Saint-Germain, la plus importante des foires tenues aux portes de Paris, remontait au XIIe siècle. En 1482, Louis XI en fit l'objet d'une donation à l'abbé et aux religieux de Saint-Germain-des-Prés et disposa qu'elle commencerait le 1er octobre et durerait huit jours. Les religieux de Saint-Denis ayant fait valoir que leur foire se tenait presque à la même époque, le Parlement reporta, en 1484, la foire Saint-Germain au 3 février. Malgré une décision de la chambre des vacations qui fixait la date du 12 novembre, le roi Charles VIII maintint, en 1485, la date du 3 février, mais, six ans plus tard, il permit aux religieux de Saint-Germain de tenir la foire deux fois par an, le lendemain de la Saint-Martin (11 novembre) et le lendemain de S. Mathias (24 ou 25 février). La durée de chaque marché fut alors réduite à quatre jours. Voy. Sauval, t. I, p. 664.

On voit que Maximien parle du mois de février, ce qui permet de considérer l'*Advocate des Dames de Paris* comme postérieure à 1484, mais en même temps il ajoute que la foire « dure par certaine espace », ce qui montre, croyons-nous, que le poëme est antérieur à l'année 1491. Cette date correspond parfaitement avec ce que nous savons des autres ouvrages du même auteur. Les pièces sérieuses que nous connaissons de lui, l'*Arrest du Roy des Romains* et les *Regretz de Ludovic*, sont de l'année 1508, mais il n'est pas douteux que la satire contre les dames de Paris ne soit une œuvre de jeunesse antérieure d'une vingtaine d'années à ces compositions politiques.

Qui dure par certaine espace,
En laquelle, de toute place,
Les dames vont, sans nul deffault,
Pour achecter de la fillace
Et d'aultres choses qu'il leur fault.

De Mars.

En Mars, si ce n'est grant hazart,
N'y a point feste de sejour,
Sinon monseigneur sainct Pansart[1]
Qui est ung bien notable jour;
Aussi noz dames tour à tour
En font feste en telle manière
Qu'elles en mectent leur attour
Bien souvent sens[2] devant derrière.

Oultre plus, durant le karesme,
Jusqu'à Pasques entierement,
Elles font penitence extreme
Et ne bougent du preschement.
Les vendredis reveremment
Visitent la *Saincte-Chapelle*[3],

1. B : *Pensart.* — Il a déjà été question de ce saint débonnaire (voy. t. VI, p. 18 ; VII, p. 208 ; XI, p. 302). Nous savons que l'on célébrait sa fête au mardi-gras. Voy. plus loin la *Prénostication de Maistre Albert Songecreux*, v. 395 et suiv. :

> J'ay leu une hystoire dorée,
> Où recite frère Richard
> Que Karesme faict son entrée
> L'endemain du jour Saint Pansart.

Henri Estienne (*Apologie pour Hérodote*, éd. de 1735, t. II, p. 182), donne pour compagnons à Saint Pansard, Saint Mangeard et Saint Crevard.

2. A, B : *ce.*

3. Les chanoines de la Sainte-Chapelle montraient

Les dimanches pareillement
Les *Célestins*[1] ; la guise est telle.

Puis, le dimanche des Rameaux,
Celles qui de la Cité sont,
En procession par troppeaulx
A *Saincte-Geneviefve* vont,
Tant qu'on sue à monter le mont,
Parce qu'elle[s] sont ung grand tas;
De là viennent à *Petit-Pont*
Veoir faire *attollite*[2] *portas*[3].

Le vendredi sainct, dès quatre heures,
Vont escouter la passion,
Service oyr, dire leurs heures,
Et estre en contemplacion;
Après la predicacion
Vont toutes baiser la vraye croix,
Et faire leur oblation
Aux *Mendians* en mains endrois.

Après souper, le jour de Pasques,

alternativement la vraie croix tous les vendredis de carême. Dans le principe c'étaient les rois eux-mêmes qui faisaient cette exhibition le vendredi saint. Voy. Lebeuf, t. I, p. 357.

1. Voy. sur les Célestins, Sauval, t. I, pp. 456-461; Lebeuf, éd. Cocheris, t. III, pp. 452-474.

2. A : *attolite*.

3. C'est le dimanche des Rameaux que le clergé vient frapper à la porte extérieure de l'église et chante : *Attollite portas, principes, vestras,* etc., en souvenir de l'entrée de Jésus à Jérusalem. On voit par le passage de Maximien que la procession des chanoines de Notre-Dame s'avançait jusque sur le Petit-Pont et faisait la cérémonie non pas à la porte de la Cathédrale, mais à la porte de la Cité.

Les unes vont aux *Augustins*[1],
Où l'en leur gecte bien deux cacques
D'eaue beniste aux nez et tetins;
Les autres vont aux *Célestins*
Y gaigner le pardon bien ample,
Et de là vont sur leurs patins
Visiter le sepulchre au *Temple*[2].

Finablement, comme dessus,
Les foiriers de Pasques durant,
Quoy qu'aucuns leur mectent assus,
Ne vont que çà ne là courant,
Mais, pour vuider ce différent,
Plusieurs vont, par veu ou promesse,
A *Sainct-Fiacre*[3], *Sainct-Florent*[4],
Ou *Nostre-Dame-de-Lyesse*[5].

D'aultres voyages plus de mille
Elles font, sans plaindre leurs pas,

1. L'église des Augustins était située sur la paroisse Saint-André, dépendance de Saint-Germain-des-Prés. Lebeuf (t. II, p. 463) dit avoir vu dans un calendrier de l'Université, écrit au XVe siècle, qu'il y avait dans cette église, le vendredi saint, à la même heure des sermons en lombard, en allemand et en français, ce qui prouve qu'elle était très-fréquentée pendant la semaine sainte.

2. Voy. sur l'église du Temple, Lebeuf, éd. Cocheris, t. II, pp. 462-482. — « La Rotonde, qui paraissait singulière à Lebeuf, rappelait par sa forme le Saint-Sépulcre de Jérusalem, dont les Templiers étaient les gardiens », *ibid.*, p. 467.

3. Saint-Fiacre-en-Brie, près de Meaux. Voy. Dom Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. I, pp. 53 et suiv.

4. B : *à* Sainct Florent. — Nous ne savons s'il s'agit ici de St-Florent-le-Vieil (arr. de Cholet), qui possède une église du XIIIe siècle, ou de St-Florent, près de Gien (Loiret).

5. Notre-Dame-de-Liesse, située près de Soissons, est encore aujourd'hui un pélerinage très-suivi.

Autant aux champs comme en [1] la ville,
A toute heure [2] et à tout repas;
Mais il me souffit sur ce pas
D'avoir monstré à ce follastre
Qu'au moins elles ne couvent pas,
Tout l'an durant, au coing de l'astre.

Conclusion, je veulx dire et tenir
Que les dames peuent bien entretenir [3]
Leur noble estat, et n'y a que redire,
Quoy qu'ait voulu ce prescheur maintenir
Ne ces [4] deux sotz le voulans soustenir,
Eulx efforçant des dames trop mesdire,
Et devroit-on les en faire desdire
A celle fin qu'il n'en sourde hutin,
Mesmes touchant ce qu'ilz ont voulu dire
Qu'elles ne vont sinon à sainct Trotin.

L'ACTEUR.

Mon desir est dames en fais et dictz
Aymer, priser, me feissent elle[s] comme
Xantippe fist à Socrate jadis;
Il ne m'en chaut s'aucuns grans [5] estourdis
M'en tiennent [6] fol; je l'ay conclud en somme;
Jamais honneur à les blasmer n'eust homme,
Et por tant veulx en parler en tous lieux
Notablement, tousjours de bien en mieulx.

De bien en mieulx [7].

1. B : *d.* — 2. B : *toutes heures.*
3. A : *entrenir.* — 4. A : *ses.* — 5. B : *gens.* — 6. A : *tenoient.* — 7, Au lieu de cette devise, B porte simplement : *Finis.*



Le Debat des Dames de Paris et de Rouen sur l'entrée du Roy [par Maximien].

Louis XII fit son entrée à Rouen le jeudi 28 septembre 1508. Les Rouennais, qui n'avaient pas eu de visite royale depuis 1485, le reçurent avec une grande magnificence. Les détails des fêtes qui eurent lieu alors n'ont pas été enregistrés par le *Cérémonial françois*, mais ils nous ont été conservés par une publication de circonstance[1], et l'on en trouvera un résumé dans l'*Histoire de la ville de Rouen* de Farin (éd. de 1731, l. I, pp. 118-120).

Le 3 octobre de la même année 1508, la reine Anne de Bretagne, que le mauvais temps avait retenue dans le prieuré du Pré, fit son entrée à Rouen, en compagnie de plusieurs princesses et dames de la cour; elle fut reçue avec les cérémonies précédemment observées à l'égard du roi, et descendit au palais archiépiscopal où Louis XII l'attendait[2].

1. Lentree de treschrestien Roy de France Loys douziesme de ce nom en sa ville de Rouen le xxviii. iour de septembre. Mil cinq cens et huyt. *S. l.*, pet. in-4 goth. de 4 ff., avec une figure sur bois au titre.

2. L'entree de la Royne a Rouen. *S. l. n. d.*, in-4 goth. de 2 ff., avec figure sur bois au titre.

Le roi ne quitta Rouen que le 25 octobre pour retourner à Paris. Notre poëme nous apprend qu'il ne s'y rendit pas directement, mais qu'il s'arrêta au petit village de Villepreux, situé près de Marly. Le jour de son entrée dans la capitale fut fixé au 10 novembre, veille de la « Saint Martin d'hiver. » Comme il ne s'agissait pas d'une cérémonie extraordinaire, et que les Parisiens, c'est encore notre poëme qui nous l'apprend, n'eurent pas

> A mettre avant toute mondanité,
> Ainsi qu'on fait en une entrée nouvelle,

il n'est pas étonnant que le souvenir de l'entrée de Louis XII à Paris ne nous ait été conservé ni par le *Cérémonial françois*, ni par Félibien, ni par Sauval, ni même par aucun de ces livrets populaires qui se vendaient ordinairement dans les rues en pareille circonstance.

C'est bien à l'occasion de l'entrée de Louis XII à Rouen en 1508 que notre petit poëme fut composé. Il n'y eut pas d'autre entrée royale à Rouen entre 1485, date de l'entrée de Charles VIII, et 1517, date de l'entrée de François Ier. Or, on ne peut songer ni à celle de 1485, qui eut lieu au mois d'avril [1], ni à celle de 1517, qui eut lieu au mois d'août : le jour de chacune de ces deux entrées est trop éloigné de la Saint-Martin d'hiver. De plus, les dames de Rouen parlent des joutes et des tournois qui eurent lieu dans leur ville pendant le séjour du roi ; or, nous avons vu que Louis XII fit à Rouen un séjour assez prolongé pour que des réjouissances pussent y être organisées en son honneur.

La date de notre poëme étant bien précisée, on en comprend sans peine la donnée. Le roi est aux portes

1. Voy. *Entrée et Séjour du roi Charles VIII à Rouen en* 1485, par Charles de Beaurepaire (extr. des *Mém. de la Société des Antiq. de Normandie*, t. XX) ; Caen, 1854, in-8.

de Paris; il se propose d'y revenir sans grand appareil, mais les dames de Paris apprennent le jour fixé pour son entrée, et, de leur initiative privée, elles s'entendent pour lui faire une réception, dont elles sont le plus bel ornement. Louis XII, touché de leur empressement et de leur grâce, commet l'imprudence de dire

. . . . . . que les Parisiennes
Luy plaisoient mieux que celles de Rouen.

Cè propos est rapporté aux Rouennaises, et voilà la guerre allumée. C'est alors que les dames de Rouen échangent avec celles de Paris les épîtres, ou plutôt les invectives que nous rapporte le poëte.

Le *Débat* est signé de la devise *De bien en mieux*, devise qui était celle du poëte Maximien, ainsi que nous l'avons remarqué ci-dessus. Lui-même a pris soin de nous rappeler son *Advocat des Dames*, quand il dit, à la fin de la pièce, qu'il a

. . . . . pour les dames esté
Simple advocat. . . . .

Aussi avons-nous cru que le *Débat* ne pouvait être mieux placé qu'à la suite de l'*Advocat des Dames de Paris*.

Voici la description de l'édition que nous avons eue sous les yeux :

Le debat // Des dames de Paris ꝛ de Rouen, sur len - // tree du Roy. *S. l. n. d.* [*Paris*, 1508], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 22 lignes à la page, sans chiffres, réclames ni signatures.

Au titre, deux bois représentant chacun une femme. Ces deux femmes, qui se font face l'une à l'autre, portent, au-dessus de la tête, dans une banderole, les mots : *De Paris*, *De rouen*. Sur les côtés, des fragments de bordure complètent la largeur de la page.

Au verso du 8e f., la marque de Guillaume Nyverd entourée de ces vers :

Tout ainsi que descend en la fleur la rosée,
La face au mirouer et au cueur la pensée.

Bibliothèque nationale : Y n. p. Rés. (Lb. 31. 92. 1*.)

L'ACTEUR.

Deux jours devant la saint Martin d'iver [1],
Phebus luysant comme au printemps, dit *ver*,
Et rendant l'aer atrempé et serain,
Le bruyt fut tel que, sans rien estriver,
Le Roy devoit en Paris arriver
Le lendemain en estat souverain ;
Et estoit là, luy et son noble train,
Près de Paris environ Villepreux [2],
Dont pour partir il se metoit en train,
Deliberé comme l'un des neuf Preux.

Si tost que sceue en fut la verité,
Seigneurs, bourgois et gens d'auctorité
Furent joyeux d'oyr telles nouvelles,
Et fut dès lors conclud et limité
Le recevoir en grant sublimité,
Tant par seigneurs, dames, que damoiselles,
Et d'envoyer les plus sages d'entr'elles
Par devers luy pour luy porter honneur,
Ce que mandé fut à telles et telles,
Par ung rescript dont s'ensuyt la teneur.

1. On célèbre la fête de saint Martin, de Tours, le 11 novembre, et celle de saint Martin, pape, le 12 novembre. — 2. Village de Seine-et-Oise, près de Marly-le-Roi.

La teneur du Mandement.

Venite nunc, visages angelicques,
Venite nunc, yeulx demy basilicques,
Venite nunc, dames très excellentes,
Venite nunc, princesses magnifiques,
Venite nunc, contesses clarificques,
Venite nunc, faces estincellentes,
Venite nunc, marquises et regentes,
Venite nunc, corps sentans basme[1] et mustz[2],
Venite nunc, langues très eloquentes,
Venite nunc, *Regem honoremus*[3].

Venite nunc, ymages déifiques,
Venite nunc, corseletz mirifiques,
Venite nunc, bragardes, apparentes,
Venite nunc, galoises, pacifiques,
Venite nunc, gentes, mignonnes, frisques,
Venite nunc, cousines et parentes,
Venite nunc, noz grans vice-gerentes,
Venite nunc faire *gaudeamus*,
Venite nunc, figures reverentes,
Venite nunc, *Regem honoremus*.

Venite nunc, déesses auctenticques,
Venite nunc, nymphes des bois antiques,
Venite nunc, notables presidentes,
Venite nunc, sybilles prophéticques,
Venite nunc, toutes muses poëticques,
Venite nunc, femmes sages, prudentes,
Venite nunc, bourgoises diligentes,

1. Imp. : *basmes*. — 2. Sentant baumes et musc, parfumées. — 3. Ce refrain est imité du chant de Noël : *Venite, adoremus Dominum*.

Venite nunc, francz cueurs d'honneur esmeus,
Venite nunc, Parisiennes gentes,
Venite nunc, *Regem honoremus.*

Venite nunc, fresches, frasées[1], récentes,
Venite nunc, *omnes exultemus*,
Venite nunc, presentes et absentes,
Venite nunc, par chemin, rues et sentes,
Venite nunc, *regem adoremus.*

L'ACTEUR.

Ce rescript fait, y eust postes[2] foison
Qui le firent à chacun à sçavoir,
Desquelz l'un vint en quelque grant maison,
Là ou j'estoys, qui, à peu de blason,
De son exploit fist très bien son devoir.
Disant commant le Roy les viendroit veoir,
Le lendemain; et que plusieurs grans dames
Avoient conclud de l'aller recevoir,
Et leur monstrer leur noblesse par dragmes[3].

De ces propos furent assez d'advis
Les assistans, sans plus en enquester;
Aussi fut-on en maintz autres convis[4];
Parquoy dames, sans faire long devis,

1. *Frasé* ou *frazé*, net, poli, brillant. On trouve cette expression dans Gringore : *ma gorge frazée*, Jeu du Prince des Sotz, *Œuvres complètes de Gringore* (Paris, Jannet, 1858, in-12), t. I, p. 270. — 2. Messagers. — 3. Représentations, cérémonies. — 4. *Convi* paraît avoir ici le sens général de « réunion » et non pas le sens particulier de « repas », ou « banquet ».

S'allèrent tost parer et aprester.
Chesnes, colliers, pour eulx mieulx attinter[1],
Furent mis[2] sus de par les plus mondaines;
On eust ouy d'une lieue tempester
Pour mettre à point toutes leurs trigdondaines[3].

Incontinent que chacune eust disné,
Elle pensa de faire diligence
De se[4] trouver au lieu determiné
En la façon qu'il estoit designé,
Affin de veoir la notable excellence;
Et y en vint de si grande affluence,
Si bien en point, que pour une passade[5],
On ne vit onc si grant magnificence,
Et eust esté pour faire une embassade.

Là eussiez veu maintes saffrillonnettes[6],
De chesnes d'or et carcans enchesnées,
Traisner velours, satin, martres, genettes[7],
Bagues, aneaulx, coquilles et templectes[8]

1. Parer. Voy. t. X, p. 199. — 2. Imp. *mises*. — 3. Triquedondaines, affiquets : « All kind of superfluous trifles, used or usually bought by women. » (COTGRAVE.) — 4. Imp. : *ce*. — 5. Fête donnée à un hôte de passage. (COTGRAVE.)

6. Élégantes. Le sens propre de *safre* est « gourmand ». Cotgrave nous a conservé le proverbe :

Femme safre et yvrongnesse
De son corps n'est pas maistresse.

7. Espèce de chat sauvage, dont la peau est employée comme fourrure. Voy. Littré, *ad verb*.

8. Filet ou coiffure qui s'adaptait au front et se rattachait derrière les tempes ; on appelait aussi templettes des bijoux qui pendaient sur le front fixés par des chaînettes aux épingles de la coiffure.

Et béatilles[1] sur le gourt[2] façonnées;
Puis, quant à plain furent acertenées
De la venue au pareil des Cesars,
Elles eurent mulles et hacquenées
Pour les porter près Saint-Andry des Ars.

Ce temps pendant, leurs entremetteurs firent
Parer logis et chambres bien exquises
En plusieurs lieulx, où elles descendirent,
Et sur la rue aux fenestres se mirent,
Tenant termes de roynes ou marquises,
Pour demonstrer leurs grans bragués exquises
Et leurs habitz brodez de dyaprez[3],
Jusques au point de deux heures précises
Que le Roy vint par Sainct-Germain des Prez.

Au devant luy[4], en bonne ordre civille,
Furent premiers Messieurs de Parlement,
Les Eschevins, le Prévost de la Ville,
Tous les archiers, et le guet file à file;
Et ung grant tas d'officiers notamment,
Après lesquelz le Roy entra gayment

1. Petits bijoux, breloques. Cotgrave traduit ce mot par « trinquets ». Cf. ci-dessus, p. 10.

2. Le « gourt » paraît avoir été le chaton ou le noyau en forme de bosse qui ornait le milieu de la béatille. L'adjectif « gourd », du lat. *gurdus*, signifie gros, lourd et par extension enflé ou soufflé. Ce sens se retrouve dans le dérivé « gourde » (voy. Littré *ad verb.*). Dans les *Sept Marchans* de Naples (t. II, p. 108 de ce *Recueil*), le Bragart dit :

Pour ung carcan bien garny sur le *gourt*, etc.

3. Ornements en broderie, couleur sur couleur.

4. Imp. : Au devant *de* luy.

Jusques où estoient ces dames d'apparence,
Qui en passant bien honorablement
Luy firent lors toutes la revérence.

Quant le Roy veist en fenestres parées
Tant de dames et de musequins[1] sades,
Tant de peupées[2] fresches et coulourées,
Tant de filles frisques, delibérées,
Tant de corps gens et gorrières bragardes,
Il print plaisir aux petites oillades
Qu'elles gettoient sur luy, par grant bonté,
Et en feist faire lors une ou deux pennades[3]
A son hobin[4] où il estoit monté.

Après cela, les dames sans effroy
Advisèrent pour le plus prouffitable,
De retourner, en bien notable arroy,
Par grans bandes, vers le logis du Roy,
Qu'ilz trouvèrent prest à se[5] mettre à table,
Auquel tantost en façon bien notable
Les plus sages firent une harengue,
En quoy le Roy prist soulas delectable,
Car ilz jouoient bien du plat de la langue.

Le Roy, voyant le gracieulx recueil
Que luy faisoient jeunes et anciennes,
Qui bien sçavoient monstrer ung doulx acueil,
Tout joyeux fut, congnoissant à vue d'œil
Qu'elles estoient grans rethôriciennes,

1. Musequin, minois; proprement le museau d'un petit chien. — 2. Poupées. — 3. Pennades, sauts, bonds. — 4. Hobin, petit cheval qui va à l'amble. Le poëte veut dire que le roi fit caracoler son cheval. — 5. Imp.: *ce*.

Car, pour monstrer d'estre courtisiennes,
Elles faisoient valloir leur cordouen[1];
Par quoy il dist que les Parisiennes
Luy plaisoient mieulx que celles de Rouen.

Or, fault noter qu'il y eust ung Normant
A ce recueil, qui dessus est escript,
Lequel voyant que à parler franchement
L'entrée passoit de Rouen notamment,
Il le manda aux dames par escript,
Lesquelles lors jouèrent l'Entecrist[2],
Et par despit conclurent en transmettre
Aux mignonnes de Paris, par escript
Par invective, et composé par mettre[3].

La Rescription des Dames de Rouen.

« Ce nonobstant, noz Dames de Paris,
Que fait ayez plusieurs charivaris,
Quant le Roy est à Paris arrivé,
Et demené grans soulas et grans ris,
Dont n'ont rien sceu mallotins[4] voz marys,
En plusieurs lieux, en secret et privé,
Ne nous cuydez avoir le clou rivé
Et en effect mieulx que nous avoir fait :

1. Cordouan, cuir de Cordoue ; elles faisaient valoir leur corps, leur personne. — 2. Imp. : *lentrcrist.* N'y a-t-il pas ici une allusion à la *Farce nouvelle de l'Antechrist* où l'on voit deux poissonnières et une bourgeoise crier et se disputer violemment ?
— 3. Mètre, c'est-à-dire en poésie, en vers.
4. Le mot *maillotin,* souvenir de la fameuse insurrection des Maillotins qui ensanglanta Paris sous Charles VI, est pris ici dans le sens de « niais » ou de « lourdaud ». Cf. t. I, p. 158.

Nulluy ne doit prendre orgueil en son fait.

« Pourtant qu'avez le babil affaicté,
Et fait au Roy, d'un desir affecté,
Certain recueil qui ne vault pas deux pommes,
Advis vous est qu'avez tout conquesté;
Mais vous n'avez mieulx de luy onc esté
Que nous avons et qu'encores nous sommes,
Et mesmement de tous ses gentilzhommes,
Tant qu'ilz ont fait en Rouen residence :
Peu se priser est signe de prudence.

« Se vous pensez, par voz parlers couvers,
Et par regardz que gectez de travers,
Avoir le bruyt et vogue au temps qui court,
Combien que ayez les engins bien ouvers,
Vous perdrez temps et vostre peine envers
Telz grans dresseurs comme sont gens de Court.
Courtisiens, pour le vous faire court,
Sont grans mondains, subtilz, rusez et fins :
On fault souvent de venir à ses fins.

« De vous vanter d'estre grans baubancières [1],
Grans bragardes, prodigues despencières,
Et de jouer au flux [2] à toutes restes [3],
C'est peu de fait et train de brenacières [4].
Nous sommes bien aussi bonnes censières,
Et d'un cueur gay autant comme vous estes;
Ne nous tenez donc pour simples ne bestes,

1. On a vu déjà le mot *bobanc* (t. VII, p. 250 ; VIII, pp. 245, 255) ou *bobens* (t. III, p. 87), avec le sens de « bombance ». — 2. Jeu de cartes. — 3. A toute reste, de toutes ses forces, aussi à tout prix. — 4. Dérivé de *bran* ou *bren*, ordure.

Car nostre estat n'entendez soubz ne sus :
Tous les bons tours qu'on fait ne sont pas sceuz.

« N'ont pas esté gens de court bien contans
Et bien traictez de nous, durant le temps
Que le Roy s'est[1] voulu tenir icy ?
Si ont, certes ; aussi pour passe-temps
Les amys[2] d'eulx, hardis, bons combatans,
En ont jousté et tournoyé aussi,
Qui est bien signe évident, Dieu mercy,
Qu'ilz ont trouvé grant courtoisie en nous :
Fervans d'esprit sont à priser de tous.

« Et, fussiez vous plus sages que Pallas,
Ne peustez pas detenir en voz las
Ces gens de Court par voz amoureux tours ;
Car, quant est d'eulx, ailleurs gist leur soulas.
D'estre en Paris ilz seroient bien tost las,
Aussi le Roy n'y sera pas huyt jours.
Courtisiens vont et viennent tousjours[3] ;
En leur promesse il n'y a point d'arrest :
Gensdarmes vont partout où la guerre est.

« De par les Dames singulières
De Rouen, qui, en jeu comptent,
Cuident bien valoir les merdières
De Paris autant pour autant. »

L'ACTEUR.

Quant les Dames de Paris d'aventure
Virent l'escript des Dames Rouennoises,
Et en eurent bien à plain fait lecture,

1. Imp. : *c'est*. — 2. Imp. : *ancmys*. — 3. Imp. : *tousjeurs*.

Tost jugèrent, par clère conjecture,
Qu'aucun tachoit les mettre en de grans noises ;
Par quoy soudain, damoiselles, bourgoises,
Furent d'advis, veu leur presumption,
De leur mander des lettres peu courtoises
Et leur respondre à leur rescription.

La Responce des Dames de Paris.

« Qui vous esmeult, noz Dames de Rouen,
De despriser noz plaisans musequins,
En vous cuidant exaulcer[1] mesouen ?
Dèportez vous, car vostre cordouan
Ne vault plus rien à faire brodequins ;
Vous demonstrez bien tost voz vercoquins[2]
Et ne savez quel mouche vous a point :
Parler d'aultruy ne fault que bien à point.

« Si nous avons de cueur et de puissance
Reçeu le Roy, chacune en son degré,
En luy faisant si humble obéissance
Et ung recueil de telle esjoyssance
Qu'il a pour vray prins nostre acueil en gré,
Nostre renom n'en est point denigré,
Et, s'il l'estoit, de l'endurer c'est force :
Chacun tousjours de bien faire s'efforce.

« Ce qu'avons fait, n'est pas benignité
Qui de le veoir joye nous renouvelle,
Mais qui eust eu bonne oportunité

1. Pour vous exhausser, vous élever. — 2. Le ver coquin, d'après la croyance populaire, se logeait dans la cervelle de certaines gens, et avait la propriété de les rendre spirituels, humoristiques, etc.

A mettre avant toute mondanité,
Ainsi qu'on fait en une entrée nouvelle.
Notez ce point dedans vostre cervelle
Que nous eussions fait triumphe incredible:
A cueur vaillant il n'est rien impossible.

« Mais quant à vous, où pensoient voz sotins,
Povres maris, à ceste belle entrée,
Qui appellent les nostres maillotins?
Ainsi qu'on voit, ce sont parfaitz mutins[1],
Et y ont bien leur asnerie monstrée,
Car il n'y a ne[2] pays ne contrée
Où aujourd'uy on ne s'en raille et rie :
De fol exploict ne vient que raillerie.

« Jà n'est besoing alléguer les deffaulx;
De leur desordre on sait bien tous les neuz,
De leurs fainctes, de leurs beaulx eschaffaulx[3];
Et mesmement qu'ilz furent si briffaulx[4]
Que le Roy vint luy mesme au devant d'eulx.
Aussi ces roys en leurs farses et jeux
Nos escolliers ne les oubliront pas:
Reigler se fault en haulx faiz par compas.

« Vous alléguez et dictes que sur toutes
Les gens de Court ont dit de vous du bien,
Et qu'ilz ont fait grans tournoymens et jouxtes,
Ruades, saulx, pannades[5], vire-voustes[6]

1. Dans le sens de séditieux. — 2. Imp. : *en*. — 3. Les feintes et les échaffaux, ce sont les tableaux vivants qu'on disposait sur le passage du cortége, lors des entrées royales. — 4. Si gloutons, si exigeants.

5. Pannades, pennades ou penades. Voir p. 45, note 3. — 6. Vire-vouste, ou vire-voulte, exercice que dans les manéges et les carrousels on appelle encore volte-face.

Et faictz d'armes ung je ne sçay combien;
Touchant ce fait, nous vous mescroyrions bien,
De leur avoir fait ployer mainte[s] lances :
Pour fait d'amours ce sont de grans vaillances.

« D'avoir traicté et fait de grans secours
A gens de Court, mignons, bragars, gorriers,
Avoir povez les talons si très cours
Qu'ilz ont bien peu estre en voz basses cours
Logez au large en despit des fourriers :
Plusieurs furons[1] ont souillé voz terriers,
Dont les congnins[2] ont souffert dur assault :
Tel est vaincu qui le premier assault.

« Touchant braguer, vous en faictes mestier;
Ou point d'honneur n'avez parolle plate;
Car la femme d'un povre savetier,
D'un lunetier, d'un cloutier ou gantier,
Dedans Rouen a robes d'écarlate;
Cessez ce train; le grand estat vous gaste,
Et advisez de vous bien gouverner :
Trop grant orgueil ne peult longtemps régner.

« Conclusion : nous disons sur cecy
Que vous n'avez ne vous, ne vous marys,
Envers le Roy, n'envers la Royne aussi,
Point eu d'honneur, et le croyons ainsi,
Quoy qu'en ayez les cueurs assez marris.
Baisez le poulce aux Dames de Paris,
Qui ont à ce coup vostre entrée abolye :
Normans ne sont bons qu'à menger boulye.

1. Furets. — 2. Congnin, connin, connil : lapins.

« Par les Dames Parisiennes
Qui ont, par leurs nobles espritz,
A trencher des courtisiennes
Emporté sur toutes le pris. »

L'ACTEUR.

Après qu'on eust ce qui dit est traicté,
Et dépesché le poste sur le champ,
Pour ce que j'ay pour les dames esté
Simple advocat [1], d'en faire ce traicté
Je m'advisay, pour lire mésouen
Et pour monstrer que celles de Rouen
Ont eu envye à leur notable arroy,
Car ce debat vient pour l'entrée du Roy.

De bien en mieulx.

1. Imp. : *advacat*.





Le Gouvernement des Trois Estatz
du temps qui court
[par Pierre de la Vacherie].

Pierre de la Vacherie, l'auteur du petit poëme moral que nous publions ci-après, est resté inconnu à tous les anciens bibliographes. Il n'est cité ni par La Croix du Maine, ni par Du Verdier, ni par Colletet; son nom même ne nous est révélé que par l'acrostiche qui termine notre pièce. C'est en relevant cet acrostiche que M. Brunet (*Manuel*, t. III, col. 883) a pu mentionner la Vacherie. Le seul détail que le poëte nous ait donné sur sa personne, c'est qu'il avait vingt-deux ans au moment où il écrivait :

Encor n'ay pas vingt et deux ans
Mais j'en ay apprins quelque chose
De gens lectrez et bien sçavans, etc. (v. 57 et suiv.).

Or, le *Gouvernement des Trois Estatz* a été composé entre 1505 et 1512. D'une part, il est dédié à Gaston de Foix, « duc de Nemours, » et ce n'est qu'en 1505 que Louis XII fit revivre ce titre au profit de Gaston, âgé alors de seize ans; d'autre

part, le duc de Nemours fut tué devant Ravenne, le 11 avril 1512. Nous avons ainsi les deux dates extrêmes entre lesquelles le poëme a été composé, mais il est probable qu'il est plus près de la dernière que de la première, et que la date de 1510 est assez voisine de la vérité. Pierre de la Vacherie serait donc né vers 1488 ou 1490. Cette indication concorde parfaitement avec la date de 1510 que portait un exemplaire d'une édition in-4 citée par M. Brunet, d'après le *Catalogue Barré*, édition que nous n'avons pu retrouver.

Voici la description de la plaquette que nous avons eue sous les yeux :

Le gouuernement // des trois estatz Du // temps qui Court. — ¶ *Cy finist ce petit liure des trois estatz // du temps qui court Imprime a paris ꝑ // Ihean* [sic] *trepperel libraire & Imprimeur // demourant en la Rue neufue nostre da- // me a Lenseigne de lescu de France. S. d.* [*vers* 1510], pet. in-8 goth. de 28 ff. de 26 lignes à la page, sign. A-C par 8, D par 4.

Au titre, un bois représentant un clerc parlant à un jeune homme qui est habillé comme un clerc ou un écolier. — L'épître dédicatoire commence au v° du titre.

Au v° du 3e f., avant le chapitre *De l'Estat de l'Eglise*, un bois représentant le pape, assisté d'un cardinal, qui couronne un roi, derrière lequel se tiennent deux grands feudataires.

Au r° du 10e f., au-dessous de ces mots : *De l'Estat de Noblesse*, un bois représentant l'acteur allant au-devant de Noblesse : un chevalier, couvert d'une armure, la lance au poing et monté sur un cheval richement caparaçonné, est suivi d'une femme également à cheval; à la rencontre de ces deux personnages s'avance un homme vêtu d'une longue robe; dans le fond, on aperçoit un château gothique.

Au v° du 18e f., au-dessous de ces mots : *De*

l'Estat des Gens de praticque, un bois représentant un homme de loi, assis devant une table et paraissant lire un acte de justice; dans le fond de la salle où ce personnage est assis, deux hommes debout, le chapeau sur la tête.

Au r° du 22° f., au-dessous de ces mots : *De l'Estat des Bourgeois*, un bois qui représente l'acteur parlant à un jeune berger qui garde deux chèvres.

Comme on l'a vu ci-dessus, notre poëme ne peut être antérieur à 1505 ni postérieur à 1512. Le *Jehan Trepperel*, dont le nom se trouve dans la souscription, n'est donc pas *Jehan* Ier qui était déjà mort en 1502 (cf. Lottin, *Catal. chronolog. des Libraires de Paris*, p. 165), mais *Jehan* II, dont Maittaire et Pauzer citent des impressions de 1513, 1515 et 1518. Ces deux imprimeurs ne paraissent pas avoir été jamais distingués par les bibliographes. Silvestre, par exemple (*Marques typographiques*, 74, 75), se borne à joindre au nom de Jehan Trepperel les deux dates de 1491 et 1508.

Biblioth. du baron James E. de Rothschild. — Ce petit livret fut découvert par M. Jules Chenu et fit partie de son cabinet; il était alors incomplet du titre. M. Chenu avait cherché en vain un second exemplaire dans les bibliothèques publiques de Paris et fait aux bibliophiles, par l'organe du *Bulletin du Bouquiniste*, un appel resté sans résultat. L'exemplaire, demeuré incomplet, figura à la vente des livres anciens de J. Techener, père, en 1865 (n° 1920 du *Catal.*), et fut acquis par M. Potier, libraire, qui eut la bonne fortune de le compléter au moyen d'un exemplaire imparfait, mais auquel se trouvait le titre.

On remarque dans l'œuvre de La Vacherie quelques particularités prosodiques qui méritent d'être relevées. La terminaison *ent* dans les imparfaits est presque toujours comptée pour une syllabe :

Mettoient, v. 145;
Avoient, v. 147, 438;
Aloient, v. 157;
Avoient, v. 179, 181;
Estoient, v. 222, 528;
Seroient, v. 530.

En vertu du même principe, le poëte fait le mot *soient* de deux syllabes (v. 558, 610).

Par contre, l'*e* muet qui précède la terminaison dans les futurs et les conditionnels des verbes est presque toujours élidé :

Aym(e)rois, v. 44;
Engag(e)rois, v. 71;
Baill(e)ra, v. 99;
S(e)ra, v. 110, 496, 844, 905;
Dev(e)ra, v. 251;
F(e)roient, v. 439;
S(e)ront, v. 483;
Espous(e)ra, 541;
Chauff(e)ra, v. 611.

Le Gouvernement des Trois Estatz du Temps qui court.

S'ensuyt comment le Facteur de ce present Livre le presente à hault Prince, Monseigneur Gaston de Fois, duc de Nemours.

A vous, hault et puissant Prince, mon très redoubté seigneur, Monseigneur Gaston de Foiz, duc de Nemours, en très humble salutation. Monseigneur, plaise vous savoir que, dès mon jeune aage, que je commençay à cercher et voir le monde et que mes yeulx eurent eu la grace d'avoir peu approucher la court du très hault, très puissant et très crestien roy Loys douziesme de ce nom, ensemble des princes

et seigneurs de son sang, entre lesquelz, selon ce que mon povre entendement en peut dès lors comprendre, je vous choisy pour une des perles que pour le jourd'uy donne lustre et clarté au très honnoré Royaume de France, car non seullement, par haultaineté de lignaige, estes mis au plus hault de l'arbre de noblesse, mais en oultre les meurs et vertus qui sont en vous donnent emple congnoissance aux vivans que vous estes l'ung des syons[1] d'honneur ; et me sembla, dès que premier vous viz, que lors estiés encore en enfance et puerilité, à la contenance de voz gestes, que vous viendrés une fois à l'estat dont reluist aujourd'huy vostre renommée, parquoy depuis ledit temps ay tousjours tasché à faire quelque chose qui vous peust estre agréable et vous en faire ung present, si digne estois que vostre Seigneurie le voulsist recepvoir d'ung si povre rural comme je suis ; et, après y avoir longuement sejourné, ay commencé à composer ce[2] petit traicté qui se appelle le *Gouvernement des Trois Estatz au Temps qui court*, duquel, en toute revérence et humilité, je vous en fais ung don, vous supliant que vostre plaisir soit le recevoir en gré, car il me semble que celluy qui fait ce qu'il peut selon raison naturelle doit avoir facillement son acquit.

Ensuyt le Prologue de l'Acteur.

Hault Jupiter, saillez cy en la place ;
Approuchez-vous, si voulez que je face
Chose qui soit condigne de louenge ;
Saige Mynerve, si suis en vostre grace,

1. *Syon*, ou *scion*, rejeton, « young and tender plant, a shoot, sprig or twig. » COTGRAVE. Cf. t. III, pp. 30, 270.
2. Imp. : *se*.

Secourez-moy que mon œuvre parface
Soubz vostre vueil et que mon cas se renge ;
Jamais de vous n'espère faire change,
Mais qu'il vous plaise que n'encoure lédange[1].
Soubz vostre enseigne je remetz mon affaire,
Car je me sens trop peu de blé en grange ;
Gardez-moy donc que ne tombe en la fange :
Sans vostre guide je ne pourray rien faire.

Dieu Terminus, des fins le conducteur,
De toutes choses maistre et gubernateur,
Je vous suply, venés à mon secours,
Car, dès present, je vous fais mon recteur ;
Comme très saige et bon ymitateur,
En vous ay mis ma fiance et recours.
Hastez-vous donc, mais que ce[2] soit le cours,
Ou autrement tout yroit au rebours.
Mon povre sens[3] ainsi je vous denonce ;
Ou m'envoyés à ces nobles atours
La plus belle qui soit[4] d'icy à Tours,
Seure Themis, pour m'en faire responce.

Je ne vueil pas que vous soyez obmis,
Noble Stator, mais icy serés mis,
Car grant fiance en vous ay à merveille[5],
Vous suppliant que ne soye desmis,
De vostre court, comme voz ennemys :
A vous servir mon cueur sans cesse veille.

1. *Lédange*, ou *laidange*, reproche, calomnie, diffamation, « dequoy celuy qui a injurié un autre à tort se doit desdire en justice, en se prenant par le bout du nez. » COTGRAVE.

2. Imp. : *se*. — 3. Imp. : *cens*. — 4. Imp. : *soil*. — 5. Imp. : *merveilles*.

Vacune[1] vient me prescher à l'oreille,
Mais de sa feste ne feray jà la veille ;
D'oysiveté est dicte la déesse.
Asteries[2], le banquet s'appareille
Pour vostre court, qui est la nompareille,
Car je vous tiens pour ma seulle maistresse.

De tous les Dieux me metz en la commande,
Et humblement mon fait leur recommande,
Leur suppliant me voulloir secourir,
Et si riens fais où il y faille amende,
Me la quictent, sans en faire demande;
Leur malle[3] grace ne vueil point encourir.
A leur service je suis prest de courir,
Ains du deffault aymerois plus cher mourir.
Vuyde, Paresse, qui à tout bien desrogue!
Commencer fault pour à fin parvenir
Et de mon œuvre avoir le souvenir,
Parquoy je vois faire fin au Prologue.

L'ACTEUR.

Ce petit livret qui s'apelle
Le Temps qui court de maintenant,
A le commencer g'y appelle,
Sans qui m'y soit la main tenant
Plus que gluz ne poix est tenant,

1. Vacuna, déesse romaine qui présidait au repos. Voy. Horace, l. I, *Epod.* X, v, 49; Ovide, *Fast.*, l. VI, v. 307.

2. Astérie, sœur de Latone, fut aimée de Jupiter qui se transforma en aigle pour la séduire et la rendit mère d'Hercule le tyrien ; plus tard, elle fut métamorphosée en caille et finit par devenir l'île de Délos. Il est probable que le poëte l'aura confondue ici avec Astrée, la déesse de la justice. — 3. Imp. : *molle*.

A ung tas de povres folatres;
Les autres s'en vont esbatant
Qui contrefont les gentillastres.

Encor n'ay pas vingt et deux ans,
Mais j'en ay apprins quelque chose
De gens lectrez et bien sçavans
Qui n'ont pas tousjours bouche close,
Et si en font texte, après glose;
En ce ne pensent point pechez :
Je croy, et bien dire je l'ose,
Qu'il s'en trouvera d'empeschez.

Des Troys Estatz nous fault parler,
Ainsi comme avons en devise,
Mais en ce cas doit precéder,
Devant tous les autres, l'Eglise,
Parquoy fault que ma plume aguyse
Pour le bouter en escripture;
Avant engagerois ma chemise
Qu'il n'en fust fait quelque ouverture.

De l'Estat de l'Eglise et des Ministres d'icelle.

Les gens d'Eglise de present
Sont d'une si terrible sorte
Que, quant on leur porte present,
Ilz ne daignent ouvrir la porte,
Au moins, que mal je ne rapporte,
Si ce n'est par l'huis de derrière,
Pour y faire entrer de main forte
Ma dame ou sa chamberière.

Et ceulx qui deussent chastier
Les autres en baillant exemple,

Plustost les verrez varier
Que la fueille du bois de tremble;
A les veoir dehors, il vous semble
Qu'ilz soient tous enclinez à Dieu,
Mais souventes fois sont ensemble
Pour jouer en ung secret lieu.

Maintenant il n'y a prelat
Qui n'ait des filles trois ou quatre,
Mais c'est quant il se treuve mat
Pour soy resjouyr et esbatre
Et pour merencolie abatre,
De peur de grande adversité;
S'il estoit Jacobin ou Carme,
Il en feust d'office cité.

Pour bien vous advertir du cas,
Les maris yront en messaige,
Et luy baillera l'on des ducas
Pour en avoir meilleur passage;
S'il se courrouce il n'est pas sage,
Et dira l'on : « Allez, villain;
« Coquin, pour vostre vasselaige
« Vous aurez ce coup de ma main. »

Il fauldra que cela endure
Et qu'il le preigne pour jeu beau,
Ou mis sera en prison dure
Quinze jours au pain et à l'eau,
Et puis le povre cocquardeau
Sera requis de la bonne dame
Et au partir : « Allez, soteau,
« Remerciez en vostre femme.. »

Et ainsi le povre Jenin
Aura cela pour son salaire,
Et, mais qu'il ait ung pot de vin,
Il ne luy chault qu'on saiche faire;
Du tout s'en rapporte à Vallère,
S'il en mect rien en ses cantiques;
Mais, à regarder son brevière,
N'en trouve rien en ses croniques.

Et, si quelque homme de bien vient
Qui voise chez Monsieur soupper,
Et de malle aventure advient
Qui voye ma dame troter
Et son nom vueille demander,
Verité n'en saura en pièce,
Mais le serviteur sans flater
Dira : « C'est de Monsieur la niepce. »

Ilz feront ung tas de nepveux
Qui de dix lieues ne leur approuchent;
Ce nompourtant, dire ne veulx
Qu'aucunement ne leur atouchent.
De souef linge leur nez mouchent
Et si mangent le beau pain blanc :
Le gros milourt mort, bien ne touchent,
Et leur fault gésir sur le banc.

J'ay en mains rommans apperceu
Des bons prelatz du temps passé,
Qui n'eussent personne deçeu,
Nompas ung meschant mot brassé;
Cela est du papier cassé
Pour ceulx qui règnent à present

Et ont leur fardelet troussé,
Et vivent[1] je ne sçay comment.

Leurs biens mettoient en troys pars
En gardant de Dieu la commande,
Car ilz avoient les regards
Qu'il fault ung coup payer l'amende;
Plus doulx estoient que laict d'amende;
Le monde estoit bien gouverné,
Mais à present, je vous demande
S'il n'est pas ung peu estonné.

L'une des pars si estoit mise
A reparer les hospitaulx,
Faire refaire quelque église,
Sans adviser ne pris ne taux;
Ilz n'aloient point sur chevaulx
Pour gaudir avec la commère,
S'à present ne sont si loyuaulx :
Qui craint le chef se face raire.

L'autre part estoit employée
A soustenir de Dieu le membre;
Leur bonté n'estoit point ployée,
Car il fault ung coup compte rendre;
A bien faire vouloient entendre,
Tousjours aux povres secourir,
Car en leurs cueurs vouloient comprendre
De bien vivre pour bien mourir.

L'autre, comme veult la raison,
Estoit pour vivre honnestement,

1. Imp. : *vivant*.

Sans en user par desraison,
Sinon par bon gouvernement;
Leur cueur estoit entièrement
Retiré vers le Filz Marie;
Point n'ay dit cecy follement,
On peult veoir si c'est menterie.

En ce temps là, estoient tous saintz
Et canonizoit-on leurs corps,
Car fait avoient bonnes fins,
Parquoy Dieu estoit d'eulx records;
Jamais n'avoient fait discords,
Mais toute chose meritoire;
Pour ce, quant ilz ont esté mors,
En ont eu l'éternelle gloire.

Pas je ne veulx tant blasonner
Ceulx qui sont à present vivans,
Mais je me vueil arraisonner
En parlant d'eulx par bons moiens,
Car ilz ont esté ensuivans
De leurs biens faire trois parties :
Dire je vueil sans laisser riens
Comment elles sont departies.

Faulconniers, oyseaulx et chiens
Sont substantez d'une partie;
Putains, macquereaulx, ruffiens
Avec eulx sont de la partie.
Telle portion assortie
Est-elle pas belle et honneste?
Mais, quant sera la departie,
Là y aura piteuse feste.

En grans palais et ediffices
Est l'autre portion bóutée,
Puis fault vendre des bénéfices
Pour faire la cave voultée
Et au matin manger tostée[1]
De pouldre de duc ou de roy[2];
Dieu n'a pas l'oreille estouppée,
Mais[3] entend bien tout leur desroy.

Le demourant est mis en dance,
Nompas comme font Cordeliers,
Mais, pour saouller la grosse pance,
Entendent tousjours voulentiers.
Joueurs de dez et hazardiers
Sont quant et eulx[4] le plus souvent,
Mais, de penser au jours derniers,
Autant en emporte le vent.

Descendons plus bas de la souche
Et parlons des simples chanoines
Et gens d'Eglise, car reprouche
En pourroient faire à ces[5] estraines;
Si feroient cordeliers et moynes,
S'ilz n'estoient mis en balence,
Car ilz font robes de leurs laynes
Et sont tous d'une mesme dance.

Il n'y a maintenant si povre
Homme d'Eglise ne curé

1. Rôtie. — 2. *Poudre de duc*, poudre faite avec du sucre et de la cannelle; on y ajoute aussi quelquefois d'autres épices (COTGRAVE). — 3. Imp. : *Mains.*
4. Avec eux. — 5. Imp. : *ses.*

Qui n'ait apprins, si le descouvre,
Le beau mot et bien elizé
Que Dieu a dit et devisé,
Quant il eut créé ciel et terre;
Si luy plaist sera advisé
En cecy, affin que point n'erre.

Il dist qu'il fault multiplier,
Affin qu'on emplisse le monde,
Par quoy s'en veulent deslier
Car ceste charge leur redonde.
En cela leur raison se fonde
Et ne pensent point à la mort,
Mais, quant on laschera la bonde,
Rien ne leur vauldra le remort.

Je ne congnois si povre lourt
Qui n'ait gorgiase chamberière
Et contrefera le milourt[1]
En regardant les gens derrière,
Mais, s'il espioit sa banière
Taincte de vice et de peché,
Il auroit bien forte manière
S'il ne se trouvoit empesché.

Trois moys avant le bout de l'an,
Affin que bien soit entendu,
Leur bourcier ne leur devera rien,
Car tout auront jà despendu.
Parmy le col soye pendu
Quant g'y songe, j'en ai orreur,

1. On a déjà vu t. XI, p. 111, le mot *millourt* employé avec le sens d'homme riche.

Car, tout le cas bien entendu,
C'est assez pour semer erreur.

Se son amy le veult reprendre,
Luy remonstrant son maléfice,
Il dira pour le fait entendre :
« Mon amy, vous estes trop nyce;
« J'ay six cens[1] frans en bénéfice
« Et je n'en prendray pas plaisir?
« Par Dieu vous estes trop novice
« Et trop fol; allez vous gesir. »

Et vela; pour dire le voir[2],
L'autre devient son ennemy
Et jamais ne le vouldra veoir
Tant qu'il ait passé son ennuy;
Maintenant il n'est nul amy
Que, s'il veult le mal remonstrer,
L'autre d'ung an ou de demy
Ne le vouldra point rencontrer.

Par ainsi s'en vault-il mieux taire,
De paour de l'indignation,
Mais il les convient laisser faire
Pour éviter discention,
Noyse, debat, contention
Et hayne tant que l'on vivra;
Mais, pour toute conclusion,
Qui bien fera le trouvera.

Ung povre simple chappellain
Qui tiendra à ferme une cure

1. Imp. : *sens*. — 2. Vrai.

N'ose menger que pain et vin :
Pour entretenir une ordure,
N'aura ne linge ne vesture
Fors frisquement et bien à point,
Et ne se soucye s'il endure,
Mais qu'il face le contrepoint.

Véla comment Dieu est servy
Des gens d'Eglise de present,
Et ont ame et corps asservy
Pour au Dyable en faire present;
S'ilz n'y trouvent quelque garant,
Je ne sçay comme il en yra,
Mais dire je puis surement
Que quelc'un l'eure en maudira.

Le curé viendra le dimenche
Dire la messe acoustumée
Et, quant se viendra à l'offrande,
Sa bourgoise y viendra parée ;
L'Eglise en est bien reparée,
Veu telz miracles qui se font;
Mieulx vauldroit chasser la marée :
Je m'esbahis que tout ne font.

Brief, pour faire conclusion,
Chacun veult provision faire,
Et n'en ont point d'illusion,
Quelque chose qu'on leur sçeust braire;
Jacobin, carme ou autre frère
Veullent sçavoir tout le mestier
Et pas ne seroit leur compère
Qui les en vouldroit chastier.

Et encores je m'esbahys
Plus de gens de religion,
Qu'ilz ne sont point si envahis
Qu'i n'en ayent à légion
Voulant tenir la région
Des gens mariez et mondains,
Et si sont plus doulx que pigeon;
Mais, quoy? Ilz n'en pensent pas moins.

Si vous allés à eulx parler
Et escouter leurs beaulx esditz,
Ilz sçauront si bien flageoller
Qu'i vous mettront en Paradis,
Et, si voulez croire leurs ditz,
Jamais mal ne vous en prendra,
Mais quant à moy vous advertiz
Que tout yra *et in terra*.

Toutesfois ung très grant pecheur
Peut souvent bon conseil donner,
Autant ou plus qu'ung grant prescheur
Qui ne cesse de sermonner.
Mais qui se voudra destourner
Et de péché avoir remort,
Il doit souvent ses yeulx tourner
Vers Dieu, et penser à la mort.

L'Eglise a en charge le monde,
Pour l'induire à tousjours bien faire,
Mais plus en varient que l'onde
De la mer, en toute manière.
Point n'ont regard que la bàrrière
Sera fermée à leur fin,

Mais ilz ont ce mot mis arrière :
« C'est de bonne vie bonne fin. »

Ballade.

O peuple humain, approchez vostre barge,
Considérés que de Dieu avez charge,
Sur les mondains en tant qu'estes d'Eglise;
Acquitez vous et en prenés descharge;
N'ayés le cueur à or, argent, ne targe,
Fors à la grace que Dieu vous a promise;
Laissez à part luxure et paillardise,
Ou autrement très mal vous en prendra;
Se[1] n'y pensez, autre n'y entendra;
Gardés vous donc qu'orgueil ne vous surmonte
Si ne le faictes, jà bien ne vous viendra,
Car une fois vous fauldra rendre compte.

Je vous supply, mettez y telle peine
Que, quant viendra que vous perdrez l'alayne,
Le faulx serpent n'ait dessus vous puissance,
Car sans cesser il se trote et pourmaine,
Cuydant vous traire à son cruel demaine,
Pour de voz ames avoir la joyssance;
Faictes donc tant qu'il y ait deffaillance
Quant Atropos vouldra ruer son dart,
Car il n'y a roy, baron, ne souldart
Qui soit asseur[2] du jour de sa demonte;
Pensez y donc avant qu'il soit plus tard,
Car une fois vous fauldra rendre compte.

1. Imp. : *Ce.* — 2. Imp. : *esseur.*

Ce monde icy n'est que ung petit voyage,
Fort à congnoistre, et à passer sauvage,
Qui ne pence ung petit à son cas;
Et vous prometz que l'homme n'est pas sage
S'il ne se garde de se mettre en passage,
Où l'Ennemy l'ait empraint en ses las,
Dont maintes fois fauldra crier helas,
S'il n'y pense pendant qu'il est en vie,
Car s'il[1] convient qu'[u]ne fois il desvie
En cest estat, ce[2] sera à sa honte.
Songez y bien, et je vous en supplie,
Car une fois vous fauldra rendre compte.

Prince haultain, soyez leur pitoyable,
Et vous, pécheur, envers luy lamentable,
En demandant pardon de vostre offence;
Mieux vous vaudroit n'avoir onc prins naissance
S'en vostre fait se trouvoit [ung] mescompte.
Bons Crestiens, purgez la conscience,
Car une fois vous fauldra rendre compte.

De l'Estat de Noblesse.

Affin que le cas ne nous blesse,
Commencerons nostre escripture
A parler du fait de Noblesse,
Ainsi que mon engin procure
Qui plus gros est que roche dure;
Mais il me sera pardonné
Si faire n'en puis ouverture
Qui soit pour estre à los tourné.

1. Imp. : *cil*. — 2. Imp. : *se*.

Je sçay que pas n'ay la science
Pour sçavoir faire chose exquise,
Mais j'en feray quelque apparence
Qui à ma matière est requise,
Combien que n'ay la langue aprise
A chose faire de grand poix :
Tel a bien doctrine comprinse
Qui ne regarde jamais loix.

De Noblesse et sa mention
Parlerons au second chapitre,
Faisant d'eulx quelque mention
En ryme, balade ou epistre ;
De grant sçavoir n'ay pas le tiltre,
Mais couraige ay et bon voulloir
Pour chanter leçon au poulpitre
Qui à quelque ung puisse valloir.

Or commençons aux grans seigneurs
Qui ont subgetz à grant planté,
Car les arbres viennent greigneurs
De force qu'on y à anté.
S'ilz ont le cerveau esventé,
Se viennent icy convertir,
Car j'ay en plusieurs lieux hanté,
Qui[1] me contraint les advertir.

Maintenant n'y a si grant prince,
Roy, duc, conte, baron, marquis,
Ou seigneur de quelque province,
Qui soient à leurs subgectz unis,
Mais leur font souffrir maintz ennuys

1. Ce qui.

Pour soubstenir leur gros estat,
Et s'ilz venoient vers eulx plaintifz,
Il y auroit très grant debat.

Pensez-vous qu'ilz ayent memoire
Des nobles hommes du temps passé
Qui depuis ont acquis grant gloire
Par les beaulx faitz qu'ilz ont brassé ?
Pas n'avoient couraige entassé
A grant trésor, ne grant avoir ;
Il n'est pas au monde cassé
Qu'après sa mort peult los avoir.

Que n'ont-ilz mis devant leur veue
De Regulus la loyaulté ?
Car, s'ilz l'avoient bien congneue,
Jamais ne feroient desloyaulté.
Ils ont leur sçavoir apresté
A barat et à tricherie,
Mais, quant Mort[1] aura tout cité,
Ce ne sera pas joncherie[2].

Je congnois et voy aujourd'huy,
Aux maisons qui ont le grant cours,
Q'ung flateur aura plus d'appuy
Que nul autre et plus de recours,

1. Imp. : *la Mort*. — 2. Nicot, suivi par Cotgrave, ne cite pas le mot *joncherie*, mais voici l'explication qu'il donne du mot *joncheur* : « Est proprement celui qui... seme par terre le jonc couppé, mais, par metaphore, il se prend pour un pallieur et dissimulateur, parce que la jonchee tient à couvert les defectuositez du pavé ou chemin auquel elle est espandue. » Le sens général est donc ici que, au jour de la mort, il ne sera plus possible de dissimuler.

Car le maistre luy fait secours.
Esse pas beau train de noblesse ?
Cela regne à present ès cours,
Qui[1] fait à maint loyal oppresse.

Pensez-vous point qu'il fait grant dueil
A ung homme qui ayme honneur,
Quant il congnoist bien à veue d'œil
La maison estre en deshonneur ?
Mais il y perdroit son labeur,
Car le rapporteur la gouverne,
Et, s'il en desgorge son cueur,
Mis sera hors au premier terme.

Et, pour dire la verité,
Velà ce qui luy en viendra,
Et, s'il a du bien merité,
Mal pour ce cas luy en prendra;
Par ainsi, il se contiendra
D'en parler, pour éviter noise;
Il voit bien qu'à mal tout yra,
Mais besoing luy est qu'il s'en taise.

Flateurs ont à present le bruyt
De gouverner toutes maisons,
Car les gens de bien sont en ruyt[2]
Et ne sont pas en leurs saisons,
Car ilz n'ont pas les achoisons
Pour sçavoir leur maistre tromper;
Ce sont toutes bonnes raisons :
Bien fait qui s'en peut depporter.

1. Ce qui. — 2. Rut; cf. t. II, p. 132. Ce mot est ici synonyme de fureur, folie.

Ung prince de loingtain pays
Envoyra en très noble arroy
Son enfant, où son cueur a mys,
Pour estre au service du Roy,
Luy baillant or, chevaulx, charroy,
Habillemens gorriers et gens,
Et, pour le garder de desroy,
Gens qui de luy seront diligens.

Quant il sera venu en court,
Il trouvera gens de sa sorte,
Et puis, pour vous le faire court,
Fauldra qu'un petit se deporte;
Plus ne vouldra qu'on luy apporte
Des menaces s'il ne fait bien,
Ains veult que son mal on supporte,
Car plus ne se soucie de rien.

Il aura ung varlet de chambre,
Qui sera macquereau bien fait,
En luy baillant pour deduict prendre
Quelque fillette à son souhait;
Celluy sera son amy parfait
Qui luy conduyra la marée;
Mais qu'il ait son plaisir refait,
Vertu est de luy esgarée.

Mais qu'il y ait ung an esté,
Il ne luy fauldra plus de maistre,
Car il aura desjà tasté
Dont gens de court sçaivent repaistre;
Sans son licol yra bien paistre
Et aller veoir quelque gorrière,

Dont ung tel bien luy pourra naistre
Qu'il en mauldira la banière.

Quant est des gorgias de court,
Qui braguent en diverse sorte,
Argent est souvent d'eulx bien court,
Car leur terre est vendue et morte;
Mais l'ung l'autre se reconforte
En espérant, le temps futur,
Que quelc'un des biens leur apporte :
Interin ilz vivent par cueur.

Ils contrefont les amoureux
De Perrichon ou de Beluche;
Après ilz sont si langoureux
Qu'ilz n'ont morceau de pain en huche;
Ilz sont plus secz que vieille buche;
Faulte d'Argent[1] les a vaincuz;
Chacun souvent souhait épluche;
Non pourtant ilz n'ont point d'escuz.

Ilz vivent du regard des dames
En gemissemens doloreux,
Qui leur font getter maintes larmes,
Tant sont meschans et malleureux;
S'ilz estoient chevallereux,
Comme ilz souloient le temps passé,
En biens seroient plantureux,
Mais trop ont courage lassé.

1. Ce personnage allégorique revient constamment dans nos anciens poëtes. Cf. t. VII, p. 77; X, p. 12. Un proverbe, cité par Roger de Collerye et qui se retrouve dans diverses chansons, dit :

Faulte d'argent, c'est douleur nompareille.

Il[1] en y a de plusieurs sortes
Et qui de dames ont grans dons,
Car ilz gardent la clef des portes
Pour aller sceller leurs pardons;
Et, si bien leur cas regardons,
Ils s'en trouvent mieux à leur aise;
De plus parler de leurs façons
Il est besoing que je m'en taise.

Il surviendra quelque vieillart
Qui espousera une gorrière,
Mais, quant se viendra sur le tard,
On ouvrera bien l'huys derrière,
Et si sçavent bien la manière
De tromper le povre chenu.
Quant je regarde la matière,
Cela luy est loyaument deu,

Car jamais vieillart ne devroit
Espouser une jeune fille,
Pourquoy? — pour ce qu'il ne sçauroit
Plus jouer de la trenchefille,
Mais il y aura en la ville
Ung galant qui luy aydera,
Et puis, la feste ou la vigille,
Son payement il en aura.

Elle aura trois ou quatre enfans
Que le povre homme nourrira,
En cuydant qu'ilz soient tous siens,
Mais soyez seur que rien n'y a;
Cela luy appartient, *quia*

1. Imp. : *Ilz*.

Pas ne debvoit fillette prendre :
Bien fol fut quant il s'i lya,
Mais il fait bon de tout aprendre.

Le galant, qui la fournira
Du bas mestier, sera parent
De ma dame, car il yra
Chez elle prendre son garant,
Et, si l'homme va murmurant
De ce qu'il va coucher léans,
Dire sçaura bien apparant :
« Il est des parens de céans. »

Ceulx qui vivent en ceste sorte
Sont plus aises que gens du monde,
Car ung chascun honneur leur porte,
N'ayant regard au vice immunde,
Car par là pourroit toute l'onde,
Qui jamais naistra sur la mer,
Passer et couller sur la bonde
Ains que tel vil peché laver.

Noblesse est bien au bas mise
Par les beaulx faitz de telles dames,
Qui ont leur foy du tout promise
Au grant Diable, corps et ames;
Quelque jour sentiront les flames
De l'ort villain gouffre d'enfer,
Dont ilz ploreront maintes larmes,
Mais trop tard sera d'y penser.

Je m'esbahys qu'ilz n'ont regard
A ce que fist dame Lucresse,
Et à sa loyaulté esgard,

Quant Tarquin luy fist telle oppresse,
Dont se tua par grant detresse,
Affin qu'il ne feust reprouché
Qu'[u]ne dame et une princesse
Eust commis tel crime et peché.

Plus n'ont dames telle vertu;
Ilz ne pensent qu'à leur plaisir
Et ont jà leur honneur perdu,
Pendent qu'ilz ont eu le loisir
Et[1] quelque gorgias choisir
Pour leur abbatre la rosée,
Car mainte, pour tel fol desir,
S'est trouvée souvent abusée.

Encores plus je m'esmerveille
De femmes qui ont beaulx maris,
Comment leur mauvais cueur s'esveille
Les faire dolens et marris;
Sur ma foy, ce ne sont pas ris
De faire son mary cocu;
Soient de Tours ou de Paris,
Le Dyable s'en chauffera le cu.

S'on tenoit encores l'esdit
Que l'on faisoit au temps jadis,
— Quant on trouvoit par un vray dit
La femme ès pechez maulditz
D'adultère, ilz estoient soubzmis
A incontinent souffrir mort —
Hélas! vray Dieu de Paradis,
Mainte une passeroit le port.

1. Ne faut-il pas lire : *De* quelque gorgias ?...

Mais, sur ma foy, on n'en tient compte,
Non plus que de chasser aux lièvres,
Et, s'aucun du fait se mesconte,
Il en aura les blanches fièvres[1];
Après la guerre, on baille trèves[2];
Je parle bien gros, qu'on m'entende,
Se mes oraisons en sont bresves :
A tout meffait ne gist qu'amende.

Je me pourroye rompre la teste,
Car on n'en fera autre chose,
Et dira l'on : « C'est une beste,
« Qui veult faire nouvelle glose. »
Mieulx leur vauldroit estre à Thoulose,
Aller marchander du pastel[3];
Trop mieulx serviroit bouche close
Que de bastir ung tel chastel.

Ce nompourtant, il ne me chault
Qui qu'en grongne ou en murmure;
Autant m'est le froit que le chault,
Mol couché ou sur terre dure;
Si à mal faire mettois cure

1. Les « fièvres blanches », *febris alba,* sont l'ancien nom vulgaire de la chlorose ou des pâles couleurs. Voy. ci-dessus, p. 11. — 2. Imp. : *treuues.* — 3. Le *pastel* « est une espèce d'herbe grasse, laquelle moulue en masse, est singulière pour bonifier la teinture; *glastum* ». C'est l'*isatis tinctoria* de Linné, plante crucifère contenant de l'indigotine. Nicot ajoute : « Les François l'appellent *guède,* qui vient de ce mot *woède.* Es pays de Lauragais, et autres ès environs de Tholose, les plus grasses terres y sont employées; aussi le profit en est plus grand que du bled. Il est porté de là en Espagne, en France, en Angleterre et autres païs estrangers. »

Cacher m'en yroys soubz la nate,
Mais à ung chascun bien procure :
Qui rongneux sera si se grate.

Et[1] la cause par quoy j'en parle
Est[2] seullement pour advertir
Aux mauvais qu'ilz laissent la balle
De mal et se bien convertir,
Car c'est ce qui fait aneantir
Tous nobles cueurs et mal penser;
Parquoy dire vueil sans mentir
Qu'il fait bon le bien pourchasser.

Noblesse vient premièrement
Des gens tenant foy et promesse
Qui en eulx eurent hardement,
Force, loyaulté et prouesse,
Cueur ma[g]na[n]yme en haultesse
Pour soustenir et foible et fort,
Qui jamais honneur ne delaisse
Pour de reproche avoir confort.

Richesse n'anoblist point l'homme,
Mais les vertus qui sont en luy,
Car pour villain je dy et nomme
Cil qui au povre fait ennuy,
Car pas n'a remis a l'estuy
Honneur, mais le laisse à l'escart,
Dont sera une fois honny,
Et avant plus tost que plus tart.

Maintenant ung gros usurier

1. Imp. : *Est*. — 2. Imp. : *Et*.

Vouldra trencher du gentilhomme
Et son père estoit serrurier[1],
Ou portoit au moulin la somme;
C'est assez pour aller à Romme
Qui conse[n]tiroit tel meffait[2],
Parquoy droit villain je le nomme,
De peur d'encourir tel forfait.

Le cueur où repose Noblesse
Jamais n'a garde de dangier,
Car en luy a tel hardiesse
Qu'on ne le pourroit ledenger[3],
Et si se sçaura bien venger
S'aucun mal contre luy conspire,
Car à raison se veult rengier,
Qui en tous lieux le sçait conduire.

Où est la dame qui vouldroit
A nul aba[n]donner son corps,
Si de noblesse avoit le droit
Et de ses fais estoit recors?
Rien ne serviroient les accors
De tabourins, fleutes ou orgues,
Et, s'elle pensoit aux discors,
Envie n'auroit de jouer d'orgues.

Car une fois mourir convient;
Nul vivant en ce ne fait doubte,
Et jamais ne luy en souvient;

1. Imp. : *serruzier*. — 2. C'est-à-dire que celui qui commet tel méfait se charge la conscience d'un péché que le pape seul pourrait absoudre. — 3. Blasmer. Voy. p. 58, note 1.

Le grant Dyable tousjours là boute;
Mais le Juge, que tout redoubte,
En prendra quelque jour vengence,
Car pas n'oublira une goutte
De toute leur folle plaisance.

Songez vous point qu'il en est mort
Que, s'ilz povoyent retourner,
De leur meffait auroient remort,
Qu'à present treuvent si amer?
Las! il se fait mal atourner
D'habit qui fait pre[n]dre le maistre,
Par quoy se vault mieux destourner
De mal, et de bien se repaistre.

Ballade.

Approuchez vous, de Noblesse la bande,
Tant pressé suis qu'il fault que je debende
Sur vous autres de deshonneur le traict,
Car tous les jours vous passez par la lande
De Lascheté, sans en payer l'amende[1];
Par nonchaloir, qui ung chascun forfait,
Mondain Plaisir vous a mis en retrait,
Dont ung chascun se mocque à plaine gorge,
Car de vertu avez laissé la forge,
Parquoy cassez en serés à la monstre[2];
Pource je diz, puis qu'il fault que desgorge,
Que cil n'est noble qui par faitz ne le monstre.

Prenez mirouer de pitié et clemence,

1. Imp. : *la* lamende. — 2. A la « monstre » générale, c'est-à-dire au jugement dernier.

Et de vos pères ayés la congnoissance,
Et par ainsi point ne serés honnys;
N'aymés point tant vostre folle plaisance,
Qui vous fait tant [de]piteuse grevance
Qu'on vous en tient aux malheureux uniz;
Vous voyez bien qu'assez estes puniz
Quant du monde avez la malveillance[1].
Et cela vient de vostre deffaillance,
Dont negligence vostre malfait demonstre;
Parquoy veulx dire, sans parler à oultrance,
Que cil[2] n'est noble qui par faitz ne le monstre.

Que n'avez vous les faitz tant glorieulx
Des nobles homs et gens chevallereux
Que jadis firent, dont encore est memoire?
C'est ce qui fait cueurs promps et curieux
Se[3] parforcer, par faitz labourieux,
Obtenir don qui leur tourne à grant gloire,
Pour estre mis en rommant et hystoire
Et du monde acquérir loz et bruit;
Après la mort n'est plus plaisant déduit.
Pensez-y donc, pour avoir tel rencontre,
Car je concluz, comme devant ay dit,
Que cil[4] n'est noble qui par faitz ne le montre.

Princes, barons, chevaliers et marquis,
Qui tant d'honneur au monde avez acquis
En vostre vie, faictes qu'après la mort
Chascun de vous ait douloureux remort,
Et d'en bien dire nul n'en voise à l'encontre,

1. Imp. : *mallveillance*. — 2. Imp. : *sil*. — 3. Imp. : *Ce*. — 4. Imp. : *sil*.

Car on peut dire, sans faire à nully tort,
Que cil n'est noble qui par faitz ne le monstre.

Autre Ballade pour les Dames.

Dames, je veulx un peu à vous parler
Pour mon las cueur ung petit descharger,
Qui contre vous avoit pris quelque picque,
Mais à present il s'en veult desgorger
En verité, sans plus y sejourner,
Car autrement il deviendroit étique;
Si vueil donc bien que mon engin s'applique,
Nompas qu'il sache parler en réthorique,
Mais seullement de peur d'inadvertance;
Rememorer vous vueil en ma replicque,
Après qu'au long ay veu vostre duplicque :
Qui n'ayme honneur est banny de plaisance.

Dames, Venus vous a pris en ses las,
Dont une fois fauldra crier : hélas!
S'aucun remède n'y est par vous bouté,
Car Dieu congnoist vos superfluz esbatz,
Et ay grant peur qu'il n'en deviengne las,
Quant il aura longuement escouté.
L'arbre vient sec quant chièvre l'a brouté;
Pavé se ront quant il est fort hanté;
Plaisir s'enfuit quant voit venir Grevance;
La folle amour à maint une a cousté,
Parquoy sans cause ne fut ce mot cotté :
Qui n'ayme honneur est banny de plaisance.

Faictes donc tant que Noblesse s'esveille
Et que par force Congnoissance resveille,

Pour moyenner vostre salvation,
Car il enuye tant crier à l'oreille
A Bon Vouloir qui jamais ne someille,
Pour vous getter hors de perdicion;
De vous mesmes ayez compassion,
Pour eviter la grant discention
Dont Atropos a la préhéminance.
Si mal escriptz, qu'aye pugnition,
Mais je vueil dire pour resolution :
Qui n'ayme honneur est banny de plaisance.

Prince puissant, doulx et misericors,
Je vous supply que d'eulx soyez recors
Et que vertu vienne à leur congnoissance,
Delaissant vice, peché et ses accors,
Car dire vueil, sans semer nulz discords :
Qui n'ayme honneur est banny de plaisance.

En après, pour finer l'ouvrage,
Où mon engin s'est[1] voulu mettre,
Parlé sera de labourage,
Pour ung peu son sçavoir remettre;
Mais, pource qu'en y a de lettre,
Veulx mettre en avant ma praticque,
Et en rude ryme, par mètre,
Parleray des gens de praticque.

De l'Estat des Gens de praticque.

Juges, procureurs, advocatz,
Hastez-vous, prenez voz lunettes

1. Imp. : *c'est*.

Et pensez ung peu à voz cas,
Car approcher vueil de voz mettes[1];
Songez de quelle vie vous estes,
Et pensez qu'il fault faire fin;
Tousjours n'aurez pas rouges testes;
Tel est mort qui estoit hier sain.

Gens de justice, approuchez-vous,
Je vous convie à ce bancquet;
Greffiers, notaires et vous tous
De lectre, n'ayez le hocquet;
Venez ouyr le perroquet
Qui en sa caige se degoise,
Et n'apportez point de bouquet,
Car on vous veult parler de noise.

Ou temps qui court, gens de practique
Font très bien le fait et deffait[2],
Allant le train dyabolicque,
Dont le povre est souvent deffait;
Soit à bien, ou soit à tort fait
Ne leur chault, mais qu'ayent de quoy
Et en est l'air si très infect
Que les oyseaulx en ont effroy.

Ung povre homme aura ung procès
Que son advocat conduyra,
Mais point n'y aura bon accès
Jusques à ce qu'il fournyra

1. Domaine, du latin *metæ*, limites.

2. Verconus, l'acteur qui récitait le *Monologue sur les femmes* que nous avons précédemment reproduit, se vante précisément de savoir « le faict et le deffaict ». Voy. t. XI, p. 180.

Argent, et lors on luy dira :
« Mon amy, ta cause est bonne »,
Et le contraire apparoistra :
Il ne luy chault, mais qu'on luy donne.

Six ans demourra en l'affaire,
Ains qu'à bout en puisse venir,
Et puis fault escripture faire
Pour argent faire revenir,
Mais c'est pour tousjours soubstenir
Le train Monsieur le Procureur,
Qui en aura maint souvenir,
Estant de la bourse cureur.

Et puis, après que le bon homme
Aura tout le sien despendu
Et n'aura vaillant une pomme,
Son procès sera au clou pendu,
Et n'y sera plus entendu
Pour l'homme de ses biens desmis;
Il leur sera bien chier vendu :
Dieu ne l'a pas en oubly mis.

Esse pas bien grant tirannise
Tromper son frère chrestien
Et, par ardente convoitise,
Prendre et ravir ce qui n'est sien?
Hélas ! pas n'est plaisant maintien;
A macher est plus dur que fer,
Mais je veulx dire et le soustien
Qu'ilz en brusleront en Enfer.

Mauldicte soit telle avarice
Qui mect l'homme à perdicion,

Car de tous maulx elle est nourrice,
Ayant à bien discention;
Prenez en vous discretion,
Gens qui commettez tel forfait,
En faisant restitution
Amendable pour le meffait.

Les juges sont de mesme sorte
Qui pillent le peuple menu,
Et fault que tousjours on leur porte
Qui veult estre le bien venu,
Et ne sera point soustenu
S'il ne baille fort de quibus;
Mais, quant j'ay bien le cas congnu,
Vray Dieu ! on y fait mainctz abus.

Ung povre homme qui a bon droit
En quelque cause qu'il aura,
Dont le procès en est en droit,
Jà estre vuydé ne pourra
Jusques à ce qu'i baillera
Force argent à Monsieur le Juge,
Dont quelque jour compte rendra
Et n'atendra point le deluge.

Argent est amy de justice
Et en fine à son plaisir,
Et si le trouve si propice
Qu'elle y a mis tout son desir;
Pensez y, tant qu'avez loysir,
Gens qui avez justice en charge,
Ou vous en aurez desplaisir :
Trop gros fardel fait pesant charge.

O Avarice, qui peu vault,
Qui les cueurs des mondains attise
Et metz en desarroy si hault
Que loyaulté n'est plus requise,
Par toy est leur âme soubmise
A dampnation pardurable;
Pensez-y, je vous en advise,
Tant qu'avez le temps acceptable.

Par juges de mauvais affaire
Sont riches venuz indigens,
Et ont esté cause de faire
Larrons qui furent bonnes gens;
Ilz sont à ce bien diligens
D'envoyer faire au povre opresse
Par satalites et sergens,
Qui leur font souffrir maint destresse.

Je croy qu'il n'y a soubz la nue
Pires garçons que sergens sont,
Et m'esbahis qu'on ne les tue
Ou que le ciel sus eulx ne fond,
Que les Arpies ne les deffont,
Car ilz font tant de maulx souffrir
Aux povres, et nul bien ne font;
On les deust à martyre offrir.

Et les juges souffrent cela;
Jamais ne sont du mal pugnis,
Pour ce qu'ilz sont tous à cela
Et de leurs maulx ensemble[1] uniz.
Plaintifz point ne seront admis

1. Imp. : *ensemblez*.

Venir dire leur doléance,
Car les juges sont leurs amys
Et leur baillent de ce souffrance.

Perverse génération,
Qui au temps qui court present règne,
Mectant tout à perdicion,
Plus picquans que n'est fer d'alesne.
Celluy qui tient le puissant règne
Congnoist bien leur malignité,
Dont il les mettra en la gesne
D'Enfer, à pardurableté.

Ballade.

Hommes mauldis, corrompus d'avarice,
Par qui sont mys gens à perdicion,
Garde n'avez que le gouffre tarice,
Que vous aurez pour retribution;
Si de vous[1] mesmes n'avez compassion,
Au feu d'Enfer tant puant et infect
Serez bruslez par condampnation,
Car Dieu sera juge de vostre fait.

Je vous requiers, en pitié et clemence,
Que vous ayez de vous misericorde
Et de vos maulx faictes la penitence,
Pour éviter de Lucifer la corde;
Ayez en vous charité et concorde,
Tant que peché en soit de vous defaict[2];
Remémorez ce que je vous recorde,
Car Dieu sera juge de vostre fait.

1. Imp. : Si *vous* de vous. — 2. L'imp. répète ici le mot *recorde* qui ne rime pas et n'a pas de sens.

Amendez-vous tant qu'en avez loisir,
Car Atropos est hastive et soubdaine
Et à maint ung souvent fait desplaisir,
Quant trop soudain luy fait perdre l'alaine
Et descendre en [son] cruel demaine
A tousjours mais, pour payer son meffait;
Songez y bien, que n'encourez la paine,
Car Dieu sera juge de vostre fait.

Prince, où chascun a singulier secours,
Donnez leur grace d'amender leur tort fait,
Et vous, pecheurs, ayez à luy recours,
Car Dieu sera juge de vostre fait.

De l'Estat des Bourgois et Marchans, et des Usuriers du temps qui court.

Gens de mestier, bourgois, marchans,
Approuchez vous, que l'on vous voye;
Sortez hors, monstrez vous sur chans;
Vostre banière se desploye;
Amenez les vendeurs de soye,
Qui à present suyvent la court;
Donner vous vueil de la monnoye
Que l'on fait batre au temps qui court.

S'il vous plaist, me sera pardonné,
Se ne parle à vostre advantaige,
Mais mon sçavoir est adonné
A porter loyal tesmongnage;
Gecter vous vueil hors de servage,
Si voulez croire mon entente;
Ayez doncques tous bon courage
D'amender vostre vie meschante.

Ou temps qui court chascun est duit
A tromperie et à fallace,
Et puis prennent tout leur desduyt
A mectre usure par la place.
Vous n'avez garde que l'on face
Marché où l'on ne soit trompé;
Ung chascun loyaulté dechasse
Dont maint povre est attrapé.

Ung povre homme vouldra avoir
Robe pour reparer sa femme,
Et n'a de quoy faire devoir
D'en payer une seulle dragme;
Mais il apprendra une game,
C'est d'engaiger son heritage :
Et luy dira l'on : « Par Saint Jame,
Ung autre n'auroit l'avantaige ! »

Mais, quant ce viendra à Noüel,
Le povre homme avoir vouldra
Pour luy abillement nouvel;
Par ainsi la somme croistra
Et tousjours on luy prestera
Sur son heritage à crédit,
Et, quant assez y en aura,
D'en plus prester il n'est pas dit.

Et luy dira on : « Mon voisin,
En grant argent m'estes tenu,
Dont à present ay bon besoing,
Car ung affaire m'est advenu. »
Velà le povre homme perdu,
Car il n'a ne denier ne maille,

Parquoy fauldra que soit vendu
Son bien à l'usurier sans faille.

La pièce qu'il tenoit en serre
Luy demour[r]a à ung vil pris,
Et le povre homme s'en defferre,
Car il est [1] au trébuchet pris.
Raison ne leur a pas apris
Mettre gens à perdicion,
Mais quelque jour seront repris
Par très grefve punition.

Car doresnàvant il fauldra
Que le povre aille sa vie querre,
Pour ce que bien luy deffauldra
Quant on luy a tollu sa terre;
Cela est aussi cler que verre
Que Dieu [2] congnoist leur malice,
Mais quelque jour fouldre et tonnoire
Abatra leur gref malefice.

O mauldit homme et miserable,
Tu as bien le cueur endurcy,
Et t'abandonnes bien au Dyable,
Faisant souffrir le povre ainsi;
Bien as le courage noircy,
Quant par toy convient mendier
Cil qui souloit sans grant soucy
Honnestement sa vie gaigner.

Tu es plus que les brigans pire,
Car tu meurdris de guet à pens

1. Imp. : *en* est. — 2. Dieu est ici compté pour deux syllabes.

L'indigent, et n'en fais que rire;
Mais tu en payeras les despens;
Dieu te tient ung peu suspens,
Attendent satisfaction;
Restitue donc et te repens,
Ou tu vas à perdicion.

Usuriers sont de mainte sorte,
Vestuz de rouge et de vert,
Qui ne daignent passer leur porte
Pour acheter les blez en vert;
Ilz ne vont point au descouvert,
Car ilz craingnent les coups de trait :
Le gouffre infernal est ouvert
Où ilz auront tout leur retrait.

Il ne fault que deux guernemens,
Pour tout ung païs affamer
Et font aller les vies quérans
A ceulx qu'i leur plaist reformer;
Justice les deust diffamer
En les pugnissant de tel cas,
Mais bien se sçavent conformer
Aux procureurs et advocatz.

Vault il point mieulx en perdre trente
Que mille mourir de famine,
Et de leurs blez prins faire vente
Au peuple, qui tousjours deffine?
Charité à tout bien s'encline;
Dieu nous l'a ordonné ainsi.
Je voy que le monde décline
Et nul n'a de l'autruy mercy.

Bref, le monde est si très malin
Qu'il ne songe que decepvoir
Son voisin, et si est enclin
Sans cesser à mal concepvoir,
Desirant de l'autruy l'avoir,
Tant sont plains de crudélité.
Celluy qui peut le tout savoir,
Il congnoist[1] bien la verité.

Pour le present, je m'en veulx taire;
Qui bien fera le trouvera;
Il est bon de mal se deffaire
Tandis que le temps on en a;
A la parfin on le verra,
Quant Dieu nous envoira la guette[2],
Que la trompette sonnera
Pour s'en aller à la retraicte.

Ballade.

O miserable[s], pensez à vostre affaire
Et amendez vostre vie très mauldicte;
Ne soyez cause de vostre âme deffaire
Et de veoir Dieu ne soit point interdicte;
Vostre bon Ange à faire bien incite
Voz povres cueurs et les veult secourir;
Revanchez-vous quant le Dyable à vous luyte,
Considerant qu'[u]ne fois fault mourir.

1. Imp. : *Et* congnoist. — 2. *Guette* est l'action de faire le guet; c'est aussi la tour sur laquelle le veilleur est établi et le veilleur lui-même. Ce dernier sens est celui auquel le poëte paraît avoir songé : la *guette* est ici l'ange de la mort.

Fuyez peché et tous ses alliez,
Servez à Dieu de cueur et de courage,
A celle fin que soyés desliez
De l'Ennemy et hors de son servage,
Sans plus tenir de luy rien en hommage.
A joinctes mains fault donc[ques] requerir
Le bon Jesus, prenant de bien la charge,
Considerant qu'[u]ne fois fault mourir.

Riens il n'y a plus certain que la mort,
Ne moins certain quant est l'heure d'icelle[1];
Par quoy chascun doit avoir le remort,
Duyre son âme, de peur qu'el[2] ne chancelle
Et que ne soit de Proserpine ancelle,
Qui tant de peine luy feroit encourir;
De penitence entrez en la nasselle,
Considerant qu'une fois fault mourir.

Prince, lequel chascun doit reclamer,
Donne leur grace qu'ilz puissent encourir,
A bon voulloir laissant leur vice amer,
Considerant qu'[u]ne fois fault mourir.

Ballade pour l'Acteur.

Quant je regarde les perilz de ce monde,
Les grans dangiers dont la source et la bonde
Par fortune se fait mener et duyre,
Triste Penser en mon las cueur se fonde,
Dont tel mal sens, ou je vueil qu'on me tonde,

1. « Moriendum certe est; et id incertum an eo ipso die. » Cic., *de Sen.*, 20. — 2. Imp. : *elle.*

Que je ne sçay où mon estat conduyre[1],
Car Faulce Envie, qui tout bien fait destruire,
Met son entente me mener à martire
Et de Douleur me fait[2] garder la porte;
Si ne sçay plus comment mon fait desduire,
Fors que je prie qu'Atropos son dart tire,
Car il m'ennuye de vivre en ceste sorte.

Helas! j'ay veu quant en lyesse estoye;
De nulle chose point ne me guermentoye[3],
Fors seullement de faire bonne chère;
Jeux et esbas aller ouyr vouloye,
Prendre deduyt en bois ou en sausoye,
Sans qu'en mes biens méisse nulle enchère,
Mais j'ay congneu que toute joye est chère
Et que le mal a mis sur bien l'enchère,
Donc de tous jeux convient que me deporte;
Vienne la mort, et je l'auray bien chère
Pour compaignie aller faire à l'Aschère,
Car il m'ennuye de vivre en ceste sorte.

Si Orpheus venoit cy en presence,
Pour de sa herpe jouer à sa plaisance
Point ne sçauroit me bailler reconfort,
Car mis me suis en si très dure dance
Que plus ne puis recongnoistre ma chance,
Tant troublé suis et plain de desconfort;
Jamais n'auroy ne joye ne confort,
Sinon tout mal; mais je requiers au fort
Le doulx Jesus que mes malfaitz supporte;

1. Imp. : *conduye*. — 2. Imp. : *faire*. — 3. Je ne me plaignais de rien.

Endurer voy et le foible et le fort,
Par quoy ne quiers que la bière pour port,
Car il m'ennuye de vivre en ceste sorte.

Prince puissant, de tous pecheurs refuge,
Je te supply que pas ne me sois juge
Si rigoureux comme mon mal le porte,
Mais prens moy tost, sans attendre au deluge,
Car il m'ennuye de vivre en ceste sorte.

La Complainte de l'Acteur.

O cueur pervers, à tout mal adonné,
Cueur desloyal de malfait guerdoné,
Povre, chétif, de malheur convaincu
Trop mal pour moy je fuz à bandon né [1],
Veu que me suis tousjours habandonné
A tout peché, sans avoir bien vescu,
Et pas n'ay pris, pour me garder l'escu,
De charité et parfaicte amytié;
Perdu je suis si n'as de moy pitié.

En mon vivant, ay tant de maulx commis
Et si me suis de bien faire desmis,
Dont j'ay grant peur que Dieu ne me pugnisse,
Car à garder ses commens ay obmis
Et à peché me suis lyé et mis
Par paresse, des aultres maux nourrice;
Mais je requiers la divine justice
N'avoir esgard à mon très piteux fait,
Luy demandant pardon de mon meffait.

1. Cf. t. X, p. 214.

Et pour ce faire, requiers la doulce Vierge,
Mère de Dieu, pour estre à mon secours,
Car du logis est la garde concierge,
Où ung chascun doit avoir son recours;
Pour éviter les salles et les tours
Du noir chastel, qui maint grief fait souffrir,
Ceste oraison luy vois de cueur offrir.

Oraison à la Vierge Marie.

Tige d'honneur, dame très souveraine,
Royne des cieulx, tresorière haultaine,
Celle par qui povre nature humaine
Fut desliée du très faulx Ennemy,
Genoulx flexis, viens de voulenté plaine
A joinctes mains ouvrir sens et alayne,
Par bon vouloir qui à ce port me mayne,
Cercher party pour me getter d'ennuy,
Car confort n'ay à parent ne amy,
Sinon à toy, qui supportes celluy
Qui de bon cueur te vient demander grace;
Orphelin suis sans support ne demy;
Si te requiers[1], le corps de peur frémy,
Prier ton filz que mes pechez efface.

La peur me tient en douleur si amère
Que recueil n'ay à père ne à mère,
Sinon à toy, où tout honneur prospère
Et où bonté gist sans comparaison,
Car je sçay bien que tu es[2] la lumière,
Celle par qui nul n'est remis arrière,

1. Imp. : *requiert.* — 2. Imp. : *est.*

Qui de bon cueur se mect en ta barrière,
Car en toy est amitié et raison,
Dont, pour cercher envers toy achoison,
Je te presente ceste simple oraison,
Tendant afin que l'Ennemy ne trace
Sur moy aucun vice de desraison;
Si te requiers, doubtant celle prison,
Prier ton filz que mes pechez efface.

Asseuré suis que la seulle demande
Suffist assez à reparer l'amande
De moy, pecheur, qui en riens ne m'amande
Pour tous les maulx que je voy advenir,
Car certain suis, et fault que je l'entende
Qu'après mon Dieu, tout est en ta commande,
Et nul vivant qui à çeste fin tende
Certainement mal ne luy peut venir;
Mais que son cas ayes en souvenir
Et qu'au besoing luy vueilles subvenir.
En recullant ce que le Dyable brasse;
Donne moy grace que puisse parvenir
Au vray logis, et pour moy soustenir,
Prier ton filz que mes pechez efface.

Dame, tu es advocate aux humains,
Parquoy je viens icy à joinctes mains,
Affin que prins et mis sois en ta nasse,
Et, pour fouyr tant de maulx inhumains,
Je te requiers en larmes, pleurs et plains,
Prier ton filz que mes pechez efface.

L'Acteur.

Plaisir ay pris à parfaire l'ouvrage,
I eune de sens et par legier courage,
E nté de dueil et de bien diverty,
Recongnoissant la peine et le servaige,
Regret sans fin et vicieux passaige,
E squelz m'estois durement amorty.

D ame Paresse m'avoit prins en party
E t à sa corde lyé et assorty.

L a grace à Dieu, je m'en suis retiré;
A steries m'a à soy atiré.

V uyder m'a fait de dueil et de souffrance;
A près que j'ay prins à elle acointance,
C ongneu aussi la grant magnificence,
Honneur et los que par elle acqueroye,
E ntré je suis d'estude la grant voye,
Rememorant des Trois Estatz la vie;
I 'en ay ung peu lyé à ma courroye,
E n congnoissant qu'il fault que tout desvie.

Cy dessus le nom congnoistrez
Et surnom de l'Acteur present,
Qui par vers très mal acoustrez
Vous en fait ung humble present.

Sire, ne fuz au temps de pardon né,
Et que peché me brouille et nuyse en ce;
Par les lecteurs me sera pardonné
Si riens ay dit qui soit à leur nuysance.

Le sens me fault, sommeil m'a abatu;
Après que j'ay longuement combatu,
Si m'est besoing d'aller prendre repos

En suppliant qu'il me soit rabatu
Si riens ay dit sortant de mon propos.

Ballade des Estatz[1].

Fy d'estre filz de prince ou de baron[2],
Fy d'estre clerc, fy d'avoir[3] bonnes meurs;
Ung regnyeur[4], ung bourreau[5], ung larron[6],
Ung raporteur, ou bien grans[7] blasphemeur[s]
Plus sont prisez aujourduy, dont je meurs,
Voyant ainsi les Estatz contrefais.
Qui a de quoy est en dictz et en faitz
Sage nommé et sans aucun diffames,
Mais les povres vertueux et parfaictz
Sont aujourduy reputez pour infames[8].

Depuis le temps que Moyse[9] et Aaron
Firent à Dieu prières et clameurs,
Pour evader l'yre du roy Pharaon[10]
Et de ses gens, de leur peuple opprimeurs,
Ne furent moins les princes reprimeurs

1. L'imprimeur, pour éviter de laisser un f. blanc, a emprunté cette ballade aux *Lunettes des Princes* de Meschinot (éd. de Lyon, Olivier Arnoullet, s. d., pet. in-8 goth., f. L6, r° et f. Q1, r°). Nous indiquerons plus loin les variantes, dont la principale est un changement fait au refrain. La ballade de Meschinot se retrouve aussi dans un ms. de la Bibliothèque nationale (Fonds franç., n° 2206, fol. 180). Le ms. dont nous relevons les variantes, donne à cette pièce le titre de : *Ballade pour ceulx qui doibvent argent.*

2. L'imp. porte seulement : Fy d'estre prince ou baron; le ms. porte : *Fy d'estre prince ou filz de baron.* — 3. M : *ne d'avoir.* — 4. M : *renoyeur.* — 5. M : *baveur.* — 6. Ce vers est omis dans le ms. — 7. Imp. : *grant.*

8. M et le ms., ici et à la fin des strophes suivantes :
Gens sans argent ressemble corps sans âme.

9. M : *Moysi.* — 10. Pron. *Pharon,* comme *Aron.*

Des grans vices regnans et des meffaictz[1];
Telz qu'ilz se font ne furent jamais faictz,
Raison pourquoy? on n'ayme honneur, ne fame.
Qui a le bruit? Les riches et refaictz;
Cil qui n'a riens reputé est (pour) infame.

Or conviendra qu'à la fin reparon
Les grans excès dont remplissons noz cueurs.
D'autant que brin[2] vault mieulx que reparon,
Et le bon fruit que les fueilles et[3] fleurs,
Vallent vertus plus que les[4] vains[5] honneurs,
Tresors mondains, qui sont biens imparfaictz;
Les princes donc[6] deussent hayr tors faitz,
Aymer bonté, donner aux mauvais blasme,
Mais, tout ainsi qu'on banist les infaictz,
Cil qui n'a riens est reputé (pour) infame.

Prince, ce m'est à porter pesant faix
Et desire estre plus que jamais
Avec les bons qui gisent sous la[7] lame,
Puis qu'aujourd'huy entre bons et mauvais
Cil qui n'a riens reputé est (pour) infame.

Cy finist ce petit livre des Trois Estatz du temps qui court.

Imprimé à Paris par Jehan Trepperel, libraire et imprimeur, demourant en la Rue Neufve Nostre Dame, à l'Enseigne de l'Escu de France.

1. Ms.: des *grans* meffaictz. — 2. Notre imp. porte: D'autant *qu'à l'un; brin* est la leçon de M et du Ms. — Le *brin* est la première qualité du lin; le *reparon* est la seconde qualité qui a passé au séran. Voy. Littré, *ad verb.* — 3. M: *ou.* — 4. M : *ses.* — 5. Imp.: *vaines.* — 6. M : *doncques.* — 7. *La* manque dans M et dans le ms.



Epitaphes en rondeaux de la Royne,
avec celle qui fut posée sur le corps
à Saint Denys en France,
après le cry fait par le Hérault de Bretaigne,
et la Deploration du Chasteau de Bloys;
composées par maistre André de la Vigne,
son secretaire.
[1514.]

Anne de Bretagne mourut, au château de Blois, le 9 janvier 1514[1]. Ses dépouilles furent solennellement rapportées à Saint-Denis, et Louis XII lui fit faire de magnifiques funérailles. Au milieu des décorations de tout genre dont furent ornées les églises où s'arrêta le cortége funèbre, une place fut réservée à la poésie. Le secrétaire de la reine défunte, André de la Vigne, composa des épitaphes qui furent placées en grosses lettres sur les tentures de deuil. Ces épitaphes ont été, pour la plupart, reproduites dans une relation détaillée des obsèques royales que nous a laissée le héraut d'armes Bretagne; mais, tandis que la relation de Bretagne restait ma-

1. Pour la vie de cette princesse, voy. principalement *Vie de la reine Anne de Bretagne, femme des rois de France Charles VIII et Louis XII, suivie de lettres inédites et de documents originaux;* par Le Roux de Lincy; Paris, 1860, 4 vol. in-8.

nuscrite et n'était destinée qu'aux membres de la famille royale, les rondeaux ont été publiés sous la forme d'un livret populaire, au moment même où la cérémonie s'accomplissait[1].

Nous réimprimons aujourd'hui le petit recueil d'André de la Vigne, d'après une édition dont voici la description (nous la désignerons par la lettre A) :

A. Epitaphes en ron // deaux de la royne Auec celle qui fut posee // sur le corps a saint denys en france apres le // cry fait par le herault de bretaigne ꝛ la de- // ploration du chasteau de bloys composees // par maistre Andre de la vigne son secretaire. *S. l. n. d.* [*Paris?* 1514], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 28 lignes à la page, sans chiffres, réclames, ni signatures.

Le vº du 1er f. contient le titre et 13 lignes de texte.

Biblioth. nat. : Y. 4457. 2. Rés.

Cette édition a été réimprimée par Durand frères, à Chartres, pour le libraire Baillieu, à Paris, en 1874, et tirée à 100 exempl., pet. in-8 goth. de 6 ff. (*Bibliothèque gothique*, nº 9).

De cette édition nous avons rapproché, pour en collationner le texte, deux impressions modernes de la relation de Bretagne, savoir :

B. L'Ordre observé à l'enterrement de la reine Anne, duchesse de Bretagne, femme des rois Char-

1. Un extrait de la relation de Bretagne fut cependant publié sous le titre suivant :

LOrdre qui fut tenue a lobseque et // funeraille de feue tres excellẽte ꝛ tres debonnaire // prīcesse Anne ꝑ la grace de dieu royne de france // duchesse de bretaigne, tāt aux eglises ꝗ au chemin depuis // bloys iusques a labbaye de sainct denis en france. — *Finis. S. l. n. d.* [*Paris?*, 1514], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 29 lignes à la page, sign. *a*.

Au titre, un bois représentant le corps de la reine porté sous un dais aux armes de France et de Bretagne.

Biblioth. nat., Lb. 29. 44. Rés.

Cette relation abrégée ne contient aucune des épitaphes.

les VIII et Louis XII, l'an 1513; par Bretagne, roy d'armes.

Cette relation a été reproduite dans *le Cérémonial de France*, par Théodore Godefroy (Paris, 1619, in-4), pp. 96-146.

C. Récit des Funérailles d'Anne de Bretagne, précédé d'une Complainte sur la mort de cette princesse et de sa généalogie, le tout composé par Bretaigne, son hérault d'armes; publié pour la première fois avec une introduction et des notes par L. Merlet et Max de Gombert. *Paris, Aubry*, 1858. In-12 de XXVIII et 111 pp., plus 2 ff., titre rouge et noir.

Le Trésor des Pièces rares ou inédites, [t. XIV].

Le texte publié par Godefroy ne contient qu'un petit nombre de vers; le quatrain : *Chasteau de Blois*, etc. (p. 109), est le seul qui se retrouve dans notre édition A. Le texte de MM. Merlet et de Gombert est beaucoup plus complet; il renferme diverses pièces qui ne sont ni dans l'édition A ni dans le *Cérémonial;* pourtant le recueil d'André de la Vigne donne plusieurs rondeaux qui ne sont pas ailleurs, et cela seul nous eût décidés à le reproduire; mais nous nous sommes particulièrement proposé de faire connaître à nos lecteurs un nouvel exemple de ces procédés d'adaptation et de ces habitudes de plagiat qui se rencontrent si fréquemment chez les libraires du XVIe siècle.

Les épitaphes qu'André de la Vigne avait composées pour Anne de Bretagne ont été réimprimées dix ans plus tard en l'honneur de la reine Claude de France, première femme de François I[er], morte à Blois le 20 juillet 1524. Les auteurs de ces réimpressions auront pensé que l'on pouvait faire le même éloge des vertus de la fille et des vertus de la mère; ils se sont bornés à substituer le nom de l'une au nom de l'autre et changer la date de la mort, sans prendre aucun souci de la rime.

Voici la description de deux éditions de ce remaniement qui nous sont parvenues (nous en avons relevé les variantes) :

D. ¶ Epitaphes en // Rondeaulx De // La Feue Royne Duchesse de Bretaigne. // Et plusieurs aultres choses dignes de voir. — *Finis*. *S. l. n. d.* [*Paris?* 1524], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 24 lignes à la page, sign. A-B par 4.

Au titre, un bois parti de France et de Bretagne.

Bibl. municipale de Versailles : E. 472 c.

E. Les epitaphes et // rondeaulx. Composez sur le tres // pas de feue, Tresexcellēte et tres // debō-naire princesse Claude par // la grace de Dieu Royne de france // et duchesse de Bretaigne. — ¶ *Finis*. *S. l. n. d.* [*Paris?* 1524], pet. in-8 goth. de 4 ff., impr. en lettres de forme.

Au titre, un bois des armes de France supportées par deux anges.

Bibliothèque Nationale (Y. 4481 B. Rés.) dans un précieux recueil, qui porte l'ex-libris de Félibien et qui provient en dernier lieu de Louis XVI (Inventaire de L. Capet, n° 1710).

M. Edouard Fournier (le *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 157) est tombé dans une erreur singulière. Il cite, d'après M. de Laborde, une requête présentée au Parlement par maistre André de la Vigne, « escolier estudiant en l'université de Paris, » le 30 avril 1504, à l'effet d'obtenir défense contre Michel le Noir d'imprimer le *Vergier d'honneur*, et croit que la qualification d' « escolier » ne pouvait plus convenir au poëte qui avait déjà composé le *Mistère de saint Martin*, et le *Vergier d'honneur*, mais bien à un fils qui aurait porté le même prénom. Il en conclut qu'André de la Vigne devait être mort avant le mois d'avril 1504. L'existence seule de nos *Epitaphes* suffit pour démontrer la confusion commise

par M. Fournier. André de la Vigne pouvait, en 1504, prendre la qualité d'étudiant, lors même qu'il n'était plus en réalité sur les bancs de l'université, parce qu'il appartenait à la confrérie de la Bazoche. C'est en effet en cette même année 1504 qu'il composa les *Complainctes et Epitaphes du Roy de la Bazoche.*

Le poëte exerçait d'ailleurs les fonctions de secrétaire de la reine, tout en prenant part aux jeux des étudiants et des clercs. Trois lettres d'Anne de Bretagne publiées par M. Le Roux de Lincy (*Vie d'Anne de Bretagne,* t. III, pp. 29, 40, 41), et datées de Grenoble, le 18 juin 1501, le 11 et le 17 juin 1505, portent le contre-seing d'André de la Vigne[1].

Un autre secrétaire d'Anne de Bretagne, Germain de Brie[2], suivit l'exemple d'André de la Vigne, et composa en l'honneur de la reine des épitaphes latines publiées dans un petit recueil, dont voici la description :

Diuersa Epitaphia Annę // Britannæ Francorum reginæ ac Britannię // ducis a Germano Brixio eiusdem // a secretis edita. *S. l. n. d.* [*Parisiis,* 1514], in-4 de 2 ff. de 22 lignes à la page pleine, impr. en belles lettres rondes.

1. André de la Vigne paraît avoir été fréquemment pillé par les libraires de son temps. Deux petites pièces que nous avons réimprimées dans les premiers volumes de ce *Recueil* et qui ne portent pas de nom d'auteur, sont tirées du *Vergier d'honneur. L'Epitaphe de Charles VIII* (t. VIII, pp. 94-104) se retrouve dans l'édition du *Vergier d'honneur* publiée par Philippe le Noir, fol. L 2, v°; la ballade sur la *Prinse de Fougières* (t. VI, p. 115) figure dans la même édition, f. R 4, r°.

2. Germain de Brie, ou Brice, né à Auxerre, vers la fin du XVe siècle, exerçait, en 1512, les fonctions de secrétaire d'Anne de Bretagne. Il devint, en 1515, chanoine d'Auxerre, et obtint en 1519 un canonicat dans l'église de Paris. Il mourut le 27 juillet 1538 à Brezolles, dans le diocèse de Séez. Il est l'auteur d'un poëme latin sur l'incendie du navire *la Cordelière,* dont une traduction en vers par Pierre Choque a été imprimée par M. Jal. Voy. t. VI, p. 100.

L'édition n'a qu'un simple titre de départ, dont la première ligne est imprimée en gros caractères goth.; le v° du 2° f. est blanc.

Biblioth. nat. Y. 2085. Rés.

Les pièces de Germain de Brie furent traduites en français, sous le titre suivant :

Les epytaphes de // Anne de bretaigne royne de frãce ꝛ duchesse de bre // taigne composees par maistre Germain de Brixi. // Et translatees de latin en francoys Par L D. — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Paris?*, 1514], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 31 lignes à la page pleine, impr. en petites lettres de forme, sans sign.

Au titre, un bois représentant un écu mi-parti de France et de Bretagne.

Les initiales L. D. sont celles du poëte Laurens Desmoulins, l'auteur du *Catholicon des Maladvisez*. On les retrouve en tête d'une pièce que nous avons publiée au commencement de ce *Recueil* : *La Folye des Anglois* (t. II, pp. 253-269).

Les *Epitaphes* et la *Folye des Angloys* ne portent que des initiales, mais une troisième pièce également signée L. D., le *Depucelage de la ville de Tournay* (1513), se termine par l'acrostiche de Laurens Desmoulins, et permet de lui attribuer avec une certitude complète les deux ouvrages dont nous venons de parler [1].

Les *Epitaphes* de Laurens Desmoulins n'étant que de simples traductions, nous n'avons pas jugé utile de les reproduire [2].

1. Cette pièce a été reproduite par Techener (*Paris*, 1830, in-16) et par Prignet (*Valenciennes*, 1838, in-8). Enfin M. Dinaux l'a insérée dans les *Archives du Nord de la France*, en l'attribuant à Louis Desmasures, de Tournai, poëte qui n'est mort que vers 1580, et qui n'était peut-être pas né en 1513.

2. La Bibliothèque nationale (Lb. 29, 45 (3) *) possède en outre des épitaphes latines de Jean-François-Quentin Stoam..., dont nous n'avons pas à parler ici.

Epitaphes en rondeaux de la Royne.

RONDEAU [1].

Cruelle Mort, despiteuse et perverse [2]
D'estre aux humains si très dure et averse [3];
Envers Jesus foys [4] protestation
Que, sans peché, par detestation,
Blasmer te puis et mauldire sans cesse
D'avoir meurtry [5] la grant Royne et [6] Duchesse,
Qui des [7] vertus possédoit [8] la richesse;
Digne tu es de repréhension,
Cruelle Mort !

Hélas ! c'estoit la mère de Noblesse,
L'honneur des bons, l'espoir de Gentillesse [9],
Des desoletz la consolation,
Louée, amée en toute nacion;
Et prise l'as [10] en sa fleur de jeunesse,
Cruelle Mort !

1. D et E placent ce *Rondeau* après le rondeau : *En ce monde*, etc., et lui donnent le titre suivant : *Rondeau contre la Mort, sur le trespas de la Royne que Dieu absolve* [E : *absoulle*]. — 2. C (p. 37), D, E : *adverse*. — 3. C, D, E : *perverse*. — 4. D, E : *fais*. — 5. D, E : *meurdry*. — 6. *Et* manque dans A. — 7. C : *de*. — 8. D : *possidoit*; C : *posidoit*. — 9. A : *gentilsse*. — 10. A, D : *prisée*; C : *Et prinse, las !* etc., ce qui n'a aucun sens.

[illegible]

[illegible] démonnie, [illegible]

[illegible] dénye [illegible]

[illegible] bonhommie, [illegible]

[illegible] qui [illegible] l'Héri- [illegible] ne se trouve [illegible]

Le Rondeau[1] *que mist ledit De la Vigne*
à Saint-Saulveur de Bloys,
le jour que ladicte dame y fut portée
pour estre menée à Sainct-Denys[2].

Estre eternel[3], souverain plasmateur[4],
O Sainct Sauveur, mon Dieu, mon redempteur,
Je vous supplye estre miséricors,
Doulx et piteux à l'âme, dont[5] le corps
En vostre église est, present, viateur.

Preservez-la du faulx persécuteur,
Ennemy[6] d'Enfer, et, comme bon pasteur,
De ses biens faitz ores soyez recors,
Père eternel.

Puisque des bons estes le protecteur,
Triumphateur, des humains créateur,
Le correcteur de vicieux discords,
Seigneuriant sur les divins accors[7],
En vray repos soyez son conducteur,
Père eternel.

RONDEAU[8].

De mort, d'envie, et du cas évident,
Du sort cruel, de l'effroy trop ardant
Qui si tost est la Royne venu poindre,

1. C (p. 51) porte simplement : *Rondeau à Saint Sauveur.* — 2. C'est le 3 février 1514 que le corps d'Anne de Bretagne fut porté en l'église Saint-Sauveur, hors du château. Voy. B, p. 103, et C, p. 42. — 3. D : *Père* eternel. — 4. A : *psalmateur.* — 5. D : *donc.* — 6. C : *L'ennemy.* — 7. C : *actors,* qui n'a pas de sens. — 8. Ce rondeau ne se trouve que dans A.

Je voy mon cueur si haultement complaindre
Que j'en suis presque à desespoir tendant.

Le grant desroy, le terrible incident,
Le choc piteux, le coup trop imprudent
Mauldire dois, et tousjours l'heure craindre
De mort.

Elle qui eut sans fin le bras tendant,
Pour faire bien à chascun pretendant,
Et qui par dons povoit maleur estaindre,
De la plourer chascun se doit contraindre,
En detestant le villain accident
De mort.

RONDEAU [1].

Cueurs [2] desolez, en qui douleur habite,
Espritz dolans [3] que malheur debilite,
Cueurs oppressez de souffrance mortelle
Pour ceste mort, dont [4] ne fut onc mort telle,
De plourer [5] fault que chacun s'abillite.

Pour acquérir [6] perpetuel merite
Et demonstrer qu'en vous tristesse hérite,
Lermoyez tous, sans faintisse et cautelle,
Cueurs desolez.

Puis qu'Atropos, despiteuse et mauldite,
Tant et si fort vous poinct et precipite [7]
Qu'elle a surquis et mis en sa tutelle [8]

1. C (p. 59) nous apprend que ce rondeau fut composé pour être inscrit sur les murs de l'église d'Orléans. — 2. A : *Cours.* — 3. A : *volans.* — 4. A : *donc.* — 5. A : *Desplourer.* — 6. C : *Afin d'avoir.* — 7. A : *precipile.* — 8. A : *cautelle.*

Celle de qui la gloire est immortelle,
Monstrez qu'en vous lyesse est interdicte,
Cueurs desolez.

RONDEAU [1].

Plorez [2], humains, la douloureuse perte,
Qui venue est par violence [3] experte
D'un dart mortel pris au lac de souffrance,
Dont [4] tous vivans, mesmement dessoubz France,
En peullent [5] veoir leur doléance apperte [6].

Sachez que plus ne sera recouverte [7]
Celle dame, que la terre a couverte;
Puis qu'en ses faitz n'y a plus d'espérance,
Plorez, humains [8].

Soubz noir blason, en veue descouverte,
Soit vostre cueur, de lerme, blanche [9] ou verte [10],
Mis et posé, regretant l'excellence
De la Royne, qui en grant habondance [11]
Pour dons donner [12] eut tousjours bource ouverte;
Plorez, humains [13].

1. Ce rondeau fut composé pour être inscrit sur les murs de l'église d'Etampes. Voy. C, p. 65. — 2. C : *Pleurez*. — 3. C : *dolleance*. — 4. C : *de*. — 5. C : *puissent*; D : *peulent*. — 6. A : *appate;* C : *experte,* repétition fautive de la seconde rime. — 7. Au sens de recouvrée. — 8. *Humains* manque dans A D. — 9. D : *blance*. — 10. Que votre cœur adopte pour blason un écu de sable semé de larmes. — 11. C : *habonde,* qui n'a pas de sens. — 12. C : Pour *vous* donner. — 13. *Humains* manque dans A D.

RONDEAU[1].

Mort inhumaine, aux mondains dommageable,
Bien as monstré non estre pitoyable
D'avoir meurtry la Royne de bonté,
Que Dieu cy[2] bas avoit mis et bouté
Pour de tous[3] biens estre à tous secourable.

Oncques ne fut Dame plus honnorable,
Plus excellente, en tous cas favorable,
Et prinse[4] l'as par ta crudelité,
Mort inhumaine.

Ferme elle[5] estoit, constante et immuable,
Seure en conseil, en ses ditz veritable,
Toute plaine de libéralité,
Dont[6] dessus elle avoit son[7] sort gecté;
Au Monde as fait une playe incurable,
Mort inhumaine.

Le Rondeau des povres servans, mys à Sainct-Denys sur la dite Dame, après le terrible cry du Roy d'armes de Bretaigne, quant il dist par trois fois : « LA ROYNE TRÈS CHRESTIENNE, DUCHESSE DE BRETAIGNE, MA SOUVERAINE DAME ET MAISTRESSE, EST MORTE[8]. »

Povres servans, plus qu'autres tormentez,
Au cry de pleurs venez et vous hastez;

1. Ce rondeau ne se trouve que dans A D. — 2. D: *sa.* — 3. D : de *ses* biens. — 4. A : *pris.* — 5. A : *elle* manque. — 6. D : *donc.* — 7. D : *ton.*
8. Ce rondeau ne se trouve que dans A D.

Assemblez-vous, les jours en sont venuz
Par les malheurs qui vous sont survenuz;
Raison entend que grant deuil en portez.

Allez, venez, saillez de tous costez
Pour vous pourveoir desormais[1], et notez
Que voz regretz seront par tous congneuz,
Povres servans.

De la Royne qui vous a supportez,
Tant bien traictez, nourriz et substantez[2],
Traitresse Mort a ses jours prevenuz,
Et, si du Roy n'estes entretenuz,
A l'opital fauldra que vous trottez,
Povres servans.

RONDEAU[3].

Après la mort ne fault plus rien quérir,
Dont[4] besoing est à tous, devant mourir,
Garder le corps et de l'âme penser,
Estre loyal, l'autruy recompenser
Et Paradis pour bien faire acquérir[5].

D'honneur, de gloire et de bruyt conquérir,
Orgueil, fierté, abondance[6] quérir[7],
Cela voit-on, ainsi que vent passer,
Après la mort.

Pensons donc tous de Jesus conquérir,
Sur ses secretz sobrement s'enquérir,

1. Imp. : *de sormacz.* — 2. D : *sustentez.* — 3. Ce rondeau ne se trouve que dans A D. — 4. D : *donc.* — 5. D n'a ici qu'un seul vers :

Estre loyal, pour bien faire acquérir.

6. D : *bonbance.* — 7. A, B : *surquerir.*

Noz ditz, nos faitz, par raison compasser,
Car une fois il nous fault trespasser,
Et, qui pis est, en la terre périr[1],
Après la mort[2].

S'ensuyt le jour et l'an
qu'on l'amena du Chasteau de Bloys
à Sainct-Denys[3].

Chasteau de Bloys, plus n'as cause d'estre ayse,
Puisque la Royne en tristesse et douleur
Le vendredy d'après la Chandeleur,
Mort te[4] ravist l'an mil cinq cens et trèze.

FINIS.

Nous reproduisons maintenant à part les pièces que les éditions publiées en mémoire de la reine Claude ont intercalées dans le texte primitif.

[RONDEAU[5].]

Au hault climat du royaulme supresme[6],
Devant le Roy de tous aultres le proesme[7],
Le fier Saturne[8], ayant des adjointz mains,
A fait tremeur[9] moult perverse aux humains.

1. Il faut évidemment lire : *pourrir*. — 2. D ajoute ici *Finis* et ne donne pas la pièce suivante. — 3. Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, cette pièce est la seule qui se trouve dans B. — 4. B, C (p. 52) : Mort *la* ravist, qui est moins satisfaisant pour le sens.

5. Ce rondeau manque dans A, B, C. — 6. E : *des royaulmes, superme*. — 7. E : *presme*. — 8. E : *Dame Saturne!* — 9. E : *clameur*.

A grant hellas chascun sa vie reclame[1],
Voyant la Mort luy percer[2] cueur et mains,
Mais riens n'y fait pour ce ne plus ne mains,
Car la Mort fait du corps separer l'ame,
[Au hault climat[3]].

Pour beau parler, pour offrir ne donner,
Pour fort plorer, pour vie[4] habandonner,
Ne pour effors que facent corps ne ame,
Jamais n'ayrons si vertueuse dame
[Au hault climat].

AULTRE RONDEAU[5].

Cité de Blays, desplore le trespas,
Le dur decès et le mortel repas
De l'excellente et vertueuse Royne
Qui, par biensfaitz en hault Paradis règne,
Par bien regir son peuple par compas.

Nobles Bretons, vous n'y faillirez pas;
Venez mener vostre dueil pas à pas;
Gettez larmes plus qu'en mer n'a harenne[6],
[Cité de Blays].

Du povre peuple elle estoit le soulas,
Dont j'ay grant peur que ne soyons soubz las
Pirs que devant tenuz en mauvais règne.
Or, voit on bien que la Mort chasse et vène[7],
La noble fleur qui nous gardoit de hellas,
[Cité de Blays].

1. E : *la vie se* reclame. — 2. E : *percher*. — 3. E : pour *sa* vie. — 4. Ce refrain manque à D et à E. — 5. Ce rondeau ne se trouve que dans D. — 6. Sable. — 7. Du lat. *venari*.

[RONDEAU [1].]

Devotion, ayant Dieu et l'Eglise,
En quel habit, en quel estat et guyse
Feras-tu plains sur ceste noble Dame?
Tu priras Dieu qu'il en reçoyve l'âme
Et que en sa court dignement el soit mise.

Mainte oraison et devote devise
Par toy faisoit, et qui bien en devise,
Son vray refuge ung chascun te reclame,
Devotion.

A servir Dieu el se monstroit submise,
En delaissant sa royalle entremise,
Ainsi que fleur de toute no[b]le femme,
Dont son hault bruit, bon regnon, loz et fame,
Sa vertu vive, à jamais preconise
Devotion.

[RONDEAU.]

O royne Claude, en hault règne règnante,
Par bien règnér tu as règne eternel,
Où règneras soubz le Roy supernel,
En riche lieu par grace prevenante.

A l'heure et temps que ton conseil règna,
France en vertu, paix et force, règnoit,
Mais je ne sçay maintenant quel règne a;
Violence [2] règne, ung chascun le congnoit,
[O royne Claude].

1. Ce rondeau ne se trouve que dans D. — 2. D : *Violent*.

Puisque la Royne et la Princesse ardue
Est decedée, ès haulx cieulx s'est[1] rendue
Vertu, priante à la divine grace
Qu'el soit ès cieulx mise en royalle place,
[O royne Claude !].

Sal[a]mandre, plore ta doulce hermine[2],
Ta chaste espouse et ta noble compaigne;
C'est le Roy qui noblesse enlummine[3],
C'estoit l'appuy du pays de Bretaigne.

Cerche par tout, oultre vaulx et montaigne;
Jamais, pour vray, n'en trouveras de telle,
Fut el d'Escosse ou de la mer d'Espaigne,
Car elle estoit de tout bien la tutelle.

O humble Hester, lamente la prudence,
Voy ton maintien et grace en decadence
Par le fier de son mortel passaige;
Comme toy fut en faitz et ditz très saige.

Doulce Michol, qui apaisas David,
Regrette aussi d'elle la temperance,
Car jamais royne au royaulme on ne vit
Qui eust plus doulce et honneste semblance.

Abigaïl, monstre toy lamentable,
Car plus que toy elle estoit equitable
Suyvant tousjours justice[4] et verité,
Foy, esperance et plaine charité.

Noble Dame, les larmes et les pleurs,

1. D : *c'est*. — 2. Les neuf quatrains qui suivent ne se trouvent que dans D. — 3. D : *enlumnine*. — 4. D : *justistice*.

Les grans souspirs, les peines et douleurs,
Et le grant dueil que chascun de toy maine,
Les habitz noirs qu'on porte nous ramaine

Et nous monstrent la frequente tristesse,
Le grant ennuy et la griefve destresse
Que de ta mort çà et là chascun porte,
Sans que nully de plorer se deporte.

Paix demandoit la Royne pacifique;
Aussi paix a au royaulme celique,
Ou jamais royne ès cieulx ne sera;
D'elle on doibt dire tout le bien qu'on sçaura.

Forte Judich, plore ta chasteté,
Puis que la Royne [1] où estoit sainctеté
Après bien vivre et bien faire on voit morte,
Car, comme toy, elle estoit chaste et forte.

La Deploration au Chasteau de Blays [2], *des lieux où plus frequentoit la Royne, Et premièrement à la Chambre :*

Droit en juillet, affin qu'on s'en remembre [3],

1. D : *Royue*. — 2. B : *Bloys*. Cette pièce a été composée pour Anne de Bretagne, qui avait fait de Blois son séjour favori. Les parties du château énumérées ici, la chambre, la garde-robe, le jardin, la galerie des cerfs, la terrasse et la chapelle de Saint-Calais sont précisément les parties qui furent construites par Louis XII et par la reine sa femme (voy. L. de La Saussaye, *Histoire du Château de Blois*; Blois, 1840, in-fol., pp. 3-6).

La *Deploration* se trouve dans B et dans C, mais elle manque dans A; nous avons donc été obligés de la ranger parmi les morceaux spécialement imprimés en mémoire de la reine Claude.

3. C : *Neuf jours après le froit moys de decembre*, c'est-

Dire te[1] peux[2], qui bien y pensera,
La plus piteuse et desolée chambre
Qui fut jamais ne qui jamais sera.

A la Garde-Robbe.

O trop piteuse et povre Garde-Robbe,
Pleure ton deul, regrette ta richesse[3],
Puis qu'à present n'a plus en garde robe
N'abillement de la Royne et Duchesse.

Au Jardin et Gallerie des Serfz[4].

Povre Jardin et Gallerie gente,
De triste dueil[5] fault que vous pourvoyés,
Puis que perdés vostre Royne et Regente[6]
Par mort cruelle, ainsi que vous voyés.

A la Tarrache[7].

Tarrache, hellas ! tu n'auras[8] plus l'honneur
De soustenir et porter la princesse

à-dire le 9 janvier, date de la mort d'Anne de Bretagne. E donne ici cette leçon vraiment naïve :

Neuf jours après le chault moys de juillet.

L'imprimeur de cette édition s'est borné à changer le nom et l'épithète du mois sans souci de la rime ni de la raison. Claude de France mourut le 20 juillet, et non pas le 9 août, « neuf jours après le chault moys de juillet. »

1. D, E : *tu.* — 2. C : *On te peult voir.*

3. C : *maistresse.* — 4. La galerie des Cerfs était construite sur un pont qui faisait communiquer le château avec les jardins inférieurs. Ces jardins occupaient l'emplacement qui s'étend entre la façade extérieure de l'aile de François Ier et l'église des jésuites; c'est maintenant une place publique. — 5. C : *De tristesse.* — 6. E : royne et *Duchesse.* — 7. C : *Terrasse.* La terrasse était à la place de l'aile de Gaston qui s'élevait au fond de la cour, en face de l'entrée; elle était plus connue, depuis Anne de Bretagne, sous le nom de *Perche aux Bretons*. On la voit encore dans les gravures de Du Cerceau. — 8. E : *ne* auras.

Qui t'avoit mise en honneste valleur[1],
Dont[2] depuis fus frequentée sans cesse[3].

A Sainct Calays[4].

O Sainct-Calays, pleure hardiment ton dueil,
Car la Royne qui tousjours te prisa
Homme vivant jamais ne voirra[5] d'oeul,
Puis que la Mort sa personne prins a.

Au Chasteau.

Chasteau de Bloys, de lermoyer[6] ne cesse
Et prens le temps tel comme le trouveras[7],
Car je suis seur que une telle maistresse
Que tu avoys plus ne recouvreras.

AULTRE RONDEAU[8].

Au departir de ce[9] lieu honnorable,
Noblesse, Eglise et Peuple venerable,
Venez plorer vostre Royne et Princesse,
Fleur et Vertus qui oncques ne print[10] cesse
De vous traicter en amour charitable.

1. E : *en nature et* valleur. — 2. D, E : *Donc*. — 3. C intercale ici le quatrain suivant :

A la Chapelle Saint Yves.

De Sainct Yves très devote Chappelle,
Plus ne verras en ton clos pur et monde
La dame, hélas! que sans reproche appelle
Royne sans per, la plus grande du monde.

4. La chapelle de Saint-Calais fut construite par Louis XII, « sur l'emplacement d'une autre plus ancienne, et dont il est déjà question au IXe siècle. » Voy. La Saussaye, *loc. cit.*, p. 3. — 5. C porte : *Homme vivant jamais ne la verra*, en sorte que la rime manque.

6. C : *larmoyer*. — 7. C : *le temps tel que trouveras*. — 8. Ce rondeau ne se trouve que dans D et dans E. — 9. E : *se*. — 10. E : *prins*.

Plourez, Bretons, la perte irrevocable
De vostre Dame et Duchesse notable;
Qui son cueur noble entièrement laisse
Au departir.

Au roy Françoys, d'amour juste et affable,
Venez en prendre ung congé lamentable,
Et amenez la fleur de gentilesse,
Le Daulphin noble, affin que en toute humblesse[1]
Dyent adieu à ce corps pitéable[2],
Au departir[3].

1. B : *Noble Daulphin, Orleans en toute humblesse.* — 2. B : *pireable.* — 3. Le refrain manque dans D.





La doloreuse Quérimonie de Blès,
soy disant jadis réale ville,
pour la transportation d'elle à Sainct Denys
en France
du corps de feue[1] *très illustre reyne de France,*
duchesse de Bretaigne,
maistresse de Vertus,
Madame Claude.
[1524.]

Nous avons montré plus haut comment, à la mort de Claude de France, certains libraires avaient renouvelé, au moyen d'un simple changement de titre et de quelques modifications insignifiantes dans le texte, les complaintes qu'André de la Vigne avait composées en l'honneur d'Anne de Bretagne. Les deux reines moururent au château de Blois; les dépouilles de l'une et de l'autre furent ramenées à Saint-Denis où on leur fit de magnifiques funérailles. Ces circonstances jointes aux vertus domestiques qui leur avaient été communes, à l'amour qu'elles avaient également su inspirer à leur peuple, étaient autant de points de ressemblance qui permettaient d'appli-

1. Imp. : *feuee.*

quer à la fille les éloges décernés à la mère. Il n'est donc pas étonnant que les éditeurs de livrets populaires aient fait resservir en 1524 les complaintes funèbres composées en 1514, de même que l'on dut faire sortir du garde-meuble royal les draperies et les tentures employées à l'occasion du premier deuil, sans y rien changer que les chiffres et les écussons.

La doloreuse Quérimonie de Blès a probablement été composée en mémoire d'Anne de Bretagne, bien que le nom de la reine Claude se trouve en toutes lettres sur la plaquette que nous réimprimons, qu'il soit répété au v. 34, et que nous ne connaissions pas d'édition antérieure. Une manchette, que l'imprimeur a conservée par mégarde, nous met sur la voie de la supercherie. Cette note marginale est ainsi conçue : *Sa complainte aux Princes et Seigneurs; sa douleur procédant à la Mort pour le corps elevé en vendanges touchant la cordelière qu'elle portoit.* Il nous semble que l'allusion à la cordelière ne peut se rapporter qu'à Anne de Bretagne. Cette princesse portait presque toujours une cordelière, qui se retrouvait dans ses devises et qui était l'insigne d'un ordre de chevalerie qu'elle avait fondé. On a prétendu qu'elle n'avait commencé à porter la cordelière qu'après la mort de Charles VIII, et l'on a voulu y voir une manière d'exprimer les mots : *J'ai le corps délié*, en signe de son veuvage. Une devise parlante de ce genre était bien dans le goût du temps; mais, comme le fait remarquer M. Le Roux de Lincy, cette interprétation est loin d'être exacte. « François Ier, duc de Bretagne, avait placé, dit-il, une cordelière des deux côtés de ses armes, comme une marque de sa dévotion à l'égard de son patron saint François d'Assise; François II conserva les mêmes supports à ses armes. C'est en souvenir de son aïeul et de son père qu'Anne de Bretagne a pris la cordelière pour ceinture et pour insigne; ses meubles, ses tapisseries, ses livres, étaient couverts de cet ornement.

Ménétrier (*Origine des Ornements des Armoiries*, Lyon, 1680, in-12, p. 161) dit que, depuis lors, quelques princesses françaises, restées veuves, l'ont adopté[1]. » Il est certain que Claude de France a employé quelquefois, elle aussi, la cordelière, par exemple dans les ornements qui accompagnent son initiale et ses armes dans la façade construite par François Ier à Blois; mais nulle part on ne dit qu'elle l'ait constamment portée, ni même qu'elle ait maintenu l'ordre de chevalerie fondé par sa mère. On peut donc affirmer, avec une certitude presque absolue, que le poëte a en vue la cordelière d'Anne de Bretagne.

La pièce se termine par une devise et par un nom qui nous sont inconnus. Doit-on voir dans *Fonssomme* le nom du poëte ou celui de l'imprimeur. C'est ce que nous n'oserons décider. Si Fonsomme était un imprimeur, on serait tenté d'attribuer la *Quérimonie* à André de la Vigne.

La manchette que nous avons citée présente en effet une difficulté. Que signifient ces mots : *le corps elevé en vendanges?* Ne pourrait-on y voir une allusion bizarre au nom d'André de la Vigne, qui signait souvent ses œuvres en employant des jeux de mots analogues? Les exemples abondent dans le *Vergier d'honneur*, mais ce ne sont pas les seuls. *Les Complaintes et Epitaphes du Roy de la Bazoche* ne portent pas d'autre signature que cette phrase insérée dans le texte :

J'estandray de la Vigne.

On conviendra qu'il n'y a pas loin de la vigne à la vendange.

Ceux à qui le style de ce poëte est familier ne trouveront sans doute pas notre hypothèse invraisemblable. Aucun auteur écrivant au commencement du XVIe siècle n'a fait pareil abus des vers batelés combinés avec les vers équivoqués et avec les vers

1. Le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, t. II, p. 173-174.

à queue annuée. André de la Vigne laisse loin derrière lui ses devanciers, comme Molinet ou Crétin, qui ont pourtant une réputation bien méritée d'obscurité calculée et de pédantisme; il dépasse aussi ses imitateurs, tels que Pierre Fabri et Gratien du Pont, qui, l'un et l'autre, ont également amassé dans de petites pièces de vers le plus de difficultés possible.

Ce n'est donc pas le mérite littéraire qui nous a déterminés à reproduire la *Quérimonie;* mais nous avons cru que ce morceau, qui est heureusement d'une faible étendue, exciterait, par sa bizarrerie même, l'intérêt de nos lecteurs et leur ferait connaître les tendances littéraires des poëtes qui entouraient Anne de Bretagne. L'école poétique, dont Lemaire de Belges avait été le chef, s'inspira bien plus de ses défauts que de ses qualités. Nicaise Ladam, Guillaume Crétin, André de la Vigne ne prirent de lui que le goût de la pointe et de l'équivoque ; il était réservé à Marot de lui emprunter sa réforme prosodique et d'inaugurer la voie nouvelle que devait suivre désormais la poésie française.

Voici la description de la plaquette que nous avons eue sous les yeux :

La doloreuse q̃ // rimonie de bles // soy disãt iadis reale ville pour la // transportation delle a saĩct denys // en France, du corps de feuee tres il- // lustre Reyne de france duchesse de // Bretaigne maistresse des vertus. // Madame Claude. — [A la fin :] Fonssomme. *S. l. n. d.* [*Paris?*, 1524], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 20 et 21 lignes à la page pleine, sans chiffre, réclame ni signature.

Au-dessous du titre, se trouve un fragment de bordure.

Au verso du titre, un bois représentant une procession, où figurent un évêque, qui porte le saint sacrement et qui est assisté de plusieurs prêtres, puis un roi et divers autres personnages.

Au verso du 3e f., un bois représentant le roi sur son trône, assisté de quatre personnages.

Au recto du 4e f., un bois représentant la Reine couronnée par un évêque, en présence de grands dignitaires.

Au verso de ce même f., une figure représentant un vieillard et une femme assis l'un à côté de l'autre dans une chaise gothique, et à côté desquels quatre femmes sont rangées sur un banc.

Bibl. municipale de Versailles : E. 472. c. (Exempl. de La Vallière, faisant partie du recueil n° 2975, t. II, p. 318 du *Catal.* de De Bure).

Las ! je suis Blès de royaulté civile,
Ville non vile, en ce temps inutile,
Utile estant et bonne auparavant ;
Vanter m'en peulx, bien pour ung passavant ;
Sçavante fus pour vertu regarder ;
Garder souloye, aussi contregarder
Contre guars d'aer le noble sang réal ;
Réale suys, assise en mont féal,
Féale trop se Vertu, ma princesse[1],
Prins cesse eusist de me mettre en destresse.
Très chiers seigneurs, contemplez mes complaintz ;
Plainctz je vous faictz, tant en villes qu'en plains,
Plains de regretz procédans de la mort ;
Morte je suis et n'ay autre remord ;
Mordés la grappe où pitié se compasse ;
Compassés tout devant que je trespasse ;
Passe passer ne laissés du bon corps ;

1. *Sa complainte aux Princes et Seigneurs. Sa douleur procédant à la Mort pour le corps élevé en vendanges touchant la cordelière qu'elle portoit.*

Lors prenés tous, soyez de mes accords;
A cors cordans corps d'homs sont concordés;
Cordés cordons et ne me descordés.

Cordets sont tant mes lamentants esprits,
Pris de doleurs par fatal entrepris;
Entrepris touts pour ma finale summe;
Summée suys d'Attropos, qui consumme
Summièrement tous les nobles humains.
Mains sont vivans, chantans et soirs et mains;
Mains ne seront. Mays quoy? quant tout est dit,
Edict n'ay plus, car vertu sans delict,
Lict ayans pris en une bonne dame,
D'ame et de corps dont souventes foys l'âme[1]
L'a mys dehors, pour mettre à Sainct Denys,
De nyds le chef des corps royaulx units.

Une y sera celle que tant renomme,
Nom ayant Claude or sans que la surnomme;
Non mendre estoit que la Dame Pallas;
Pas las n'avoit le cueur, mais grant soulas;
Soubz lacs d'honneur prenoit en tout affaire;
A faire bien a voulu satisfaire;
Faire autrement n'eut desir à jamais,
Mays Mort l'a pris et Vertu pour tous mectz.

Requiescant in pace.

Aultre Complaincte du dict Blès en desesperance du procès et quérimonie qu'elle faict.

Mais je concluds
Que mes procès
Sont jà forcluds

1. Imp. : *la* lame.

Par telz excès ;
O quelz accès
La mort m'y donne :
En coppant cepts
Vie abandonne.

Autre murmure contre la Mort.

O Mort, qui mord et tout remord rends mort,
Hélas, tes lacs ont nos soulatz tous las
Mis fort en fort; trop par effort très fort
Ung port support de nostre apport seur port
Non pas sans [pas] en ta trappe as trespas.

Tout pour la vie.

Fonssomme.





Deploration
sur le trespas
de la feu Royne de France Claude,
femme du Roy Françoys, premier de ce nom.

Nous avons publié ci-dessus deux pièces composées à l'occasion de la mort d'Anne de Bretagne, et réimprimées en l'honneur de Claude de France. C'étaient là de simples spéculations de libraires; il ne faudrait pas croire que les poëtes du temps n'aient pas tenu à célébrer l'épouse de François I[er], tristement enlevée à la fleur de l'âge. Bien que cette princesse n'eût pas été entourée d'une cour brillante, bien qu'elle eût toujours vécu dans la retraite, sa mort devait exciter la sympathie générale. Nous n'en voulons d'autre témoignage que les pages touchantes que Brantôme lui a consacrées[1], et nous connaissons deux poëmes inspirés par cet événement. Le premier, dû à Guillaume Michel, dit Michel de Tours, est une complainte prétentieuse et

1. Voy. *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, publ. par Ludovic Lalanne, t. VIII, pp. 106-107.

péniblement tournée, trop longue pour que nous puissions la reproduire. Nous nous bornerons à en donner une description bibliographique et à en citer les premiers vers :

Les elegies thre // nes & cōplaīctes // sur la mort d' tresilustre dame // ma dame Claude : iadis en sō // viuant royne de France. — ¶ *Finis*. *S. l. n. d.* [*Paris?*, 1526], pet. in-8 goth. de 16 ff. de 27 lignes à la page, sign. A-B.

Au titre, le bois du religieux assis dans une chaire gothique, et écrivant sur un pupitre.

Biblioth. nat., Y. 4481. C (7) Rés. (Lb. 30. 36 (13) *).

Le poëme commence ainsi :

Qui donnera à mes yeulx affluence
De pleurs et plains pour gemir la cadence,
Mort et excès que la Mort, Attropos,
A exploité, par injuste propos,
Contre le chief de feminine grace,
Bonté, honneur et haulte superface,
De royal loz en sexe femenin
Mis et planté. O pestilent venin
D'humain estat ! O mortifère darde !
Mais as-tu prins à nostre Royne garde ?
Certes, nenny. Helas ! tu l'as navrée
Durant la fleur de son aage, parée
De tout bon sens, et n'as point eu vergongne
D'exequutter ta fatalle besongne
Sus celle-là qui obtenu avoit
Bruit immortel par le bien qu'elle sçavoit.....

En voici les derniers vers :

Conclusion, je mauldiray tes Dieux,

Themis, Themis, prophetique déesse,
Pour ce que n'as prophetisé l'adresse
De tant de maulx; en debvois advertir
Tout le pays, pour telz cas divertir;
Tu n'as voulu le feu prophetiser,
Dont on te deust anathématiser,
Qui a bruslé tant de biens que Pitié
N'en peut monstrer seullement la moitié.
Tu n'as voulu de la Royne predire
L'excès venu, dont je te doy mauldire,
Veu que chascun y a si grosse perte
Qu'a tousjours mès ne sera recouverte.

Plorez donc tous et, sans exception,
Gettez clamours en lamentation.
Raison pourquoy à pleurer vous enhorte ?
C'est pour la mort de celle femme forte.

Après ces vers, « l'Acteur, se tournant à parler prosaïquement, poursuit aucune monicion et aparicion moralle. » A la suite de la pièce en prose, qui occupe plusieurs pages, on lit : « Fin des Elégies, Thrènes et Complainctes devant dictes, composées par Guillaume Michel, dit de Tours, en l'an mil cinq cens vingt et six. »

Le volume se termine par les petites pièces suivantes :

1. *L'Epitaphe de l'Eglise :*
   Cy endroit gist la main de Charité... (10 v.)
2. *L'Epitaphe de Noblesse :*
   Je qui suis or pupille[1] demeurée... (10 v.)
3. *L'Epitaphe de Labeur :*
   Cy dessoubz gist en funèbre vallée... (10 v.)

1. Imp. : Je qui suis or *suis*.

4. *L'Epitaphe de Vertu :*
Cy gist en paix celle qu'avois reiglée... (10 v.)
5. *Rondeau en la personne de France sous forme d'oraison :*
Donne repos à l'âme perdurable...
6. *Chant royal :*
En lieu de chant Fortune desrellée...
Les strophes, de quinze vers chacune, sont terminées par ce refrain :
Mort nous l'abat, branche, tronc et racine.

La seconde pièce est celle que nous publions ci-après; elle n'est pas d'un poëte beaucoup plus élégant que Guillaume Michel, mais elle est restée inconnue à tous les bibliographes, et elle a du moins le mérite de la brièveté. Elle nous a été conservée par un ms. de la Bibliothèque nationale (fonds franç., nº 2070, fol. 39-40) et par une petite plaquette gothique dont voici la description :

Deploracion // sur le Trespas de la feu // royne de Frãce Glaude // femme du roy Francoys : premier // de ce nom. ¶ Auec lepitaphe dy // celle Royne. *S. l. n. d.* [*Lyon ?*, 1524], pet. in-8 goth. de 4 ff.

Au titre, se trouvent quatre gravures sur bois : l'une en haut représente une croix de Malte entourée de rinceaux ; sur les côtés, deux colonnes composées d'amours, de vases et de fleurs ; en bas, un bois plus grand des armes de France. Le verso du 4ᵉ f. est blanc.

Nous avons retrouvé les trois premiers de ces bois dans *Les* [sic] *doctrinal de fille pour aprẽdre à estre bien saige*, édition qui porte la rubrique de Lyon.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles.

Deploration
sur le trespas
de la feu reyne de France Claude[1],
femme du roy Françoys, premier de ce nom.

Peuple Françoys, qui avez congnoissance
De la bonté Claude, reyne de France,
Fille de Roy et du roy Françoys femme,
Je vous supply[2], après la desplaisance
De son trespas, d'elle aiez remembrance[3],
Prians à Dieu qu'il en veuille avoir l'âme.
C'est celle-là dont le bruyt, loz et fame[4]
Ne s'estaindra dessoubz la triste lame,
Ains nourrira[5], pour louable memoire
Aux cueurs des bons et en très saincte histoire.

Hélas, c'est Claude, humble fille de[6] roy,
De reyne aussy où n'eust oncques desroy[7],
Mais magnanime, honneste et libéralle,
Dont sy la mère[8] en juste et saint arroy
A bien vescu, ainsi comme je croy,
Ceste luy est en toute grace esgalle
Et daventaige, humble[9] et cordialle,
Humaine à tous, tant saincte et intégralle
Que des vivans elle[10] a heu ce loz tel
Qu'oncques ne fit ung seul peché mortel.

Au Roy.

Très crestien[11], vertueulx Roy de France,

1. L'imp. porte ici et ailleurs : *Glaude*. — 2. Imp. : *requiers*. — 3. Imp. : *souvenance*. — 4. De *fama*. — L'imp. porte : *C'est celle dont le grant loz, bruit et fame*. — 5. Imp. : *flourira*. — 6. Imp. : *du*. — 7. Imp. : *Femme de roy, où n'eut aulcun desroy*. — 8. Anne de Bretagne. — 9. Imp. : *très* humble. — 10. *Elle* m. dans le ms. — 11. Imp. : *O* très crestien.

Si or avez extrème desplaisance,
C'est à bon droict, car certes vous avez
Perdue celle, où Dieu par sa puissance
Avoit bouté au jour de sa naissance
Toutes vertus, comme bien le sçavez.
Produyt vous a, dont plaindre la debvez,
Enfans tant beaulx. Si, vous prie, eslevez
Tous vos espriz à prier[1] Dieu pour elle,
Car onc en France n'eut une reyne[2] telle.

A tous les Enfans de la feu Reyne[3].

Noble Daulphin, Orléans, Angolesme,
Voz seurs aussi, en couleur triste et blesme[4]
Venez prier pour vostre bonne mère
Le doulx Jhesus qu'en sa[5] gloire supresme
Donner luy veuille illustre dyadesme
Et qu'en son ciel haultement la preffère;
Enfans, priez en douleur très amère;
Vostre prière, ou soit longue ou sommaire,
Plaist moult à Dieu, mesmes en jeunes ans;
On dit qu'il n'est prières[6] que d'enfans.

A tous Serviteurs de la[7] Maison.

Que faictes vous, serviteurs domestiques,
Tous Officiers, tant jeunes comme antiques?
Ne debvez vous plorer jusque au cuer[8] fendre
Quant le mirouer des Dames Catholiques
Voiez envers, gysant entre les picques,
Dame Atropos, qui l'est venue surprendre?
Ne plorez plus, mais chascun vueille entendre[9]

1. Ms. : *affin de* prier. — 2. Imp. : *il n'y eut* royne. — 3. Imp. : *Dame.* — 4. Imp. : *blasme.* — 5. Imp. : *sa.* — 6. Imp. : *prière.* — 7. Imp. : *sa.* — 8. Ms. *jusques* cuer; imp. : *jusques au* cuer. — 9. Imp. : *mais vueille prendre.*

De prier Dieu qui l'âme en vueille prendre[1]
La colloquant en son divin prestoire,
Car des vertuz fut le repositoire.

Aux Dames et Damoiselles.

Helas, helas, Dames et Damoyselles,
Filles d'honneur, gracieuses pucelles,
Vous debvez bien avoir cueur esperdu;
Plorez, plorez, et abeissez voz voylles[2],
Car je vous dy qu'i sont[3] tristes nouvelles,
Que ne sçavez que vous avez perdu;
Perdu avez celle qu'à tempz et deu[4],
Après avoir ung petit attemdu[5],
Vous eust donné des biens[6] à souffisance,
Mais elle est morte, avec ceste[7] espérance.

Aux Troys Estatz de France.

Dame Noblesse, ores cessez[8] les armes,
Et venez cy, en granz[9] souspirs et larmes,
Pour desplorer vostre reyne et maistresse;
O saincte Eglise, en piteux chans[10] et termes
Venez gémir, mauldysant les vaccharmes
De Mort, qui mest tant de gens en destresse;
Pouvre, Labeur[11], voiez vostre princesse
Qui de parler pour vous onc[12] ne print cesse[13],
Priez Jesus que par grace luy donne
Louenge en terre et au ciel la couronne.

1. Ce vers manque dans l'imp. — 2. Imp. : *baissez toutes vous voilles.* — 3. Imp. : *qu'il court.* — 4. Imp. : *qui à temps deu.* — 5. Ce vers m. dans le ms. — 6. Imp. : *des biens donné.* — 7. Imp. *celle.* — 8. Imp. : *pour Dieu, laissés.* — 9. Imp. : *gros.* — 10. Imp. : *chams.* — 11. Imp. : *Peine, Labour.* — 12. Imp. : *oncques.* — 13. Imp. : *cest.*

Conclusion de l'Acteur.

Et néantmoings que nous façons debvoir
Prier pour elle, ung chascun a peu veoir
Comment elle a vescu de vie saincte,
Parquoy Jesus l'a desirée[1] avoyr
Pour en son ciel haultement la prouveoir[2],
De toutes graces environnée et sainte[3];
Sy oraison pour elle avons fait mainte,
D'oppinion je suis[4] qu'en cueur[5] sans faincte,
A jointes mains, chefz[6] nuds, flexi[s] genoulx,
Lui supplions qu'elle prie Dieu[7] pour nous.

Épitaphe sur la sépulture de la dicte Royne en vers alexandrins[8].

Cy dedans gist le corps Glaude, royne de France,
Où Nature emploia le hault[9] de sa puissance
Alors que la forma; mais Dieu, qui créa l'âme,
De vertu l'enrichit, par quoi la bonne Dame
Fut ung chief d'euvre exquis tant de Dieu que Nature
Pour decorer la Terre et Ciel de sa facture,
L'influence des Cieulx à tous gracieulx signes,
Comettes, Ellémens et Planettes insignes,
D'ung aspect bénivol favorisant alors
Que Dieu avec Nature organisa ce corps.
Nature de son bien la dona tant féconde
Qu'elle a produitz enfans les plus beaulx en ce monde,

1. Imp. : *bien la desire.* — 2. Imp. : *pourveoir.* — 3. Imp. : *sçainte.* — 4. Imp. *soions.* — 5. Imp. *encor.* — 6. Imp. : *chief.* — 7. *Dieu* m. dans le ms. — 8. Le ms. donne à la place de cette *Epitaphe* une pièce en prose intitulée : *S'ensuyt ce qui a esté fait au trespas de la feue Reyne.* — 9. Imp. : *haulte.*

Tant filles comme filz, en couche nupciale,
Qui est ung grant soustien pour la fleur lilialle[1].
Puis Dieu par sa bonté au chef lui mist prudence,
Et auprès de son cueur constance et pacience,
En ses ouvertes mains largesse et charité,
Et dedans son esprit foi avec verité;
Humilité y mist, qui la servoit d'ancelle[2],
Car tousjours gouverna[3] l'âme et le corps d'icelle.
Or est le corps transi; l'ame en est séparée[4],
De toutes ses vertus enrichie et parée.
Au Ciel elle est reçeue en mélodieux chants,
Et la Terre la plaint en pleurs et cris tranchans,
Disant que faulse Mort, l'oultrageuse chimère,
Luy a tollu sa paix, sa nourrice et sa mère,
Celle qu'on peult nommer d'honneur[5] guide et en-
L'atente des François et l'espoir[6] de Bretaigne, [seigne,
Qui en sa mort laissa cette espérance emprainte
Aux cueurs de toutes gens qu'en Paradis est saincte.
Vivre en Terre la font ses bienheureux enfans,
Et sa religion aux haulx Cieulx triumphans.
Prions doncques pour elle, ung chascun de nous tous,
Si nous voullons qu'au Ciel[7] elle prie pour nous.

Christo laus et gloria.

Finis.

1. La fleur de lys. Imp. : *lialle.*
2. Servante, *ancilla.* — 3. Imp. : *gonverna.* — 4. Imp. : *saparée.* — 5. Imp. : *dhonner.* — 6. Imp. : *lespoire.* — 7. Imp. : *an ciecle.*



Pronostication nouvelle
Plus approuvée que jamais;
Il ne s'en fist pieçà de telle;
C'est pour trois jours après jamais.

Les écrivains qui spéculent sur la crédulité populaire ont, de tout temps, été assurés du succès de leurs ouvrages. Dès les débuts de l'imprimerie, on voit surgir de toutes parts de petits livrets, véritables précurseurs de nos almanachs, dont les auteurs, se fondant sur les croyances astrologiques de l'époque, de la façon la plus singulière, mêlaient les prédictions sur le temps probable de chaque saison aux traditions et aux préjugés le plus en vogue. Si ces productions étaient destinées à être achetées en masse par les gens des campagnes et des villes, elles ne devaient pas échapper aux railleries des poëtes anonymes, dont nous avons entrepris de publier les œuvres. Plusieurs de ces petits livrets satiriques ont déjà trouvé une place dans notre *Recueil* [1]; nous complé-

1. *La grant et vraye Prenostication pour cent et ung an, de nouveau composée par maistre Tyburce Dyariferos* [Jehan d'Abundance], t. VIII, pp. 337-346.

Prognostication des Prognostications, [par Bonaventure des Periers], t. V, pp. 224-233; cf. éd. Louis Lacour, t. I, pp. 130-138.

La Prenostication des anciens Laboureurs, t. II, pp. 87-98.

tons aujourd'hui cette série par deux petits poëmes du même genre : la *Pronostication nouvelle Plus approuvée que jamais*, et la *Prenostication de maistre Albert Songecreux, Bisscain*. Voici la description bibliographique de la première de ces pièces :

A. Pronosti- // catiõ nou // uelle // Plus approuuee que iamais // Il ne sen fist pieca de telle : // Cest pour troys iours apres // iamais. — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Lyon, vers* 1545], pet. in-8 goth. de 12 ff. de 21 lignes à la page, impr. en gros caract., sign. A-C.

Le titre, qui commence par un grand P entouré de rinceaux, et dont les quatre dernières lignes sont imprimées en lettres de forme, est orné, en haut et en bas, de deux bois représentant, le premier, un jeune amoureux et le signe du Taureau, le second, un paysan qui ensemence son champ, et le signe de la Balance; sur les côtés, sont des bordures légères.

Au vº du titre, se trouve le huitain qui sert de *Prologue;* ce huitain commence par un P orné, plus grand que celui du titre.

Au vº du dernier f., un bois, finement gravé, qui représente un astrologue tenant une sphère à la main ; devant ce personnage sont deux bergers, dont l'un, accompagné de son chien, lève la main vers le ciel; au-dessus de la figure, on aperçoit le soleil, la lune et les étoiles. Ce bois se retrouve sur le titre d'une édition de la *Confession Margot*, qui fait partie du célèbre recueil du Musée britannique (*C.* 20 *d.*); les deux pièces sont imprimées avec les caractères facilement reconnaissables dont se servaient les héritiers de Barnabé Chaussard à Lyon, vers 1545.

Biblioth. du baron James E. de Rothschild.

Pronostication generalle pour quatre cens quatre vingt dix neuf ans, calculée sur Paris et autres lieux de mesme longitude, t. IV, pp. 36-46.

Grand et vraye Pronostication pour tous climatz et nations... par le grand Haly Habenragel, t. VI, pp. 5-46.

B. Prenosticatiõ nouuelle. // Plus approuee que iamais. // Il ne sen fist pieca de telle. // Cest pour trois iours apres iamais. // Prenostication moderne // Du temps futur qui aduiendra // De maistre tubal holoferne // Pour quelque annee quon vouldra // Elle contient chose terrible // Mais le fait bien examine // Ce nest euangille ne bible // Qui ne le croit nest pas dampne. — *Finis. S. l. n. d.* [*vers* 1545], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 27 lignes à la page, sign. A.

L'édition n'a qu'un simple titre de départ sans aucun blanc. Le r° du 1er f. contient 27 lignes comme les autres pp.

Biblioth. nat. Y 6151. A, Rés.

C. Prenostication nouuelle // Plus approuuee que iamais // Il ne sen fist pieca de telle // cest por trois iors aps iamais // ¶ Prenostication moderne // Du temps futur qui aduiendra // De maistre tubal holoferne // Pour quelque annee quon vouldra. // ¶ Elle contient chose terrible // Mais le fait bien examine // Ce nest euangille ne bible // Qui ne le croit nest pas dampné. — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*vers* 1545], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 27 lignes à la page, sign. A.

L'édition n'a qu'un simple titre de départ, et le texte commence immédiatement au-dessous, sans aucun blanc; elle ne contient pas de figure.

Bibl. municipale de Versailles : E. 472. c.

L'édition C donne le même texte que B; elle paraît pourtant postérieure; ainsi, v. 89, 119, 124, 127, 130, 191, 204, etc., B donne la vraie leçon, tandis que C contient des fautes dues évidemment à une nouvelle impression.

D. L'amoureux // Passetemps, // Declaré en ioyeuse Poësie, par plusieurs // Epistres du Coq à l'Asne, & de // l'Asne au Coq, auec Balades, // Di-

zains, Huitains, & // autres ioyeu- // setez. // *A Lyon,* // *Par Benoist Rigaud.* // 1582. In-16 de 80 ff. non chiff. de 28 lignes à la page, sign. A-K.

Au titre, un bois représentant une famille groupée autour d'un homme qui est assis devant une table et qui feuillette un volume.

Le dernier f. est blanc, ainsi que le v° de l'avant-dernier f.

Biblioth. nat., Y. 6117. D, Rés.

La *Pronostication* occupe les ff. I 7, r°, — K 7, r°.

M. Brunet cite une édition de *L'Amoureux Passetemps,* imprimée par Benoist Rigaud en 1570, mais nous n'avons pu en trouver d'exemplaire. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que cette édition de 1570 contienne notre *Pronostication*. Le volume que nous avons sous les yeux porte au f. I 3, r°, ces mots : *Fin du Passetemps joyeux;* il est possible que les deux pièces qui occupent les derniers ff., la *Description de la Fontaine d'Amours* et la *Pronostication* n'aient pas fait originairement partie du recueil.

Benoist Rigaud a suivi le texte de l'édition A auquel il n'a fait subir qu'un petit nombre de rajeunissements : *si* pour *se* (v. 45, 55, 362), *boira* pour *bura* (v. 110), *femelles* pour *famelles* (v. 271), etc.

La *Pronostication* a dû être composée vers 1525 (voy. la note au v. 352), et nous n'en possédons certainement pas l'édition originale. Un détail nous paraît suffire à le prouver. Comme Pierre de la Vacherie (cf. ci-dessus, p. 56), notre poëte a pour règle générale de ne pas compter dans la mesure du vers l'*e* qui précède la terminaison des futurs des verbes : *Lev(e)ront*, v. 60, *Jug(e)ront*, v. 66, *Chevauch(e)ront*, v. 87, *Command(e)ront*, v. 141, *Eschapp(e)ra*, v. 148, *F(e)ront*, v. 348.

Or, l'édition A, qui est certainement plus ancienne que les éditions B et C, et qui donne un texte beaucoup plus correct, paraît cependant avoir été altérée

dans quatre passages, tandis que B et C nous fournissent la vraie leçon.

V. 213 : Maladies *seront* subtilles ;
B et C portent : *Les* maladies *s(e)ront* subtilles.
V. 275 : Mais celles qui *portent* les grans ;
La leçon de B et de C : Mais celles qui *port(e)ront* les grans, est probablement plus ancienne.
V. 347 : Gaires de gens *n'aymeront* Dieu ;
B et C portent : *Car* guères de gens n'*aym(e)ront* Dieu.
V. 399 : L'autre *procèdera* d'ung ord ;
B et C portent : Et l'autre *procèd(e)ra* d'ung ord.

L'édition de Benoist Rigaud, qui paraît copiée sur l'édition A, fait des retouches semblables aux v. 60 et 148, pour se conformer autant que possible à l'usage prosodique qui avait prévalu à la fin du XVIe siècle.

Du Verdier (*Biblioth. franç.*, p. 1185 ; éd. de 1773, t. V, p. 548) cite une édition portant la rubrique évidemment supposée de 1478 ; nous ne l'avons pas retrouvée.

Pronostication[1] *nouvelle*
Plus approuvée que jamais ;
Il ne s'en fist pieçà de telle :
C'est pour trois jours après jamais.

S'ensuyt le Prologue de ceste Pronostication[2].

Prognostication moderne,
Du temps futur qu'il[3] adviendra,
De maistre Tubal[4] Holoferne,
Pour quelque année qu'on vouldra.

1. B, C : *Prenostication*. — 2. Ces mots manquent dans B et dans C ; D porte simplement *Prologue*. — 3. B : *qui*. — 4. Rabelais (livr. I, ch. XIV) a donné le nom de Thubal Holoferne au premier précepteur de Gargantua. —

Elle contient chose terrible,
Mais, le faict bien examiné,
Ce n'est Evangile ne Bible ;
Qui ne le croit n'est pas dampné.

L'ACTEUR.

Pour la coustume entretenir,
J'ay redigé deux motz en brief
Des choses du temps advenir;
Notez le bien; ne vous soit grief.

Messeigneurs, aulcuns astrologues[1]
Eurent coustume anciennement
Commencer par divers prologues ;
J'entens proceder aultrement,

Car le monde aime briefveté,
Court sermon et longue disnée,
Et pour ce suis entalenté[2]
D'en dire à[3] deux coups ma havée[4].

Je laisse Rabi Mesué[5],
Albumazar[6] et telz docteurs,

Une ballade sur la paix, qui fig. dans D, f. H 2, r°, commence ainsi :

Où est Tubal et Jubal enchanteurs,
Pan le cornu, acordant sa musette ?

1. B, C : *Les* aulcuns astrologues. — 2. A, D : *entallentée.* — 3. D : *en.* — 4. *Havée,* « poignée, ce qui tient dans le creux de la main. » Cotgrave traduit *havée* par « a gripe, or handfull ». On dit encore aujourd'hui, une poignée de vérités. Nicot croit qu'il y a peut-être lieu de rapporter ce mot au latin *hapsus.* Nous lui laisserons volontiers la responsabilité de cette étymologie. — 5. A : *Meusé;* D : *Musé.* Mesué (Abou Zakaria-Yahiah ben-Masouïah), médecin arabe, né vers 776, près de Ninive, mort à Bagdad en 855 ou 857; ses œuvres médicales furent traduites en latin en 1471. Voy. Brunet, *Man. du libr.*, v° Mesva. — 6. Albu-

Car, au temps du preux Josué,
Le soleil les rendit menteurs.

Ceulx, qui cuydent [1] par leur science
Tousjours juger vray, sont [2] deçeuz,
Car la divine providence [3]
Du haultain juge est par dessus.

Sur les faitz de [4] Dieu entreprendre
Ne pretens, bien m'en garderay;
Mais vueillez vostre oreille estendre
A ce que pronostiqueray [5].

Premier [6], parleray des planettes
De Juppiter et de Mercure;
Qui n'y voyt chause ses lunettes,
Car la matière est fort obscure.

J'ay faict consideration
De la planette qui domine
Et de sa constellation,
Quelle [elle] est et quel [7] est son signe.

Se [8] Saturne est dominateur,
Comme magistralle planette,
Mars [9], son droit significateur,
Fera croistre mainte noysette [10].

mazar, célèbre astronome arabe, dont le véritable nom est Abou Machar Djafar ibn Mohammed, né dans le Khorassan vers 776, mort en 885. Plusieurs de ses ouvrages furent traduits en latin et imprimés à la fin du XV[e] siècle. C'est sans doute au *Tractatus florum astrologiæ*, imprimé à Augbourg en 1488, qu'il est fait ici allusion. — 1. B, C : *disent*. — 2. A, B, C : *ilz* sont; D : *il* sont. — 3. A : *Providenee*. — 4. *De* manque dans B et dans C.

5. B, C : *prenostiqueray*. — 6. D : *Premièrement*. — 7. A : *quelle*. — 8. D : *Si*. — 9. B, C : *Mais*. — 10. *Noysette* est, en même temps, le diminutif de *noix* et de *noise* (querelle).

Se Sol copule[1] avec Venus,
L'air sera chault de sa nature,
Tant que hommes et femmes tous nudz
Chevaucheront à la frescheure.

Se Jovis ne faict alliance,
En Gemini aura debatz[2];
Se[3] donnera maint coup de lance
A la faulce pièce du bas[4].

Les Planettes seront diverses;
Gouverner se fault par compas;
Maintes filles cherront enverses,
Que pucelles ne lèveront pas[5].

Venus directement s'encourt
Loger au signe du Lyon;
Maintz coquus se feront en court,
Soit à Paris ou à Lyon.

Astrologues, mathemaciens[6],
Comme folz jugeront de fortune;
Chantres et rhetoriciens
Tiendront vouluntiers de la lune.

Des douze moys en general
Fault dire chose, telle quelle.
Janvier, le recteur capital,
Sera froit, si[7] neige ou si gelle.

Febvrier, ce[8] m'a dit une femme

1. A, D : *couple*. — 2. B, C portent simplement : *En grans debatz*. — 3. B, C : *Et* se; D : *Si*. — 4. B : *d'embas*; C : *de bas*. — 5. D compte le mot *lèveront* pour trois syllabes, et supprime le mot *Que*. — 6. A, D : *et mathematiciens*; B, C : *et mathemaciens*. — 7. B, C : *s'il*. — 8. A, B, C, D : *se*.

Qui a esté en plusieus[1] pars,
Sera voulentiers en caresme
Se toutes Pasques sont en Mars.

Aux pouvres[2] bourgeons des[3] raisins
Les gelées ne sont pas seines;
Prions pour eulx; qui a roussins[4],
Prie, si[5] veult, pour les avoynes.

En Apvril, qui beau temps ameine,
On s'esbatra[6] sur la verdure,
Dont maint cul endurera peine,
Et là le nez pour la froidure.

Quant à parler des Douze Seignes[7],
S'ilz sont longtemps ainsi mobiles,
Prestres chevaucheront leurs voysines,
Quoy que leurs maris soyent habiles.

Après avoir faict son[8] decours,
La Lune renouvellera,
Avànt qu'il soit quarante jours,
Ou[9] le ciel fort se troublera.

L'eclypse de Lune sera
En esté ou en temps de ver[10],
Ou aultrement elle pourra
Estre en autonne ou en yver.

Touchant l'eclipse du[11] Soleil,
Selon que signifie Saturne,

1. B, C : *plusieurs*. — 2. *Pouvres* manque dans B et dans C. — 3. D : *de*. — 4. D : *rossins*. — 5. B, C : *s'il*. — 6. B, C : On *se* batra; D : On *s'esbatre*. — 7. B, C, D: *Signes*. — 8. C : *leur*. — 9. A : O. — 10. A : *d'iver;* D : *d'hiver*. — 11. C: *de*.

On en congnoistra l'appareil[1]
S'el[2] ne se fait d'heure nocturne.

Il conviendra planter le may,
Se quelque mignonne on attrappe;
Audit moys l'amoureux est gay;
Il ne regarde où il frappe.

Juing sera ung[3] très maulvais moys;
Chiens en amesgrissent en Beaulse;
Mieulx vault menger le jour sept foys
Roty, boully et bonne saulce.

En Juillet, quoyque vins soyent chiers,
On bura[4] fort, car il faict chault;
A gens qui boivent voulentiers,
C'est grant pitié quant argent fault.

Il fera grant hasle en Aoust;
Tenir se[5] fauldra aux cavernes.
En Septembre viendra le moust[6]
Qu'on yra en l'ombre aux tavernes.

Le moys d'Octobre est ennuyeulx[7];
En Novembre, Decembre[8], estranges,
Se ces[9] troys moys sont pluvieulx,
Je croy que nous aurons des fanges.

Grans secours avaleux[10] de vins
Auront, quant à les avaller[11];

1. B, C : *à* l'appareil. — 2. A, B, C : *S'elle;* D : *S'il.* Le mot *eclypse* est souvent employé au m. Voy. t. VI, p. 24. — 3. *Ung* manque dans D. — 4. B, C : *beura;* D : *boira.* — 5. B, C : *ce.* — 6. B, C : *moult.* — 7. B, C : *ennieulx.* — 8. B, C : *et en Decembre.* — 9. C : *ce.* — 10. B, C : *avalleurs.* — 11. B : *avaller.*

Hommes, femmes [1], grans et petis,
Tout le monde s'en [2] veult mesler.

Pour brief parler, je laisse ung tas
De [3] choses qui viendront à lieu,
Car il [4] fault parler des estas
Des bonnes gens qui servent Dieu.

Il appartient narrer le cas
Du Sainct Père [5] et des beaulx dons;
Envoyons luy force ducas;
Il nous fournyra de pardons.

Du Legat et [6] des Cardinaulx
Se fault [7] bien garder de mesdire;
S'ilz happent [8] ducas et royaulx,
C'est pour le plomb et pour la cyre [9].

Benefices seront pendus
Cest année [10] au croc plus de cent,
Mais ilz ne seront point vendus,
Sinon changez en bel argent.

Aucuns evesques commanderont
Aux prestres qu'i laissent leurs femmes,
Mais je doubte qu'il [11] respondront
Qu'il commencent la dance eulx mesmes.

Prescheurs nous donneront [12] pastures [13]
Celestes, qui leur [14] est esgrun [15];

1. B, C : Hommes *et* femmes. — 2. C : *se*. — 3. B, C : *Des*. — 4. C : *ilz*. — 5. *Père* manque dans C. — 6. B, C : *ne*. — 7. B, C : se *doibt*. — 8. A : *habent*. — 9. C'est-à-dire que si le légat et les cardinaux prennent de l'argent, ils vendent en retour des indulgences. — 10. D : *Cest'* année. — 11. B, C : *ilz*. — 12. B : *donnerons*. — 13. C : *pasture*. — 14. A : *leurs*. — 15. B : *este grun*. Nicot cite

Medecins feront belles cures,
Mais il n'en eschappera[1] pas ung.

Ces[2] gros chanoynes de leurs biens,
Quoy qu'on en parle, c'est en vain,
Nourriront paillardes et chiens,
Et les pouvres mourront de fain.

Ung grant tas de prothenotaires
Seront abbez, eulx non ydoines,
De monnastères commandatoyres,
Sans sçavoir réigle de moynes.

Ceulx qui vouldront avoir des voix
En chapitre, pour tous presens,
Portent des pommes et des[3] noix,
Car tout est régi par enfans.

Nobles clercs, bons estudians[4],
Qui ont divers volumes veuz,
Demoureront frustrés de biens;
Pallefreniers[5] seront pourveuz.

Mandiens et recteurs de cures,
Pour les defunctz avoir discors,
Des ames[6] n'auront pas grans cures,
Mais ilz se batront pour les corps.

Povres prestres sans benefices
Seront à *Beati quorum*[7],

le mot *aigrun,* ou *egrun,* « chose qui aigrit ou engrège une maladie. » — 1. D compte le mot *eschappera* pour quatre syllabes, et supprime le mot : *Mais.* — 2. C : *Les.* — 3. B, C : *de.* — 4. B : *estuidians.* — 5. B, C : *Et* pallefreniers. — 6. B : *amys* ; C : *amis.* — 7. Ps. 31, 1 : « Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata. »

Et bien souvent, en leurs offices,
Chanteront *De famulorum*.

Les Carmes et les Augustins
Yront nuit et jour au pourchas;
Les Cordeliers et Jacopins
S'aimeront comme chiens et chas[1].

Les ungs seront montés sur[2] mulles,
Comme évesques mathematiques;
Les autres prescheront des bulles[3]
Qui seront faulces et iniques.

A noz prelatz n'est plus loysible
D'estudier civiles loix;
Ilz estudiront en[4] la Bible
Seullement au livre des Roys.

Se moines et nonnains se joingnent,
Ce[5] ne seront pas cas[6] nouveaulx,
Car, selon que plusieurs tesmoignent,
Les truyes ayment les pourceaulx.

D'abstinence[7] il me[8] fault parler
Et de obédience *nihil*[9];
Chasteté ilz ont[10] faict aller
D'entre eulx, et l'on[t] mise en exil.

Il règnera une Comette;
Par celle sera entendu
Que, pour or ne argent[11] qu'on mette,
En amours tout sera perdu.

1. Allusion à leurs disputes sur l'immaculée conception. Voy. Du Verdier, *loc. cit.* — 2. D : *sus.* — 3. B, C : *de tulles.* — 4. C : *dans.* — 5. A, B, C, D : *Se.* — 6. B, C : *les* nouveaux. — 7. B, C : *De* abstinence. — 8. B, C : *nous.* — 9. B, C : *nichil.* — 10. *Ont* m. dans C. — 11. B, C : ne *pour*; D : *n'*argent.

Saturne nous donne à noter
Que aulcun prince desirera
Mort d'autruy pour plus hault monter,
Mais Dieu son plaisir en fera.

Danger sera, dont je me tais,
Que povres[1] gens seront vexés[2];
L'on ne portera point de paix;
On[3] chantera des trespassez.

Puis que ainsi est que mareschaulx
Ont forgé cloux et poinctes faulces,
Et que le mortier sent les aux,
Nous trouverons maulvaises saulces.

Plus n'avons menue ne grande
Rogne de Naples; pris a fin[4],
Dieu mercy, Gonsalle[5] Ferrande[6]
Qui en a esté medecin[7].

Maladies[8] seront subtilles;
Si mourrons en[9] ces[10] entrefaictes,
L'an qui vient, nous en serons quittes;
Noz provisions seront faictes.

1. B : *pvres.* — 2. B : *verront vexez;* C : *verronts vexez.* — 3. C : *Qu'on.* — 4. B, C : *Et* a fin. — 5. D : *Gousalle.* — 6. Gonsalle Ferrande est le nom donné à Gonsalve de Cordoue par les écrivains français de la première moitié du XVIe siècle (voy. par exemple, les *Chroniques de Jean d'Auton*). Gonsalve s'empara du royaume de Naples après la funeste bataille de Cérignole, dans laquelle fut tué Louis de Nemours (1503). Le sens de notre quatrain est complexe; il mentionne d'abord la mort de Gonsalve de Cordoue (2 décembre 1515), et, par une association d'idées, ajoute : « les Français ne sont plus exposés à prendre le mal de Naples, depuis que cette ville est entre les mains des Espagnols ». — 7. D : *le* medecin. — 8. B, D : *Les* maladies. — 9. B, C : *entre.* — 10. A : *ses.*

Il adviendra de grans merveilles,
Et qui vivra il les voirra[1];
Il n'en fut oncques de pareilles,
Mais je ne sçay que ce sera.

Il doit courre une maladie
Fort maulvaise, selon qu'on[2] dit,
Car le povre homme qui mendie
Sera banny de tout credit.

Povres gens, qui[3] n'auront nulz vivres
Et ne pourront d'argent finer,
Ainsi que je treuve en mes livres,
Auront licence de jeuner[4].

Cest année, femmes ensainctes[5],
Quant du terme seront au bout,
Feront de[6] grosses vesses maintes,
Puantes et de maulvais goust.

Jeunes vefves[7] seront vexées;
Du mal ne fault point enquérir[8];
Si d'hommes ne sont confortées,
En danger seront de mourir.

Bailler leur vueil regime vray,
Pour leur tenir leurs membres sains;
Par mon créateur, je ne sçay
Rien meilleur que huylle de rains.

S'aulcune femme a cul[9] de verre,
Qui l'ayme le face enchasser;

1. B, C : *verra*. — 2. B, C : *que* on. — 3. B : *qu'ilz; qui* manque dans C. — 4. B, C : *jeusner*. — 5. B, C : *enceintes*. — 6. C : *des*. — 7. C : *veufves*. — 8. B, C : ne *se* fault enquérir. — 9. D : *le* cul.

Enclin sera de choir à[1] terre;
Tel vaisseau ne se doit casser.

Les femmes yront aux banquetz
Et aux festes souventes fois;
Là, seront chargées[2] de paquetz
Qu'il conviendra porter neuf moys.

Et, quant on les dechargera,
Comme est[3] de coustume ancienne,
Le mary franchement croyra
Que la marchandise soit sienne.

Les courratiers[4] de mariage
Doibvent cest année fort mentir,
Mais ceulx[5] qui croiront[6] leur langage
S'en pourront puis bien repentir.

L'ung prendra une vielle rosse
Pour avoir tresors et demaines[7],
Et l'autre en prendra une grosse
Qui vault tant[8] que douze douzaines.

Chair de femme[9] aura peu[10] requeste
A bordeaulx[11], selon communs dis;
Les quatre quartiers et la teste
Ne cousteront que deux hardis[12].

Se jeune femme delibère[13],

1. B, C : *sur.* — 2. C : *chargese.* — 3. *Est* est omis dans B et dans C.

4. B, C : *courretiers.* — 5. B : *eulx.* — 6. B : *croient;* C : *croyent.* — 7. D : tresors *à domaines.* — 8. B, C : *autant.* — 9. A : *femmes.* — 10. A, B, C, D : peu *de* requeste. — 11. D : *Bourdeaux.* — 12. C : *testerée.* — 12. Voy. sur le mot *hardis,* t. X, p. 237. — 13. B, C : *deliberee.*

C'est au [1] recevoir medecines ;
Par bas fault qu'el [2] prenne clystère [3],
Ou jà n'aura laict aux [4] testines.

On dit que le laict des pucelles [5]
Cest an [6] subsequent vauldra moult,
Et toutesfoys plusieurs fumelles [7]
En ont au visage et [8] partout [9].

Nourrisses de petis enfans
Auront bien leur vie assinée [10],
Mais celles qui portent [11] les grans
N'auront qu'ung grant blanc pour souldée.

Ceste année [12] y aura grant pesche
De [13] macquereaulx, se tout vient [14] bien,
Mais, puisque chascun s'en empesche,
Le mestier n'en [15] vauldra plus rien.

Femmes porteront sains ouvers,
Pour monstrer leurs [16] sains impudiques,
De clers voilles [17] de soye couvers,
Comme précieuses reliques.

Se les faulcons et maulvis [18] sont

1. B, C : *en*. — 2. A, B, C, D : *elle*. — 3. B : *cliste*; C : *clist*. — 4. D : *au*.

5. A : *pucelle*; B, C : *que lait de* pucelles. — 6. D : *au*. — 7. D : *femelles*. — 8. B, C : *de* par tout. — 9. Equivoque sur *lait* et *laid*. — 10. B, C : *assignée*.

11. B, C : *porteront*. — 12. A, D : *Cest an*. — 13. B, C : *Des*. — 14. C : *vien*. — 15. B, C : *ne*. — 16. *Leurs* est omis dans B et dans C. — 17. B : *De clerc volle*; C : *De clere toille*. — Voy. sur la mode des *gorgias*, une note insérée dans le t. V, p. 25 de ce *Recueil*. — 18. B, D : *mauvais*. — On trouvera dans la *Prenostication de maistre Albert Songecreux*, v. 190, un autre exemple de la forme *mauvais* pour *mauvis*.

D'appoinctement[1] par leur doulx chant,
Les cornes croistront sur leur front :
Lors lanterniers auront bon temps[2].

Il fera si grant tremblement
De terre, selon que je lis,
Qu'on trouvera gens largement
Chus[3] l'ung sur l'autre par les lis.

Lances[4] dresseront contre escus,
Pour gaigner le pris à jouster,
Mais nonobstant [ce] les coquus
Ne laisseront point à chanter.

Se[5] les lances sortent ployées
Et l'escu demeure fendu,
Signe est qu'ilz se sont employées
Et que chascun[6] s'est[7] deffendu.

Quant sera esclypse de Lune,
Si noir fera en la cité,
Que notaires[8], de cent foys l'une,
Ne voirront[9] goutte en louyauté[10].

Administrateurs[11] de justice,
Ceste année[12] comme on presume[13],
Maintiendront bonne ordre et police
Qui sera contre leur coustume.

Les nobles quitteront les droys

1. A : *D'oppointement.* — 2. Parce que la corne sert à fabriquer les lanternes.

3. D : *Culz.* — 4. B, C : *Les* lances. — 5. *Se* est omis dans C. — 6. B, C : *chascune.* — 7. A, B, C, D : *c'est.* — 8. D : *notaire.* — 9. B, C : *verront.* — 10. B, C : *loyaulté.* — 11. A : *Adminastrareuts.* — 12. A : *anné.* — 13. B, C : Ceste année *ont presume.*

A leurs subjectz, rente et hommage;
Pour deux solz en payeront troys;
Ce n'est pas petit[1] avantage.

Courtizans fuiront les offices
Comme yvrongnes font les excès,
Et les conseillers les espices,
Quant ilz raportent[2] les procès.

Dieu vueille que blé ne soit cher[3],
Car en France a de grans mengeurs;
Aultres tesmoingz ne fault chercher[4]
Que tresoriers et receveurs[5].

Advocatz seront[6] de jenettes[7]
Fourrez, s'ilz sçaivent leurs patois;
Et leurs femmes pour estre honnestes
Seront fourrées de putoys.

Greffiers frayeront[8] les edictz
Et procureurs en mainte sorte,
Et puis iront en Paradis,
Se le grant Dyable les y porte.

Sergeans[9] seront bons et loyaulx
Comme leur maistre Lucifer,
Et puis ames, trippes, boyaulx[10]
Auront tous les Dyables d'Enfer.

Bourgeois [si] bailleront[11] leurs[12] lieux
Aux laboureux[13] pour une espace,

1. B, C : *petite*. — 2. C : *aportent*. — 3. B : *cheir*. — 4. B, C : *cercher*. — 5. A, D : *recteurs*. — 6. A, D : *feront*. — 7. Voy. ci-dessus, p. 43.

8. A, D : *fraxeront;* B : *fcaxeront*. — 9. B, C : *Seigneurs*. — 10. B, C : *et* boyaulx. — 11. B : *Bourbgois ailleront*. — 12. A : *leur*. — 13. B, C, D : *laboureurs*.

Mais ceulx qui gaigneront à eulx
Ne verront jamais Dieu en face.

Marchans presteront à usure
A ces bonnes gens de village,
Et puis Dieu sache quel [1] mesure,
Quel poix il [2] font et quel aulnage.

Se nous avons marché de bledz [3],
De formens, [puis] d'avoyne et d'orge,
Les usuriers sont troublez
Tant qu'ilz se pendront par la gorge.

D'ypocrites sera [4] bien peu,
Ainsi comme on peult presumer ;
Gaires [5] de gens n'aymeront [6] Dieu,
Ne ne feront semblant de l'aymer.

On peult bien les paintres envoyer
A l'esbat, sans plus les contraindre
D'ouvrer ne de couleurs broyer :
Le Monde est achevé de paindre [7].

Imagiers, broudeurs [8], tapissiers
Et aultres subtilz mecanicques,
Orfèvres, imprimeurs, verriers
Seront ceste année fantastiques.

1. B, C : *quelle;* D : *qu'el.* — 2. B, C : *ilz.* — 3. B : *blé.* — 4. B : *seeont;* C : *seront.* — 5. B, C : *Car guères.* — 6. B : *ynameront.* — 7. Ce dernier vers est le refrain d'une ballade qui termine le poëme satirique intitulé : *Le Monde qu'on achève de paindre.* On verra plus loin que ce poëme fut composé en 1522, et que l'auteur et l'imprimeur furent jetés en prison. L'allusion que nous venons de relever permet de croire que la *Pronostication* a été composée vers 1525. La *Prenostication* de Jehan d'Abundance, que nous croyons imitée de celle-ci, reproduit ce vers avec un léger changement. Voy. t. VIII, p. 341, v. 2. — 8. B, C : *brodeurs.*

On aura marché ceste année
De noix trop plus qu'on eut pieçà,
Car chascun dit à la vollée :
Celuy qui a femme[1] noise a.

Je congnoys par mes astralabes
Que, se[2] terre produict grant fruict,
En Lymosin aura des rabes[3],
De quoy il sortira grant bruyt.

Nous aurons des fleurs cest[4] esté
Plus que les années passées ;
Sur tous sera grant quantité
De soussis[5] et menues pensées.

Les choulx et poreaulx auront vente,
Car ilz sont bons quant ilz sont cuytz,
Mais sur toutes herbes la mente[6]
Aura le bruyt par le pays.

Mignons, de biens dissipateurs,
Emprunteront à millions,
Puis payeront leurs crediteurs
De respis et de cessions[7].

Cest an[8], selon les astrologues,
L'ung vauldra l'autre, se il se vent :
Ung apoticaire sans drogues,
Ou ung tresorier sans argent.

Et ung cousturier sans aguille[9],

1. B : qui femme *a*; C : qui *femma a*. — 2. D : *si*. — 3. A, D : *raves*. Voy. sur la « denrée de Limoges, » t. XI, pp. 289, 376 de ce *Recueil*. — 4. A : *ceste*. — 5. C : *soussies*. — 6. La menterie, le mensonge. — 7. Cf. t. XI, p. 54. — 8. B, C : *sur*. — 9. C : *esguille*.

Combien qu'a fil à l'abandon[1],
Vauldra autant comme une fille
Qui est belle et n'a point de con.

Supposé que[2] ne soit bissexte,
La reigle jamais ne fauldroit
Que femme n'aye maulvaise teste
Pour tencer à tort ou à droict.

Il doibt advenir de grans[3] choses,
Mais, pour le present, je proteste
Ne faire postilles, ne gloses;
Arrester je me vueil au texte.

Car s'il doibt plouver[4] ou venter,
Terre trembler, faire tempestes,
Tout pourra réabiliter
Celluy qui a faict les planettes.

Les Quatre Ventz auront discord,
Car l'un doibt souffler par derrière;
L'autre[5] procèdera d'ung ord,
Desinant fataille matière[6];

Le tiers viendra, comme je[7] croy,
D'Angleterre ou de la frontière;
L'autre sera vent de l'aunoy
Qui souffle au cul de[8] la bergière[9].

Des Complexions.

S'il advient que le colerique

1. B : *qu'aye fil à bandon;* C : *qu'aye fille à bandon.* — 2. B : *qu'i;* C : *qu'il.* — 3. A : *grant;* D : *grand'.* — 4. D : *plovoir.*

5. B, C : *Et* l'autre. — 6. B, C : *Designant fatelle* matière; D : *fatale.* — 7. *Je* manque dans C. — 8. B, C : *à.* — 9. Voy. sur les Quatre Vents, t. XI, p. 371.

Soit cest an sans estre yreux,
Le sanguin sera frenatique [1]
Et ne pourra estre joyeux.

D'aultre part, se le fleumatique
Esmeut questions et debatz,
Je croy que le melancolique
Ne cessera de faire esbatz.

De l'Année en général.

L'annéc generalement,
S'elle est bonne, il pourra bien estre;
Nul ne le [2] sçait parfaictement,
Fors que Dieu qui en est [3] le maistre.

S'il y a brouée ou frimatz,
Qui nuyse aux hommes et aux femmes,
Deprions tous pour noz [4] climatz :
Charité commence à soy mesmes.

Tout yra bien, comme je pense;
Mais, s'il debvoit mal advenir,
Jesus revoque sa [5] sentence
Et nous vueille en santé tenir.

S'il y a rien mal ordonné
Au traicté dont est [6] question,
Qu'il soit à l'acteur pardonné
Avec doulce correction.

Explicit [7].

1. D : *frenetique*. — 2. *Le* manque dans B et dans C. — 3. *En* manque dans A; *est* manque dans C. — 4. A : *notz*. — 5. C : *la*. — 6. C : *il* est. — 7. B, C : *Finis*.

Dicté
pour metre ès Heures de quelque dame[1].

De ma maistresse suis mal dicte;
Je ne sers[2] que de contenance;
Qui me trouvera, je l'en quitte,
En deschargeant sa conscience.

Il a la conscience bien
Le cueur aussi bien plain d'or- dure.
Qui pour ce[3] monde qui si peu
Pert Paradis qui tousjours

Finis[4].

1. Ce *dicté* manque dans B et dans C. — 2. A : *serf.* — 3. A, D : *se.* — 4. D : *Fin.*





La Prenos
Albert So

---

escription bi

:ation de mais
'inis. S. l. n
4 ff. de 46
s de forme, sa
bois grossier
hon à oreilles
tte. — Le v°
galement fort ;
rmontée d'une
italement par
misphère infér
; l'hémisphè
ux parties pa
é un pampre
quels des sac
ces de monna
drement rect
t remplis :
bas, par deux

eprésente «

[illegible]

[illegible] Prenostication
[illegible] Songecreux, Bisscain.

[illegible] astronomie
[illegible] lieux contempner
[illegible] qui n'ont mye
[illegible] pour eulx gouverner;

[illegible] horreur,
[illegible]
[illegible] quelque erreur
[illegible] Prenostication

[illegible] Seigneur de ceste année.

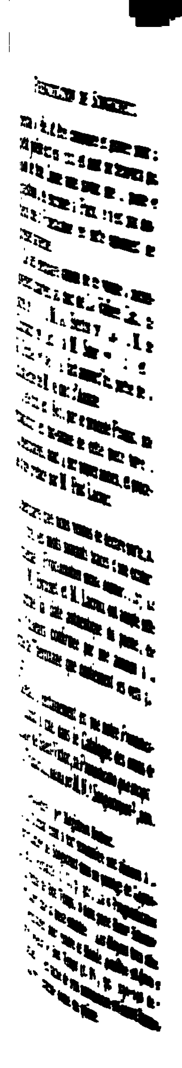
[illegible], pour commencer la matière,
[illegible] à terminer,
[illegible] convient que je profère
[illegible] pourra régner.

[illegible] en y a en sept cieulx mises,
[illegible] Lune est la première,
[illegible] en diverses guyses
[illegible] ciel donne lumière.

[illegible] Venus illumine,
[illegible] à puissance,
[illegible] le Soleil domine,
[illegible] toute substance.

[illegible], par droict divin,
[illegible] Mars, plain de malice,
[illegible] doulx et begnin,
[illegible] tient sa police.

[illegible] tient son empire,
[illegible]



s les sept est le pire
ɔndre le genre[1] humain.

dessus ces sept planettes
·s y ont leur lieu,
ɹrs sont clères et nettes,
ɔngnoissance de Dieu.

ac a douze signes
Soleil en l'an passe,
ɪne, ces lieulx insignes,
, en ung moys les compasse.

.x planettes prenommées
. et feront leur tour,
elles sont ordonnées,
ɪyt, l'autre de jour.

· dessus les deux planettes;
ɜur de l'an règnera,
uyra ses besongnettes
x que faire ce[2] pourra.

ɔien ceste matière entendre,
retienne cet escript,
ɪs veult des lieux comprendre
·ler au Sainct Esperit.

ɔsition de l'Année en particulier.

saisons moult différentes,
en cest an passera;
luy seront excellentes,
leulx] aultres il craindra.

·re.

croyons même qu'il l'a partiellement imitée dans sa *Pantagrueline Pronostication* (voy. ci-après, p. 191). Dans un autre passage (liv. I, ch. XX), Rabelais cite encore le nom de Songecreux : « veu qu'il [le sophiste] leurs avoit donné de passetemps, et plus fait rire que n'eust Songecreux ». Mais ce qui a surtout fait connaître Songecreux, c'est le recueil de poësies morales publié en 1529 sous le titre de : *Contredictz de Songecreux*, et que l'on a voulu attribuer à Gringore. Cette attribution, trop facilement admise par Goujet et par les autres bibliographes, repose sur une appréciation erronée de La Monnoye. Il existe, en effet, un document authentique qui nous fait connaître le véritable nom du personnage qui prit le pseudonyme de Songecreux. Un acquit au comptant de l'année 1534 (Arch. nat., J. 961 ; n° 8, cah. 226), mentionne un paiement fait « à Jehan de l'Espine du Pontalletz, dict Songecreux, qui a par cy-devant suivy ledict seigneur [le Roy] avec sa bende et joué plusieurs farces devant luy, pour son plaisir et recréation. » Le véritable Songecreux n'est donc pas Gringore, mais bien le célèbre acteur dont ont parlé Gringore (éd. Montaiglon et d'Héricault, t. I, p. 207), Marot (éd. Jannet, t. I, p. 187), Des Périers (éd. L. Lacour, t. II, pp. 133-139), Du Verdier (éd. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 502 et suiv.)[1], et que Rabelais a certainement en vue dans le second passage rapporté ci-dessus. La pièce authentique dont nous parlons fut publiée pour la première fois, en 1835, par MM. Cimber et Danjou, mais elle passa inaperçue, et M. Lacour a pu la citer dans son édition de Des Périers comme une découverte personnelle[2].

1. Nous avons parlé dans notre t. XI, p. 250, d'une arrestation de Jehan du Pont-Alais, opérée en 1516.

2. M. Lacroix (p. 6 de sa *Préface*) attribue les *Contredictz de Songecreux* à Gringore; plus loin, au contraire, il paraît vouloir distinguer Gringore, qui porta le titre de « Mère Sotte », de Songecreux, qui s'intitule « Prince des

Mais, si le nom de Songecreux était le nom de théâtre de Jehan du Pont-Alais, si cet acteur est le véritable auteur des *Contredictz,* doit-on lui attribuer égalèment notre *Prenostication?* Nous ne le pensons pas. Jehan de l'Espine était parisien, ou du moins il s'était, dès sa jeunesse, établi à Paris, et son premier surnom de Pont-Alais était essentiellement parisien; or, l'auteur inconnu de la *Prenostication* est originaire du nord de la France.

Après Paris, qu'il ne pouvait guère se dispenser de citer, les villes auxquelles se rapportent ses prédictions facétieuses sont Rouen, Dieppe, Amiens, Abbeville, Louvain, Anvers, Thérouane, Bethune, Saint-Omer, Aire. Son langage, hérissé de formes dialectiques appartenant à la Picardie et à la Normandie, permet de penser qu'il était né sur les confins de ces deux provinces. Nous avons eu soin de relever ces formes normandes et picardes dans les notes que nous avons jointes au texte.

La *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine (éd. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 339) contient un article qui se rapporte peut-être à notre *Prenostication :* « .... PREEL. Il a escrit et composé en rithme françoise une Prognostication, laquelle contient une représentation des sotz astrologues, imprimée l'an 1527. » La date de cette pièce et le titre que lui donne la Croix du Maine se rapportent assez bien à la facétie de Songecreux. Quel était ce poëte du nom de Preel? L'auteur de la *Bibliothèque françoise* ne le connaissait guère, puisqu'il ignorait son prénom, et ne cite de lui aucun autre ouvrage. Nous avouons qu'il nous a été impossible d'en retrouver la trace.

Sotz » en tête de la seconde édition des *Contredictz.* En tout cas, le savant bibliophile se trompe en disant que l'on doit rendre « sans hésitation » à Songecreux l'*Epistre de Cleriande la Romayne à Reginus,* poëme qui est l'œuvre de Macé de Villebresme. Cf. t. X, p. 127.

La Prenostication
de maistre Albert Songecreux, Bisscain.

La science de astronomie
On voit en maintz lieux contempner
De plusieurs asnes, qui n'ont mye
Sens assez pour eulx gouverner;

Mais, pour reprimer cest horreur,
Qui est plain de devision,
J'ay fabriqué sans quelque erreur
Cette Prenostication.

Du Seigneur de ceste année.

Donc, pour commencer la matière,
Que je pretens à terminer,
Premier convient que je profère
Quel planette pourra régner.

Sept en y a en sept cieulx mises,
Dont la Lune est la première,
Puis Mercure en diverses guyses
Au second ciel donne lumière.

Le tiers ciel Venus illumine,
Qui sur tous amans a puissance,
Et au quart le Soleil domine,
Qui fait croistre toute substance.

Au cinquiesme, par droict divin,
Est le fier Mars, plain de malice,
Et Jupiter, doulx et begnin,
Au siziesme tient son police.

Au septiesme tient son empire,
Saturne, le rude villain,

Qui de tous les sept est le pire
Pour confondre le genre[1] humain.

[Et] par dessus ces sept planettes
Les estoilles y ont leur lieu,
Qui tousjours sont clères et nettes,
Donnant congnoissance de Dieu.

Le Zodiac a douze signes
Par où le Soleil en l'an passe,
Mais la Lune, ces lieulx insignes,
Par cours, en ung moys les compasse.

Ces deux planettes prenommées
Regneront et feront leur tour,
Selon que elles sont ordonnées,
Une de nuyt, l'autre de jour.

Et, par dessus les deux planettes;
Le Seigneur de l'an règnera,
Qui conduyra ses besongnettes
Le mieulx que faire ce[2] pourra.

Pour bien ceste matière entendre,
Chascun retienne cet escript,
Et qui plus veult des lieux comprendre
Voyse parler au Sainct Esperit.

De la disposition de l'Année en particulier.

Quatre saisons moult différentes,
Le monde en cest an passera;
Les deulx luy seront excellentes,
Mais les [deulx] aultres il craindra.

1. Imp. : *genrre.*
2. Imp. : *Se.*

Beuveront eaue de fontaine ;
Aussi feront plusieurs marchans.

Ce temps par révolutions
Fera les blanches nuées noires,
Avec grandes impressions,
Causant esclitres[1] et tonnoires.

De la disposition d'Autompne.

Autompne prent[2] commencement
Au definement de l'Esté ;
Je dis particulièrement
Qu'il sera tel qu'il a esté.

Ceste saison est fort encline
A venter, pluvoir et rimer[3],
Et produyre grosse bruyne
Que Sol ne pourra deprimer.

Par ceste saison rigoureuse
Toute verdeur appalyra
Et la substance vertueuse
Venant de terre périra.

En Autompne, aprez la Septembre,
Les bouchiers comme loupz raviz,
Au moys d'Octobre et de Novembre,
Feront juste guerre aulx brebis.

1. *Esclitre,* éclair. Voy. Hécart, *Dictionn. rouchi,* p. 168. — 2. Imp. : *Autempne* prent *son.* — 3. *Rimer* a le sens de « geler blanc » dans les patois de la Normandie et de la Picardie. Voy. Le Héricher, *Hist. et Gloss. du normand,* t. III, III, p. 60 ; Decorde, *Dictionn. du patois du pays de Bray,* p. 120 ; Corblet, *Gloss. du patois picard,* p. 551. Le substantif *rime,* gelée blanche, qui se trouve au v. 393, se rattache au dan. *rüm,* haut-all. *rime* (frimas).

De la disposition de l'Année en general et de l'estat du Commun Peuple.

Le Nombre d'or de ceste année
Est au coffre des riches gens,
Mais du bissexte[1] est assenée[2]
La maison des indigens[3].

Plusieurs, par confesser leur cas,
En cest an mengeront leur père,
Pour faire gracieulx repas
Dedans le ventre de leur mère.

Tenèbres auront sur la terre
Quant le Soleil couché sera,
Se la Lune ne nous esclère,
Tant que au matin retournera.

Et ci auront eclipse de Lune,
Selon le temps où je estudie,
Mais encore plus de pécune,
Qui sera griefve maladie.

Nous aurons, ainsi que je cuyde,
Chascun moys ung jour Lune pleine,
Mais nous aurons la bourse vuide
Chascun moys plus de une sepmaine.

Ne sçay se nous aurons pécune
Quant la nostre auront despensée,
Mais nous aurons nouvelle Lune
Quant la vielle sera passée.

1. Le *bissexte* est le jour intercalaire qui s'ajoute au mois de février dans les années bissextiles. — 2. Imp. : *assence*. — 3. Le poëte veut dire que l'année semblera plus longue aux pauvres qu'aux riches. On remarquera que le dernier vers est faux.

D'or et d'argent aurons assés
Moyennant que Dieu nous pourvoye,
Car ces vieulx tresors amassez
Sont tous mis hors de nostre voye.

Pain assez en ce territoire
Auront, s'il plaist au Roy divin,
Mais en Flandres, pour ce tempore [1],
Il n'y croistra [ne] pain ne vin.

Se nous avons petitement
Du vin des vinobles de France,
Nous aurons assez largement
Brasseurs de vins et de cervoyses.

Vin de Beaulne [et] vin d'Auxerre,
Vin d'Allemaigne et vin de France
Feront trébucher gens par terre
Et endurer griefve souffrance.

Vin bastard [2], rosette, ypocras,
Rommenie [3] et aultres bons vins,
Avec morceaulx frians et grans,
Seront bons pour boire au matin.

Assez aurons d'espicerie,
Se faire en voulons pourvoyance,
Mais elle nous sera poysée [*sic*]
Par juste poix en la balance.

1. Le Héricher (*Hist. et Gloss. du normand*, t. III, p. 641) cite les formes normandes *tempoire* (temps) et *tempore* (à temps).

2. Voy. t. IV, p. 134; VI, p. 236; XI, p. 48. Voy. aussi Du Cange, éd. Didot, t. VI, p. 842, et une note ajoutée aux *Œuvres de Gringore*, t. I, p. 253. — 3. Voy. t. I, p. 15; V, p. 102; VI, p. 236; XI, p. 48.

Fourment, seigle, febves et poys,
Avoynes, porées, naveaulx,
Aulx et oignons, raves et poys,
Se Dieu plaist, seront assez beaulx.

Pommes, poires, prunes, cerises,
Pesches, raisins, dorions [1], flans
Seront par femmes bien requises,
Mais encore plus des enfans.

Beurre, laict, marons, œufz, frommage
Et toult ce que en mesnaige fault,
Se il n'en est beaucoup au vilaige,
Plusieurs en auront grant default.

Poussins, chappons, oyes, pigeons,
Lièvres en broches estendus,
Grues, bitardes [2] et cochons
A plusieurs seront cher vendus.

Cognins, faisans, cocus et huppes,
Mauvais [3], beccasses et moyssons [4]
Seront agrippez par leurs cruppes
De tendeurs [5] en maintes façons.

1. *Dorion* désigne probablement un fruit (poire ou pomme) entouré de pâte et cuit au four. Decorde (*Dictionn. du patois du pays de Bray*, p. 72) donne au mot *dorer* le sens de « étendre une pâte quelconque sur un objet. » L'espèce de pâtisserie dont nous parlons s'appelle le plus souvent un *boulot*, mais on lui donne en Normandie, au Hâvre notamment, le nom de *douillon*, ou plutôt *douyon*.

2. Outardes. — 3. Mauvis, alouette. En rouchi, *mauviar* est le nom du merle. — 4. Moineaux. Voy. Duméril, *Dictionn. du patois norm.*, p. 157. — 5. *Tendeux* est le nom générique pour « oiseleur » dans le patois rouchi (Hécart, p. 449).

Pour plus accroistre leur lignée,
Plusieurs femmes espouseront,
Mais telz en prendront par folie
Qu'aprez ilz s'en repentiront.

Divers accordz en melodie
Se feront par esbatemens,
Mais il n'est accord, quoy qu'on die,
Plaisant que des bas instrumens.

Pour cuyr à poil prest à housser
Plusieurs feront de gros banquetz,
Mais, par force de desbourcer,
Rabesseront leurs grans caquetz;

Car les pastez et tartellettes
Et les vins frians et agus,
Qu'on despend avec ces fillettes,
Font troter les gallans tous nudz.

Le jeu des dez fort detestable
Sera cest an vituperé,
Mais nonobstant le jeu de table
Sera grandement desiré.

Je treuve escript[1] où j'estudie[2]
Que ceulx qui ont douleur de rains,
Ou quelque estrange maladie,
Que aprèz la mort ilz seront sains.

Jongleurs, esprouveurs de triacle,
Et aultres inventeurs de bourdes
Tendront en maint lieu leur pinacle[3],
Pour attraper cousins et lourdes.

1. Imp. : *en* escript. — 2. Imp. : *j'estubie.*
3. Hécard (*Dictionn. rouchi,* p. 352) donne au mot *pinaque* le sens de « lieu malpropre et en désordre ».

Saturne mect ses ascendans
Envers Mars, lequel point enhorte[1]
Que au monde plusieurs maulx de dans
Adviendront, donc je m'en deporte.

Mars nous demonstre par ses[2] signes
Que plusieurs gens de vie salle,
Ainsi que yvrongnes et hoguines[3],
Combastront d'estoc et de taille.

Par Mars, procureurs, advocatz,
Innocens fourrez de malice,
Gaigneront salutz et ducatz,
Aussi bien au povre que au riche.

Guerre auront, par faulte de paix,
Chatz contre ratz, et telle envie
Que l'acord n'y sera jamais,
Dont plusieurs en perdront la vie.

La conjunction de Venus
Sera cause, comme il me semble,
Que aulx estuves yront tous nudz
Femmes et hommes tous ensemble.

Parquoy maintz houliers[4] et ribaulx,

1. C'est-à-dire : point qui nous montre que, etc. — 2. Imp. : *ces*. — 3. Nous ne trouvons pas dans nos glossaires le mot *hoguin, e,* mais Corblet (*Gloss. du patois picard,* p. 443) cite le mot *Hoguineurs*, « débauchés ; sobriquet des habitants d'Arras », et le verbe *hoguigner,* « fâcher ». Hécard enregistre le subst. *hogeneries,* « mauvaises actions, privautés prises avec les femmes contre leur gré », et le verbe *hoguiner,* « tourmenter, violer ».

4. *Houlier* signifie « débauché », ou « agent de débauche » en breton et en normand. MM. Duméril (*Dictionn. du patois normand,* p. 135) citent le passage suivant des *Mémoires* de Du Clercq (l. IV, ch. 42) : « La principale cause de sa mort fust pour sa male renommée

Pour acomplir leurs destinées,
En tavernes et [en] bordeaulx
Feront fumer les cheminées.

Maintes femmes sont soubz les cieulx
Lesquelles auront si diverse
Au cul passion, qu'en maintz lieulx
Trebucheront à la renverse.

Mais à ceste conjunction
En plusieurs lieux, trous et cavernes,
Donneront opposition
Saphis[1] de culz et de tavernes.

Si grant mortalité règnera[2]
Sus beufz, sus vachez et pourceaulx
Qu'en plusieurs lieulx on les verra
Mors estenduz par grans monceaulx.

Vous, marchans, qui maintz pas marchez,
Cuidans gaigner par vostre stille,
Vous trouverez les grans marchans
En Cambré, en Arras et Lisle.

Gens joyeux feront par esbatz
Sotties de maintes manière ;
Alors règneront les cabas[3],
Dont les figues seront bien chières..

qu'il avoit d'estre noiseux, ivrogne, *houiller* et composeur de gens. » Ils font également remarquer que *Houlerie* est le nom du personnage qui provoque au mal dans la moralité de *Bien-Advisé et Mal-Advisé*.

1. Cotgrave dit que le mot *saphir* désigne les boutons ou bourgeons de la face.

2. Comme Pierre de la Vacherie et comme l'auteur de la *Pronostication nouvelle*, le poëte ne compte le mot *règnera* que pour deux syllabes. Cf. ci-dessus, p. 56 et 147.

3. *Cabas* signifie un panier où l'on met des figues, mais

Les prestres gaigneront leur vie
A chanter, foullons en foullant,
Et les cordiers, je vous affie,
La gaigneront en recullant[1].

Par villes, par champs, par chemins,
Jurez, sergens et gens d'église
Seront de chasser bien enclins,
Mais encore plus à la prinse.

Quant vous vous levez ou couchez,
Soit jour ou nuyt, je vous exhorte
Que de la main vous vous signez,
Que le Dyable ne vous emporte.

De l'estat d'aulcuns princes, et premier du très chrestien Roy de France.

Le très chrestien Roy de France,
Cest an ci[2] bien se portera,
Et croyez, sans quelque doubtance,
Que, tant qu'il vive, il ne mourra.

Du Roy des Rommains.

Se le noble Roy des Rommains
Peult conquester par son arroy
Toult le monde, à toult le moins
De Hierusalem sera roy.

Du Roy d'Angleterre.

Se le noble Roy d'Angleterre
Veult de ses limittes naiger

il a aussi, particulièrement en Normandie, le sens de « tromperie ». Cf. t. V, p. 103; IX, p. 70.

1. Les cordiers filent les cordes en marchant à reculons.

2. Imp. : *si*.

Pour venir en quelque aultre[1] terre,
De noyer sera en dangier.

De aulcunes villes en particulier,
et premièrement de Paris.

Le cours du ciel promect régner
A Paris telle maladie,
Que saine[2] se pourra trouver,
Pour cest an, la moindre partie.

Ainsi on verra régner
Les mulles[3] en toutes saisons,
Dont enfans se doivent garder
D'en estre prins par les tallons.

De la ville de Rouen.

Ceulx de Rouen prospèreront
Assez bien, mais je vous asseure
Que les femmes y gaigneront
En aulcun temps les dens desseure[4].

De la ville de Dieppe.

Ceulx de Dieppe se mettront,
Cest an, en dangier de perir
Par aulcuns que en mer prendront,
Que sans pitié feront mourir.

1. Imp. : *aultte*. — 2. On remarquera le jeu de mots sur la Seine. — 3. Voy. ci-dessus, p. 174, v. 67. — 4. La forme *desseurer* pour *desserrer* appartient au patois picard (voy. Corblet, p. 368 ; cf. en rouchi *desseuraige*, cité par Hécart, p. 154). — Il faut voir dans cette strophe une allusion à la chute des dents déterminée par les périostites, les caries et les nécroses des maxillaires se produisant à la suite de la maladie spécifique pour laquelle Rouen était renommé (voy. le proverbe cité t. IV, p. 219 ; cf. en outre t. IV, pp. 257 et 258 ; V, p. 116).

De la noble cité d'Amiens.

Quant aulx villes de Picardie
. . . . [1]
Mais plusieurs, par mener frerie,
Souvent y beuveront goudall [2].

Quoy que Saturne signifie
En Amiens estre des loyaulx,
Aulcuns laboureurs, quoy qu'on die,
Y pourront bien trouver des faulx.

De la ville de Abeville.

Raves, navetz, blanche porée [3]
Se vendront bien en Abbeville,
Mais tous les jours auront marée
Mains coquetz en ycelle ville.

De la ville de Louvain.

De monstrer toute la science
Louvain se vouldra entremectre
A ceulx qui auront pascience,
Faisant d'un aprentis ung maistre.

De la ville d'Anvers.

En Anvers assez nous aurons
Grans consors et bagues parées [4],

1. Ce vers manque dans l'imp. — 2. *Goudale*, ou *godale*, petite bière (Hécart, *Dictionn. rouchi*, p. 232). Cf. t. I, pp. 76 et 319. — 3. Sorte de soupe aux herbes dont il a été souvent question dans ce recueil. Voy. t. II, p. 126; IV, p. 280; XI, p. 354. Le *Dict. des Pays* nous apprend que les bonnes porées sont celles d'Arras (voy. t. V, p. 107).

4. La foire d'Anvers, célèbre pendant le moyen-âge et au XVIe siècle, attirait un grand concours de population.

Car, plus que en deça les mons,
Il y arrivent par carrées[1].

De la ville de Thérouenne.

Thérouenne est par sa fortune
Maintenant assez debonnaire[2];
Très rude a esté à Bethune,
A Saint Omer et à ceulx d'Aire.

Cest almanach très veritable
[Si] fut faict au bout de la table.

Almanach fait et composé
De la science examinée
De ung docteur de sens deposé,
Passé dessoubz la cheminée.

Je treuve escript par plusieurs foys
Que les docteurs sont consentans,
. . . . [3]
Comme on a faict passé cent ans.

Conjunctions.

Par les grandes conjunctions
Qui se feront en mariage,
Verrés troter les marmions[4]
Tant que nul n'en vit de son aage.

1. *Carrée*, forme picarde pour « charretée ». — 2. Thérouane, pris par les Anglais en 1513, revint à la France en 1527. Tel est probablement l'événement heureux dont le poëte félicite la ville.

3. Ce vers manque dans l'imp. — 4. Sans doute le même mot que *marmot*.

Oppositions.

De ce l'opposite on verroit
Par guerre et aussi par famine,
Ou se mortalité regnoit,
Qui est pugnition divine.

Les Jours.

Au kalendrier estudier
Chascun peult, selon sa demaine[1],
Et par ce point, sans varier,
Trouve sept jours en la sepmaine.

Heures et Minutes.

Se par nuyt les heures quérez,
Montez hault jusques à l'orloge;
Par jour au cadran les verrez
Et les minutes à l'orloge.

Pour seigner des mains.

Tous saiges et insipiens
Saigner de la main admonneste,
De paour des inconvéniens;
La coustume est belle et honneste.

Pour seigner des piedz.

Je puis assez bien tesmoigner,
Ainsi que docteur diligent,
Qu'il s'en faict bon faire seigner
Quant le barbier est sans argent.

1. Hécard, p. 151, cite l'expression *avoir del dêmeine*, « avoir de la langue, du babil, de l'arrogance », mais le sens paraît être ici celui de « fantaisie ».

Pour prendre médecine laxative.

De laxative médecine
Peult user celuy sans regret,
Lequel voit que sa vie fine
Par faulte d'aller au retraict.

Pour estuver et baigner.

En cest an faict bon aux estuves
Pour femme, ou fille ou chambrière,
Qui laver veult en baingz ou cuves
L'ordure devant et desrière.

Pour fumer et planter.

Les jours pour fumer et planter,
Je les ordonne de bon cueur,
Tant pour coupper que pour enter,
A l'appetit du laboureur.

Des Festes mobiles.

Pour ce que les festes mobiles
Ne ont point de scituation,
J'ay composé ces vers habilles
Pour donner introduction.

Du Nombre d'or.

L'autrier, en passant, me souvint
Que le nombre d'or de l'année
Est mis au nombre dessoubz vingt,
Comme estoit l'année passée.

De la Lettre dominicale.

De la lettre dominicale
Clercz scevent, comme presupose,

Que c'est une mute ou vocale[1];
Ce ne diray[2] riens aultre chose.

De l'Intervalle.

Railars, mocqu[eu]rs adulateurs[3],
Rusez, pansars à grosse dalle,
Feront comme cavilateurs :
Aux simples plusieurs intervalles.

De la Septuagesime.

Tousjours la Septuagésime
Approche environ le printemps;
En ce temps neige, pluye ou rime[4]
Comme il a faict passé mainctz ans.

Du Karesme.

J'ay leu une hystoire dorée,
Où recite frère Richard
Que Karesme faict son entrée
L'endemain du jour Saint Pansart.

Du terme de Karesme.

De ce jour, comme puis entendre,
Jusques à Pasques inclusivement,
Six sepmaines on peult comprendre
Et quatre jours entièrement.

De Pasques.

Aux praticans ceste science
Vueil dénoncer, comme hardy,
Que nous aurons Pasques au Dimenche,
Ensuyvant ce bon Vendredy.

1. Une consonne ou une voyelle. — 2. Je ne diray ? — 3. Imp. : *et* adulateurs. — 4. Gelée blanche. Voy. ci-dessus, v. 104.

Des Rogations.

Pour faire les processions,
Et rendre à Dieu graces haultaines,
Nous aurons les Rogations,
Du jour de Pasques en cinq semaines.

De l'Ascention.

Qui bien comptera sur ces doys,
Il trouvera, sans fixion,
Après Pasques vingt jours deux fois,
Par ung jeudy, l'Ascention.

De Penthecoustes.

Sept semainnes sont, somme toute,
Ont esté et seront tousjours
De Pasque jusque à Penthecouste
Et de l'Ascention dix jours.

De la Trinité.

Son octave est la Trinité,
Et sera annuellement;
Jeudi après, en verité,
Il est le jour du Sacrement.

Des Adventz.

A trois jours près de Sainct Andrieu
Metrons nos plumes ès avens,
Noel crians en sacré lieu,
Faisans grand bruye de petis vens.

Entre vous, reddurs[1] fantastiques,

1. *Reddur* est sans doute le même mot que *reideur* enregistré par M. Corblet à côté de *reider*, « être engoué de, être amateur de, faire collection de », et de *reiderie*,

Sachez de vostre auctorité
Que plusieurs aultres triqueniques[1]
Je laisse à cause de briefveté.

Ceste Prenostication
Chacun entende comme il peult,
Car je dis, pour conclusion,
Qu'il fera beau temps s'il ne pleut.

Ung galant qui n'est guère abille,
Legier d'esperit comme une enclume,
A de sens rude et imbécille
Composé ce petit volume,

Lequel très humblement supplie,
Que en gré prenés soit bien ou mal,
Car touchant l'art d'astrologie
Il s'i entend comme ung cheval.

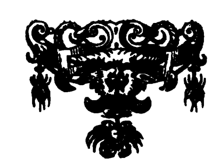
Finis.

La *Pantagrulline Prognostication* qui parut pour la première fois en 1533, et qui doit être, par conséquent, postérieure aux petits poëmes que nous venons de reproduire, présente avec ces deux pièces de frappantes analogies. Rabelais a connu l'œuvre de ses devanciers (nous avons vu ci-dessus, p. 169, qu'il cite expressément la *Prenostication de Songecreux*), et il leur a emprunté plusieurs de ses traits satiriques.

« engouement pour certaines choses; manie de collectionner certains objets ». — 1. *Triqueniques* a, en rouchi, le sens de « bagatelles, frivolités » (Hécart); MM. Duméril donnent à ce mot, d'après Cotgrave et Trévoux, le sens de « querelle de peu d'importance. »

Voici quelques passages de la *Pantagruéline Prognostication*, où l'imitation nous paraît évidente.

Rabelais intitule son premier chapitre : *Du gouvernement et seigneur de ceste année*. « Ne croyez, dit-il, que ceste année y aie aultre gouverneur de l'universel monde que Dieu le créateur, etc. » ; le même titre et la même recommandation morale se trouvent au début de *Songecreux ;* la *Pronostication nouvelle* exprime, du reste, une idée semblable (voy. p. 150, v. 29-36). Ces mots du second chapitre : « Dont pour ceste année les Chancres iront de cousté, et *les Cordiers à reculons* », rappellent un passage de *Songecreux* (v. 268). Rabelais s'étend longuement dans son troisième chapitre sur une maladie « epidemiale », qui n'est autre que « faulte d'argent » ; la *Pronostication nouvelle* prédit aussi cette maladie (v. 221-228). La « sedition horrible entre les chatz et les ratz » dont il est parlé à la fin du même chapitre, fait l'objet d'un des quatrains de *Songecreux* (v. 233-236). Rabelais cite Albumasar (chap. IV) comme le fait l'auteur de la *Pronostication nouvelle* (v. 26) ; il emprunte à la même source (v. 269) sa facétie sur les pucelles, qui « auront en mamelles laict » (chap. V, par. 6). Quant aux mules aux talons, dont il est parlé à la fin du chapitre V, il en est question aussi bien dans la *Pronostication nouvelle* (v. 67) que dans *Songecreux* (v. 295). Il est difficile de voir dans ces passages et dans d'autres encore que nous pourrions citer, des rencontres purement fortuites.





Le Monde sans croix.

On lit dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, publié par M. Ludovic Lalanne (Paris, 1854, in-8), p. 234, le passage suivant :

« *Item*, aussi ce dict jour, vingtiesme mars, au dict an [1525], furent mis hors la Conciergerie les imprimeurs et fatistes qui avoient faict et imprimé d'aucunes choses contre l'honneur du Roy, absent de France[1], comme disans que « le Monde estoit mengé de ratz », et autres qui disoient que « le Monde est achevé de paindre », autres qui disoient que « le Monde n'a croix », autres qui disoient « qu'un rongneux gratte l'autre », autres que « [le] Monde n'a plus que frire[2] », et plusieurs autres choses; et furent mis hors par Monsieur de Précey, chevalier, grand reformateur des forestz, et Monsieur Fumée, maistre des requestes, commissaire à ce ordonnez par Madame[3]. »

1. Le texte de M. Lalanne porte : *aucuns* de France, qui nous paraît n'avoir pas de sens.
2. Lalanne : *faire*.
3. En même temps que les imprimeurs et les « fatistes » dont il est ici question, on mit « hors de prison Domp

Aucun exemplaire des pamphlets énumérés par le bourgeois parisien n'est venu jusqu'à nous ; ces pièces semblaient perdues à tout jamais, lorsque M. Georges Guiffrey, le savant éditeur des œuvres de Marot, a eu la bonne fortune d'en retrouver le texte dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale ; c'est à sa rare obligeance que nous devons d'en présenter une réimpression à nos lecteurs.

Toutes les pièces satiriques énumérées par le bourgeois parisien se retrouvent dans le manuscrit, à l'exception d'une seule : *Le Monde qui est mangé de ratz*. Il est certain cependant qu'il a dû paraître un poëme satirique portant ce titre. C'est à un exemplaire de ce pamphlet que Tabourot semble avoir emprunté le rébus de Picardie qu'il a inséré dans le second chapitre de ses *Bigarrures* (voy. notamment l'édition de Paris, Jean Richer, 1615, pet. in-8, f. 14, r°). Le bois reproduit par Tabourot est conçu dans le même esprit que les figures qui ornaient chacune des pièces que nous publions ci-après, figures dont nous donnons la description d'après les miniatures du manuscrit.

Les pamphlets, dont les auteurs furent mis en liberté le 20 mars 1525, ne furent pas, comme cette date pourrait le faire croire, inspirés par la désastreuse campagne qui se termina par la prise de Pavie et par la captivité du roi ; les événements auxquels ils font allusion, la perte de Milan et de Gênes, l'attaque des Anglais et des Flamands en Picardie, etc., se rapportent à l'année 1522[1]. Selon toute vraisemblance, les imprimeurs et les « fatistes » étaient donc restés en prison pendant trois ans.

Josse, docteur, moine de l'ordre de Sainct Benoist, qui estoit prisonnier de par le Roy à la Conciergerie, qui avoit été mis prisonnier plus d'un an avant, parce qu'il avoit mal parlé du Roy en ses sermons et prédications qu'il faisoit à Paris et ailleurs. » Voy. le *Journal*, p. 233.

1. Voy. *Le Monde qui est crucifié*, vers 159 et 174.

Bien que les allusions historiques contenues dans nos petits poëmes soient suffisantes pour permettre d'en fixer exactement la date, elles sont peu nombreuses. Les auteurs de ces libelles se répandent surtout en lamentations générales sur la misère croissante du peuple, sur les vexations des soldats et l'augmentation des tailles. Ce qui désole surtout les pauvres gens, c'est de voir l'usage qu'on fait de leur argent :

> A tout le moins, si valleureusement
> On employoit mon argent que desplye,
> Je porterois le faiz legièrement,
> Mais tout s'en va très malheureusement.
> (*Le Monde qui est crucifié,* v. 147 et suiv.)

Dans la même pièce (v. 78), on remarque une allusion transparente aux folles dépenses de Louise de Savoie, cause de tous les malheurs de la France.

Nous ignorons les noms des poëtes et des imprimeurs qui furent retenus pendant deux ans sous les verrous. Cependant l'un des pamphlets, le *Monde qui n'a plus que frire,* se termine par cette mention qui nous fait connaître l'adresse du libraire coupable :

> Celluy qui me achètera
> Et qui de moy de bon cueur rie,
> Au Pallais il me trouvera,
> Allant à la Chancellerie.

Une édition de Coquillart, publiée vers 1512, porte sur le titre : *On les vend à Paris en la rue neufve Nostre-Dame, à l'enseigne de l'escu de France, et au Pallays en la gallerie comme on va en la Chancellerie* (Coquillart, éd. d'Héricault, t. II, p. 342). Cette adresse était celle de la veuve Jehan Trepperel, dont le nom se trouve à la fin du volume, mais cette femme, qui resta longtemps associée à Denys Janot, paraît avoir toujours eu son principal établissement dans la rue Neufve Nostre Dame, et ne se serait sans doute pas bornée à donner son adresse au Palais.

Nous croyons plutôt que la mention qui termine *le Monde qui n'a plus que frire*, se rapporte à Jehan Longis. Lottin ne cite, il est vrai, ce libraire que sous les deux dates de 1528 et 1549, mais rien ne prouve qu'il n'ait pas commencé d'exercer quelques années plus tôt. Or, on trouve à la fin de divers volumes publiés par lui, des adresses qui rappellent celle de notre petit poëme.

Les *Motz dorez de Cathon en françoys et en latin*, pour lesquels un privilége est accordé à Jehan Longis à la date du 9 février 1530 (v. s.), portent, sur le titre, l'adresse suivante :

On les vend au Palays en la Gallerie
Comme on va en la Chancellerie.

La seconde édition de *Pantagruel*, publiée, par Longis, en 1532 ou 1533, porte de même sur le titre : *On les vend au Palais à Paris en la gallerie par où on va à la Chancellerie* (voy. Brunet, t. IV, col. 1044).

Il faut croire que les libelles dont nous venons de parler exercèrent une certaine influence sur l'esprit public, car ils donnèrent lieu à une réponse d'un caractère presque officiel.

Nous avons trouvé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale un petit poëme intitulé : *la Deffence contre les Emulateurs, Ennemys et Mesdisans de France*, qui est une réfutation en règle des accusations portées contre le roi, contre sa mère, contre le clergé et la noblesse. Aucun doute ne peut exister sur les circonstances dans lesquelles fut composée cette *Deffence*, puisqu'elle cite en toutes lettres les titres de plusieurs de nos pièces (voy. v. 70 et 223).

Les succès militaires, que l'auteur croit pouvoir rappeler à la louange de François Ier, se rapportent tous à la campagne de Picardie en 1521, sauf la prise de Fontarabie, qui est de 1522, et le ravitaillement de cette même ville qui eut lieu en janvier 1523 (voy.

v. 43 et suiv.). Si le poëte avait écrit plus tard, il n'aurait pas manqué de citer d'autres événements; la belle défense de Marseille et l'insuccès de Charles-Quint en Provence lui auraient fourni de nouveaux arguments à l'appui de la thèse qu'il voulait soutenir. Enfin une allusion à la politique vacillante d'Adrien VI (v. 260) permet de placer la date de la composition entre les mois de janvier et d'août 1523.

Les sept pièces qu'on va lire et la réponse, que nous y avons jointe, jettent un jour nouveau sur l'histoire de la presse politique dans l'ancienne France, et viennent heureusement compléter ce que nous avons dit dans un de nos précédents volumes (t. X, p. 309) des poëtes entretenus par nos rois ou par leurs adversaires pour agir sur l'opinion publique.

Le Monde sans croix [1].

Je suis plain de larmes
Pour les durs alarmes
Et les fiers vacarmes
Que l'on fait sur moy.

1. Biblioth. nat. Mss. franç. 17527, fol. 9 [xxx], v°. — Le titre de cette pièce rappelle le refrain des *Regrets et Complaintes des Gosiers alterez :* Le pauvre monde n'a plus croix. Voy. t. VII, pp. 75-89. Nous renverrons aussi aux *Complaintes* (t. VII, p. 76) pour l'explication du mot *croix* dans le sens d'argent.

Le ms. est orné sur les marges de cinq miniatures représentant : 1° une sphère semée de larmes; 2° une femme, vêtue d'une robe rouge et d'un manteau noir doublé de bleu et coiffée d'un large chapeau rouge, que surmontent des plumes rouges, jaunes et bleues; cette femme tient de la main droite un sceptre, muni d'une croix brisée, et s'appuie, à gauche, sur une pertuisane; une banderole placée au-dessus de sa tête porte : *Tirannye;*

Faim me tend ses[1] armes,
Guerre ses allarmes,
Et suis pour briefz termes
Monde plain d'esmoy.

Sans croix, le Monde est du tout mys au bas;
Guerres, noises, sedicions, debatz,
Par tirannie ont la croix arrachée;
Quant au Commun, la croix luy est cachée;
Par ce il a beau tendre au Monde le bras,
Sans croix;

Comblé d'ennuy, vuide de tous esbatz,
Et de douleurs portant sanglotz et haatz,
Le Commun crist : « Ma bourse est acouchée
Sans croix. »

Je prendz la croix et, par hault et par bas,
Par quoy le Monde est servy à rabas;
Mais, puisque suis de la croix emmanchée,
« Chascun pour soy, » c'est parolle tranchée,
Le Monde face comme il pourra son cas,
Sans croix.

3° un manant, vêtu de bure, coiffé d'un bonnet vert et tenant un bâton à la main, porte une sphère sur un crochet; dans une banderole, on lit : *Commun;* 4° une femme, vêtue avec élégance, tient délicatement à la main une croix d'or; la banderole porte: *Rapine;* 5° une femme, vêtue de même avec élégance, tient des sacs d'écus, de l'un desquels sort une croix; à ses pieds, un coffre plein d'or et un sac fermé.

Ces miniatures et celles que nous décrivons plus loin sont certainement les copies des bois qui ornaient les éditions supprimées.

1. Ms. : *ces*.

C'est mal allé; je n'entens pas telz faictz;
Du Monde suis le commun porte-faitz;
Il est sans croix, c'est fine invencion;
Nous n'irons plus à la procession;
La croix nous fault, noz jeuz sont imparfaictz;
C'est mal allé.

Larrons, pillars, sont du Monde reffaitz
De ceste croix, mais Commun est proffectz
Des Mandiens pour toute cession;
C'est mal allé.

Par les causes on congnoist les effectz;
Ces troys dames, par leurs ars contrefaictz,
Ont mys la croix hors ma possession;
Je m'en complains, mais, pour solution,
Le Commun est [jà] devenu profetz;
[C'est mal allé].

J'en ay ma part; domine qui domine;
Par ceste croix je suis advantaigée;
Prendre ne embler ne suis ahontaigée;
Qui en aura, si n'est Dame Rapine?
J'en ay ma part.

Je passe tout par ma fine estamine;

. . . .

Jamais la croix ne me sera changée;
J'en ay ma part.

De jour et nuyt, je ne cesse et [ne] fine
Ravir du Monde, ainsi comme enraigée;
Je tiens la croix soubz ma main arrangée;
J'entens ce jeu, mais je fais bonne mine;
J'en ay ma part.

Par faulx acquectz, d'amasser et d'avoir
Or et argent, possessions, avoir,
Je tiens la croix, moy qu'on dit Avarice;
Je fais rompre droit, équité, justice;
Cil qui me suit ne peult que mal avoir
Par faulx acquestz.

A povres gens jamais ne feis devoir;
Je leur preste pour mieulx les decevoir,
Mais, en la fin, j'ay tout leur bien en lice
Par faulx acquestz.

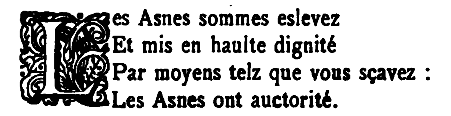
Je suis riche comme il semble[1] à me veoir,
Mais plus povre qu'on ne sçauroit sçavoir;
Je meurs de fain et suis de biens nourrice
Et du Monde tiens la croix par malice;
Ce sont les tours desquelz me fault pourvoir
Par faulx acquestz.

1. Ms. : *me* semble.





Le Monde qu'on achève de paindre [1].



Les Asnes sommes eslevez
Et mis en haulte dignité
Par moyens telz que vous sçavez :
Les Asnes ont auctorité.

Ce nous est grand felicité
D'estre levez si haultement,
Sans que l'ayons admerité :
Les Asnes ont l'avancement.

1. Biblioth. nat., Mss. franç. 17527, fol. 15 [xxxvi], r°, — 19 [xxxviii], v°. — Sur la marge du ms., on voit une miniature représentant une sphère renversée que deux ânes, deux loups et un renard peignent en diverses couleurs, tandis qu'un second reñard prépare la peinture. Des banderoles placées autour de la miniature, portent : « Les Asnes eslevez », « les Loups ravissans », « les Regnars trop privez ».

Nous precedons injustement
Les plus sçavans humains et bons
A leur malheur et detriment :
Les Asnes ont tous les guerdons.

Tant plus avons, plus demandons;
Nous sommes propres à cueillir
Par flateries et par dons :
Les Asnes ont peur de faillir.

Nous ne tachons que d'acueillir
Ceulx qui sont de nostre consorte
Pour les lectrés mieulx assaillir :
Ung bon Asne l'aultre supporte.

Si quelqu'[u]n les aultres enhorte
Aux bons ars de tout son pouoir,
Reprins est de nostre cohorte :
Les Asnes cuydent tout savoir.

Nous avons le Monde fait cheoir
Et renversé de telle guyse
Qu'à jamais s'en pourra douloir :
Les Asnes font à leur devise.

Nous achèverons sans faintise
De paindre le Monde à l'envers
De noz coulleurs, plains de sotise :
Asnes [1] font le Monde pervers.

On dit qu'un tas de nouveaulx clers
De brief nous veullent reformer;
On fera plustost le noir pers :
Aux Asnes tout bien est amer.

1. Ms. : *Les* Asnes.

On taiche les bons ars semer
Pour mectre sur nous quelque encombre ;
On seichera plus tost la mer :
Les Asnes sont en trop grand nombre.

Les Regnars sommes trop privez,
En tout temps fourrez de malice
Pour estre des mieulx arrivez :
Regnars ne furent onc [1] sans vice.

Nous sommes pis que l'escrevisse
Qui va de droit et à rebours,
Car tout chemin nous est propice :
Les Regnards font plusieurs bons tours.

Le Monde avons mis à decours
Et renversé comme voyez
Aveć les Loups et Asnes sours :
Regnars à mal sont avoyez.

Les couleurs avons çà broyez
Pour paindre le Monde du tout;
Les bons paintres avons noyez :
Regnars viennent de tout à bout.

Si l'un retaille, l'aultre coust;
Si l'ung est cault, l'aultre est pervers;
Si l'ung est saoul, l'aultre est en goust :
Les Regnars sont par trop divers.

1. Ms. : *oncques*.

Nous sommes vestuz à l'envers,
Et de tous poincts parfaictz menteurs,
Usans tousjours de motz couvers :
Les Regnars sont grands inventeurs.

Nous affinons si bien noz meurs
Que nous obtenons les offices
Pour estre du Commung cureurs :
Regnars à curée sont propice.

Pour abreger, tous maléfices
Par nous tousjours sont controuvez,
Tous larrecins et villains vices :
Les Regnars ont tous maulx couvez.

Gardez-vous, donc si vous povez,
De nous laz car, avant qu'il tarde,
Vous biens seront par nous trouvez :
Ung fin Regnart de loing regarde.

Nous sommes plus fins que moustarde,
Qui prend les hommes par le nez,
Car nous prenons sans dire garde :
Les Regnars sont trop affinez.

On bruyt qu'on nous a ruminez
Et qu'on veult gaster nos couleurs,
Ce ne sont pas faictz terminez :
Les Regnars sont grands abateurs.

Ung tas de nous reformateurs
Qui manguent les mors à leur umbre,
Ne seront jà nos correcteurs :
Les Regnars sont en trop grand nombre.

Les Loups sommes tout ravissans
Ou les ravisseurs enloubez[1],
Les biens d'aultruy appetissans :
Les Loups ne sont jamais saoulez.

Au temps passé estions foullez,
Mais nous avons tant fait et dit
Que sommes les plus extollez :
Les Loups sont huy en leur credit.

Nous avons conclud par édit
D'achever le Monde de paindre,
Puisque aulcun n'y contredit:
Les Loups se font de chacun craindre.

Nous n'avons garde de nous faindre
A devourer chair et toison,
Puis qu'avons loisir de actaindre[2] :
Les Loups ont leur temps et saison.

De couleurs avons à foison,
Pour dresser nous traictz mal tirez
Et pour couvrir nostre poison :
Les Loups sont caultz et asseurez.

Nous biens ne sont pas empirez;
Jusques icy tout nous habonde
Où jadis estions dessirez :
Ung Loup en peu de temps se fonde.

L'or nous avons tiré du Monde
Et painct de nous propres couleurs,
Affin que tout vers nous redonde :
Les Loups sont trop grands avalleurs.

1. Changés en loups. — 2. Attendre.

D'aultruy sommes contrerolleurs,
Pour mieulx nous lar[re]cins comprendre,
Sans craindre princes ny seigneurs :
Les Loups prennent sans compte rendre.

Pour briefve conclusion rendre,
Le Monde avons jà renversé;
Voulons[1] de paindre l'achever :
Les Loups n'ont jamais tout brassé.

On dit que l'on a pourchassé
Nous refroidir mieulx qu'un concombre,
Mais c'est follement menassé :
Les Loups sont huy en trop grand nombre.

Je suis le Monde renversé
Et supiné touit à l'envers,
Lequel on [n']a jamais cessé
De piller à tort et travers;
Ung tas d'Asnes et Loups pervers
Et faulx Regnars, qui sont à craindre,
Me barbouillent à traictz couvers :
Le Monde est achevé de paindre[2].

On a les Asnes trop haulsé
Et les Regnars faiz trop privez,
Les Loups ravissans avancé
Qui deussent estre reprouvez,
Tant que les bons on a privez

1. Ms. : *Et* voulons.
2. C'est ce refrain que nous avons retrouvé ci-dessus dans la *Pronostication nouvelle*, v. 352. Voy. p. 163.

Et pourchassé de les estraindre,
Dont plusieurs maulx sont arrivez :
Le Monde est achevé de paindre.

Las ! on souloit, au temps passé,
Regir le Monde par mesure,
Sans qu'il y eut aulcun cassé;
A chascun on faisoit droicture,
Mais aujourd'huy chascun procure
De tous costez mon dos actaindre
Et me gaster de sa taincture :
Le Monde est achevé de paindre.

Les Loups ont mon or amassé
Et mon argent, Dieu sçet comment;
Les Asnes ont tant pourchassé
Qu'ilz sont eslevez haultement;
Les Regnars tiennent caultement
Façon de tromper, sans soy faindre;
Brief on peult dire justement :
Le Monde est achevé de paindre.

Je suis desjà tant esfacé,
On n'y congnoist façon ne forme;
Je suis à tout endroit bossé;
L'on ne me vit onc[1] si difforme;
Si les Asnes n'ont aultre norme,
Si les Loups on ne faict restraindre,
Si les Regnars on ne reforme,
Le Monde est achevé de paindre.

Me verray-je jamais dressé
Et remis hault, quelque saison ?

1. Ms. : *oncques*.

Seray-je tousjours renversé
Et mis à telle mesprison ?
Ces couleurs ne sont que poison,
De quoy chascun tasche me taindre,
Tant qu'on peult dire par raison :
Le Monde est achevé de paindre.

Prince, qui a[s] tout compassé
Et discerné par ta prudence,
Regarde comment suis poussé
Des Asnes, confictz d'ignorance,
Des Regnars fins, plains d'arrogance,
Des Loups qui sont durs à refraindre,
Ou aultrement, sans differance,
Le Monde est achevé de paindre.

Fais que celuy qu'as exaulcé
Dessus le peuple par ta grace,
Avant qu'il soit ung an passé
Ces villains monstres tous defface,
Affin qu'un peu je me refface,
Sans avoir cause de me plaindre,
Car, se quelqu'un ne les efface,
Le Monde est achevé de paindre.

Alleluya.





Le Monde qui n'a plus que les os[1].

Incidit in foveam quam fecit[2].

Defecerunt sicut fumus dies mei et ossa mea sicut cremium aruerunt.

Percussus sum ut fenum et aruit cor meum, quod oblitus sum comedere panem meum[3].

Cor meum conturbatum est; dereliquit me virtus mea et lumen oculorum meorum, et ipsum non est meum[4].

Domine, vim patior; responde pro me quid dicam, aut qui respondebit michi quum ipse fecerim[5]*?*

Omnes qui me norant[6] *me delinquunt : mala venient super eos, dicit Dominus*[7].

O vos omnes, qui me videtis et hec legitis, attendite et videte si est miseria major mea, quoniam vindemiaverunt

1. Biblioth. nat. Mss. franç. 17527, fol. 28 [XLIX], v°. — 30 [L], r°. — En marge du poëme, le ms. contient une miniature qui représente une sphère armillaire, formée d'os humains et posée sur un piédestal. Les grandes lignes de la sphère sont figurées par des tibias ; les petits cercles sont figurés par des côtes. La pomme d'or traditionnelle est remplacée par une tête de mort surmontée de quatre petits os disposés en croix. Au-dessus, on lit dans une banderole : *Incidit in foveam quam fecit.*

2. Psalm. VII, v. 15. — 3. Psalm. CI, v. 4, 5. — 4. Psalm. XXXVII, 11. — 5. Isaiæ, 14 et 15. — 6. Ms. *de norant.* — 7. Ce passage est imité de Jérémie, II, 3.

me latrones privati. Vix derelictis ossibus meis, infirmata est omnis virtus mea. Dedit me Dominus in manus in quibus non possum exurgere, nisi Deus in adjutorium meum intendat. Dominus ad adjuvandum me festinet, etc.[1]

Hommes mortelz, qui vivez par mesure
Et qui voz faictz dirigez par compas,
Je vous requier, contemplez ma figure
A veoir très dure;
Arrestez-vous, ne passe[z] point le pas
Que n'advisez qu'on a faict mains repas,
Sans m'espargner, dessus mon povre dos,
Tant que, si Dieu n'a pitié de mon cas,
Je suis au bas,
Prest à faillir; je n'ay plus que les oz.

Dieu m'avoit faict une foys de sa grace
Si très parfaict, si bien proportionné
Qu'on me véoit fleurir en toute place[2],
Sans que j'allasse
Contre le train qu'il m'avoit ordonné,
Mais, puis longtemps, l'on m'a tant pourmené,
Tant retaillé, sans me donner repoz,
Las ! que j'en suis du tout desfaçonné,
Tout estonné,
Prest à faillir; je n'ay plus que les oz.

Au temps passé, que les gens souverains
Vivoient en paix, sans tenir de moy compte
Et qu'on suivoit les bons ars très certains
Et plus humains,

1. Tout ce passage est imité des Lamentations de Jérémie, I, 12 et 14. — 2. Ms. : *toutes places.*

J'estoys fondu et forgé d'aultre fonte,
Mais aujourd'huy il n'est cil qui ait honte
De me ronger sans raison et propos;
Chascun me mort, chascun partout m'afronte;
Tout me surmonte;
Je suis destruit; je n'ay plus que les oz.

Tout aussy tost qu'il survint l'avarice
D'un tas de gens de trop mal heure nez,
L'on me remplist de tout malheur et vice
Et de malice,
Sans les abuz et faitz deshordonnez,
Dont la plus part se sont à moy donnez,
Par fol plaisir, comme mondains suppoz,
Qui m'ont et eulx si très mal gouvernez
Qu'abandonnez,
M'ont chair et sang; je n'ay plus que les oz.

Brief l'on m'a faict tant de villains effors,
Tant de faulx tours, tant de trahisons fainctes,
Tant de maulvais et discordans accors,
Par faulx rappors,
Que mes vertus en sont du tout estaintes,
Et, qui pis est, se j'en fais mes complaintes,
Dieu sçet comment ung tas de meschans sotz,
Trop hault montez pour faire leurs attaintes
Font par contraintes
Taire le Monde, le rongeant jusqu'aux oz.

On ne tient plus compte de verité;
Tout est remply d'abus et de falace;
Les bons clers n'ont en l'Université
Qu'adversité;

Rien n'est prisé fors celuy qui amasse;
Il n'est aulchun qui du Commun pourchasse;
Les petiz sont abatus des plus gros;
Ung tas de gens, qui occupent la place,
Maulgré qu'on face,
Des gens de bien, me rongent jusque[1] aux oz.

De tous Estas ce n'est qu'abusion,
Pattent erreur et chose contrefaicte;
Premier on voit toute confusion,
Devision,
En l'Eglise, qu'est chose très infecte;
Le deffault vient que tout fol qui appette
Estre eslevé, on luy charge le dos
De dignitez, dont l'Eglise est desfaicte,
Et j'en souffrette
Et suis destruict, rongé jusques aux oz.

Quant au regard de l'estat de Noblesse,
Fors ceulx qui sont de vertuz ennobliz,
C'est ung estat qui tous les aultres blesse
Et oppresse,
Et qui destruit la povre Fleur de Liz.
Si les flatteurs ne sont donc aboliz
Par cil qui est le greigneur des plus gros,
Et les plus francs et sçavans acueilliz,
Du tout failliz
Seront mes biens, rongez jusque[2] aux oz.

Ceulx que l'on dit des lectres professeurs,
Qui de chascun le miroir doibvent estre,
Aujourd'huy sont des vilz ars possesseurs,

1. 2. Ms. : *Jusques.*

Et amasseurs
Des biens mondains à destre et [à] senestre,
Et si n'est ung qui venir à leur estre
Et hault degré puisse, s'il n'est encloz
Dedans ung tas de mitrons et chevestre
Pour mener paistre,
Et si n'est d'eulx rongé jusques aux oz.

Consequemment le Commung Populaire,
Qui de soy [est] tousjours sédicieulx,
Fait tout ainsy qu'il voit aux plus grans faire,
Pour satisfaire
A son desir souvent trop curieux,
Dont les ungs sont des aultres envieulx,
Cherchans ailleurs sans rime et sans propos,
Ce que cheux eulx voyent devant leurs yeulx
Dont en tous lieux
Sont affolez et rongez jusqu'aux oz.

Brief, je me sens changé tout à rebours,
Sans me trouver ung simple membre sain;
Je veois la fin approcher de mes jours,
Si n'ay secours
Du Créateur, qui m'a faict de sa main,
Par le moyen du roy Françoys humain,
En deschassant ces villains matins gros
Qui ne taichent que piller soir et main,
Faisans de fain
Mourrir le Monde, qui n'a plus que les oz.

S'on [n']abolit ung tas de trésoriers,
Larrons privez, ignorans braguereaulx[1];

1. *Braguereau* est sans doute le même mot que *bragard*.

S'on [n']abolit ces asnes officiers,
Ventruz et fiers,
Qui d'ung procès en font quatre nouveaulx;
S'on [n']abolit ung tas de ganiveaulx[1],
Trop hault montez en ces flateurs bigotz,
Qui, sous l'ombre d'estre faiz doctoreaulx,
Sont pis que veaulx,
C'est fait de moy : je n'ay plus que les oz.

1. On trouve un exemple de ce mot, t. VI, p. 28, v. 1 de ce *Recueil*. *Ganiveau* doit probablement être rapproché de *ganivelle*, bois taillé obliquement comme un *ganif*, et qui n'a pas la dimension requise (voy. Jaubert, *Glossaire du centre de la France*) ; il signifierait alors : avorton.





Le Monde qui n'a plus que frire [1].

Nolite confidere in principibus, in filiis hominum in quibus non est salus[2]. *Si ambulavero in medio tribulacionis vivificabis* [*me*]; *et super iram inimicorum tuorum extendisti manum tuam; salvum me faciet* [*dextera tua*][3].

Le Monde suis, lequel n'a plus que frire,
Car tout est frit par trop grosse rigueur;
Pour le presènt je n'ay plus de vigueur;
De jour en jour je suis mys à l'empire[4].

Les cuisiniers ont perdu la saison
De fricasser, car n'y a plus que frire;
Cause n'ont pas de se mectre à soubzrire;
On a trop frit par trop oultre raison.

1. Biblioth. nat., Mss. fr., nº 17527, fol. 37 [LVIII], vº. — 38 [LIX], vº. — La marge du ms. est ornée d'une miniature qui représente une sphère teintée d'azur; du haut de la sphère sortent la tête et les bras d'un homme maigre et décharné qui tient à la main une poêle vide; au bas se voient un grand feu et une table chargée de quatre assiettes vides. Sur le sol, en dehors de la sphère, se voient encore deux poêles vides. Une banderole, qui surmonte la miniature, porte : *Le Monde qui n'a plus que frire.*
2. Psalm. CXLV, v. 2. — 3. Psalm. CXXXVII, v. 7. — 4. On dit encore *empirer.*

Ilz sont allez au saffren[1] par douleurs
Ronger leur frain, en attendant friture;
Rien ne leur vault faire aulcune escripture;
Les cuisiniers sont tout rempliz de pleurs.

J'avois credit envers les poullailliers[2],
Tous rotisseurs, envers tous les bouchers,
Mais maintenant certes ilz sont trop chers,
Pour ce qu'ilz sont oultre raison taillez.

J'estoys servy, mais je suis à servir;
J'avoys souldars, paiges et marmitons,
Pour acoustrer mes brebis et moutons,
Mais maintenant chascun veult desservir.

J'avois assez de poulles et poulletz,
Assez pigeons, assez de passereaux,
Assez d'oisons, assez d'aultres oiseaulx,
Mais tout est frit pour les lansquenetz[3].

J'avois tousjours quelque peu de liqueur
Pour fricasser et pour avoir mon bien,
Mais maintenant certes je n'ay plus rien,
Car j'é tout frit par trop grosse rigueur.

Actéon fut mengié de ses[4] chïens,
Combien qu'il les fist nourrir doulcement;
Tous mes suppostz n'ont [pas] fait aultrement,
Car sans raison suis tins en leurs lïens.

Et si, après que j'ay frit ma poullaille,
Mon bestial[5], toute ma nourriture,

1. Sur l'expression estre *au saffren,* voy. t. IX, p. 44: XI, p. 65. — 2. Cf. t. X, p. 126. — 3. Ce vers est incomplet d'un pied. — 4. Ms. : *ces.* — 5. On trouve encore *bestial* pour *bêtail* dans le *Gloss. du centre de la France.*

Rien n'a souffist, car, parmy la friture,
Mectre a fallu ma cousture et ma taille.

J'ay beau crier et monstrer ma douleur,
Envers chascun faire mon oraison,
Car maintenant on n'entend plus raison;
Les bestes ont succé toute ma fleur.

C'est grand pitié que de veoir ma figure;
Je n'ay plus croix et si n'ay que les oz;
Chascun de moy se mocque à tous propos;
Je n'ay plus rien; c'est contre ma nature.

Le temps passé, j'avois des advocatz,
Qui se mètoient tous les jours en dangier;
Par leurs sermons ilz me vouloient vangier,
Mais maintenant ilz n'ont garde du cas.

Je vouldrois bien aujourd'huy demander
De quoy me sert le renom de justice,
Quant el soubstient toute faulce police,
Qui ne se veult pour mes cris amender.

Encores fault parler en general,
Car aultrement je n'oserois me plaindre;
A dire vray, certes il se fault faindre,
Car verité est du tout en aval.

A quel propos faict-on tant de chasteaulx,
Quant le Commung tous les jours meurt de fin?
Il n'a jamais que tailles pour refrain;
Quant ilz[1] sont faitz, sont [les] nydz des oiseaulx.

Je n'ose dire que ce sont trésoriers[2]

1. *Ilz* se rapporte aux châteaux. — 2. Ms. : tré-soriers.

Qui tirent tout par leur faulce lancette,
De pur venin dangereuse et infecte;
Il n'est pas bon d'avoir tant de barbiers,

Car, soubz umbre de laver grosse teste
Et de flater, ilz razent toute barbe,
Qui m'a esté plus amer que reubarbe;
Sur le Commun on faict trop de conqueste.

Dedans mes oz n'y a plus de mouelle;
En mon habit n'y a plus que la corde;
Et si fault bien que à cela je m'acorde :
Tout est passé par la queue de ma paielle.

L'or et l'argent et toutes extincilles[1],
Paintes et potz, chandeliers et vaisselle,
Coffres, bahus, tresteaux, tables et selles,
Je n'ay plus croix pour chanter l'Evangille.

Ainsi povez tous à mon habit lire,
Faisant de dictz toute conclusion;
Ung chascun dise, sans quelque abusion :
Le Monde suis, lequel n'a plus que frire.

Celluy qui me achètera
Et qui de moy de bon cueur rie,
Au Pallais il me trouvera
Allant à la Chancellerie.

Alleluya.

1. Ustensiles.



[*Le Monde qui est crucifié* [1].]

L'EGLISE.

L'Eglise suis, trop triste et desollée,
En ma douleur de nulli consolée,
Par quoy je suis en grant perplexité;
Au temps passé moult j'estoye honorée,
De tous estas grandement decorée,
Mais à present je n'ay qu'adversité.
Au temps jadis, Dieu avoit incité
Les roys et princes à me édiffier,
Mais je voy bien tout au long recité

1. Biblioth. nát., Mss. fr. 17527, fol. 51 [lxxj], v°. — 53 [lxxiij], v°.

Le ms. représente en marge (f. 51, v°) une église, puis un personnage qui tient un faucon et une épée et qui figure *Noblesse*. Au v° du f. 52 se voit une sphère, surmontée d'une vaste croix, et dans l'intérieur de laquelle deux personnages démolissent une église. Une banderole, placée au-dessus, porte le titre omis en tête du poëme: *Le Monde qui est crucifié*. Au-dessous de cette miniature, est placé *Labeur*, représenté sous les traits d'un manant qui porte de la main gauche une gourde, et tient de la main droite un bâton, auquel est suspendu un petit paquet qui tombe derrière son épaule.

Que, soit aux champs, à la ville, ou cité,
On ne pourchasse que à me crucifier.

Sçavoir ne puis qu'on faict tant de finance
Que j'ay baillé au royaulme de France
Depuis troys ans[1]; j'en suis esmerveillée;
Onc veu ne fut, nul n'en a souvenance,
Qu'on fist dancer une si longue dance,
A moy, qui suis de ce faict exemptée.
Il n'estoit point que je fusse taillée
Aulchun besoing, ce puis certiffier,
Car je n'estois de la pierre grevée,
Ne du boyau rompu, ne ravallée;
On ne pourchasse que à me crucifier.

On a levé dessus moy les decimes,
Sus mes curés et chapellains infimes
De gros deniers, sans regarder comment;
Puis on a prins la plus part de mes dismes,
Dont je me plains devant Dieu et lachrimes,
En demandant de ce faict jugement;
Doubte je faiz que en la fin mallement
Il me fauldra tous mes joyaulx bailler,
Croix et calices[2], aussi semblablement
Les reliquères, des corps sainctz l'ornement:
On ne pourchasse que à me crucifier.

1. Voy., pour les impôts levés sur le clergé, la n. 3 p. 240.

2. Entre autres objets précieux dont les agents du fisc s'emparèrent, on cite la grille d'argent du tombeau de St-Martin de Tours, grille que le roi Louis XI avait fait poser et qui pesait, dit-on, 6,776 marcs 2 onces, moins un gros. Voy. Dom Gervaise, *Vie de Saint Martin* (Tours, 1699, in-4), et Grandmaison, *La Grille d'argent de Saint-Martin de Tours* (Tours, 1863, in-8).

[NOBLESSE.]

Au temps jadis que j'estoys bien famée,
En tous païs noblement reclamée,
Chascun craignoit le renom de Noblesse,
Mais en present trop est diminuée
Et mise aux piedz la bonne renommée
Que avoir soulloit l'estat de Gentillesse.
Il n'estoit bruyt que de faiz de proesse;
Les gentilz hommes estoient vaillans aux armes,
Mais à present chascun honneur delaisse;
Cueurs sont remis sans nulle hardiesse :
Nobles maintz vallent comme femmes aux allarmes.

Je ne sçay plus à qui faire complaintes;
Mes armes sont de leurs couleurs despainctes;
Tous mes souldars ne ont ne cueur ne couraige;
Les plus hupez dissimulent leurs fainctes,
Esterminés sont comme ymages painctes;
Jamais ne fust veu de semblable ouvraige.
Ceulx qui debvroient garder les labourages
Des povres gens au royaulme de France,
Aussy l'estat du Clergé sans dommaige,
Plus ravissans sont que le loup sauvaige
Et crucifient le Monde par oultrance.

Avoir soulloys grand renom aux Ytalles,
Plus que Jason aux mers orientalles,
Mais à present suis en confussion,
Car j'ay perdu villes, chasteaulx, bastailles;
Sans coup ferir j'ay demonstré mes tailles;
De Millan n'ay plus la possession[1];

1. Ce fut dans la nuit du 19 novembre 1521 que les

On a faict faire une procession
Aux Francs-Archiers remplis de couardie,
Et, sans frapper ne coup ne horion,
Retournez sont de par delà Lyon
Crucifier la pouvre Picardie.

Depuis le temps que [cy] règnent les roys,
Mise ne fuz en si meschant desroys
Comme je suis et d'honneur abessée,
Car contre moy les povres Gennevoys
Gettent souppirs, crians à haulte voys
Que [les] destruire et piller [j'ay] laissée [1].
De jour en jour je me voy delaissée
De tout honneur; ung chascun me faict guerre;
L'ung contre moy court la lance bessée,
L'autre à grans coups de picques et d'espée :
Ce grant malheur vient du feminin gerre [2].

troupes de Colonna et de Pescaire pénétrèrent dans Milan. Les Français, assaillis à l'improviste, eurent à peine le temps de s'enfermer dans le château.

1. Après la bataille de la Bicoque (29 avril 1522), Lescun, à qui Lautrec céda le commandement de l'armée française, fut obligé de s'engager par traité, envers Prospero Colonna, à lui remettre les places du Milanais, à l'exception des châteaux de Milan, de Novarre et de Crémone, s'il ne recevait des secours de France avant quarante jours. Les troupes allemandes et espagnoles purent alors concentrer tous leurs efforts contre Gênes qui dut leur ouvrir ses portes, et qui fut livrée au pillage (30 mai 1522).

2. Nous croyons qu'il y a ici une allusion à la rapacité de Louise de Savoie, qui fut cause des revers éprouvés par la France en Italie. Lautrec, ayant cédé le commandement à Lescun, vint en France solliciter du secours. Il rencontra le Roi à Lyon, et se plaignit qu'on ne lui eût pas envoyé les subsides promis. « Sa Majesté lui repliqua qu'il avoit envoyé quatre cens mille escus alors qu'il les demanda.

J'ay d'ung cousté les Angloys qui me assaillent;
Souventes foys dessus ma terre saillent,
Car de la mer ilz ont la jouyssance;
De l'autre part, les Henoyers bastaillent,
Qui les Picquars de jour et nuyt bas taillent,
Et resister ne puis à leur puissance;
Delà les Mons j'ay perdu grant finance,
Canons, bombardes, planté d'artillerie,
Mais je voy bien qu'ilz sont en grant balance
D'estre venduz et mis en pillerie [1].

Le seigneur de Lautrec luy feist responce n'avoir jamais eu ladite somme; bien avoit-il eu lettres de Sa Majesté, par lesquelles il luy escrivoit qu'il luy envoiroit la dite somme. Sur ces propos, le seigneur de Semblançay, superintendant des finances de France, fut mandé, lequel advoua en avoir eu le commandement du Roy, mais qu'estant la dite somme preste à envoyer, Madame la Regente, mère de Sa Majesté, auroit pris la dite somme de quatre cens mille escus, et qu'il en feroit foy sur le champ. » (Martin du Bellay, éd. Petitot, t. I [XVII], p. 384.) Le Roi se plaignit amèrement à sa mère, mais il n'eut pas la force de se soustraire à sa déplorable influence. Louise de Savoie se vengea plus tard de Semblançay en le faisant condamner à mort.

1. Tous ces faits se rapportent à la campagne de 1522. Au moment même où Gênes ouvrait ses portes, Henri VIII, qui s'était mis d'accord avec Charles-Quint au mois de novembre 1521, déclara la guerre à François Ier (29 mai). Les flottes combinées d'Angleterre et d'Espagne, commandées par le comte de Surrey, se montrèrent aussitôt sur les côtes de Bretagne et de Normandie, et dévastèrent Morlaix. Un corps anglais débarqué à Calais, et dont Surrey vint prendre la direction, agit de concert avec les troupes des Pays-Bas, ou, comme dit le poëte, avec les « Hennuyers », à la tête desquels était le comte de Buren. Les alliés saccagèrent le Boulonnais, détruisirent Dourlans et portèrent la dévastation en Picardie, jusqu'à la fin du mois de septembre, époque où le mauvais temps les força

[LABEUR.]

J'ay veu le temps que j'estoys bien heureux,
Bien reclamé, de tous biens plantureux,
Vivant en paix, sans douleur et souffrance,
Mais maintenant trop je suis malheureux,
Remis au bas, de tous bien[s] souffreteux,
En special au royaulme de France;
Sçavoir ne puis dont me vient telle oultrance,
Si Jupiter ne le me certiffie;
Je n'ay plus croix, bouglier, escu, ne lance;
Plus ne me fault trebuchet ne balance :
Le Monde suis, que chascun crucifye.

Ung tas de sotz, sans raison, estourdis,
De sens vuidés et plus folz que ne ditz,
Disent que suis riche autant que jamais;
En cest article, si ne [1] leur contreditz,
Contrediront à eulx, je vous promectz.
Disner soullois de bons et divers mectz,
Pour le present je n'ay que demy-vie;
De boire vin plus je ne m'entremectz,
D'estre joyeulx question n'en est maiz :
Le Monde suis, que chascun crucifye.

Je ne sçay moy comme tant j'en endure;
Chascun me faict en diverse figure :
Les ungs « sans croix, » l'autre « achevé de paindre, »
Puis « jusque [2] aux os », qui est chose très dure,
« On m'a rongé », c'est trop grande laidure;

de regagner leurs quartiers d'hiver. Voy. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, pp. 346-350. — Le poëme paraît avoir été écrit pendant cette campagne, c'est-à-dire vers le mois d'août 1522.

1. Ms. : si *je* ne. — 2. Ms. : *jusques*.

On ne sçet plus en quel estat me faindre;
Renversé suis, dont je me puis complaindre
« Que frire n'ay », cela je vous affiye;
De tous Estas à present me fault plaindre,
Dont je concludz, pour ma doulleur refraindre :
Le Monde suis, que chascun crucifye.

Tout est perdu, je n'ay plus rien affaire;
Je ne sçay moy si dois plourer ou rire,
Veu que le temps m'est si fort à passer;
Quant il me deust admender il m'empire,
Et toutesfoys le prince point ne empire,
Par quoy ne deubt à me empirer chasser;
S'on me voulloit le dos et rains casser
Et me tollir du corps l'âme et la vie,
On ne pourroit plus grand fardeau tasser
Dessus mon dos, dont me convient lasser :
A temps present chascun me crucifye.

Nourrir me fault les piétons et gendarmes,
Lasches garsons, riens ne vaillans aux armes,
Cocquins, pendars, de Dieu blasphemateurs,
En ma maison; ilz vous treuvent gros termes
Et, quant ilz oient la trompette aux allermes,
Ilz vont fuyant comme chiens de pasteurs.
Qu'il soit ainsy, ce ne sont que venteurs;
Bien l'ont monstré au païs d'Itallye;
A dire vray, ce[1] ne sont que menteurs,
Pillars, larrons, de tous maulx inventeurs :
A temps present chascun me crucifye.

Je ne me puis plus tenir de parler
Et de jecter pleurs et soupirs par l'air,

1. Ms. : *se.*

En me plaignant continuellement
Des crèves-cueurs que on me faict avaller,
Car on me vient tailler et retailler
Taille sus taille; c'est faict cruellement.
A tout le moins, si valleureusement
On employoit mon argent que desplye,
Je porterois le faiz legièrement,
Mais tout s'en va très malheureusement :
A temps present chascun me crucifye.

Jamais ne viz le temps si importun
Si longuement regner sur la Commune
Comment il faict, sans relaxacion;
Tous les assaulx de diverse fortune
Me sont venus; pas il ne s'en fault une :
Famine, peste, guerre et afflixion.
Je ne sçay moy qui est occasion
De tant de maulx; je le vous certiffye,
Ceulx qui ce font sans intermission,
Je leur donne ma malediction :
Au temps present chascun me crucifye.

A Dieu me plains, le Roy du Firmament,
Des grans forfaictz et du mortel torment
Que l'on me fait en la croix endurer
De povreté; c'est oultrageusement
Persecuté; quant si cruellement
Si maulvais temps on faict persevérer,
Qui se pourroit tenir de murmurer?
Dessoubz le faiz j'ay l'eschine faillye;
En tel estat plus je ne puis durer;
Je ne puis plus aller, ne labourer :
Au temps present chascun me crucifye.



Le Monde qui n'a riens perdu [1].

Mondus omnia continet que e mundo producuntur; in eo post revertuntur.

Je m'esbahis comment ung tas de soctz
Ont tant sur moy en mesdisant descript
Et alleguant, pour oster mon hault los,
Que « je n'ay croix », et « n'ay plus que les oz »,
Et « n'ay que frire », ainsy qu'ils ont escript.
Ce ne procède ou vient de bon esperit,
Car prouver vueil, sans y estre esperdu,
Que Monde suis, lequel n'ay rien perdu.

1. Biblioth. nat., Ms. franç. 17527, fol. 63 [IIII xx III], r°. — 64 [IIII xx IIII], r°. — Le ms. est orné dans la marge d'une miniature qui reproduit, avec la plus grande exactitude, le bois qui orne l'édition, décrite ci-dessus, de la *Prenostication de maistre Albert Songecreux, Bisscain* (voy. p. 169) ; le dessin est plus correct ; l'artiste a employé diverses couleurs, mais il n'est pas douteux qu'il n'ait eu sous les yeux une édition sortie des mêmes presses que la *Prenostication* et ornée du même bois.

Avant que Dieu formast ciel, terre et mer,
Rien je n'estois, cela est tout notoire;
Mais, puis les jours qu'i me voullut former,
Monde en tous lieux establit me nommer,
Tout contenant, la chose est peremptoire;
Par quoy convient que chascun rememoire,
Puis que ainsy est, que tout contiens en moy;
Je ne pers riens; avoir n'en fault esmoy.

De tous les corps que Dieu forma jamais
Je n'en perdis nul jour aulcune chose;
Si Mort leur a donné le dernier mectz,
On les verra pourtant, je vous promectz,
Tous et entiers le jour que Dieu dispose,
Autant celuy qui en terre repose
Comme celluy que l'eau a submergé;
Tout y sera en sa forme arrengé.

Que ay-je perdu, puis qu'il en fault parler?
Possible n'est qu'on me le feist entendre.
J'ay plus d'espris, tant en terre que en l'aer;
Plus d'animaulx qu'on voit aller voller,
Qu'onques je n'eux, où se veullent estandre.
Le clerc Souleil, la Lune, doulce et tendre,
Ne sont ilz plus dedans ma mansion?
Du contraire n'est nulle mension.

Tous les tresors qu'on sçeut jamais trouver,
Sont-ilz ailleurs qu'en l'eau ou en la terre?
Soit saige ou fol qui se vueille esprouver,
Il ne sçauroit le contraire prouver,
Dont cil, qui dit « que n'ay croix », par trop erre;
Si, par ung temps, croix est tenue en serre

Par gros larrons qui appètent trésors,
Pourtant ne sont de mes païs dehors.

Pas n'est mal dit, quant le peuple a souffrance :
« Le peuple est povre; il n'a croix; il endure;
« Il meurt de fain, comme on a veu en France,
« Par son peché, dont Dieu prend la vangence,
« Et fault qu'il soit en peine austère et dure »;
Mais c'est mal dit de moy, qui tousjours dure,
Que perde rien, tant en oz comme en chair,
Allors qu'on faict faire au peuple la cher.

De la croisade on a argent cueilly,
Et des francz fiefz et des nouveaulx acquetz[1],
Par taille acroistre, et impotz acueilly,
Pour amortir, et empruns recueilly :
S'il est coullé en festins ou banquetz,
Ou si Lombars en ont eu leurs pacquetz,
Ytaliens, Espaignolz, ou Romains,
Pourtant n'est pas sorti hors de humains.

Si la croix est en Suisse portée[2]
Et les François en ont necessité,
Suisses sont pourtant de ma portée,
Qui ceste croix ont vers eux emportée,
Dont France en est en grant[3] mendicité;
Se aulcun païs endure adversité,

1. L'édit d'Argilli annula toutes les aliénations de portions du domaine royal faites par faveur et à titre gratuit, pour les aliéner de nouveau à prix d'argent. Voy. Isambert, *Anciennes lois franç.*, t. XII, p. 191. — 2. On verra plus loin, p. 246, que la France dut faire de grands sacrifices pour acheter la neutralité des Suisses.

3. Ms. : *grande.*

Ung aultre en est tout mieulx recompensé,
Mais le tout est en moy seul compassé.

Bien sçay qu'on a prins partie pour tout,
Quant on a dit : « le Monde n'a plus croix »,
« N'a que les oz », « de plus frire est au bout »,
Mais en effect point ne vient à mon goust
Qu'on me blasonne ainsi diverse foys,
Car je profère à tous, à haulte voys,
Qu'i sembleroit que ce fust ung presaige
Maulvais pour moy d'houir tant de langaige.

Qui laisseroit tousjours les sotz descripre,
Enfin diroient : « le Monde pert la vie »,
Puis qu'il[z] ont fait cest escript pour le lire
En tous quartiers, « qu'il n'a present que frire »,
Pour me tollir mon renom par envye ;
Or, à propos, affin que je abrevie,
Ennuié suis d'estre mys si au bas
Par tant de gens en leurs sottois esbas.

Le Monde ung jour par le feu perira,
De ce convient chascun estre certain ;
Mais de sçavoir quant Dieu reparira
Les os des corps, et que chascun ira
En hault ou bas, le jour est incertain
A tous humains, par quoy est trop haultain
En son orgueil cil qui de moy propose
Que n'ay plus rien, tant croix comme aultre chose.

Pour obvier que bref soit ou peult estre
Par telz propos que fin au Monde vienne,
J'ay declaré et donné à congnoistre

Qui que je suis et que tiens en mon estre,
Affin que à tous plaisamment en souvienne,
Affin aussi que le contraire advienne
Du mal predit, et qu'il soit entendu
Que Monde suis, lequel n'ay rien que frire.

Quoy que ce soit, fust ville chose ou munde,
Tout vient du Monde et tout retourne au Monde.





Les Rongneux qui grattent Chascun [1].

CHASCUN.

Is debet esse sanus qui vult sanare malados,
Et non rongnosus qui vult gratare sodales;
Sic, qui blasmando sercat lardare vecinos,
Non debet in grossos palam tombare peccatos.
Isti gingolfi volunt grattare Chacunum
Omnesque pravis retro bavare novellis,
Et tamen in dorso rongnosi sunt et ubique
Et faciunt pejus quam possint parlare de ly altry.

1. Biblioth. nat., Ms. franç. 17527, fol. 78 [IIII xx XVIII], v°, — 79 [IIII xx XXIX], v°. — Le ms. est orné, dans la marge, d'une miniature qui représente deux hommes à peine vêtus, dont le corps est couvert de gale ; ces deux personnages grattent l'épaule d'un manant qui fait mine de se défendre. Deux banderoles portent : *Les Rongneux* et *Chascun*.

Et, vertu bieu! meschans Tigneux,
Fault-il qu'ainsi vous esbatez
A me gratter de tous costez[1],
Comme villains escharongneux?

[LES RONGNEUX.]

Nous sommes tous ainsi songneux
De Chascun, sans avoir esgard
Que nous sommes les plus rongneux,
Trop plus gravez qu'un meseau lart[2].

CHASCUN.

Cent mille Dyables ayent part!
Qui vous aprint onc le deduyt
D'avoir dessus Chascun esgard,
Et delaisser ce qui vous cuyt?

LES RONGNEUX.

Nous semblons ceulx qui vont de nuyt,
Faisant le guet sur leurs voisins,
Desquelz les femmes on seduict,
Pendant qu'ilz font ainsi des fins.

CHASCUN.

Vous resemblez ces vieux mutins
Qui ne font que toute folie,
Et toustesfoys sont si tacquins,
Que de Chacun blament la vie.

1. Bien que le dialogue soit coupé par quatre vers, on remarquera que le poëme est écrit en strophes de huit vers rimant : *a b a b b c b c*, sauf la première qui rime *a b b a a c a c*. — 2. Qu'un lard qui serait couvert de lèpre.

LES RONGNEUX.

Nous semblons ceulx qui par envye
Veullent tousjours Chascun reprendre,
A celle fin que le Monde dye
Qu'ilz sçavent mieulx leurs cas entendre.

CHASCUN.

Vous semblez ceulx qui veullent vendre
Les coquilles aux Micquelotz[1]
Pour cuider ung chascun surprendre,
Et si sont prins comme plus sotz.

LES RONGNEUX.

Nous resemblons ces vieulx bigotz
Qui contrefont des grans docteurs,
En reprenant deux ou troys motz
Mal à leur gré des bons aucteurs.

CHASCUN.

Vous resemblez ces inventeurs
Qui tiennent ce qui ne fut rien,
Et ces braguards, legiers, venteurs,
Qui font trestous, fors que le bien.

1. Le nom de *micquelotz* était donné aux pèlerins qui se rendaient au Mont-Saint-Michel (voy. Rabelais, liv. I, ch. XXXVIII); ils en rapportaient des coquilles, souvenir de leur dévotion. De là le proverbe : « A qui vendez-vous vos coquilles ? » — « A ceux qui viennent du Mont-Saint-Michel ». Cotgrave traduit ce dicton de la manière suivante: « Pourquoi pensez-vous nous tromper, nous qui sommes aussi fins que vous? » Voy. Fleury de Bellingen, *Etymologie des Proverbes franç.*, p. 60; Moisant de Brieux, *Origines de quelques Coutumes*, éd. de 1875, t. I, p. 36; II, p. 29; Le Roux de Lincy, 2e éd., t. I, p. 393; Canel, *Blason populaire de la Normandie*, t. II, p. 60.

LES RONGNEUX.

Nous semblons ceulx qui font du chien,
Mordans Chascun par toutes pars,
Et toutesfoys Chascun sçet bien
Qu'on leur baille de bons brocards.

CHASCUN.

Vous resemblez ces folz bavars
Qui disfament leur voisinance,
Et de tout l'an n'ont pas deux quars
De leurs femmes la jouyssance.

LES RONGNEUX.

Ainsi nous en prend sans doubtance,
Car, en grattant d'aultruy le doz,
Noz Rongneux croissent à oultrance
Et nous rongent jusques aux os.

CHASCUN.

Vous estes de vaillans suppotz;
Le grant Dyable vous a bien faict
De gratter Chascun sans propos,
Sans adviser à vostre faict.

LES RONGNEUX.

Nous n'avons rien qui soit parfaict,
Dont nous vouldrions que Chascun eust
De nos rongnes le dos infaict,
Affin que de nous on se teust.

CHASCUN.

Vous semblez cil qui oncques n'eust
D'aucune science notice,

Et nonobstant tousjours esmeust
Contre Chascun juste sans lice.

LES RONGNEUX.

Nous resemblons ces gens d'office
Qui menguent tout le populaire,
Auxquelz ilz ont monstré leur vice ;
Incontinent font les gens taire.

CHASCUN.

Vous resemblez ceulx qui retraire
Veulent Chascun de leur estude,
Et ne sçauroyent dire ne faire
Chose que tous ne tiennent rude.

LES RONGNEUX.

Nous sommes si plains de vetude
Et si lourdaulx, en nostre cas,
Que nous avons sollicitude
De ce qui nous appartient pas.

CHASCUN.

Vous resemblez les lesche-platz,
Qui sur les bancz de Mal-Conseil
Mesurent de Chascun les pas,
Et lardent tout jusqu'au[1] soleil.

LES RONGNEUX.

L'ung n'est pas à l'autre pareil ;
Nous resemblons ces francs-archiers
Qui font debatre l'appareil,
Puis s'enfuyent comme vachiers.

1. Ms. : *jusques* au.

CHASCUN.

Vous resemblez ces lanterniers
Qui n'ont sçavoir, honneur ne grace,
Et nonobstant font des gorriers,
Lardant Chascun, quoy que l'on face.

LES RONGNEUX.

Nous resemblons à la beccasse,
Que ne peult ouyr chose faicte
Que incontinent ne contreface,
Et si tousjours est contrefaicte.

CHASCUN.

Q[u]'une ville est bien refaicte
De telz morveulx comme vous estes;
Le Dyable en face une recepte
Pour guérir le Monde des bestes.

LES RONGNEUX.

Bref, vous aurez dessus vos testes,
Si vous n'allez gratter les rongnes
Et tenir à part vos enquestes,
Sans vous mesler de mes besongnes.
Et comment dea? Tu nous regrongnes;
Nous le faisons que pour plaisir.

CHASCUN.

Allez, regrattez vos charongnes;
La fiebvre vous puisse tenir.
Estes-vous bien si de loisir
Et devenuz si bons apostres
Que vous ayez plus grant desir
De mes besongnes que des vostres?

Alleluya.



La Deffence
contre les Emulateurs,
Ennemys et Mesdisans de France;
Consolation et bon Zèle des Trois Estatz.

Imprimé à Paris.

Voici la description de l'édition de ce poëme que nous avons eue sous les yeux:

La deffence contre les // Emulateurs ennemys et mesdi // sans de Frãce. Cõsolation ɀ bõ zele // des troys estatz. *Imprime a Paris.* — ¶ *Finis. S. d.* [*vers* 1523], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 38 lignes à la page, imprimé en lettres de forme, sans sign.

Au-dessous de l'intitulé, on voit un bois, qui occupe environ le tiers de la page et qui représente les armes de France supportées par deux anges. Le texte commence immédiatement après.

Biblioth. nat., Y. n. p., Rés. (Lb. 30. 91 (1) *).

M. Brunet, qui décrit cette pièce (*Manuel*, t. II, col. 564), lui assigne à tort la date de 1535. Nous démontrerons plus loin que des allusions précises ne permettent pas de la placer après l'année 1523.

FRANCE.

France je suys, qu'aulcuns dyent esperdue,
Presque perdue et pillée à oultrance;
Il n'est pas vray. Raison bien entendue,
Point ne suys nue en biens, ne confondue
Ou descendue en riens de ma puissance;
Je suys la France entière et sans souffrance,
D'or, de chevance et de tous honneurs plaine.
On se plaint bien souvent de teste saine.

Chascun sçait bien que mon filz et mon roy,
Suyvant la loy, a tousjours paix cherchée[1],
Mais l'Empereur luy a failly sa foy;
L'Angloys de soy est parjure et non vray,
A l'œil et doy sa foy a rebouchée[2].
Trop me desplaist veoir trahyson cachée
Et embuschée aux cueurs de si grans roys,
Qui font la loy et puis rompent les droictz.

1. François Ier et Charles-Quint protestèrent toujours, chacun de leur côté, de leur sincère amour pour la paix. Cf. t. X, pp. 327, 338.

2. L'élection de Charles-Quint à l'Empire avait rendu inévitable la lutte entre François Ier et ce monarque. Les deux rivaux s'efforcèrent de gagner l'alliance de l'Angleterre. En quittant le camp du drap d'or (1er juin 1520), Henri VIII était allé retrouver Charles-Quint à Gravelines, et l'Empereur l'avait accompagné jusqu'à Calais, où les deux princes s'étaient mis d'accord (14 juillet). En même temps, Henri VIII, avec sa duplicité ordinaire, assurait le roi de France de ses bonnes dispositions. Le 12 août, Wolsey se rendait à Bruges et réglait les conditions de l'alliance entre Charles-Quint et le roi d'Angleterre. C'est dans l'histoire de la *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, par M. Mignet, que l'on trouvera l'exposé le plus détaillé de la politique suivie par l'Angleterre vis-à-vis de l'Empereur et du Roi de France; il nous suffira de renvoyer à cet ouvrage, t. I, chap. III.

N'esse pas trop veoir Angleterre, Espaigne,
Flandres, Alemaigne, Hénault, toute Italie,
Venir sur moy à desployée enseigne
Sans aulcun droit, en mortelle champaigne[1] ?
A perte ou gaigne ilz m'ont tous assaillie;
Mais, si vigueur aux miens n'est deffaillie,
Leur grant follie ilz verront à leur honte :
Dieu ayde au droict, et droit la force dompte.

Dont, si mon filz, pour soustenir la guerre,
Daigne requerre à ses subgectz loyaulx
Aucuns empruntz, esse[2] à dire qu'il serre
Tout en sa serre? Il veult garder sa terre,
Dont luy fault querre argent, hommes, chevaulx;
Puis qu'il est chief, nous, ses membres féaulx,
Argent, joyaulx nous luy devons offrir[3] :
Membre n'est sain quant voit le chief souffrir.

1. *Champaigne* est ici pour « campagne ». On doit d'autant moins y voir une allusion à la guerre de Champagne qu'il est ici question des Italiens. L'auteur de la *Defence* est un homme du Nord, qui affectionne les formes picardes aussi bien que les vers batelés.

2. Imp. : *elle*.

3. Après avoir levé les armées qui devaient opérer en Navarre, en Italie et en Picardie, François Ier chercha des ressources. « Pour fournir aus dictes troys armées, furent faictz gros empruntz sur le peuple du royaume, qui en eust beaucoup à souffrir, mesmement à Paris. Dont il fut trouvé par Berthelot, maistre de la Chambre aux deniers, qui trouva l'invention des admortissementz des rentes et héritaiges qui estoient aux églises du royaulme de France, pour les admortir et faire payer les admortissementz.

« Après furent mis les gros empruncts particulliers sur les manans et habitans de la ville de Paris; tellement qu'on demandoit aux uns mille escus, aux aultres huit cens, quatre cens, cinq cens escus, et plus ou moins, à les rendre. Puis on demanda par les maisons de la vais-

Chacun se plaint que j'ay perdu Millan
En grant enhan, par guerre mal menée;
Mais j'ay espoir qu'avant le demy l'an
Corbeau, Huan, Vaultour, Aigle ou Millan,
Au nid d'anten ne feront leur trainée.
Mon filz l'avoit par prouesse gaignée[1],
Si retournée elle est soubz aultre enseigne.
Pas n'est marchant celluy qui tousjours gaigne.

N'a-il conquis, depuis, Fontarrabie[2],
Place acomplie autant qu'il en est point?
Longtemps après l'a de vivres munie,

selle d'argent et partout le royaulme, et à Paris n'y eust aucuns exemptz, mesmes de la cour de Parlement, ne aultres, tellement que chacun en bailla selon sa puissance, et furent les églises contrainctes d'en bailler, chacune en droit soy; c'est à sçavoir : les églises cathédrales, prieurez, abbayes et aultres, et payoient les églises selon leur puissance chacune, mesmes les Chartreux, Célestins, Sainct-Victor et aultres. » *Journal d'un Bourgeois de Paris,* pp. 134 et 135.

1. François I[er] s'empara de Milan, en 1515, après la bataille de Marignan.

2. C'est au mois d'octobre 1521 que Fontarabie tomba au pouvoir des Français. Cette place ne fut ravitaillée que quinze mois après :

« *Item,* en janvier 1522 [1523], fut la ville de Fontarabie advitaillée par noz gens pour environ un an, où il y eut un gros meurtre sur noz ennemys, à cause qu'ilz vouloient empescher le dict advitaillement; et y estoit en personne Monsieur de la Palisse, qui s'y porta très vaillamment, car, par son moyen, la dicte ville fut advitaillée, dont y acquist grand honneur et le Roy grand prouffit. Car, au moyen du dict advitaillement, demeura la dicte ville en l'obéissance du Roy : et qu'elle eust esté perdue sans le dict advitaillement, car elle ne pouvoit plus tenir sans estre advitaillée et garnie de vivres, à cause que les vivres y estoient failliz. » *Journal d'un Bourgeois de Paris,* p. 91.

Voire en despit d'Espaigne et sa mesgnie,
D'armes munye alors et bien en point;
Bref, c'est ung point, qui fort les rompt et point,
D'avoir adjoinct une tel place en France,
Qui tient Espaigne en crainte et en souffrance.

Quoy plus? Il a, puis que dire le fault,
Prins de plain sault Hédin[1], en moins d'ung jour,
Où le povoir d'Alemaigne et Hénault
Et d'Angleterre ont esté bas et hault;
Sans faire assault, vingt jours faisans séjour,
Muraille et tour, à tour et à retour,
Tout à l'entour ont batu et faict bresche,
Mais d'assaillir n'est pas viande anglesche.

Graces à Dieu, je suys franche et entière,
Faisant grant chière; encor n'ay riens perdu;
De faire dueil je ne treuve matière;
Si ennemys sont dessus ma frontière,
Leur cymetière y feront en temps deu.
Au résidu, point n'ay cueur esperdu;
Tout entendu, j'ay gens, argent et vivres,
Roy belliqueux, hommes fors et delivres.

NOBLESSE, *parlant à France.*

Très chière mère, en notant bien les ditz

1. Hédin fut pris le 6 novembre 1521 (voy. *Journal de Louise de Savoie*, éd. Petitot, p. 406). C'est à l'occasion de ce fait d'armes que fut composée la chanson : « Gentille ville de Hesdin, etc., » que M. Le Roux de Lincy a reproduite dans son recueil de *Chants historiques*, t. II, p. 80. M. Georges Guiffrey, après avoir cru que cette chanson s'appliquait à la prise d'Hédin en 1538, a rectifié cette erreur dans l'appendice de sa *Chronique de François Ier*, p. 472, et en a réimprimé le texte.

Que vous avez cy proférez et ditz,
J'ay prins plaisir d'ouyr tant bon propos,
Car aulcuns folz mutins et estourdis
Ont faict de vous libelles interdictz
Disant que « plus n'avez laine sur dos »,
Et que « rongée estes jusques aux os »,
« Crucifiée[1] » et « achevée de paindre »,
Mais j'entens bien que ces malheureux sotz,
Au cabaret buvans vin à plains potz,
Font telz escriptz qui sont beaucoup à craindre.

Semblablement de moy, qui suys Noblesse,
Ilz ont mesdit, en disant que prouesse
N'est plus en moy, tant suys effeminée;
Je leur demande : Euz-je cueur de foyblesse
Devant Ravenne et Marignan ? Qui esse
Qui dit que suys de couraige mynée ?
N'ay-je Millan par troys foys ramenée
Soubz vostre nom, en despit des Italles[2] ?
Pape, Empereur, Espaigne, et leur menée
Et aultres maintz, en bataille ordonnée
J'ay rué jus par mes armées royalles.

Brief, de tous temps, les gens d'armes de France
Ont eu le bruyt de triumphe et vaillance
Pour bien combatre en plaine et en barrière;

1. Imp. : *Crueifiée*.
2. Milan fut pris une première fois par Louis XII en 1499; Louis le More y rentra l'année suivante, mais, deux mois après avoir perdu la place, les Français s'en emparèrent pour la seconde fois. Louis XII reperdit Milan en 1512, mais les Français le possédèrent pour la troisième fois de 1515 à 1521, et y rentrèrent même un instant en 1522.

Et qu'il soit vray chacun a congnoissance
Que tant pour tant ilz n'ont trouvé puissance
Qu'ilz n'ayent chocquez et poussez en arrière,
Cent à deux cens ont bien donné carrière
Par plusieurs foys et de fresche memoire,
Comme en Hénault[1] et maint autre frontière,
Dont de bouter le mien honneur derrière
Cause n'y voy, ne raison péremptoire.

Ne fuz-je pas au pays de Hénault,
Mes ennemys cherchant tant bas que hault,
Pour leur livrer ou rencontre ou bataille?
Je les trouvay tout le long de l'Escault,
Près de Bouchin; lors fiz sonner l'assault,
Pour les chocquer tant d'estoc comme taille;
Mais toutes foys la mutine peautraille[2]
Tourna le dos sans jamais faire riens.
O quel honneur! fuyr ains qu'on assaille!
Sembloit à veoir, ou jà Dieu ne me faille,
Lièvres aux champs qui sont chassez des chiens.

Cecy pensant, en moy vous confortez
Et vostre ennuy doulcement deportez,
Car j'ay le cueur aussi bon que jamais.
Vous sçavez bien comment se sont portez
Voz ennemys, qui bien furent frotez
Et canonnez devant Messières, mais,
Après avoir batu, je vous prometz
Que deslogez sont sans gloire ou louenge[3].

1. Imp. : *Heaault*.
2. Canaille. Le verbe *peautrer*, « fouler aux pieds, » existe encore dans le patois picard. Voy. Corblet.
3. Le poëte ne présente pas les faits dans l'ordre chro-

Angloys, Flamens, Allemans, telz gourmetz
Sont si vaillans, à tous je m'en remetz,
Qu'en quinze jours n'auroyent prins une grange.

Places avez et chasteaulx infinys,
D'artillerie et de vivres munys,
Et moy, Noblesse, en point pour les deffendre;

nologique, qu'il importe de rétablir. A la suite de l'insurrection des Communeros (mai 1521), François Ier fit attaquer Charles-Quint, à la fois, du côté des Pays-Bas, par Robert de la Marck, et du côté de l'Espagne, par André de Foix, seigneur de Lesparre. L'empereur repoussa facilement ces agressions et commença la guerre contre la France. Nassau et Sickingen, qui venaient de battre Robert de la Marck, s'emparèrent de Mouzon et s'avancèrent avec une armée de 35,000 hommes sur Mézières. Cette ville, la clef de la Champagne, était dans le plus mauvais état de défense, et les Impériaux espéraient s'en emparer sans difficulté. Ils avaient compté sans l'héroïque résistance de Bayart et sans la ruse de guerre qu'employa ce grand capitaine (septembre 1521).

Après avoir levé le siége de Mézières, les généraux de l'Empereur pénétrèrent dans le Hainaut, ravageant le pays avec une barbarie sans égale; ils allèrent jusqu'à Valenciennes, où Charles-Quint les rejoignit. L'armée française, conduite par François Ier, marcha à leur rencontre, descendit la rive droite de l'Escaut jusqu'au-dessus de Bouchain, et mit en fuite les troupes impériales qui se retirèrent sur Valenciennes. Si le roi de France n'avait cédé aux avis du maréchal de Châtillon, au lieu de suivre les conseils de La Palisse et de La Trémoille, l'armée de Charles-Quint aurait été détruite. Néanmoins, cette campagne avait été marquée par certains avantages; Mouzon avait été repris; Bapaume et Landrecies étaient tombées entre nos mains; enfin notre armée s'était emparée de Bouchain (24 octobre) et d'Hédin (6 novembre). En même temps, sur la frontière d'Espagne, Bonnivet, maître de Saint-Jean de Luz, avait occupé toute la partie de la Navarre située sur le revers septentrional des Pyrénées, et pris la place forte de Fontarabie. Voy. le *Journal de Louise de Savoie.*

Voz princes sont en vostre amour unys,
Riches et fors, de prouesse garnys
Pour ennemys assaillir ou attendre ;
Bref, chascun veult pour vous les armes prendre,
Non redoubtans leurs Aigles ny Escouffles.
Si les Liépars [1] sur nous viennent descendre,
J'ay bon espoir qu'on leur fera entendre
Qu'on ne prent point en France chatz sans mouffles.

L'on s'esbahyt de la grosse despence
Que l'on a fait, mais je vous pry qu'on pense
Aux fraiz tant gros qu'on a fais cy-devant
Pour traicter paix, en juste conscience,
Avec Henry, hault prince d'excellence [2],
Si la foy n'eust ainsi gectée au vent,
Puis l'aliance aux Suysses souvent,
Que l'on nous vend, leurs Diettes aussi [3],
Et puis tousjours troys armées en avant [4] ;

1. C'est-à-dire les Anglais.

2. Imp. : *excenllence*. — Par le traité de Londres (4 octobre 1518), François Ier avait acheté l'amitié d'Henri VIII, moyennant le paiement d'une somme de 600,000 couronnes et une pension de 12,000 livres qu'il s'engageait à servir à Wolsey. (Mignet, *op. cit.*, t. I, p. 238.)

3. La neutralité des Suisses, qui avait été garantie par un accord intervenu entre François Ier et Marguerite d'Autriche, souveraine de la Franche-Comté, fut confirmée par la paix perpétuelle conclue à Fribourg le 29 novembre 1516 avec les treize cantons. Les conditions pécuniaires de ce traité furent très-onéreuses pour la France. Les Suisses devaient recevoir 700,000 écus d'or au soleil, plus 2,000 francs de pension pour chacun des cantons, etc. (Voy. Mignet, *op. cit.*, t. I, p. 115.)

4. En Navarre, en Italie et en Picardie. Voy. ci-dessus, p. 240, note 3.

Je m'en rapporte à tout homme sçavant
Si faire on peut sans argent tout cecy.

L'EGLISE, *parlant à France.*

Ma chière fille et amye loyalle,
Trop me desplaist que bouche desloyalle
Par faulx escriptz veult vostre loz blesser,
Congneu que, soubz la puissance royalle
De vostre nom, par grace spécialle,
Vivons en paix, tant estes cordiale,
Dont ne devons contre vous mal penser;
Mais cueur mauvais ne se veult dispenser
De mal parler, ains veult recompenser
Le mal pour bien, comme il a de coustume;
Ung mesdisant, qui ne craint offenser,
Tost crèveroit si mesdire ou tencer
Ne deschargeoit de son cueur l'empostume[1].

Les mal parlans dyent que suis en esmoy,
Et que l'on prent mes biens sans droit ou loy,
Decime, empruntz et maintz autres suffrages;
Ilz sont bien folz s'en plaindre avant que moy.
Or est ainsi que je sçay bien et voy
Que suis tenue à mon prince et mon roy
Dont sont venuz mes biens et héritages.
Ilz ont basty temples à haulx estages,
Et puis fondé soubz ces riches ouvrages
Gros revenuz, dont en paix jouyssons;
Dont, s'à present on luy veult faire oultrages,
N'esse raison qu'envers luy soyons larges,
Et que plaisir de noz biens luy fassons?

1. *Abcès.* — On trouve dans Littré un autre exemple de la forme *empostume* pour *apostume.*

Certes ouy, car onc ingratitude
Ne vallut riens; puis notre saincte estude
Dit que tout bien doit estre satisfaict.
Celluy qui donne aux bons béatitude
Le veult ainsi par sa grant rectitude.
Par quoy, je doy de franc cueur et non rude
Ayder à cil qui tant de biens nous fait;
Je voy Labeur comme à demy deffait,
Batu, frappé, de coups tout contrefait
Par gens de pied qui luy ont mains tors fais;
Doncques, affin que plus tost soit reffait,
Pour luy ayder me mettray en effect
Et porteray partie de son faix.

Seroys-je pas malheureuse et mauldicte,
Plus que nulle autre orgueilleuse et despite
Si, par deffault d'avancer ma pécune,
Il advenoit que je fusse perscripte,
Des ennemys à feu et sang destruicte,
Qui suis en biens si haultement construicte
Que de pareille à moy n'en est point une?
Ne plaise à Dieu, qu'adviengne tel fortune
Par mon deffault, mais je vueil qu'on repugne
Par juste guerre en soustenant le droit
Lequel avons, je n'en fais doubte aucune,
Car autrement, dessoubz fainte rancune,
Force sans droit auroit ce qu'el vouldroit.

Doncques, ma fille, ayez bonne espérance;
Le droit avez, qui est la soustenance
De vostre guerre, et Dieu luy aydera;
Amys avons, argent, force et puissance.
Tel cuyde bien nous mener à oultrance

Et prendre pied sur vous, ma fille France,
Qui, possible est, jamais n'en partira.
L'Aigle si hault jamais ne vollera,
Lyon rampant si avant n'entrera
Et les Liépars esbahys demourront ;
La Sallemandre en piez se lèvera,
Qui feu gregoys par despit vomira,
Dont de frayeur tous tremblans s'en fuyront.

LABOUR.

Très saincte Eglise, et vous, Dame Noblesse,
Vous avez cy parlé moult haultement
Reconfortant ma mère et ma maistresse,
Dont j'ay reçeu au cueur joye et liesse,
Car, s'elle a mal, j'en porte le tourment,
Si elle a joie, et moy semblablement;
Soubz elle viz et, soubz les droitz du Prince,
Plus tost mourir que perdre sa province.

Je congnoys bien, selon mon sens rustique,
Que ces Godons, anciens ennemys,
Et Allemans ont chargé lance et picque
Pour me venir piller grange et boutique,
Si bon remède à temps n'y estoit mis;
Mais, se Dieu plaist, jà ne sera permis
Que de telz gens soit ma terre occupée,
Tant que mon Roy puisse tenir espée,

Ung chascun dit que « rongé, mangé suis
« Jusques aux os, renversé et sans croix »;
Je ne dis pas que n'aye eu des ennuytz
D'avanturiers qui, tant jours comme nuytz,
Ont prins sur moy la soupée et surcrois,

Mais pas ne suis de cela, je m'en crois,
Si près du but ; il ne m'est pas besoing :
Cheval lassé encore va-il bien loing.

Prendre le temps il fault ainsi qu'il vient ;
Malheur n'est pas tousjours en une porte;
Le beau cler jour après la nuyt survient,
Joye après dueil ; ainsi souvent advient
Que paix a lieu après guerre très forte ;
Cecy pensant, Bon Espoir me conforte.
O Roy des Roys, qui mort voulus souffrir
Pour traicter paix, vueilles la nous offrir.

J'ay cest espoir, mais que mon roy et filz
Ait traicté paix ou ennemys vaincuz,
Que tous serons en richesses confitz;
Chère feray trop meilleure qu'onc fiz.
Force ducatz aurons et prou escuz;
Avec Cérès, et le grant Dieu Bacus,
Burons d'autant, car la Guerre mourra
Et Dame Paix en France demourra.

Quant je congnois que mon souverain prince,
Pour me deffendre, est chascun jour aux armes
De très bon cueur, néantmoins que soys mynce,
Ayder luy veulx[1] à garder sa province,
De tout mon bien pour gaiger ses gensdarmes,
Car j'ayme mieulx endurer les alarmes
De povreté qu'ennemys me deffissent
A feu et sang, et tous mes biens ravissent.

Je congnois bien que le Roy d'Angleterre
Sans aulcun droit nous fait guerre mortelle;

1. Imp. : *veult*.

De l'Empereur chascun sçait bien qu'il erre
De guerroyer et calenger [1] la terre
Où n'eust onc droit; je ne sçay qu'il querelle.
Le Pape aussi [2] branle dessoubz son elle,
Mais, tous ensemble, encor n'ont la puissance
De faire mal à vous, ma mère France.

Confortez vous doncques, mère très chère;
Tout yra bien, se Dieu plaist, desormais.
J'ay bon espoir qu'encor ferons grant chière;
Riens n'est vendu maintenant à l'enchière;
Vignes et bledz sont plus beaulx que jamais.
Vos ennemys font grosses bragues, mais
Plus faschez sont de la guerre que vous;
Des biens ont peu et moins d'argent que nous.

Finis.

1. Défier, provoquer, angl. *challenge*. Le mot s'est conservé dans les patois du nord de la France. Hécart (*Dictionnaire rouchi-français*) le cite avec le sens de « saisir, appréhender, emprisonner ». D'après Corblet, ce même mot signifie, en Picardie : « tromper dans un marché, chicanner ». — 2. Adrien VI, élu pape le 15 février 1522, avait d'abord tenu la balance égale entre François Ier et Charles-Quint; mais, après la prise de Rhodes par les Turcs, il voulut intervenir dans la querelle des deux rivaux, les réconcilier et réunir tous les princes chrétiens dans une croisade contre Soliman. Cette trève aurait assuré le *statu quo* et consacré l'abandon du Milanais par les Français. Le Roi de France refusa formellement toute entente. Adrien VI n'hésita plus alors à se prononcer pour le parti contraire. Le 3 août 1523, il entra dans la coalition formée contre François Ier, mais il mourut six semaines plus tard (14 septembre).



Remède très utile contre la Peste,
laquelle court à present en plusieurs lieux,
specialement partout;
nouvellement extraict de plusieurs experiences,
pour le salut de la chose publicque.

Il a été imprimé, de 1480 à 1550, un grand nombre de petits traités contenant des remèdes contre la peste. M. Yéméniz en avait réuni une importante collection, dont on trouvera la description aux nos 658 à 665 de son *Catalogue* (Paris, 1867, in-8). C'est sans doute à l'un de ces traités : *Remède très utile contre la peste et contre toute fiebvre pestilentieuse, approuvé par plusieurs docteurs en medecine, imprimé à Paris par maistre Guychard Soquand*[1], *devant l'Hostel Dieu* (s. d., pet. in-8 goth. de 4 ff.), que le poëte anonyme a emprunté le titre de sa composition.

Mais, si notre auteur a pris le titre d'un traité de médecine populaire, ce n'est pas à dire qu'il ait réellement eu la pensée de parler de la peste. On chercherait vainement dans son ouvrage des détails médicaux. Il a voulu donner à une œuvre satirique une forme

1. Lottin cite Guychard Soquand à l'année 1522.

qui en atténuât la portée et ne lui fît pas craindre d'éprouver le même sort que les auteurs et les imprimeurs des dernières pièces que nous venons de faire connaître. Bien qu'aucune allusion historique ne permette de fixer la date du *Remède contre la Peste*, cette composition paraît être du même temps que le *Monde qui n'a plus que frire*. Le « Chef », dont l'auteur dit :

Il fault qu'il ait à ses membres esgard,

est très-probablement François Ier. Les « Membres principaulx » et les « Membres officiaulx » sont les grands seigneurs et les officiers de justice, dont les « Membres menuz » ont tant à se plaindre. On remarquera que le poëte ne décrit que des maladies internes et non des accidents externes, c'est-à-dire des guerres étrangères. Lors donc qu'il dépeint les souffrances des « Membres menuz », il n'entend parler que des charges qui pesaient sur le peuple en temps de paix, et ne cherche même pas à énumérer les maux que les invasions et les guerres incessantes venaient encore y ajouter.

Voici la description de la plaquette que nous avons eue sous les yeux :

Remede Tres // vtile contre La // Peste Laquelle court a p̃sent en plusieurs // lieux. Speciallement par tout. Nouuelle // ment extraict de plusieurs experiences. // Pour le salut de la chose publicque. *S. l. n. d.* [*vers* 1530], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 25 lignes à la page, sign. A.

Au titre, un bois représentant un bourgeois et une bourgeoise, devant qui est agenouillé un pauvre.

Bibl. municipale de Versailles : E. 308. c.

Prologue.

Celuy qu'on dit sur tous aultres puissant,
Qui fabrica le Monde de sa grace
Et l'homme fist d'icelluy jouyssant,
A tout le moins pour ung petit d'espasse,
Veulle chasser tout erreur et fallace
Et rudité de ma tendre cervelle,
A celle fin qu'un *Recipe* vous face
Pour vous guerir de la peste cruelle.

Adam, qui fut de tous le premier père,
Quant le divin mandement transgressa
Legièrement, pour à Eve complaire,
Laquelle tost ce faire le pressa,
Incontinent tellement nous blessa
Et nous rendit trestous si malheureux
Qu'oncques depuis un seul jour ne passa
Qu'il n'aist regné quelque mal dangereux.

Ce malheur donc, qu'avons par heritaige,
Par tout le Monde tellement se desporte
Qu'il n'est chasteau, ville, clotz, ne villaige
Que, jour et nuict, quoyqu'on ferme la porte,
Maladie n'entre en mainte sorte,
Une fois plus qu'autre contagieuse,
Dont aujourd'huy, pour sa rigueur trop forte,
Nous l'appellons « la peste dangereuse ».

Venant au point, sachez pour verité
Que la peste est aujourd'huy diverse ;
L'une provient de la malignité
De l'air infect, laquelle plusieurs verse ;

L'autre despend, et n'est pas moins parverse,
Scelon Rasis[1], d'influence celeste;
Mais sur toutes la tierce[2] renverse
Et sans cesser tous les humains moleste.

Si vous voulez sçavoir donc el vïent[3],
Je suys content d'en dire ma sentence;
La racine donc du Chef provïent,
Quant il est plain de mauvaise substance,
Et l'ung des pointz qui tout le mal avance
Est l'infection des membres principaulx,
Coadjuvant ad ce la deffaillance
De ceulx qu'on dit « Membres officinaulx ».

Quant le Chef n'est sustenté par mesure
Et pertroublé de maulvais soufflemens,
Et les membres principaulx plains d'ordure,
En lieu d'ayder faisans les troublemens
Et oultre plus les aultres ligamens,
Et tous membres officiaulx nommez
Y adjoustent leurs faulx empeschemens,
Les corps humains sont bien tost assommez.

Puis qu'ainsi est que la plus dangereuse
Peste qui soyt despend du cueur de l'homme,
Remply de vent et liqueur venimeuse,
Et le membre qui les aultres assomme

1. Il s'agit sans doute ici du célèbre rabin Salomon Raschi, né à Troyes en 1040, mort en 1105. Outre ses commentaires sur la Bible et sur le Talmud, Raschi composa, dit-on, un *Art de conserver la santé* qui est resté manuscrit. — 2. Imp. : *tierre*. — 3. *Vient* est compté ici pour deux syllabes, comme au v. 140. On trouve de même *provïent* au v. 35. Par contre, *vient* est monosyllabe au v. 96, et *convient* disyllabe au v. 53.

Est le seul Chef, il convient que je nomme
Le recipe pour le seul Chef propice,
Et puis après que par ordre je somme,
Pour les Membres, donc le mal prent son vice.

RECIPE POUR LE CHEF.

Pour bien guarir et tenir le chef sain,
Il fault qu'il ait à ses membres esgard,
En corrigeant, plus tost huy que demain,
Ceulx qui seront blessez en quelque part;
Secondement, il fault, plus tost que tard,
Evacuer ces humeurs inflatifz,
En recepvant tous les jours demy-quart
D'entendement et aultres restraintifz.

Après, il fault, pour garder la cervelle
De ces maulditz soufflemens quotidiens,
Garnir le Chef de raison naturelle,
Pour digérer les humeurs plus terriens;
Item aussi, pour éviter les lyens
Des autres maulx qni nuisent à tout heure,
Il fault penser que tous les biens mondains
Fineront tost sans que rien en demeure.

Item, affin que le Chef ne desvoye
Par l'infection des Membres corrompus[1],
Il est besoing que tousjours on le ploye,
Ou pour le moins que souvent soit reclus
Dans des drappeaulx composez de Vertus,
Trempez un peu de l'eaue de Conscience,
Car, ce faisant, je croy que le surplus
Yra trop mieulx qu'il ne fait, sans doubtance.

1. Imp. : *corrompues.*

RE[CIPE] POUR LES MEMBRES PRINCIPAULX.

Conséquemment, les Membres principaulx
Qui font le mal tous les jours empirer
Et sont tousjours plus que les aultres chaulx
De tout le corps sa substance tyrer,
Subitement les fault cautériser,
Sans attendre que le venin s'y boute,
Et doulcement tousjours les arroser
D'Humilité, de laquelle n'ont goutte.

Et, pour guarir la grant superfluité
Qu'ilz ont d'humeurs, et bosses très infectes,
Donc maintes fois le corps est irrité
Et bien souvent les entrailles deffaictes,
Je conseille sur toutes les receptes
Qu'ilz prennent tost[1] ung peu de congnoissance,
En reduisant leurs parties contrefaictes
Et ces habitz qui n'ont point d'apparence.

Et, pourceque le mal vient d'Ignorance
Que les induyt à ces dangiers mauldítz,
Il seroit bon d'user de la science
Et des vertus plus qu'ilz n'ont fait jadis,
Car, pour certain, sans user de reditz,
Il est trop cler que l'ignorance faict
Les gros Membres errer en faitz et ditz
Et s'adonner à tout villain meffait.

RECIPE POUR LES MEMBRES OFFICIAULX.

De ces Membres, « officiaulx » nommez,
On ne sçauroit leur donner meilleur cure

1. Imp. : *tout*.

Pour les guarir et rendre mieulx formez
. . . .
Que les oster, au moins les plus famez
Qui ont le bruyt de tenir de la lune[1],
Et ceulx aussi qui sont trop affamez
De consummer la substance commune.

Quant au regard des moins invetérez
Qui ne sont pas tant remplis de poison,
Mais seullement quelque peu altérez
D'avoir des biens quelque jour à foison,
Prendre leur fault un quartier de raison
Et loyaulté, parmy de la droicture,
Et l'appliquer en tout temps et saison
Pour le Commun, donc pend leur nourriture.

Item, il fault qu'ilz n'usent plus d'espices,
Car ce les fait aller tous à rebours,
Et que pour rien n'achètent les offices;
Ce les contraint perpetrer mains vilz tours.
C'est contre Dieu et le naturel cours
Que les Membres officiaulx sustentent
Les principaulx, affin que tous les jours
A tous costez les plus petiz tourmentent.

RECIPE POUR LES MEMBRES MENUZ.

Finablement, il fault que je vous die
Deux petiz moz pour les Membres menuz,
Lesquelz n'ont point de plus grand maladie
Fors qu'ilz ne sont des plus grandz soustenuz;
Il est bien vray qu'ilz sont quasi tous nudz,

1. C'est-à-dire: qui sont « lunatiques ».

Car ilz n'ont plus que la chair et les os[1],
Dont en danger sont d'estre pis venus,
Jusques à ce qu'on ayt guéry les gros.

Impossible est qu'un simple menu Membre
Se porte bien se les gros ne sont sains,
Et oultre plus, quant de tout me remembre,
Il[2] vient trop de ces reproches vains
Et des regards envieux, inhumains,
Dont entre [e]ulx sont tousjours en discorde,
Parquoy il fault prendre deux ou trois grains
De Charité, Amour, Paix et Concorde.

EPILOGATION.

Messieurs, velà, pour la peste cruelle
Qu'est aujourd'huy par tous lieux dispersée,
Ce qu'en a peu comprendre ma cervelle,
A celle fin qu'elle soit deschassée;
Car, si de brief elle n'est abaissée,
Les communs Corps seront du tout destruictz,
Et nature commune si cassée
Qu'elle n'aura jamais [plus] aucuns fruictz.

Ayez doncques premierement esgard
A bien guérir la peste desormais
Et la chasser trop plus tost que trop tard,
De tous costez qu'est entre les humains;
Et, ce faisant, tous les maulx inhumains
Prendront tost fin et seront en decours
Et, sans flater, le mal que plus je crains
Vient des humains, qui sont faits à rebours.

1. Ces mots rappellent le titre d'une des pièces qui précèdent : *Le Monde qui n'a plus que les oz.* — 2. Imp. : *Ilz.*



Le Livre du Faulcon.

L'allégorie que nous publions ci-après paraît avoir été composée en l'honneur d'une dame appelée Isabeau Faucon; tel est du moins le nom que nous fait connaître un rondeau acrostiche placé en tête du poëme[1]. L'auteur lui-même a pris soin de nous indiquer le sens que l'on doit donner aux oiseaux qu'il met en scène. Le « Faulcon » est « la gente demoiselle, dame en amours »; les autres oiseaux de proie sont, au contraire, les femmes qui, par envie, ont osé médire des vertus de la dame.

Plusieurs motifs nous ont engagés à donner au *Livre du Faulcon* une place dans notre *Recueil*. Bien qu'il soit écrit en prose et en vers, et que le sujet n'ait en lui-même qu'un assez faible intérêt, cet opuscule a, du moins, le mérite d'un style simple, facile et élégant. Il fournit, de plus, quelques détails curieux sur la fauconnerie, art qui fut précisément porté à sa plus haute perfection vers la fin du XV[e] siècle. Enfin, le genre allégorique auquel appartient le *Livre du Faulcon* est à peine représenté dans notre collection.

1. Un passage de la pièce (v. 404-406) permet de penser qu'Isabeau Faucon était originaire de l'Auvergne.

Pour le faire connaître à nos lecteurs, nous n'avons pas cru pouvoir faire un meilleur choix que celui d'une pièce dont le succès dut être très-grand, si l'on en juge par les nombreuses éditions qui en furent faites à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle.

Voici la description des diverses éditions que nous connaissons :

A. Le // liure du faulcon. — *Explicit. S. l. n. d.* [*Paris*, *vers* 1500], in-4 goth. de 36 ff. de 22 lignes à la page pleine, sign. *a-d*, par 8, *e* par 4.

Au titre, un grand L grotesque qui tient la plus grande partie de la page. — Au recto du 2e f., un grand P grotesque commençant le mot *Prologue*. Ces deux lettres sont au nombre de celles qu'employait A. Vérard.

Le seul exemplaire de cette pièce que nous ayons eu sous les yeux, appartient à la Bibliothèque nationale, où il est coté Y 6161, Rés.; il est incomplet du f. *e i* et du f. correspondant *e iiij*, lequel doit être blanc. M. Brunet cite un exemplaire complet qui a successivement appartenu à Lang et à Richard Heber, et dont le premier de ces amateurs a donné une reproduction en 1817.

B. Le liurè du faulcon. — [A la fin :] *Imprime a paris Par le Petit Lau // rens. En la Rue saint Iacquez pres saint Yuez. S. d.* [*vers* 1500], in-4 goth. de 26 ff. de 27 lignes à la page, sign. *a-b* par 8, *c* par 6, *d* par 4.

Belle édition imprimée en gros caractères.

Au titre, la marque de *Petit Laurens* (Silvestre, n° 293). Le cadre contient la devise : *Chascun soit content // de ses biens // qui na sufisance // na riens*, devise qui se retrouve plus tard sur la marque de Jean de

Gourmont (Silvestre, n° 437). Un bois, placé au-dessous de cette marque, contient le nom de l'imprimeur : *Le petit laurens*.

Bibl. nat. Y. n. p., Rés.

C. Le liure du // faulcon des dames. — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Paris? vers* 1525], pet. in-8 goth. de 24 ff. de 28 lignes à la page pleine, sign. A-C.

Au titre, deux petits bois se faisant face, dont l'un représente une femme qui tient une fleur à la main, et l'autre représente un page qui compte sur ses doigts. Chacun de ces personnages est surmonté d'une banderole destinée à recevoir un nom imprimé, mais dont le blanc n'a pas été rempli.

Bibliothèque de M. le baron de la Roche la Carelle (exemplaire de Charles Nodier et de Yéméniz).

D. Le liure du fau // con des dames. *S. l. n. d.* [*Paris ? vers* 1525], pet. in-8 goth. de 24 ff. de 28 lignes à la page pleine, sign. A-C.

Au titre, deux petits bois représentant deux personnages semblables à ceux qui ornent le titre de l'édition C, mais un peu plus grands. Les deux éditions, dont le texte se suit ligne pour ligne, sortent des mêmes presses. Elles diffèrent pourtant par un grand nombre de détails typographiques.

La Bibliothèque nationale en possède un simple fragment (le cahier A) : Y. 6133. c. 1.

C'est probablement un exemplaire de cette même édition qui figure au *Catalogue Cigongne*, n° 684.

E. Le liure du faul // con des dames. — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Paris, vers* 1525], pet. in-8 goth. de 24 ff. de 28 lignes à la page, sign. A-C.

Au titre, le bois bien connu de l'homme qui tient la main sur la garde de son épée et qui parle à une femme.

Musée Britann., c. 22, a. 46.

F. Le Faulcon damours. — *Explicit. S. l. n. d.* [*Paris, vers* 1500], pet. in-4 goth. de 24 ff.

Au titre, un bois représentant un homme et deux faucons.

Catalogue Crozet, 1841, n° 662.

M. Brunet, à qui nous empruntons la description de cette édition (*Manuel*, t. II, col. 1192), dit qu'elle se compose de 25 ff., mais c'est là une faute d'impression que la suite de l'article permet de rectifier. Il ajoute en effet lui-même que « l'ouvrage finit au verso du 23° f. par le mot *Explicit* ». Le 24° f. doit être blanc, à moins qu'il ne contienne une marque de libraire.

G. Le Livre du Faucon. *London, Printed for the Roxburghe Club*, 1817. In-4.

Réimpression publiée par Robert Lang, d'après le texte de notre édition A.

Nous avons été très-sobres d'annotations sur la partie technique de notre poëme. En attendant que la Société des Anciens Textes Français ait fait imprimer la traduction du célèbre Traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II, nous renverrons nos lecteurs au *Ménagier de Paris* publié pour la Société des Bibliophiles français (Paris, Crapelet, 1846, 2 vol. in-8). Ce recueil contient un traité sur la chasse aux oiseaux de proie, très-soigneusement annoté par le savant éditeur, M. le baron Jérôme Pichon. Nous ne craindrons pas de lui faire quelques emprunts.

Rondeau escript de[1] par le Faulcon[2] au Faulconnier.

I ncessamment mon povre cueur lamente;
S ans nul repos souvenir me tourmente,
A yant ennuy du souldain partement;
B anye me a de tout esbatement,
E t si languys près de Mort véhémente.

A grant regrect mon refuge me absente[3];
V oisine n'ay qui tant de douleur sente;
F orce m'est bien de plorer[4] tendrement
Incessamment.

A rien que dueil je ne mès[5] mon entente,
V oire si grand que chascun jour de rente
C ent mille foys je pers mon sentement;
O r voy-je bien que pour tout payement
N 'auray d'Amours, fors estre mal contente
Incessamment.

L'ACTEUR.
Prologue declaratif de la matière de ce present livre, appelé le Faulcon[6].

Pour faire passer temps aux seigneurs, dames, escuiers et damoiselles, qui voulentiers oyent parler du deduyt de chiens, d'oiseaulx et d'amours, j'ay entreprins mectre[7] par escript ung cas, puis certain temps advenu en France, de deux gracieux amoureux, c'est

1. c : escript *par*. — 2. c : le Faulcon, *qui est la dame, au* Faulconnier *qui est le gentilhomme*. — 3. c : mon *ame* absente. — 4. B, c : *plorer*. — 5. B, c : *metz*. — 6. Les mots *Prologue*, etc., manquent dans c. — 7. c : *de* mettre.

assavoir ung honneste gentilhomme et une noble[1] damoiselle, lesquelz, combien qu'ilz s'entr'aymassent léaulment[2], eurent merveilleuse fortune, terrible empeschement et dangereux destourbier par le pourchas de faulx jaloux, envieux et raporteurs. Et soit notoire à tous lecteurs et auditeurs de ce present traictié que, par le Faulconnier, j'entens le gentilhomme amoureulx, et, par le Faulcon, la gente damoiselle, dame en amours. Par les trois oiseaulx, comme Lasnier[3], Sacre[4], Tunicien[5], je prens trois autres damoiselles estans de la compagnie dudit Faulcon, mettent peine et diligence de reveler, rompre et adnichiller l'acoinctance desditz amoureux, et des chiens pareillement se doit entendre. Sy prie à tous ceulx qui verront ce present volume, qu'ilz supportent l'ignorance du compilateur, et, s'ilz commencent à le lire, qu'ilz ne veullent desister jusques à ce qu'ilz ayent leu tout du long, car en la fin sont les enseignemens, bonnes meurs, exemples et aucto-

1. c : *notable.* — 2. c : *s'entre* aymassent *loyaulmeut.*

3. *Falco lanarius*; c'est le nom donné à la femelle du laneret. « De l'*esprevier*, le *mouchet* est le masle, et du *lannier* le *lanneret* est le masle; et des autres, comme l'*austour*, le *faucon*, etc., l'en dit le masle *tiercelet.* » *Ménagier*, t. II, p. 318.

4. *Falco sacer.* « Autres faucons y a qui sont de Flandres, et sont des *faucons sacres*, et sont d'un petit moins deliée maille et ont les piés jaunes, et sont comme entre le gentil et le villain, et sont bons, comme l'en dit communément, reclamés du loirre, ou d'omme quant ils reviennent bien au loirre. » *Ménagier*, t. II, p. 323 et suiv.

5. Le *tunicien*, sur lequel nous ne trouvons de renseignements dans aucun des ouvrages que nous avons consultés, tirait sans doute son nom de Tunis; c'était, en tout cas, un oiseau exotique. On trouve, en effet, dans les comptes de la chambre de Louis XI, la mention d'un don fait « à Gabriel Bertran, escuier, en faveur de ce qu'il lui a apportez, du pays d'oultremer, ung oiseau *thunissien* et deux tourtres blanches. » *Comptes de l'Hôtel des Rois de France* publ. par M. Douët-d'Arcq (Paris, 1865, in-8), p. 377.

rités, qui pevent prouffiter à tous amoureux et aultres hommes et femmes de tous estatz.

Vous, qui d'amours voulés sçavoir,
Estudiez ceste escripture;
Ce petit livret venez voir,
Vous qui d'amours voulez sçavoir;
Si pourrés bon exemple avoir,
Se vous retenez la lecture.
Vous qui d'amours voulés sçavoir,
Estudiez ceste escripture.

LE FAULCONNIER.

Lors que Zephirus, le gracieulx vent, commence à aspirer sur les arbres, plantes, herbes et arbustes pour les [1] revestir de robes, fleurs, fueilles et fruis, et que le poindant Boreas se retraict ès tenebreuses cavernes soubz la conduite de Colus [2], c'est assavoir à l'issue du moys d'avril et à l'entrée du plaisant moys de may, quand les champs, les prés, les vergiers, les jardins reprennent leur joieuse verdure, je me trouvay un jour tout pensif, actainct de melencolie et tendant à [3] pesante sonnolence, en telle manière que je fus contrainct de moy gecter sur la couche, mettre [4] la teste sur l'oriller [5] et prendre aulcune porcion de repos. Or advint que comme j'estoye [6] demy veillant et demy dormant, les yeulx [7] moictié clos, moictié ouvers, je fus ravi en esprit et m'aparut aulcune chose merveilleuse. Ne sçay proprement [8] juger si ce fust ou songe ou vision, mays il m'estoyt advis que en une plaine grand et large, je consideroye divers oyseaulx de divers plumaiges et de diverses aires, pareillement divers chiens de divers poil et de diverse [9] grandeur, lesquelz chiens et oyseaulx très

1. A : *le.* — 2. Eolus? — 3. C : *o.* — 4. C : *et* mettre. — 5. C : l'*oreiller.* — 6. C : j'*estois.* — 7. C : *je ouvris* les yeulx. — 8. C : *premièrement.* — 9. C : *et* diverse.

mal s'entr'acordoient, tant au deduit de la chasse comme du gibier.

En may, que les champs sont tous[1] vers
Et de verde[2] couleur couvers,
Par Nature, qui tout consomme,
Fus assommé d'un pesant somme,
Qui m'endormit les yeulx ouvers.

Au lict me couchay de travers,
La[3] teste hault, le corps envers,
Comme faict ung doloureux[4] homme,
En may.

Dormant ainsi tout à revers,
Je songay[5] un songe divers
Qui mon solas blesse et assomme;
De chiens, d'oyseaulx, je vis grant somme,
Les ungs bons, les aultres parvers[6],
En may.

En ce songe demouray longuement,
Puis à l'aube du jour fus esveillé,
Non congnoissant ou j'estoye ne comment,
Car du songe me senty travaillé;
Mon esperit[7] fut tout esmerveillé,
Investigant le voir ou la mensonge :
Bien est saige qui peult juger de songe.

Je me levay pour aller au desduyt[8],
Sans regarder se Thitan[9] reluisoit,

1. A : *taus.* — 2. C : *verte.* — 3. C : *le.* — 4. C : *douloureux.* — 5. C : *j'ai songé;* D : je *songeay.* — 6. C : *pervers.* — 7. A, B : *esprit.* — 8. C : *deduyt.* — 9. C : *Titan.*

Ou se Phebé avoit[1] close la nuyt,
Et sans penser qui m'aidoit ou nuysoit;
Advis m'estoit que Pan me conduysoit
Pour me mener avec les pastoureaux :
C'est ung grant fait que de songes nouveaux.

Demy-vestu, demy ne sçay comment,
Je m'en alay le long d'une rivière,
Moult[2] obfusqué de tout entendement,
Tousjours courant sans ordre ne manière;
Je ne doubtois ne devant ne derrière;
Tout m'estoit ung; je n'avois nul soussy[3] :
C'est grant dangier que d'ung homme transy.

En ceste fantastique ymaginative, cheminay assés longuement entre ung bois et ladicte rivière, tellement que, pour l'interruption de ma première dormition et repos, fus de rechef abatu par naturel sommeil, et me convint mettre soubz un esglantier vert, qui estoit moult proprement circuy de petis abrisseaulx portans, les aulcuns feulles[4] vertes, les aultres fleurs, et les aultres boutons, desquelz l'odoriférance[5] estoit tant souef et doulce, que tout cueur humain en eust esté refait, replect et refectionné.

Soubz l'esglantier je me mis à repos,
Environné d'arbres et de buissons,
Mais il convint tantost changer propos
Par les oyseaulx et par leurs joyeux sons;
Plaisans serins, lynotes et pinssons
Vindrent illec voleter hault et bas :
Cueur amoureux ne demande que esbas.

1. C : *ouoit.* — 2. A : *Monlt.* — 3. C : *soucy.* — 4. C : *feuilles.* — 5. B : *odifferance.*

Aultres oyseaux sur l'esglantier jargonnent[1]
En ung bas chant, ne sçay qu'ilz veullent dire;
Et dessus moy allouettes resonnent,
Montant en hault et disant : « lire lire »;
Mains divers champs[2] j'entr'oïs tire à tire[3],
Sonnans, bruians mélodieusement,
Oyseaulx divers chantant diversement;

Lors y survint ung roussignol[4] aussi
Qui dessus tous me fist lever la teste,
Car il chantoit : « aussy, aussy, ocy »;
De bien chanter avoit la langue preste.
Quand je l'ouys[5], je ne fis point d'arreste;
Je me levay au chant melodieux :
Plaisant oyseau fait ung homme joyeulx.

LE FAULCONNIER.

Après les amoureux chans des petis oysellès, moy tousjours estant en fantasie[6], me prys[7] à cheminer par my une lande, mignonnement revestue de plusieurs verdures odoriférentes, comme romarins, aulbespins, lavandes, marjolaines et aultres herbes de diverses saveurs. Et tellement que, en[8] cheminant, je commençay à voir ung chasteau moult fort, très antier de murs[9] et bien fortifié de tours, vers lequel, pour la delectabilité du lieu, je m'adressay, esperant y trouver quelque honneste gentilhomme qui, pour ce jour, me reçeust et congneust ma nécessité, ou quelque belle dame qui me fist aucun entretenement ou gracieux recueil.

Pensif aloye[10]
Par ceste voye

1. c : *jargonnant.* — 2. b, c : *chans.* — 3. c : *atir.* — 4. c : *rossignol.* — 5. c : *le* louis. — 6. c : *fantaisie.* — 7. c : *prins.* — 8. a : tellement *quant.* — 9. c : *meurs.* — 10. c : *a l'oyr.*

Tousjours l'eul[1] dessus ce chasteau,
Je pretendoye
Et demandoye[2]
Desduyt ou[3] de chien ou d'oyseau;
Maint beau préau,
Maint doulx royseau[4]
Trouvay, tandiz que cheminoye :
Seurement va qui ne fourvoye.

Ainsi, comme je vous raporte,
Le chateau je vis clèrement.
Si m'aprouchay près de la porte
Quérant mon rejouyssement,
Puis y entray facillement,
Au moyen d'une jeune Dame :
Il n'est doulx actraict que de femme.

Par son moyen; au chasteau vins,
Ainsi qu'un homme adventureux;
De chiens, d'oyseaulx plus de six vings
Trouvay, de quoy je fus joyeux.
Pour veoir ce beau lieu sumptueux,
Me tiray ung peu à l'escart :
Qui trop se haste, il est quocart[5].

LE FAULCONNIER.

Comme je fus entré dedans soubz l'assurance de ladicte Dame et que je consideroie les premiers edifices, se tira vers moy ung gracieux Escuyer qui aucunement apperçeust que je n'estoye ne du tout joyeux ne du tout triste, et me mena ung petit plus

1. B : *l'euil;* C : l'œil. — 2. C : *damandoye.* — 3. *Ou* est omis dans C. — 4. C : *roseau.* — 5. C : *cocart.*

avant. Lors advisay, soubz une gallerie, IIII oiseaux perchez et, soubz iceulx, quattre chiens couchez, lesquelz chiens, quant à condition de chasse, se monstroient totallement dessemblables[1]. Après ces choses veues, je pris audasse[2] et couraige de monter jusques en une moult riche sale, en laquelle je trouvay ung noble et gracieux Seigneur tenant par la main une dame gorrière et parlant de plusieurs choses touchant la police et chose familière de son hostel[3]. Mais, comme je puis entendre, après que luy et la Dame eurent bien au long blasonnez leurs chiens et oiseaulx, tousjours retournoient par manière de refrain à parler tant seulement de l'un, duquel cy-après sera faicte plus expresse mention.

La salle estoit honnestement tendue
De beaux tappis de couleur blanche et verte;
A tous venans vis la nape estendue,
Comme se[4] feust d'un prince court ouverte;
A ceste heure j'euz congnoissance apperte
Qu'en gentil cueur ne gist que gentillesse :
D'honneur sçet peu qui ne hante noblesse.

Par compas et pas à pas
Fus longuement à penser;
Par compas et pas à pas,
Sans boire ou prendre repas,
Sans mesure trespasser[5],
Pensay qu'en si noble cas
N'ouys oncques[6] altercas,
Ne debatre ne tencer.
Pour plus aise temps passer,

1. A, B : *de semblables.* — 2. C : *hardiesse.* — 3. C : *hoste.* — 4. C : *ce.* — 5. C : *trespasse.* — 6. C : *onc.*

Je regarday[1] hault et bas,
Mais à voir recommancer[2]
Les champs, les jeux[3], les esbas;
Fus longuement à penser.

La gracieuse courtoisie et la courtoisie[4] gracieusette du gentil Seigneur, pareillement la doulce humilité et l'umble doulceur de la noble Dame me firent plus gracieux accueil qu'à moy n'apartenoit, et me contraignirent prendre place sur ung banc couvert de beaulx tappis, semés[5] de diverses fleurettes et brochiez[6] d'or, d'argent et de soye. Ouquel lieu estant, moitié hardy, moitié honteux, prins plaisir d'escouter et entendre les devis de plusieurs nobles gentilzhommes et gracieuses dames et damoiselles qui, à ceste mesme heure, traictoyent de joyeuses matières, comme danses, banquetz, chiens, oyseaulx, armes et amours. Et, par dessus tous les autres, le Seigneur dudit chasteau se print à parler moult haultement et honnorablement du fait de ses oyseaulx et de sa faulconnerie, aux parolles duquel j'entendis qu'il avoit quattre oyseaulx singuliers, c'est assavoir : ung beau Sacre, ung plaisant Lasnier, ung gracieux Tunicien et ung gentil Faulcon. Et combien que tous ces quatres[7] eussent beaucoup de perfections[8], toutesfois ne faisoit de nul si grant extime[9] comme d'icelluy Faulcon, car à luy seul donnoit louenge totalle et excellent blason. Et entre autres devises, parlant à la Dame disoit telz motz, ou la substance : « O comme j'ay ung gorgias et honneste Faulcon, « plaisant, mué hors de sorage[10], croizé d'elles[11], grosse

1. C : *regardy*. — 2. C : *recommençay*. — 3. C : *lieux*. — 4. B : *courtosie*. — 5. A, C : *semé*. — 6. A, C : *brochié*. — 7. B : *quatre*. — 8. C : *perfictions*. — 9. C : *estlme*. — 10. Le *sorage*, ou *saurage* est la première année d'un oiseau. Le plumage du faucon est roux pendant cette année. — 11. C : *delle*.

« poictrine, bien armé, droit sur la perche, d'as« seurée et ferme contenance, sa grant beauté, son « reluysant plumage, sa gente manière monstrant « bien qu'il procède de une ayre noble, franche, « louable et magnanime! » Après telles parolles ou semblables, j'aperçeu d'aultre costé le Faulconnier du Seigneur qui souvent alloit et venoyt visiter les oyseaulx dessus nommés. Mais, entre les aultres, tousjours gettoit son regart vers ledit Faulcon et en pensoit trop plus curieusement que de nul des trois. Sy congneuz[1] bien au traict de ses yeulx qu'il estoit totallement espris de l'amour d'icelluy; car mesmement, à ceste heure, après certaines diligences, faites autour dudit Faulcon, se vint rendre devant la perche pour le regarder face à face. Et, en le regardant, devint soudainement pensif, triste et melencolique, puis commença à parler en la manière qui s'ensuit :

LE FAULCONNIER.

J'ay par deux ans employé ma puissance
Sur ung Faulcon, pour prendre mon desduyt;
A le veiller j'ay pris toute plaisance,
Bien le pensant et de jour et de nuyt;
Et, quant je vueil le reclamer, il fuit,
Au contraire de mon intention :
Vol de faulcon donne vexation.

Fait m'a souvent travailler
A le veiller et sillier[2],
Veullant[3] du tout le parfaire,
Contendant l'apareiller

1. A : *congneux*. — 2. *Ciller*, c'est passer un fil dans la première paupière des deux yeux de l'oiseau, puis réunir et tordre les deux bouts du fil sur son bec. Voy. le *Ménagier*, t. II, p. 315. — — 3. B, C: *Voulant*.

Ou son naturel gibier
Note qu'ainsi se doit faire.

Or ne le puis-je reclamer,
Tant doulcement le saiche aymer
Ou entretenir jours et nuys;
J'en ay souffert maint deul[1] amer,
Gardant son honneur sans blasmer,
Et ne sçay en quel point j'en suis;
De mon Faulcon joyr[2] ne puis,
Ne recouvrer quelque liesse :
Oyseaulx donnent joye et tristesse.

L'une fois, il vient près du poing;
L'autre fois, il se tire loing;
Faignant que jamais ne m'a veu;
Au reclamer je prens grant soing,
Et si ne sçay pas, au besoing,
Se de luy je serai deçeu.
Je l'ai tousjours pensé et peu,
Tout au mieulx faire que j'ai peu,
Selon sa nature et son aage;
Je l'ay nourry mignon et dreu[3],
Puis le couraige luy est creu
Quant il a congneu son pennage.

Je l'ay doulcement traicté,
Afaicté
Et l'ay fait au chaperon[4];
Fust yver ou fust esté,
J'ay esté

1. B : *goust*; C : *dueil*. — 2. B : *joyr*. — 3. C : *dru*. — 4. B : *chapperon*.

Tousjours près ou environ
En temps, en lieu, en saison
Par raison ;
L'ay entretenu si beau
Qu'il a bouté le cerceau[1].

Paré de plaisant pennaige,
Décoré de beau plumaige
Est le Faulcon dessus dit ;
L'une fois est à mon dit,
L'autre fois il est saulvaige,
Comme le Faulcon ramaige
Qui jamais homme ne vit.

Quant le Faulconnier tout stomaqué eust[2] prononcié[3] les vers satiriques ci-devant escriptz, le Faulcon qui avoit l'usaige de bien parler, impacient aulcunement de ce qui estoyt inféré contre luy, se print à respondre en ceste manière : « O gentil « Faulconnier, qui par certaine et longue expe- « rience congnoissez ma nature, vous devés sçavoir « que je suis oiseau de haulte helle[4], et ne viens « pas pour reclamer ou appeller, mays suis tel que « de propre condicion je demande le leurre[5]. Consi- « derez que je ne suis autour, tiercelet, ne espre- « vier, qui, pour sibler ou monstrer helle[6] de quelque « pigeon, caille ou perdrix, viennent[7] incontinent « sur le poing. Saichez, mon gentil Faulconnier,

1. c : *cercau*. — 2. c : *eut*. — 3. b, c : *prononcé*.
4. c : *hesle*. — 5. Le *leurre* était un instrument en osier que l'on recouvrait des ailes de l'oiseau ou de la peau du lièvre qu'on voulait accoutumer l'oiseau de proie à voler. On y plaçait la nourriture destinée à l'oiseau, et il s'y paissait. Il en résultait que l'oiseau connaissait le leurre, et qu'il revenait à son maître dès que celui-ci l'appelait en tournant l'instrument. Voy. le *Ménagier*, t. II, p. 318, n. 4. — 6. c : *esle*. — 7. a : *viengnant*.

« que, pour ainsy me reclamer, vous ne jouyrés pas « de moy; mais, se rien entendez quant au des- « duit de chiens ou d'oyseaulx, vous devés sça- « voir que, entre[1] faulconnerie et autrusserie[2], ya « moult grant[3] difference, car les autrussiers[4] « appellent communément leurs oyseaulx par aucune « manière de sibler ou par ung cry que l'on[5] dit : « tou, tou, tou[6]; mais les faulconniers ont toute « autre manière de faire, car pour crier ou sibler ne « joyront de leur oyseau, si n'est par ostention du « leurre; et, qui plus est, si le leurre n'est souffi- « samment[7] garny de ce qui luy appartient trois « fois ensuyvant, à la quatriesme fois il le renonce. « Et pour tant ne pensés pas me faire venir sur le « poing comme ung esprivier[8], ou simple tiercelet, « car[9], sans leurre fourny, comme faulcon le re- « quiert, jà n'aurés jouyssance de moy. N'avez- « vous pas experimenté que, quant le faulcon a « accoustumé ung leurre plaisant, où il le voit « bransler, il y retourne voulentiers? Cella luy « est de propre inclination[10] naturelle. » A tant se teut le gentil Faulcon, et le Faulconnier, qui avoit diligenment[11] noctés[12] ces motz, commença à parler en telle façon :

« Or voy-je[13] bien que par autre façon
« Convient traicter ce gracieux Faulcon,
« Et qu'il y fault trouver meilleur moyen.
« Je pers mes jours, mon temps et ma saison

1. C : *qu'entre*. — 2. L'*autourserie* était l'art de dresser les oiseaux de poing (autours ou éperviers). On peut voir dans une note du *Ménagier* (t. II, p. 318) les principales différences qui existaient entre cette classe d'oiseaux et les oiseaux de leurre ou de haute volerie. — 3. C : *grande*. — 4. C : *autrusses*. — 5. C : *l'en*. — 6. C : *tou tou*. — 7. C : *suffisamment*. — 8. B, C : *esprevier*. — 9. C : *car* est omis. — 10. B : *inclinacion*. — 11. B, C : *diligemment*. — 12. C : *noté*. — 13. A : *voige*.

« Pour reclamer ; ne vient point à raison,
« Car pour ma voix il ne se mue en rien.
« Deux ans y a qu'en ce point l'entretien
« Mais j'apperçoy que de mon fait n'a cure :
« Chascun oyseau desire sa nature.

« Puis qu'ainsy est, ung leurre je feray,
« Si beau, si gent [1], si mignon, si plaisant,
« Que je cuyde, quant je l'appelleray,
« Il y viendra s'il n'a cueur desplaisant ;
« Mettre y vouldray viande bien duisant,
« Car je congnois ce qu'il ayme le mieulx :
« Oyseau bien peu doit estre gracieulx.

« J'ay bien pensé du leurre composer [2]
« Et d'y poser de si gentes plumettes
« Que fauconnier ne sçauroit proposer
« Pour ung leurre viandes si doulcettes,
« Cailles, perdris, petites alouettes,
« Faisans, butours [3] et le héron montant :
« Cueur assouvy doit bien estre content. »

L'Acteur.

Après que l'amoureux Faulconnier eut dicté ceste proposition, considerant que pour avoir tel oyseau sa mode de reclamer n'y estoit aucunement convenable, rememourant [4] aussy la response dudit Faulcon, qui faisoit bien à nocter [5] en cestuy cas, commença [6] à composer ung leurre le plus honnestement et curieusement que possible luy fut, et y mist plumages, odeurs et saveurs que pevent avoir tous oyseaulx

1. c : *grant*. — 2. b : *commposer*. — 3. c : *butors*. — 4. b, c : *rememorant*. — 5. c : *noter*. — 6. c : *commencera*.

subgectz à vol et juridition[1] dudit Faulcon. Mais tant y eust que, combien que le leurre fust bien actainté[2] et garny de viandes et de pennage, pour rien que le Faulconnier le sçeust appeller, oncques le Faulcon ne deigna approcher, mais, comme par obstinée partinacité[3], demoura ferme en son opinion et mist tousjours reffuz à son leurre. Toutesfois ne fut pas si mal gracieux qu'il ne parla de rechef au Faulconnier, en luy faisant ceste remonstrance : « O gentil Faulconnier, j'aperçoy que vous faictes « leal devoir de me[4] appeller et leurrer selon vostre « entendement et manière, mais une faulte y a que « le leurre de quoy vous m'apelés n'est ne tel ne « si suffisant comme je le desire, et, se ne trouvez « façon d'en appareiller ung plus somptueuz ou « singulier, sachés que vous estes bien loing de par- « venir à vostre intention. »

Le Faulconnier pourpensa,
Et pensa
D'autre leurre composer.
En soy mesmes advisa
Et glosa
Que mieulx le[5] fault disposer.
A l'eure[6], sans reposer,
Proposer
En voulut ung d'aultre sorte :
Il n'est rien qu'Amours n'emporte.

Amours bien souvent contrainct
Et estrainct
Les cueurs[7] des léaulx[8] amans ;

1. C : *jurisdition.* — 2. C : *actaint.* — 3. C : *pertinacité.* — 4. C : *m'appeler.* — 5. *Le* est omis dans C. — 6. A, B : *l'eure.* — 7. B : *cuers.* — 8. C : *loyaulx.*

L'ung s'en rit, l'aultre s'en plaint
Et complaint;
Ce n'est pas desduit d'enfans.
Aulcuns y sont triumphans
Et vaillans,
Disant : « J'ayme la plus belle »,
Mais la fin[1] est Dieu scet quelle !

Ainsi nostre Fauconnier, très ardamment espris de l'amour du Faulcon, s'efforça[2] par plusieurs fois de fournir son leurre de choses nouvelles; néantmoins jamais le Faulcon n'en[3] tint compte, mais playnement le reffusa, et, jasoit ce que[4] aucunes fois il vint vouler[5] par dessus pour regarder sa proye, toutesfois, quant il n'y voioit[6] chose où il print appétit, tousjours de plus en plus le desdaygnoit, car certes, comme bien apparut après, il prétendoit avoir leurre plus riche, plus parfayt et plus noble. Le Faulconnier, voiant tant de fois son leurre estre reffusé, se trouva totallement perplex et, comme ung amoureux transi et privé de toute contenance, se partit de illec, monta en une salle, se gecta sur une couche et pensa longuement à son affaire. Lequel, estant en ceste melencolicque cogitation, commença[7] ung petit à sommeiller, et[8] songa[9] un songe assez merveilleux, car il luy fut advis que du hault ciel stellifère vit descendre la déesse Venus, clère et rutilant adornée[10] de rays lumineux comme le souleil, decorée de diadesme[11] reluisant et splendifère, tenant en une main le brandon de feu, duquel elle embrase les desirs des povres amoureux et, en l'autre main, l'arc

1. C : Mais *à* la fin. — 2. C : *se força*. — 3. C : *ne*. — 4. C : *qu'aucunes fois*. — 5. B, C : *voler*. — 6. A : *tousfois*; B, C : *véoit*. — 7. C : *commence*. — 8. *Et* est omis dans C. — 9. C : *songea*. — 10. C : *aornée*. — 11. A, B : *deadome*.

turquois et la sajette[1], de quoy elle actaint l'œil et va percer[2] jusques au cueur; laquelle Déesse, estant en une nuée radiant, luy declaira la mode de bien composer ung[3] leurre pour actraire son Faulcon et luy dist en ceste manière :

VENUS.

« Toy, Fauconnier, qui d'amours t'apareilles,
« Resveille-toy, Venus te le[4] commande;
« Tu ne sçés pas se tu dors ou tu veilles;
« Liève-toy sus; j'entens bien ta demande.
« Du leurre avoir aras[5] liesse grande,
« Mais il te[6] fault m'escouter ung petit,
« Car faulconnier qui plaisant vol demande
« Ne parvient pas tost à son apetit.

« Fay ton leurre d'un franc cristal
« Environné d'orfaverie,
« Tout semé à mont et à val[7]
« De mainte noble pierrerie;
« Là soit esmailleure florie,
« Ou faillir pourras au besoing :
« Œil de faulcon voit de trop loing.

« Mectre t'y fault[8] une topasse
« D'un cercle d'or environnée;
« C'est une pierre qui tout passe,
« Sur toutes autres couronnée;
« D'un fin rubis soit rencontrée
« Et d'un[9] saffir à l'environ,

1. C : *sayette*. — 2. C : *perce*. — 3. C : *le*. — 4. C : *le te*. — 5. C : *auras*. — 6. *Te* est omis dans C. — 7. B : *amont et aval*. — 8. B : *fauldra*. — 9. A : *d'um*.

« Se tu veulx avoir belle entrée
« Du plaisant et gentil Faulcon.

« Cassidoyne n'oblie [4] pas
« Et perles que ne sont pas [illegible]
« Diamans taillés par compas
« Et esmerauldes très bien [illegible]
« Camayeux, turquoyses [illegible]
« Fay asseoir par mainte [illegible]
« Et tu viendras à tes [illegible]
« Du plaisant et gent[illegible]

« Sarde, crisolit[illegible]
« Amatiste, jaspe [illegible]
« Et ligure[3] t'es [illegible]
« Il n'est rien [illegible]
« Se tu fais ce [illegible]
« Tu trouveras [illegible]
« Et pourra [illegible]
« Du plaisant [illegible]

« Il te faut [illegible]
« Selon ma [illegible]
« Se tu veulx [illegible]
« Du plaisant [illegible]

Après ce [illegible] d'amour [illegible] veillé, se [illegible] ment de [illegible]

[illegible]

turquois et la sajette[1], de quoy elle actaint l'œil et va percer[2] jusques au cueur; laquelle Déesse, estant en une nuée radiant, luy declaira la mode de bien composer ung[3] leurre pour actraire son Faulcon et luy dist en ceste manière :

VENUS.

« Toy, Fauconnier, qui d'amours t'apareilles,
« Resveille-toy, Venus te le[4] commande;
« Tu ne sçés pas se tu dors ou tu veilles;
« Liève-toy sus; j'entens bien ta demande.
« Du leurre avoir aras[5] liesse grande,
« Mais il te[6] fault m'escouter ung petit,
« Car faulconnier qui plaisant vol demande
« Ne parvient pas tost à son apetit.

« Fay ton leurre d'un franc cristal
« Environné d'orfaverie,
« Tout semé à mont et à val[7]
« De mainte noble pierrerie;
« Là soit esmailleure florie,
« Ou faillir pourras au besoing :
« Œil de faulcon voit de trop loing.

« Mectre t'y fault[8] une topasse
« D'un cercle d'or environnée;
« C'est une pierre qui tout passe,
« Sur toutes autres couronnée;
« D'un fin rubis soit rencontrée
« Et d'un[9] saffir à l'environ,

1. C : *sayette*. — 2. C : *perce*. — 3. C : *le*. — 4. C : *le te*. — 5. C : *auras*. — 6. *Te* est omis dans C. — 7. B : *amont et aval*. — 8. B : *fauldra*. — 9. A : *d'um*.

« Se tu [illegible]
« De [illegible]

« C[illegible]
« [illegible]

[illegible]

Après [illegible]

[illegible]

prist peine et diligence d'accumuler précieuses pierres de toutes espèces et couleurs, ensemble riche et somptueuse orfaverye, desquelles il composa subtillement ung leurre très curieux et singulier qui pendoit à ung bel las de soye, brodé[1] mignonnement de fil d'or de Cypre et semé, d'un[2] costé et d'autre, de lectres grecques et romaines, le leurre bien actainté[3], comme dit est. Et vint le Faulconnier en ung prey[4] herbu, et illec le monstra et gecta si hault, que le Faulcon en eust la congnoissance; sans difficulté aulcune se vint asseoyr[5] sur ledit leurre, prist grant plaisir à regarder l'orfaverie et singulière delectation à veoir la grant habondance et splendeur des belles, bonnes et fines pierres. Et non sans cause, car certes il n'y avoit pierre de tant petite valeur qui ne fust bien[6] suffisante de pacifier ung cueur d'oyseau amoureux. Le Faulconnier, voyant ces choses, s'esjouyt[7] moult[8] fort quant, par l'industrie du nouveau leurre, sans aultrement leurrer, il avoit joissance de son oyseau. Lors congneust clèrement que ung oyseau de haulte helle et mesmement qui a tel courage comme ledit Faulcon, ne demande aultre viande que celle dont le leurre estoit garny, et veult estre traicté ou rapellé d'autre mode que les aultres. Pour lesquelles choses, le Faulconnier print incontinent plume et encre, et composa les vers rimés qui cy-après sont escriptz :

Pour plumaige de louable gibier,
Pour doux[9] regart, ne pour beau traict des yeux,
Ou pour leurre que je sçeusse forgier,
Jamais ne fust le Faulcon gracieux;
Or ay-je fait ung leurre precieulx
Bon au Faulcon, et aux dames propice.

1. c : *brodée*. — 2. c : *du*. — 3. b, c : *actinté*. — 4. c : *pré*. — 5. c : *assoir*. — 6. b : *bien*. — 7. c : *se esjouyt*. — 8 a : *monlt*. — 9. c : *beau*.

A ce propos, je puis dire en tous lieux :
C'est ung grant fait que d'un trait d'avarice.

Plus appéta mon amoureux Faulcon
De ce leurre la plaisante[1] armoirie
Qu'autre[2], perdrix, ne poulle[3], ne chappon,
Car trop luy pleult la riche orfaverie.
Quiconques[4] veult guérir sa maladie,
Leurre d'amours en ce point luy police,
Car en effect, quelque chose qu'on die,
C'est ung grant fait que d'un trait d'avarice[5].

De venir fut habille et diligent,
Si tost qu'il veit du leurre la richesse;
On veult dire qu'Amours vault mieulx qu'argent;
Mais[6] quant à moy, je ne sçay pas où esse[7].
Les ungs ayment de franc cueur, de noblesse,
Sans y penser ne deshonneur ne vice;
Mais, quant ce vient que reffus si les blesse,
C'est ung grand fait que d'un trait[8] d'avarisse.

LE SACRE.

Toutes ces choses acomplies en la forme que dicte est, le soir vint; les tables furent mises, on print refection de boyre et de menger, et, après soupper, le Seigneur du chasteau, ensemble la Dame[9], par manière de passetemps, allèrent veoir leurs[10] oyseaulx, n'en trouvèrent que trois à la perche, c'est assavoir : le Sacre, le[11] Lasnier, et le Tunicien. Au regard du Faulcon, il n'y estoit pas pour l'eure[12]. Ne sçay se

1. A, B : *plaisant*. — 2. C : *Quattre*. — 3. C : *polle*. — 4. C : *Quironque*. — 5. C : *trict dguarice*. — 6. B : *Maig*. — 7. Ce vers est omis dans C. — 8. C : *traic*.
9. G : ensemble *et* la dame. — 10. C : *les*. — 11. *Le* est omis dans C. — 12. C : l'*heure*.

encores il estoit en la compaignie du Faulconnier, mais le Seigneur, grandement esmerveillé de son absence, demanda incontinent qu'il estoit devenu, et se nul savoit nouvelles[1] dudit[2] Faulconnier. Lors, le Sacre, qui de longtemps avoit esté compaignon dudit Faulcon, commença à parler en ceste manière : « Monseigneur et mon maistre et mon bienfaicteulx[3], « ne vous devez esmerveiller du gouvernement de « vostre oyseau, ne du fait de vostre Faulconnier, « car ce n'est pas chose nouvelle; ils ont de pieçà « coustume[4] de aller souvent jouer ensemble, tant « en gibier comme aultrement, et les ay autres fois « trouvez sur ung lit de camp[5] parlant de plu- « sieurs choses touchant amours; néantmoins, je[6] « ne povoye pas bien entendre ce qu'ilz disoient « pour ce que leurs deux bouches estoient si près « serrées l'une de l'autre qu'entre les deux n'y « avoit distance aulcune, et sembloit que Nature, « par subtil et nouvel artifice, eust faict des deux « bouches une. Sachés, Monseigneur et vous, Ma- « dame, que souventefois les ay trouvez faisant « doux embrassemens, et disans l'ung à l'autre « motz actratifz, et aucunes fois vostre Faucon- « nier mètoit l'une main sus la poitrine[7], et l'autre « dessoubz la plume, monstrant signes de fervente « amour et d'ardant[8] affection. » A tant le Sacre, qui parloit comme jaloux, cessa son propos et mist fin à son accusation.

C'est grant fait que de jalousie
Entre deux léaux amoureux;
Tousjours sont jaleux[9], envieux
Et de rien ne sert leur envie.

1. C : *nouvelle.* — 2. *Dit* est omis dans C. — 3. C : bien *faicteur.* — 4. B, C : *accoustumé.* — 5. A, B : *campt.* — 6. *Je* est omis dans C. — 7. C : *poictrene.* — 8. C : *ardent.* — 9. B C : *jaloux.*

Sur toutes gens qui sont en vie,
Les jaloux sont fort vicieux :
C'est grant fait que de jalousie.

L'un dira : « Tu ne la vaulx mye »,
Et l'autre dira : « Je vaulx mieulx »,
Dont souvent ung cueur gracieux
S'en va sans acquerir amye :
C'est grant fait que de jalousie.

LE LASNIER.

Quant le Sacre eust clèrement demonstré sa jalousie, le Lasnier pareillement, soy reputant infortuné [1] d'avoir perdu ung tel bien comme l'amoureuse acointance du Faulconnier, par mauldicte envie qui luy serroit le cueur [2], commença à conspirer cruelles machinations et ymaginer moyens par lesquelx il peult [3] publier et ventiller le cas amoureus, l'amour ardant [4], l'ardeur enflamée, la flame [5] fervente, la ferveur véhémente d'entre le Faucon et le Faulconnier ; et, combien qu'il eust grant familiarité entre lesditz oyseaulx, ce non obstant, le Lasnier s'efforça tousjours de monstrer par une raison que peu de honneur [6] avoit ès termes, parolles, regardz, touchemens, signes, manières et approches que les deux amoureulx faisoient l'un à l'autre. Et [7] ainsy ledit Lasnier fist deuz choses, c'est assavoir : donna à congnoistre l'envie qu'il avoit au cueur, et declayra le fait des povres transis en amours ; dit oultre plus qu'il avoit veu le repositoire des joyaux du Faulcon, comme sonnettes, gietz, longues, chapperons, aneaux, cheynes [8] et leurres, garnis d'or et d'argent et de pierrerie, et luy sembloit proprement que ce fust la

1. C : *informe*. — 2. B : *cuer*. — 3. B : *peut*; C : *peust*. — 4. C : *ardent*. — 5. C : *fleur*. — 6. C : *d'honniur*. — 7. *Et* est omis dans C. — 8. B : *chesnes* ; C : *chaynes*.

boutique d'un mercier ou orfèvre demourant à Paris sur Petit Pont, ou sur le Pont aulx[1] Changes[2].

Cueur envieux, ennuyeux[3],
Quant il veult à aultruy nùire[4],
Ne peut rien que soy destruyre,
Dont les aultres sont joyeulx.

Tant soit fort malicieulx,
Son honneur[5] ne peut conduire
Cueur envieux, ennuyeux[6].

Les Déesses et les Dieux
Ung jour les firent mauldire,
Disant qu'il n'estoit riens[7] pire
Que trouver en plusieurs lieux
Cueur envieux, ennuyeux[8].

LE TUNICIEN.

Quant le Sacre et le Lasnier eurent desgorgé leur mauldit venin, s'avança ung oyseau d'outre les fleuves[9] marins, nommé Tunicien, qui de sa propre nature ressemble au corbeau, car il est voulentiers raporteur de faulces nouvelles. Il ouvrit le bec, il commença à parler et advertist le Seigneur et la Dame en ceste manière : « J'ay de longtemps veu les « tours et[10] façons du Faulconnier et du Faulcon, « et les ay plusieurs fois trouvés où ilz faisoient « grant chière et estoient delibérés de faire beau-« cop[11] de choses qui seroient longues à raconter. « Une foys entre les autres, le Faulcon se leva d'au-« près de moy, lequel je suivy à la trasse jusques

1. C : *au*. — 2. B : *aux change*. — 3. Ce mot est omis dans C. — 4. C : *nuyr*. — 5. C : *homme*. — 6. C : *envieux*. — 7. B, C : *rien*. — 8. C : *envieux*. — 9. C : *fluves*. — 10. Le mot *est* est omis dans A et C. — 11. C : *beaucoup*.

« à la chambre du dessusdit Faulconnier, et illec « veis qu'il le baisoit et luy disoit : « Reveillés-« vous, mon amy. » A laquelle voix, tous les « esperis du Fauconnier furent soudainement esveil-« lés[1], et alors luy dit le Faulcon : « Mon amy, « j'ay pensé ceste[2] nuyt de faire une alliance avec « vous, par laquelle vous m'apelerés *vostre esperance* « et je vous nommeray *mon refuge*, et veul que met-« tés[3] la main sur ma poictrine, et me jurés en « léaulté que, pour quelconque aventure ou fortune « qui vous puist avenir, jamais ne fausserés ceste « aliance. » Après ces parolles ou semblables, le Tunicien, faulx rapporteur, fit silence et mist fin à sa narration detractoire.

Faulx-Raport tousjours raporte
Plutost le mal que le bien;
A l'oreille ou à la porte
Faulx-Rapport tousjours raporte;
De cela ne se[4] deporte
Le mauvais Tunicien.
Faulx-Rapport tousjours rapporte
Plus tost le mal que le bien.

En escoutant, faisant le guet,
Pour plus agraver la matière,
Ung petit chien, nommé Pesquet[5],
Parla de langue trop legière,
Disant : « Je congnois la manière
« Du Faulcon et du Faulconnier.
« Ils s'entr'aiment[6] d'amour entière
« Et si n'est pas d'uy[7] ne d'ier. »

1. B : *reveillés*. — 2. A, C : *cest*. — 3. C : *mettiez*. — 4. C : *ce*. — 5. C : *Pasquet*. — 6. C : *s'entrement*. — 7. C : *d'huy ne d'yer*.

Telles langues, avantagières
A faulx rappors continuer,
Sont[1] communement messagières
Pour les maleureux engluer,
Prestes[2] de soubdain argüer,
Disant : « J'ay droit et non pas tort ».
De faulce langue, faulx rapport.

Ung mauvais raport
Est ung trait de mort,
Trésor de tristesse;
N'est venin tant ort,
Ou poison, ou sort,
Qui tant le cueur blesse;
C'est fin de liesse,
Separant accord,
Esmouvant discord,
Douleur et destresse,
Qui jamais ne cesse,
De parler à tort[3].

LE FAULCON.

Semblablement les autres trois chiens, Broctin, Mirault et Baudet jappoyent contre l'onneur[4] du Faulcon, et disoient parolles exorbitantes en divulgant les amours de luy et du Faulconnier. Or estoit, à ceste heure, le Faulcon en ung lieu assez prouchain, duquel il povoyt facillement oyr[5] tout ce que par jalousie, envie et faulx raport estoit proposé contre luy, lequel, voyant son embusche descouverte, sa

1. A : *Font*. — 2. A : *prestres de;* C : *prestres et*. — 3. On peut rapprocher de ce passage un rondeau contenu dans *la Vray disant Advocate des Dames*, t. X de ce *Recueil*, p. 263. — 4. C : *l'honneur*. — 5. C : *ouyr*.

renommée blessée, son honneur maculé, ses amours revellées, soudainement perdit contenance, piteusement se pasma, haultement s'escria, lermes [1] habondamment gecta [2], très amèrement souspira et, en effect, toute douleur, pitié et amaritude demonstra. Et, à son retour de pamoison, recommença à faire dolentes exclamations, terribles querimonies, langoureuses complainctes, piteuses lamentations, et parla en ceste manière :

« O Faulx-Raport envieux,
« Dangereux,
« Plein de venim et malice,
« Tu fais mon [3] cueur langoureux
« Et piteux
« Par ton mauldit malefice;
« Le souspirer [4] n'est propice;
« Par ton vice
« Ay dueil melencolieux.
« Puis que venir ne peut mieux,
« Mes yeux en feront [5] l'office.

« Mon amour est descouverte,
« Las quel [6] perte !
« O povre amoureux Faulcon [7],
« Par maulvaise langue ouverte,
« Sans deserte,
« Tu perdras ton bon renon !
« Te dois-tu tuer ou non,
« Pour ton non

1. B, C : *larmes*. — 2. C : *getta;* le mot qui suit est omis. — 3. Ce mot manque dans C. — 4. C : *souspir*. — 5. C : *feroient*. — 6. C : *quelle*. — 7. C : *faulcon amoureux*.

« Effacier à ton povoir?
« Nenny; tu auras rayson
« Et sens[1] bon
« Contre ce dur desespoir.

« J'ay des douleurs et destrois
« Plus de trois,
« Et desconfort me traveille[2].
« Gentil Faulconnier courtois,
« Las quel pois
« Vostre leurre m'appareille!
« O jacinte nompareille,
« Très vermeille[3],
« Beau diamant et turquoyse,
« Par vous ne sçay se je veille
« Ou sommeille,
« Et ne sçay que mon cueur poise. »

Après ces motz, cuidoit le piteux Faucon continuer sa lamentable complainte, mais la très grant habondance de souspirs qui procédoient sans ordre et coup sus[4] coup de son doloureux cueur[5] luy interrompirent et sincopèrent la parolle, tellement qu'il n'eut plus puyssance de proférer lettres, sillabe, ne diction, mais se partit d'ilec, entra en ung vergier et [rencontra] soubz une treille le Faulconnier, qui encores ne sçavoit riens de ces nouvelles et ne l'attendoit pas à ceste heure. Alors doublèrent les douleurs au povre Faulcon en regardant le object et la cause de son malleur[6], recommença à faire nouvelle exclamation, tissue de piteux regretz, non pas par manière de balade, virelay, rondeau ou taille

1. A, B, C : *sans.* — 2. B, C : *travaille.* — 3. C : *merveille.* — 4. C : *sur.* — 5. B : *cuer.* — 6. B : *malheur;* C : *maleur.*

difficile, mais en gros langaige, en rudde façon et en rime toute commune, comme le lecteur pourra veoyr cy-dessoubz[1] :

LE FAULCON.

« Ha ! Faulconnier, ton acointance
« Me tourne à griefve desplaisance ;
« Ton leurre fait, par artifice,
« Fist embraser mon avarice
« Et les pierres tant precieuses
« Me semblèrent delicieuses.
« Quant je[2] y pris delectation.
« Las ! c'est à ma confusion ;
« Or est nostre cas descelé
« Et au Seigneur tout révélé ;
« La Dame en est bien advertie
« Et par envieulx pervertie.
« On a tant dit de faulx rapors
« Que autant nous vaulsist estre mors ;
« Chascun a getté sa goulée
« Parlant sur nous à la volée[3]
« Et pourtant, Faulconnier gentil,
« Pour eviter tout ce babil
« Et pour apaiser mon couraige,
« Puis que j'ay plumes et pennage
« Plus ne vueil ycy demourer.
« J'ay entrepris de m'esorer[4],
« Ung jour de beau temps qui viendra,
« Si hault que nul ne me prendra.

1. C : *cy-après*. — 2. A, B : *g'y*. — 3. A : *voulée*. — 4. C : *mesurer*.

« G'iray [1] prendre perche et apuy
« Es montaignes, devers le Puy,
« Ou en Auvergne quelque part.
« Après mon douloureux départ,
« Cerchez [2] amours en aultre lieu,
« Car de ceste heure dis adieu.
« Plus ne feray de demourée[3],
« Quant par vous suis deshonnorée.
« Adieu vous diz cent mille fois;
« Vous demourez [4], et je m'en vois.

« Ne pensez plus au plaisir de mes yeulx,
« Mais regretés nostre folle acoinctance,
« Et ayés bien tousjours en souvenance
« Les faulx rapors des mauldiz envieux.

« Puisque jaloux, faulx et injurieux
« Ont fait briser l'amoureuse aliance [5],
« Ne pensés plus au plaisir, etc. [6].

« Prenés soulas et vous tenez joyeux;
« D'autres dames trouverés à [7] plaisance;
« Tant que ma voix aura force et puissance,
« Je vueil gecter cry melencolieux.
« Ne pensez plus au [8] plaisir [9].... »

LE FAULCONNIER.

Quant le Faulconnier eut entendues les dures et piteuses nouvelles, comme ung homme desnué de sens par force de cruelle desolation, se partist du

1. c : *Je* iray. — 2. b : *Cerchés;* c : *Cherchez.* — 3. c : *demourance.* — 4. c : *demourrez.* — 5. b : *acointance.* — 6. b complète ce vers : *Ne pensés plus au plaisir de mes yeulx.* — 7. c : *à* est omis. — 8. c : *qu.* — 9. b aj. : *de, etc.*; c aj. : *etc.*

vergier, se getta sur une couchette tout pasmé, transy et esvanouy [1]. Fust longtemps en cest estat, tordant les mains, serrant les dens, changeant couleur, l'une foys pale ou blesme, l'autre fois ternie ou cendrée; et, après qu'il eut une pièce tenue ceste contenance, commença d'entrouvrir[2] les yeulx, de desserrer la bouche et, comme homme parplex et fantastique et esgaré, dist une balade en la forme et manière qui s'ensuit :

« Las, où suis-je? Suis-je en ung[3] autre monde?
« Ou suis-je mort, ou suis-je encores vif?
« O dure voix, terrible et furibonde,
« Qui me frappe d'un dart pénétratif!
« Se[4] j'ay le cueur [ainsy] foible et pensif,
« Non sans cause certes ne sans raison [5],
« De plusieurs pars me fault estre passif[6],
« Et tout pour vous, ô gracieux Faulcon!

« Ressembler puis en fortune inféconde
« Menelaüs, le roy suppellatif,
« Quant il perdit d'Elaine la faconde,
« Dont il souffrit soucy lamentatif.
« J'ay eu soulas en mon temps premitif,
« Et maintenant, par estrange façon,
« Suis assailly de torment excessif,
« Et tout pour vous, ô gracieulx Faulcon!

« Mes povres yeux, où desplaisir habonde,
« Gectent lermes [7] en nombre infinitif;
« Mon dolent cueur[8] est desjà[9] sitibonde[10]

1. c : *s'esvanouit*. — 2. Ce mot est omis dans B. — 3. *Ung* m. dans c. — 4. c : *Si*. — 5. B : Non *saas* cause certes ne sans *cause*. — 6. c : *pensif*. — 7. B, c : *larmes*. — 8. B : *cuer*. — 9. c : *jà*. — 10. Lat. *sitibundus*, qui a soif.

« De mort prochaine ou de confort hastif;
« Trop me repens d'avoir esté datif
« Du leurre fin, qui estoit riche et bon,
« Car Faulx-Raport est mon accusatif,
« Et tout pour vous, ô gracieulx Faulcon.

« Prince, soyés vers moy consolatif
« Et mitiguez ma desolation;
« Considérés que j'ay mal destructif,
« Et tout pour vous, ô gracieulx Faulcon. »

Après que le Faulconnier eut prononcé ceste balade, voyant que ces cris, pleurs et gemissemens ne servoient d'aultre chose que de augmenter ses douleurs, il donna ung peu de repos à sa langue, de respit à ses yeulx, se partist du chasteau et commença à déambuler sur la chaussée d'ung estang; regarda longuement l'eau et prist[1] aucun petit de passe-temps à veoir les grans poissons, qui poursuivoient les petis, pour en faire leur proye. Luy estant en ceste fantaisie, fut apperçu de la Dame du lieu qui, par la fenestre de sa chambre de secret, l'appela[2] haultement et fist monter vers elle, luy monstra face troublée, visaige courroucé, regard dedaigneux, puis luy dist en ceste manière :

LA DAME DU CHASTEL[3].

« Faulconnier, vous m'avés desçeue,
« Comme meschant homme et paillart;
« Je cuydoye estre bien pourveue
« De Faulconnier gent et gaillart,
« Mais, puisque vous estes regard,

1. C : *point.* — 2. *L'* est omis dans B. — 3. C porte simplement : LA DAME.

« Sans foy, sans crainte et sans raison,
« Pourchassés-vous en aultre part;
« Partir vous fault de ma maison.

« Séans[1] vous fis parvenir
« Et venir
« Entre mes servans nouveaulx.
« Pour duire, pour maintenir
« Et tenir
« En bon estat mes oyseaulx;
« Or voy-je que les plus beaulx
« Et léaulx[2]
« Mettez à perdicion,
« Quant par leurres et appeaulx
« Desléaulx[3]
« Avés gasté mon Faulcon.

« Gardé l'avez en soraige,
« En jeune aage
« Et gouverné longuement;
« Puis, quant il a pris pennage,
« Son courage
« Est changé, ne sçay comment.
« Par vostre advertissement,
« Faulsement,
« Par doulx et subtil langage
« L'avés traicté follement,
« Tellement
« Qu'il est devenu ramaige[4]. »

Quant la Dame eut proposée ceste invective contre le Faulconnier, il cuyda soubdainement respondre et

1. C : *Céans.* — 2. C : *loyaulx.* — 3. C : *desloyaulx.* — 4. C : *rimaige.*

faire ses excusations verbales, mais elle, toute indignée, luy tourna le dos, se bouta en sa chambre de parement et apela certain nombre de gens pour parler d'aultre matière. Pourquoy le Faulconnier, frustré de son intencion, se trouva tant vergongneux qu'il eust voulu estre mort. Se partit du lieu tout desesperé, tout transy, tout hébété; chevaucha longue espasse sans tenir voye ne sente, comme ung homme privé de sens, desnué de memoire, despoullé[1] d'entendement, regretant sa vie, blamant sa[2] destinée, arguant sa fortune, maudisant les langaiges de Jalousie, execrant les accusations d'Envie, anathematisant les querelles de Faulx-Rapport.

L'ACTEUR.

Telz sont les fais du service d'Amours;
Telz sont les tours et[3] assaulx dangereux.
Quant on y a emploié tous ses jours,
Et longs et cours, on treuve pour secours
Et pour ses jours desplaisir douloureux;
Les amoureux sont souvent langoureux
Et maleureux par dangier qui les blesse,
Car en amours a plus deul que liesse.

O folle jeunesse
Qui amours embrasse,
Ta rudde simplesse,
Ne sçet qu'elle brasse;
Ne quiers plus la grace
D'amours feible et vaine;
Qui suit ceste trace
Ne vit pas sans peine.

Comme les deux amans fussent tous deux partis

1. B C : *despouilé*. — 2. B : *blasmt* sa *d*. — 3. C : *des*.

de la fortresse, soubs la conduite de Desespoir, qui les cuidoit mener jusques aux portes de Mort, l'un tira vers Orient, l'autre vers Occident[1], et ne sçeurent rien l'un de l'autre, car leur partement fut tant soudain qu'ilz n'eurent loisir de conferer ensemble de leurs besongnes. Or, chevaucha le Faulconnier sans prendre garde à son chemin, sans tenir bride ne rène et sans picquer de l'esperon; fist tant par ses journées qu'il arriva en une maison champestre, laquelle, par force de morbe pestilencial, estoit totallement evacuée de gens et de bestes. Illec mist pied à terre, abandonna son cheval, entra ou domicille, s'assist sur le bort d'une couche, commença à rememorer son cas, ses douleurs, son infortune[2]. Et fust en ceste cogitacion l'espace de cinq ou six heures, sans demander à boyre ny à menger. Mais aulcunnes fois, comme entre deux verdes une meure, luy revenoit une pensée de la beaulté du Faulcon, et cela luy suffisoyt pour opulente et plentureuse refection. Et, pour ce que nature humaine ne peut longuement durer sans aucune reffocillation ou quiétude, la longue atédiation et multiplication des regrectz, ennuis sur ennuys, pleurs sur pleurs et cris sur cris, furent cause de luy faire cliner la teste et de[3] sommelier ung petit.

CUPIDO.

Le Faulconnier lors s'endormist,
Mais, durant sa dormition,
Cupido devant luy se mist
En déifique vision;
Pour faire revelation
D'aulcunne matière amoureuse,

1. A : *Octident*. — 2. C : *et sa fortune*. — 3. Le mot *de* est omis dans C.

Fist apparente ostension
De sa face très lumineuse.

Cupido tenoit en la main
Le dart à pointe riche et fine
Dont il perche[1] le cueur humain
Quant au feu d'amours il l'affine[2];
Au Faulconnier, qui sans courtine
Dormoit en la povre maison,
Monstra face doulce et benigne
Et puis luy dist ceste raison :

« Faulconnier, qui fais à rebours
« De ce que doit faire ung amant,
« Je, Cupido, le Dieu d'amours
« Te viens[3] conseiller en dormant.
« S'il est vray que tu aymes tant
« Le Faulcon, que tout homme prise,
« Tu dois retourner[4] tout batant
« Pour achever ton entreprise[5].

« Se Fortune, qui est diverse,
« Te monstre ung petit son oultrage,
« S'elle te fiert ou te reverse,
« Dois-tu pourtant perdre couraige ?
« C'est trop mesprisé ung tel gaige
« Comme[6] le Faulcon ennobly
« Quant pour ung peu de fol langaige
« Tu le veulx jà mettre en obly.

« Cuides-tu faire les beaulx saulx
« Et vivre d'amoureuse sorte,

1. C : *perce.* — 2. C : il *affine.* — 3. A, C : *vient.* — 4. C : *retorner.* — 5. C : *entreprinse.* — 6. C : *commis.*

« Sans sentir les cruelz assaulx[1]
« De Danger, qui garde la porte?
« Danger a la force tant forte,
« Tant dur, tant fort et fier effort
« Que les plus fors cueurs desconforte
« Quant il s'efforce bien et fort.

« Paris, le beau filz d'Eccuba,
« Sans grans danger n'eut pas Helaine
« Et en fin[2] il en succumba
« Par mort et par guerre villaine.
« Jason, à qui beaulté humaine
« Par tous les Dieux fust accordée,
« Souffrit[3] ennuy mainte sepmaine,
« Pour avoir la belle Medée.

« Te souvient-il point[4] de Dido
« Et de Enéas, filz de Venus,
« De Narcisus, de dame Equo,
« De Tibé et de Piramus?
« Ovide en met ung cent et plus
« Qu'Amours fist jadis tourmenter;
« Pour eviter motz superflus,
« Je ne les veulx pas reciter.

« Aulcunne[5] fois tristesse dure
« Convient endurer et souffrir;
« A soucy, à peine, à froidure
« Se doit ung amoureux offrir,
« Mais, s'il parvient[6] à son desir,
« Après ces tourmens anormaulx,

1. C : *assault*. — 2. C : Et en *la* fin. — 3. C : *Souffrir*. — 4. C : *pas*. — 5. C : *Aucunes*. — 6. C : Mais s'il *est prins*.

« Tu doibz sçavoir qu'un seul plaisir
« Fait oublier cent mille maulx.

« Qu'esse d'ung gracieux baisier [1],
« Ou [2] d'ung ris gecté doulcement ?
« N'esse pas pour faire appaisier [3]
« Toute peine et cruel tourment ?
« Qu'esse d'ung doulx atouchement,
« Qu'esse des [4] beaulx motz qui sont diz,
« Qu'esse de tel esbatement ?
« N'esse pas ung droit paradis ?

« Il n'est point de telz biens au monde
« Que ceulx qu'Amours donne et depart;
« Pour tant ne deviens vacabonde,
« Mais pense d'en gaigner ta [5] part.
« Retourne avant qu'il soit plus tart,
« Tu as trop longuement erré;
« Va contempler le doulx regard
« Du Faulcon que tu as leurré.

« Rapport, Envye et Jalousie,
« Qui tous maulx sçavent procurer,
« Sans pitié et [6] sans courtoisie,
« Ont voulu de toy murmurer;
« Mais, quoy, il te fault endurer
« Et rire avec les esbatans.
« Ung mal ne peut tousjours durer
« Après la pluye le beau temps.

« Retien tout ce que je t'ay dit,
« Prens les motz que je te presente,

1. Ce vers manque dans c. — 2. c : *Qu'esse*. — 3. c : *appaiser*. — 4. c : *de*. — 5. B : *autre* part. — 6. c : *ne*.

« Obéys moy sans contredit,
« Entretien l'amoureuse sente;
« Va veoir[1] la beaulté excellente
« Du Faulcon et plus ne séjourne.
« J'ay fait ma legation gente[2];
« Adieu[3] te dis, je m'en retourne. »

Après ceste remonstrance faicte par Cupido le Dieu d'amours, le Fauconnier ouvrit les yeux, regarda autour de soy et ne vit âme; commença à penser à la vision et revelation[4] qui[5] luy avoit esté jà faicte. Il lermoya en souspirant, souspira[6] en regretant, regreta en recordant la persuation déifique, et rememora la beaulté, doulceur, gracieuseté, doulx regart, bel accueul[7] et honeste maintien du Faulcon. Et, en pensant à ces choses, reprist vigueur, confort, conseil, courage[8] et audace, descendist de la chambre, trouva son cheval peissant[9] en ung prey; monta[10] incontinent dessus et jura que, maulgré la jalousie du Sacre, l'envie du Lasnier, les rapors du Tunicien et les abais des maulvais Chiens, toute sa vie n'oblira le Faulcon, mais l'aymera jusques à la mort. Et, à ceste heure, fist promesse à Dame Venus que jamais ne séjourneroit en ung logis plus de une[11] nuyt, tant qu'il eust certaines nouvelles de ses amours.

L'ACTEUR.

Or, avoit le Faulcon prins son vol depuis le chasteau jusques à l'entrée d'ung bois, regardant de quel part et à quel vent il se pourroit essorer; mais

1. C : *vois*. — 2. Le mot *gente* manque dans C. — 3. A : *Adiu*. — 4. A : *Rruelation*. — 5. A : *qu'il*. — 6. A : *spuspira*. — 7. C : *accueil*. — 8. B : confort, couraige, conseil et audace. — 9. Le mot *peissant* manque dans C. —10. C: *il* monta. Le mot *incontinent* manque.—11. B : *d'une*.

Phebus emporta sa lumière oultre la Mer Occéane et donna[1] lieu à Phebé, qui tantost amena sur terre la tenebreuse nuyt, par quoy le Faucon tout esgaré fust contraint de percher illec et passer ung petit de temps, attendant l'aventure. Et, quant vint environ la mynuyt, regarda vers le ciel et veit descendre une moult noble Dame ayant face angelique, decorée d'un subtil vestement, cler, lumineux, transparent et diaphane, portant[2] sur son chef une couronne garnie très richement de pierres precieuses et perles de conte, semées tout à l'entour de fin esmail[3] et plaisant dyapreure. Laquelle Dame serieusement et en toute gravité se vint rendre devant le Faulcon, le regarda assés longuement d'un œul[4] courtois et amiable, puis après de sa langue faconde, commença à proferer les gracieuses parolles qui s'ensuivent[5] :

RAISON.

« Je suis Raison, princesse de vertus,
« De tout honneur la nourrice et la mère;
« Par mon fait sont les vices abatus
« Et cueurs[6] humains de grace revestus.
« Pour militer contre folie amère
« Il n'est engin, tant soit[7] Tulle ou Homère[8],
« Qui puist avoir de bonnes meurs foison
« S'il ne joyst[9] du saige de Raison.

« Je viens à toy, ô Faulcon ignorant,
« Povre de sens, privé de sapience;
« Je viens à toy, legièrement courant,
« Car j'ay pitié quant je te vois mourant
« Par folle erreur et par impacience.

1. B : *donne.* — 2. A : *portaut.* — 3. C : *esmal.* — 4. C : *œil.* — 5. C : qui *ensuyvent.* — 6. A : *ceurs.* — 7. C : tant soit-*il.* — 8. B : *Tule* ou *Omère.* — 9. C : *jouyst.*

« Tu peulz pencer que ce n'est pas science
« De demourer en ung[1] dangereux pas:
« L'homme discret chemine par compas.

« Comment euz-tu couraige ou hardiesse
« De desploier le regart de tes yeulx
« Sur la beaulté, sur la clère jeunesse,
« Sur le leurre, sur[2] la belle richesse
« Du Faulconnier qui te cerche[3] en tous lieux?
« Certes, Faulcon, tu devois pour le mieux
« Garder honneur, vergongne et ignorance;
« Par[4] les deux yeulx entre concupiscence.

« Tu as commis, non pas ung simple vice,
« Mais deux forfais par ta grant lascheté;
« Tu es entré en l'amoureux service
« Premièrement par le trait[5] d'avarice,
« Secondement pour querre volupté,
« Et, se tu dis que toute honnesteté
« Tu as trouvé au Faulconnier begnin,
« Devers la queuhe[6] est tousjours le venin.

« Quelle est la fin où les amoureux tendent,
« En poursuivant leur amoureuse queste?
« Quel est le bien et grace qu'ilz[7] attendent,
« Quant tous les jours s'efforchent[8] et contendent
« De parvenir à gaing ou à conqueste?
« L'un se complaint, l'autre fait sa requeste,
« Mais je te dis qu'après melencolie
« La fin d'amours n'est que toute folie.

1. Ce mot est omis dans A. — 2. Ce mot est omis dans C. — 3. C : *trace.* — 4. A, B : *Pour.* — 5. A : *par traict.* — 6. C : *queue.* — 7. B : qu'*il.* — 8. C : *s'efforcent.*

« Combien qu'on peult argüer sur ce point
« Que par amour on entre en mariage,
« Pour tant amour blasmer ne se doit point,
« Car on acquiert, par fine amour qui point,
« Le sacrement[1] qui augmente lignage.
« Les amoureux, plains du subtil langaige,
« Font de telz motz leur targe et leur pavais[2],
« Mais, pour ung bon, dix en est de mauvais.

« Cent mille maulx par Amours sont venus,
« Tous divers cas et dangiers inhumains;
« Troïens en sont en cendres devenus,
« Maulgré Priam, Hector ou[3] Helenus,
« Par Grès puissans qui y mirent les mains.
« Fureur d'amours fist jadis aux Romains
« Femmes ravir et les Sabines prendre :
« Ardant desir fait maint mal entreprendre.

« Bien fut pugny Appius Claudius,
« Quant il cuida Virgine violer.
« Pareillement dit Tytus Livius
« Qu'on exilla le filz Tarquinius,
« Quant par force vint Lucrèce[4] acoler;
« Mais, qui vouldroit les livres recoler,
« On trouveroit exemples[5] largement :
« Folz amoureux n'ont point d'entendement.

« En son jardin Susanne[6] se lavoit
« Quant des vieillars cuida estre grevée,
« Et Bersabé nouvelles ne sçavoit
« Du roy David qui espié[7] l'avoit

1. B : *secrement.* — 2. B : *pavois.* — 3. C : *et.* — 4. C : *Lucresse.* — 5. C : *exemple.* — 6. C : *Suzanne.* — 7. C : *espiée.*

« Quant elle estoit en sa chambre privée;
« Mieulx eust valu qu'elle se fust lavée
« Les huys fermés pour tous maulx evader :
« On ne se peut trop seurement garder.

« Femme se doit honnestement tenir
« De beau maintien, de belle contenance,
« Peu se monstrer, peu aller, peu venir,
« Qu'elle ne puist à honte parvenir
« En frequentant trop diverse acointance
« Et de Dyna doit avoir souvenance,
« Qui trop ala, dont elle fut ravie[1] :
« On doit aymer honneur comme sa vie.

« Note ces motz, ô Faulcon esgaré,
« Note ces motz, et saigement te garde;
« De retourner soies tout preparé
« Pour ton honneur estre mieulx reparé;
« Affin que nul en mal ne te regarde
« Ne doute rien, prens moy pour sauvegarde;
« Je te seray[2] confort, conseil et dame :
« Qui veult bien faire, il ne doibt doubter ame.

« Repren[3] ton vol par devers les oyseaulx,
« Que tu lessas par folle insipience;
« Tu ne craindras ne les vens ne les eaulx,
« Bestes ne gens, dames ne damaiseaulx,
« Quant tu auras necte la conscience.
« Encline-toy soubz noble obedience ;
« Vis selon[4] Dieu; garde-toy desormais :
« Amendement vault mieulx tard que jamais. »

1. Genèse, XXXIV. — 2. B : *feray.* — 3. C : *Reprens.* — 4. A : *selond.*

Quant Dame Raison[1] eut faicte ceste prouffitable exhortation, elle tint silence pour ung tandis, et se monstra toute delibérée de ramener le Faulcon ou chasteau, le remettre en son premier lieu et restituer en son premier honneur. Lequel Faulcon, voyant la bonne affection de Raison et pesant à la balance les beaulx motz qu'elle avoit proferés, considerant aussi que ne povoit mieulx faire que croire son bon conseil, determina, promist et proposa; retourna incontinent se mettre en tout debvoir et diligence et faire à son bon pouvoir, comme se le cas ne fust point advenu. Non pas qu'il en voueille mespriser ou prendre en haine le Faulconnier, car il ne sçairoit[2], mais le veult tant qu'il vivra louer, exaulcier et aymer en tout honneur, discretion et bonne signification. Et ainsi, combien que le Faulconnier, à la subgestion[3] de Cupido, dieu d'amours, s'efforceast de querir, chercher[4] et reclamer le Faulcon, pour de plus en plus consolider et entretenir la première acointance, toutefois, par la bonne industrie ou sollicitude de Raison, furent longtemps sans aprocher, sans veoir l'ung l'autre et conferer ensemble. Je ne sçay qu'il en[5] advint après.

L'ACTEUR.

Moy qui suis present à l'istoire[6]
Et la congnois tout à delivre,
Je l'ay redigée en memoyre,
Comme par escript la vous livre.
Pour demonstrer qu'Amours enyvre
Et baille aux amans le boucon,
J'ay composé ce petit livre,
Qu'on peult appeller *Le Faulcon.*

Finis.

1. C : *madame* Raison. — 2. B : *sçaroit;* C : *sçauroit.* — 3. B : *subjection.* — 4. B : *sercher.* — 5. Le mot *en* est omis dans B. — 6. C : *histoire.*



La Resolution d'Amours.

Cette pièce, comme tant d'autres petits poëmes que nous avons insérés dans ce *Recueil*, est une satire contre les femmes, mais elle se distingue de la plupart des compositions analogues par une certaine originalité. Tandis que le *Rommant de la Rose* et le *Livre de Mathéolus* formaient le fonds commun et l'arsenal duquel nos poëtes anonymes tiraient d'ordinaire leurs épigrammes, l'auteur de la *Resolution d'Amours* semble plutôt s'être inspiré des *Quinze Joyes de Mariaige*. On doit lui savoir gré de n'avoir pas suivi les errements de la plupart de ses contemporains et d'avoir évité cette longue série d'exemples tirés des Ecritures et de la mythologie, dont l'énumération fastidieuse est presque un élément nécessaire des satires dirigées contre les femmes, à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. Si le langage est violent et quelquefois trivial, il se fait remarquer par une véritable énergie et par une vigueur peu commune. On sent sous cette âpre écorce un esprit mordant et original, qui s'est formé à l'école de Villon et de Coquillart.

Les exemples de ce genre de poésie à l'époque dont nous parlons sont fort rares; à ce titre, la *Resolution d'Amours* ne saurait manquer d'exciter l'intérêt et la curiosité de nos lecteurs. L'esprit satirique, si vigoureusement caractérisé dans Rutebeuf et dans nos anciens fabliaux, semble avoir subi un temps d'arrêt par suite de la vogue obtenue par les moralités. Ce ne furent plus les poëtes proprement dits, mais les auteurs de farces et les conteurs qui en conservèrent seuls la tradition que devaient recueillir plus tard Régnier, La Fontaine et Molière.

La *Resolution d'Amours* est une des pièces les plus difficiles à comprendre et à expliquer que nous ayons rencontrées jusqu'à présent, et nous avouons n'être pas parvenus à en élucider toutes les obscurités. Quelques particularités de langage permettent de croire que ce poëme a été composé par un Picard ou par un Normand; c'est du moins aux provinces du Nord que nous reportent des mots tels que *pluc* (v. 22), *parmet* pour *permet* (v. 49), *meurant* pour *mourant* (v. 66), *josne* pour *jeune* (v. 90, 330), *sèche* pour *souche* (v. 117), *horme* pour *orme* (v. 117), *cariage* (v. 174), *caboche* (v. 191), *houllier* (v. 202), *pigneresse* (v. 348), etc.[1].

Mais, quelle qu'ait été la patrie de l'auteur, les allusions à Montfaucon et au Châtelet semblent bien indiquer que la *Resolution* a été écrite à Paris. C'est également à Paris qu'a été imprimée la plaquette dont voici la description :

1. Comme Pierre de la Vacherie (voy. p. 56), l'auteur de la *Resolution* compte pour une syllabe les terminaisons muettes *e, ent,* dans les verbes : *voye* (v. 94); *soye* (v. 426), *avoye* (v. 431); *soyent, soient* (v. 64, 107); *prient* (v. 67); *ayent* (v. 74); *gettoient* (v. 338). Cette règle prosodique paraît avoir été propre aux provinces du Nord. Elle n'est pourtant pas observée aux v. 210, 214 et 256 de notre poëme.

La resolu // cion damours. — ¶ *Cy finist la resoluciõ // damours. S. l. n. d.* [*Paris*, *vers* 1480], in-4 goth. de 8 ff. de 32 lignes à la page, sign. A.

Le titre ne contient que les deux lignes reproduites ci-dessus; il n'est orné d'aucun bois; le v° en est blanc.

Les caractères sont ceux dont se servait Pierre Caron ou le Caron, imprimeur à Paris, dont on connaît une impression datée de 1470 (*L'Aiguillon de l'Amour divin de S. Bonaventure, traduict par Gerson*), et une datée de 1489 (*Les Faictz de maistre Alain Chartier* [1]).

Biblioth. du baron James E. de Rothschild (exempl. de M. le baron J. Pichon, n° 486 du *Catal.*).

La Resolucion d'Amours.

ombien que l'indignation
De Dieu nous soit bien fort doubteuse
Et la grande mutation
De Fortune très oultraigeuse,
La mort aussi si perilleuse
Qu'elle ravist tout, hault et bas,
Si trouvay-je plus dangereuse
Venus en ses [2] menus esbas.

C'est elle qui tient en ses [3] roitz
Les entendemens et espritz
Des clercs, des princes et des roys,
Qu'elle a chassez, venez [4] et pris,

1. A partir de 1492, on ne trouve plus que le nom de Guillaume Caron. Voy. Maittaire, t. II, p. 297.
2. Imp. : *ces.* — 3. Imp. : *ces.* — 4. Du latin *venari.*

Et le feu au cul si espris
Qu'en dueil et en confusion
Ilz furent[1] comme folz surpris
Par la forest d'Abusion.

Las! qui sert si sotte déesse
Il est bien digne qu'on le tonde,
Car ainsi que fort en déesse[2],
Plus vacillant que pomme ronde,
En tous les estas de ce monde
Il y a eur, honneur, ou pluc[3],
Mais je n'ay raison qui se fonde
Qu'elle y ait prouffit ne suc.

Quant elle sonne sa trompète
En l'oreille de quelque sot,
Il va et vient, danse et trippète
Plus dru cent fois que pois en pot[4] :
Çà, velours; fy de camelot[5]!

1. Imp. : *eurent*. — 2. *Détresse* (?), mot dont nous n'avons pas trouvé d'autre exemple. — 3. Voici un exemple de ce mot emprunté au *Petit Traittiet nouvellement fait et composé, appellé le Malheur de France*, pièce publiée dans *La Dance aux Aveugles et autres Poësies du* XV*e siècle, extraites de la Bibliothèque des Ducs de Bourgogne* [par M. Douxfils]; Lille, 1748, in-12, p. 214:

Prime et d'abondance
Mauldis l'acointance,
Qu'as fait pour le *pluc*,
D'avoir à oultrance
Enfraint l'alliance
Dudit Arceduc.

Le sens de *pluc* paraît être celui de « butin » ; c'est l'anglais *pluck*, allem. *pflücken*.

4. M. Littré cite un exemple de cette locution emprunté au *Francion* de Charles Sorel. — 5. Etoffe de poil ou de laine.

La[1] gorre soir et matinée;
Ainsi lui fault sans dire mot,
Laisser passer sa de[s]tinée.

Après il en fera autant
A quelque povre maleureuse,
Qu'il ne cessera tant ne quant
Qu'elle ne devienne amoureuse,
Et fera tant la precieuse
Qu'il la fauldra par force enclorre
Et vestir de couleur joyeuse,
A la grand diable de gorre.

Lors par contenances et signes,
Allées, venues, œillades,
Soubriz, souppirs, lettres et mynes,
Rondeaulx, vireletz [et] balades,
Devises, danses, jeux, gambades,
Regrez, souhaiz, lermes, cris, pleurs,
Dons, chançons, morisques, aubades,
Se descœuvrent les povres cueurs.

Et, se Fortune leur parmet
Qu'ilz se rencontrent au visage,
Et ung œil à l'autre promet
Couvertement foy et hommage,
Sans regarder gaigne ou dommage,
Et ne sont tous deux folz ou yvres,
Le chat ira bref au frommage[2],
Ou je brusleray tous mes livres.

1. Imp. : *Que* la. — 2. On a déjà vu cette expression t. I, p. 251; III, p. 224 de ce *Recueil*. Cf. t. VIII, p. 345.

Vous ne vistes oncques grincer
Chiens, quant ilz se tiennent aux crains,
Comme ilz sont à s'entrebrasser,
Et entrelasser par les rains;
Qui verroit, ung de ces[1] demains,
Deux gens en telle fantasie,
Il jugeroit, peu plus peu mains,
Qu'ilz soyent [chus] en extasie.

En leurs bons espris revenus,
Comme cueurs qui s'en vont meurant,
Prient la ribaulde Venus,
Pour parfaire le demourant;
Ainsi se partent souspirant,
Après le congié gracieux
Et le doulx baiser expirant,
D'y prosperer de mieulx en mieulx.

Or jamais ne dormiront d'œil
Qu'ilz n'ayent trouvé le loisir
Et le lieu secret et leur vueil,
Pour absorber leur desplaisir,
Où ilz pourront prendre et choisir,
Jour et nuyt mys entre deux draps,
Privéement, à leur bon plaisir,
Ung cent mille menus fatras.

On ne doit faire nulle doubte,
Puis qu'ilz ont l'un l'autre à leur aise,
Que, tant qu'ils auront une goutte
De jus en caillète n'en fraise[2],

1. Imp. : *ses*. — 2. La *caillette* est proprement le quatrième estomac des animaux ruminants et la *fraise* une partie du mesentère.

Ilz le feront dix fois ou trèze,
Sans soy travaillier corps ne cueur,
Mais s'ilz[1] passent; onc œuf en braise
Ne getta ainsi la liqueur.

Et s'il eschiet qu'après le somme
De minuyt, la josne[2] bourgoise
Demande le debit de l'homme
D'une compaignie françoise[3],
Et soubz sa response courtoise
Elle se voye reffusée,
S'il faut que bruyt en sourde, ou noise,
Du jour n'aura belle fusée.

Je le dis pour une m'amye,
Laquelle, soubz umbre de ligne[4],
Veult que je soye heure et demie
Sur elle à houer comme en vigne,
Et, se je luy tourne l'eschine,
Elle en prendra un courroux tel
Que trois jours après m'en rechigne,
Sans faire prouffit à l'hostel.

Ainsi, devant dix ans passez,
Ou mois, l'amoureux n'aura vaines,
Nerf, rains, qui ne soient cassez,
Testes, bras et jambes tant vaines,
Bosses, charbons, poullains en aines,
Goutes, caterres, fleumes, tous,
Gravelles, passions soudaines,
Paralisies, poingz et boutz[5].

1. *Si* est ici explétif. — 2. Jeune. — 3. Cotgrave traduit cette expression par : « wenches (in the opinion of a wanton Priest). » — 4. *Ligne* est sans doute le lat. *lignum*. — 5. Il s'agit ici des « bouts des costez », points de côté,

Il deviendra après pesant,
Boursouflé, terreux[1], ort, difforme,
Maugracieux, sot, desplaisant,
Sourt, bossu, contrefait, sans forme,
Plus sec que vielle sèche d'horme,
Et pour tout joyeux passe-temps,
Il fauldra qu'il hongne, ou qu'il dorme,
Comme ung vieil rocart[2] de cent ans.

Tandis qu'il sera en ce train,
Dieu sçet si ceste damoiselle
Luy fera bien ronger son frain,
Et menger en petite escuelle;
Il n'aura linge ne vaisselle,
Vin, blé, lart, meubles bas ne haut,
Or, argent qu'el[3] ne tire à elle,
S'il n'est trop pesant ou trop chault.

Puis elle aura quelque paillart
Secret, pour luy river le clou,
Tandis que l'amoureux vieillart
Reposera je ne sçay où;
S'il en aperçoit quelque pou,
En moins que de tourner la main,
Elle le mettra par ung trou
En sa chambre jusqu'à demain.

Ha ! qu'est-ce donc d'estre servy
D'une insaciable ribaulde ?
Cellui qui s'y est asservy,

que Cotgrave traduit par : « Stitches in the sides ».

1. Imp. *trerreux*. — 2. *Rocart*, diminutif de *roc*, que Cotgrave traduit par vieux cheval. Peut-être faut-il lire *roçard*, dans le sens de *rosse?* — 3. Imp. : *elle*.

Se plume bien et sans eaue chaulde.
Baillez à putain ou maraude
Or, argent, tant qu'elle vouldra
Et son col chargié d'esmeraulde,
Pour s'en abstenir, non fera.

Ce qui aura esté gaignié
En labeur et sueur de corps
Et songneusement espargnié,
Elle le portera dehors.
Et pour ce amassez tresors,
Et les mettez en telz fiens[1]
Pour fourrer leurs gros culz très ortz
Et revestir leurs ruffiens !

Et puis le caduque amoureux
En contemplant seul se remembre
Du temps de son jeune aage eureux,
Et que, s'il eust eu en ung membre
Toute la moisteur de decembre,
Qu'el n'en eust rien fait que le cerf,
Et maintenant se voit en chambre
A tout inconvenient serf.

En recollant doncques ces jours
En douleurs et amaritude,
Maudit cent mille fois Amours,
Et quant il vit onc son estude !
Quelle exemple et similitude
Vezcy pour ces sotz amoureux
Que Venus et son habitude
Fait aussi ou plus maleureux !

1. Voy. t. I, p. 251; VI, p. 269; X, p. 202.

Et puis quant femmes de nouveau
Enchargent, ce n'est que pour nous
Soing et rompement de cerveau,
Car leur germe engendre poulx
Et, s'on ne les trecte bien doulx,
Il y aura beau cariage[1];
Ainsi nous relevons trestous
Des *Quinze Joyes de Mariage*[2].

Et, quant on les veult metre hors,
C'est pis que la pitié fouquet[3],
Des piteux regretz qu'ilz font lors

1. Corblet (*Gloss. du patois picard*, p. 325) traduit le mot *carriage* par « amitié, bonne intelligence, du roman *car* »; le mot est employé ici dans un sens ironique.

2. Les *Quinze Joyes* sont antérieures à l'année 1464, date du manuscrit de Rouen; elles paraissent avoir été composées vers 1450. L'ingénieuse explication donnée par M. Pottier de l'énigme qui termine ce manuscrit (voy. l'éd. Jannet, p. 6), a été récemment confirmée par de nouvelles recherches de M. Gossart (voy. *le Bibliophile belge*, t. VI, 1871, pp. 82-87). Il n'est plus douteux aujourd'hui que les *Quinze Joyes* n'aient pour auteur Antoine de la Salle.

3. Rabelais (livr. I, ch. XXII) cite le *foucquet* parmi les jeux de Gargantua. Le Duchat, dans son commentaire, dit avoir vu pratiquer ce jeu par des paysans normands. « Ils prennent, dit-il, une poignée de filasse qu'ils tordent en long et qu'ils se fourrent par un bout dans l'une des narines, mettant le feu au bout d'en bas de la filasse. Le feu monte; eux cependant disent toujours : *fouquet, fouquet*, et souflent, en même temps, par la narine qui est libre, en sorte que ce double vent empêche que le feu qui gagne le haut de la filasse ne leur brûle ni la bouche ni le nez. » Dans le prologue du livr. IV, Rabelais emploie cette expression : « exteindre avecques le nez, comme au jeu de *fouquet*, les chandelles, torches, cierges, bougies et flambeaux allumez. » Le *fouquet* était donc un jeu d'adresse; et les maladroits, brûlés par la flamme ou

Si dru qu'ilz en ont le hoquet;
Vous n'ouystes oncques cliquet
De moulin à vent faire bruyt
Si vehement que leur caquet
Sur léur langue en leur gueulle bruit.

Souvent commencent leur procès
Le plus et le mieulx par reproches,
Et puis ilz viennent aux excès
Aux injures et aux reproches,
Tant qu'il fault prendre bastons, broches,
Poelles, potz, chandelliers et plas,
Et ramonner sur leurs caboches,
Pour faire voler les esclas.

Ce champ[1] finé, la mesnagière
Prendra la première parolle
Qui saura plaidier sa matière
Mieulx cent fois par cueur que par rolle,
Pour avoir la teste plus molle
Que paste. — « Je n'en feray rien.
« Me cuides-tu tenir si folle
« D'endurer d'un tel ruffien?

« Bellistre, paillard, pendereau,
« Deshonneste, houllier[2], infame,
« Larron, meurdrier et macquereau,
« Je te chanteray bien ta game,
« Et si te feray plus grant blasme
« Devant que je dorme en nuyt somme,

étouffés par la fumée, devaient se répandre en lamentations.

1. Pour « chant ». — 2. Voy. ci-dessus p. 181.

« Que paillarde fille de femme,
« Que je suis, fit oncques à homme!

« Quant je vins premier avec toy,
« Tu n'avoies vaillant une maille
« Et, quant tu as ton saoul de moy,
« Tu me frappes, batz, roulle et maille[1].
« Mais quoy ! s'il fault que je m'en aille,
« Tu me payeras, je t'en asseure
« Tout du long, devant que j'en faille,
« Du premier jour jusque à ceste heure.

« J'ay esté douze ans acomplis
« Céans, où je t'ay de mes dois
« Filé draps, chemises, surplis[2]
« Et tout le linge que tu vois,
« Qui ne te cousta oncques croix,
« Blanchy, prest et icy rendu;
« Mais, par le Dieu en qui je crois,
« Il te sera bien cher vendu !

« Me sers-tu de telz grans mercis,
« Quant tu as eu la fleur du corps,
« Et en as tyré cinq ou six,
« Bastars que bastardes, dehors ?
« Que pleust à Dieu qu'ilz fussent mors
« Et père et mère par exprès,
« Et parrains et marraines mors
« D'un chien enragé au plus près !

« T'esbahis-tu, quant j'ay reçeu

1. Tu me frappes avec un maillet. — 2. Ce détail, comme le mot de « bastars » (v. 228), montre qu'il ne s'agit pas ici d'une femme mariée, mais de la concubine d'un prêtre.

« Ton ordure et ta punaisie
« Et que ton faulx cueur m'a deçeu
« Et mys en une frenaisie,
« Se je entre en une jalousie
« De ce que je sçay et voy bien !
« C'est que tu as ta fantaisie
« Mise en plus ort trou que le mien.

« Prends que je suis vieille et usée,
« Malgracieuse et deshonneste,
« Et que je me suis amusée
« Trop après ton cul et ta teste,
« Dont plusieurs m'en tiennent pour beste,
« Comme ilz m'ont dit depuis ung moys
« Que je suis pour toy trop honneste,
« Mais ce n'est que de mille fois.

« Et je regarde noz voisines,
« Le plaisir et le temps qu'ilz ont
« D'estre assises en leurs cuisines,
« Les bras croisez; c'est ce qu'ilz font;
« Jour et nuyt ilz viennent et vont
« Çà et là; on ne les tient point.
« Se j'estoye ung moys comme ilz sont,
« Je seroye bien en autre point. »

Qui vouldroit mètre par escript
Tous les lamentables regretz,
Je ne saiche si dur esprit
Qui le fist, s'il n'estoit de grès,
Car ils durent bien à peu près
Ou plus que les quatre Evangilles,
Communément et par exprès,
Quant il leur fault serrer leurs quilles.

Et puis ilz usent d'un langaige
Tant superflu, tant indiscret
Qu'il n'est si resolu ne saige,
Si amodéré, ni discret,
Et fust-il docteur en decret
Ou ung autre premier Valère[1],
Qui ne descouvre le secret
D'elles, en passant sa colère.

Mais dire injure à une femme
C'est chose par trop deshonneste,
Au moins en le repute à blasme;
Et, d'autre part, s'on la moleste,
Elle vous fera une feste
Sans principe[2], moyen ne bout,
Car le Diable leur fit la teste,
Selon aucuns docteurs, ou tout.

En oultre, ceulx qui persevèrent
En ce maudit gouvernement,
En la fin ilz se desespèrent
Et meurent miserablement,
Ou ilz servent de parement
A l'eglise, assis au portal[3],

1. Valère Maxime, perpétuellement cité par les écrivains de cette époque.
2. L'imp. donne ce vers faux :

Sans *prince*, moyen ne bout.

Le mot *principe*, du lat. *principium*, donne le sens très-acceptable de : « sans commencement, milieu ni fin. »
3. C'est-à-dire qu'ils sont réduits à demander l'aumône à la porte des églises. C'est ce que l'auteur des *Complaintes des Gosiers alterez* (t. VII, p. 86) appelle : « disner sous les orgues ».

Se Dieu ne dispose autrement
Qu'ilz languissent à l'hospital.

Quelle prouffitable doctrine !
Hée, quel salutaire sermon,
Digne d'estre escript en poitrine,
En foye, en cueur, ou en polmon !
Aussi le saige Salomon
Au livre d'Ecclesiastique
Enseigne evidemment comme on
Doit fouyr tout estat lubrique.

De lui viennent dissencions,
Fortunes, pertes importables,
Noises et vindications,
Mors, deshonneurs irreparables,
Indigences, maulx incurables,
Abreviation de vie,
Despens, soucys innumerables,
Où la bonne raison desvye[1].

Lisez et relisez par tout,
Et vous trouverez que les femmes
N'ont pas seulement, à grand cout
Et gloire, subverty royaumes,
Mais aussi demeurées dames
Sur poissons, oyseaux, bestes, hommes,
Et font de leurs corps, vies, ames,
Pis que d'asnes qui portent somes[2].

C'est une espèce demonique
Que nul ne peut de sa maison

1. Imp. : *desnye*. — 2. Charges. On disait autrefois un « sommier »; nous disons encore une « bête de somme ».

Par puissance michaélique[1]
Expulser que par oraison
Et par jeusne, car la raison
E[s]t qu'une femme fait, sans armes,
Plus que Hercules ne que Jason,
D'une connoille et de deux larmes.

Et puis, quant leur ventre et leur cul
Deviennent rate, mol ou trippe,
Soyés tous seurs qu'il n'y fait nul[2]
Et moins qu'au temps d'Herode Agripe[3],
Ne quant leur geret[4] leur defrippe
Et ilz ont yeulx de Magdalaine,
Ou que maujoingt a rouge lippe,
Arrière pour le mal de l'ainne !

Vephrot et heu ! qu'ilz sont camuses
Quant leurs josnes jours sont passez
Et le cuyr de leurs cornemuses
Ainsi retrait, dur et cassez ;
On en fine lors plus qu'assez
Pour ung grant blanc ou ung petit,
Mais en vieulx houseaux fricassez
Il y auroit plus d'appetit.

1. Par la puissance de saint Michel, parce que saint Michel terrassait le Démon.

2. Au sens de « rien ». — 3. Il y a deux rois de Judée du nom d'Hérode-Agrippa ; l'un était petit-fils, l'autre arrière-petit-fils du premier Hérode, à qui l'on attribue le massacre des Innocents. Le poëte paraît avoir cité ce nom au hasard, uniquement pour désigner l'antiquité.

4. *Geret* est probablement le même mot que *jarret*. On trouve, en normand et en picard, les formes *garet* et *guéret*. Voy. Corblet, *Gloss. du patois picard*, et Delboulle, *Gloss. de la vallée d'Yères;* cf. Littré, vº *Jarret*.

Tant plus les allions nous prier,
Et tant plus nous gettoient loing,
Mais au jour d'uy, sans fort crier,
Ilz viennent devant le besoing;
Pour ce, s'on les treuve en ung coing
Et on les rive en ces ruelles,
En les payant d'un coup de poing,
Je vous tiens pour quitte vers elles.

Ilz meurent voulentiers frutières,
Meurdrières, recommenderesses,
Sorcières, lingières, courtières,
Harangières, pigneresses,
Larronesses et fillaresses
Chandelières, ou ces[1] maraux
Les pourchassent par les parroisses,
Et servent ladres ou bourreaulx.

Velà les fruitz, les pancions,
Les extrèmes loyers et biens
Et les remunerations
Dont Amours contente les siens,
Qu'ilz meurent souvent comme chiens,
Tous nuz de prouffit et de gloire,
Mys en sepulcre de fiens[2],
Sans épitaphe ne memoire.

Pour en estre donc[3] delivré
Prens[4] le recipé d'Ypocras[5],
Et vens ou engaige lyt, livre,

1. Imp. : *ses.* — 2. Voy. ci-dessus v. 150. — 3. Imp.: *doncques.* — 4. Imp. : *Prent.* — 5. L'auteur joue probablement sur le double sens d'*Ypocras,* qui est le nom du grand médecin de l'antiquité et celui d'une boisson.

Surplis, haumusse, chappe, draps,
Manteaux, esperons, houseaux gras,
Tant qu'il ne te demeure rien,
Nompas une manche en ton bras,
Que tu ne la contente[s] bien.

Se tu ne te veulx point loyer[1],
N'obliger, n'asservir à elle,
Paye luy au long[2] son loyer
Tous les ans pour toute cautelle,
Car la debte qui renouvelle
N'est guière moindre qu'[u]n quaterre
Qui chiet du chief sur la forcelle[3]
Et abat ses gens jusque(s) à terre.

Quant femme se veult employer
A servir, en chambre ou en ville,
De laver, sechier et ployer,
Ce n'est que leur mode civile,
Mais, combien qu'elle soit serville
Et ait les mains seures et vrayes,
Si doit-on tenir pour serf vile
Qui leur laisse porter les brayes.

Un homme se doit bien maudire
De se veoir subget à la femme.
Tant qu'il n'ose faire ne dire
Sinon ce qu'il plaist à Madame.
Au Diable soit-il, corps et ame,
Sans savoir ne quant ou pour quoy[4],

1. C'est-à-dire « lier ». — 2. Imp.: *loug*. — 3. *Forcelle* (norm. *fourcelle*, du lat. *furcula*) signifie le creux de l'estomac, et, par extension, la poitrine. — 4. Imp. : *quant ou ne pourquoy*.

Et ait tout Monfaucon pour lame[1],
Qui leur obéira que moy !

Cris, larmes, soupirs, regretz, pleurs,
Dolentes interjections
Doivent-ilz incliner noz cueurs
A leurs fresles condicions ?
Nous avons juridicions
Sur elles, car Dieu nous l'ordonne,
Mais elz n'ont dominations
Sur nous non plus qu'un sot leur donne[2].

Elles nous doivent toutes plaire,
Craindre, honnourer, aymer, servir,
Sans penser en rien nous desplaire,
Ne nous à elles asservir,
Mais à nostre vueil assouvir
Et nompas à leur appetit,
Puis leur salaire desservir
Loyaument, soit grant ou petit.

Se la fragilité s'esmeut
Pour un bien petit cop le moys,
On en doit, mais le moins qu'on peult,
Passer le sort aucunes fois,
Voire par mesure et par poix,
Sans leur monstrer signe d'amour
Plus large qu'un petit tournois
Qu'on donne au jangleur pour voir l'our.

Car c'est un esguillon charnel

1. C'est-à-dire qu'il ait Montfaucon pour tombeau. Voy. sur *lame*, t. VIII. p. 11, 15 ; IX, p. 65 ; X, p. 265 ; XII, p. 104. — 2. Si ce n'est celle qu'un sot leur donne.

Et angle cornu sathanique,
Monstre indomable[1] et crimine̶l,
Faux esprit[2], familier inique,
Ennemy privé, domestique,
Qui nous pert et myne le nostre
Et nous stimule de sa picque,
Colaphisant avec l'apostre[3].

Et ho ! protestant se j'ay dit
Rien qui touche l'honneur des dames,
Je soye du Pape interdit
Se je pensoie aux preudefemmes;
Mais, pour soustenir leurs grans fames,
Je y suis si aspre et coustumier
Que, se j'avoye cent mille ames,
Je les coucheroye au premier[4].

La conclusion, fin et tiltre
Du livre pend à ung filet,
Au dicton du dernier belistre
Essorellié[5] par Chastellet,
Qui me laissa ung poul de laict[6],
Vestu de bureau pour velours,
Lequel m'a escrip[t] au collet :
La Resolucion d'Amours.

Cy finist la Resolucion d'Amours.

1. Lat. *indomabilis.* — 2. Imp. : *esperit.* — 3. « Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus mihi stimulus carnis meæ angelus Satanæ, qui me colaphizet. » B. Paul. *ad Cor.*, II, xii, 7. Voy. sur cette expression, t. X, p. 205. — 4. Je les risquerais toutes du premier coup, comme un enjeu. — 5. A qui les juges du Châtelet ont fait couper les oreilles. — 6. Le poëte dit « poul de laict » comme on dit un « cochon de lait ». La forme *poul,* au lieu de *pou,* se rattache directement au lat. *pulicem.*



Les Trompeurs trompez par Trompeurs, composez par d'Adonville.

Nous avons déjà publié deux pièces de D'Adonville : *Les Moyens d'eviter merencolie* (t. II, pp. 42-76) et la *Deffaicte des Faulx Monnoyeurs* (t. IV, pp. 71-76). Nous en imprimons deux nouvelles aujourd'hui : *Les Trompeurs trompez par Trompeurs* et les *Aproches du Bon Temps*. Les autres ouvrages du même auteur qui nous sont connus, sont : *L'Honneur des Nobles, Blason et Proprieté de leurs armes*, sorte d'amplification poëtique du *Blason des Couleurs de Sicile* (nous nous proposons de le reproduire dans notre t. XIII); *Les Regretz et Peines des Maladvisez*, simple remaniement des *Moyens d'eviter merencolie; Le Livre de bonnes graces*, dont la Bibliothèque nationale possède un manuscrit (Fonds franç., nº 2260[1]) ; enfin, un *Traité des moyens de congnoistre ses amis*, imprimé à

1. Le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (t. I, p. 392) porte *Sadonville*, mais la faute est d'autant plus évidente que la pièce se termine par une des devises de notre poëte : *Mieulx qui pourra*.

Paris, par Jacques Niverd. Ce dernier ouvrage, cité par La Croix du Maine (éd. de 1772, t. I, p. 168), n'a pas été retrouvé.

Les *Trompeurs trompez* contiennent le récit assez bien tourné d'une aventure dont les Parisiens avaient dû se divertir. Ce qui augmente l'intérêt de cette pièce, c'est qu'elle a la forme d'un monologue dramatique. On ne sera pas surpris de voir D'Adonville travailler pour le théâtre, car il donne lui-même clairement à entendre qu'il fit partie des Enfans sans Soucy. La ballade qui se trouve à la fin des *Regretz et Peines des Maladvisez* contient, en effet, des détails curieux sur la vie du poëte. Il était né à Espargnon (Epernon ?), et appartenait à une famille noble[1] ; il

1. Le nom de notre poëte a été souvent altéré. Nous avons déjà relevé une erreur commise par les rédacteurs du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, qui l'appellent *Sadonville*. Le titre des *Moyens d'eviter merencolie* porte : *Dadouville* (voy. t. II, p. 42); c'est le nom auquel M. Brunet s'est arrêté, dans le *Manuel du Libraire ;* mais la *Deffaicte des Faulx Monnoyeurs*, les *Trompeurs trompez par Trompeurs*, les *Aproches du Bon Temps* et l'*Honneur des Nobles* portent *Dadonville*. A l'appui de cette forme, on peut citer l'édition lyonnaise des *Regretz des Maladvisez*, sur le titre de laquelle on lit *Dadōville*. Cependant le véritable nom de l'auteur paraît avoir été *Dandonville*, ou plutôt *D'Andonville*. Il nous apprend lui-même qu'il était d'une famille noble; or, il tirait très-vraisemblablement son nom du petit village d'Andonville, arrondissement de Pithiviers (Loiret), qui est assez rapproché d'Epernon. *Dandonville* est la forme donnée par La Croix du Maine, et l'on trouve sur le titre des deux éditions parisiennes des *Regretz : Andonville* et *Adonville*, sans la particule.

Nous avons conservé, quant à nous, la forme *D'Adonville* qui se trouve sur le titre des deux pièces que nous réimprimons, et que le poëte avait peut-être adoptée lui-même, puisqu'elle est employée dans la plupart de ses ouvrages. Il y a, du reste, dans le département du Loiret, arrondissement de Gien, canton de Briare, un petit village d'Adon, situé sur un cours d'eau du même nom.

vint achever ses études à Paris, mais au lieu de s'y livrer à des travaux sérieux, il s'abandonna à la dissipation et à la débauche. Le manque de ressources le força sans doute de se joindre à des comédiens ambulants, et, selon toute vraisemblance, ce ne fut pas comme soldat mais comme joueur de farces qu'il passa plusieurs fois en Italie. C'est du moins ce qui paraît résulter des expressions mêmes dont il se sert, quand il rapporte qu'il a passé les Monts plusieurs fois, et ajoute que chacun l'appelait « sans soulcy. » Plus tard, D'Adonville vint à résipiscence et composa des poësies morales. Le privilége qui lui est accordé, en 1530, pour les *Moyens d'eviter merencolie* (voy. t. II, p. 42), lui donne la qualification de prêtre, mais il était peut-être entré dans les ordres avant cette époque. Il est, en effet, hors de doute que nous ne possédons pas la première édition de ce poëme, puisque, à la fin de l'édition de 1530, « l'acteur se complainct d'aulcuns envieulx qui luy ont par envie frustré l'intitulation du present livre (voy. t. II, p. 75). » Notre monologue doit être un peu antérieur au poëme dont nous parlons, et l'on ne se trompera guère en lui assignant la date approximative de 1520 ou 1525 Il n'y avait pas longtemps, en 1530, que D'Adonville s'était éloigné du théâtre, si tant est qu'il y eût absolument renoncé. Le *Dit de Chascun*, qui précède les *Moyens d'eviter Merencolie*, rappelle bien encore la manière des anciens auteurs dramatiques. Nous avons vu (t. X, p. 152) qu'André de la Vigne, qui lui aussi composa des farces, est l'auteur d'un morceau tout-à-fait analogue. Enfin l'on trouve une sorte de *Dit de Chascun* dans la *Sottie nouvelle des Trompeurs* (*Anc. Théâtre franç.*, t. II, pp. 250 et suiv.).

Les Regretz et Peines des Maladvisez n'ont été publiés que beaucoup plus tard. Les éditions de Paris, qui doivent être les premières, ne portent pas de date, mais l'édition donnée à Lyon par Olivier

Arnoullet, porte un achevé d'imprimer du 10 mars 1542 (c'est-à-dire 1543). D'Adonville n'était plus jeune alors, et se livrait décidément aux pensées pieuses. C'est pourquoi il refait ses *Moyens d'eviter Merencolie*, en leur donnant un caractère plus moral encore que celui qu'il leur avait donné d'abord. Le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire cette pièce qui, dans son introduction et dans ses cent strophes, suit pas à pas la composition primitive; nous nous bornerons à en extraire la curieuse ballade à laquelle nous avons fait allusion ci-dessus :

L'Acteur se prent comme maladvisé.

D'aultruy ay escript les *Regretz*
Et composé cy par avant;
Or me fault il et par exprès
Mettre les miens cy ensuyvant,
La sorte et la façon comment
Me suis gouverné et regy;
Plus que tous estoys mal vivant,
Dont maintenant j'e[n] suis marry.

Car, à Paris, la bonne ville,
Faisant du compaignon galloys,
M'en allois, droict comme une quille,
Portant le bonnet de gingoys[1];
Trouvé un fripier mal courtoys
De la paroisse Sainct Marry,
Auquel vendis ma robe au pois,
Dont maintenant j'en suis marry.

Les Mons ay passé plusieurs foys,
Consumant le temps follement;

1. De guingois, de travers.

Jamais n'y gaigné une foys,
Mais gasté des francz plus de cent,
Chascun de moy se gaudissant,
Disant que j'estoys « sans soulcy »;
Aussi estois-je seurement,
Dont maintenant j'en suis marry.

Point ne les auroys par procès;
Je ne m'y attens nullement,
Car j'en ay[1] faict plusieurs excès,
Chascun le sçet evidemment;
J'estoys ung paillard, un gourmant
Et ung homme mal adverty;
On m'a congneu incontinent,
Dont maintenant j'en suis marry.

Et, qui pis est, par mes faulx fais,
Dedans Paris estudiant,
Mes livres ay joué aulx detz,
Mes chausses, mon habillement,
Et puis partois subitement
Quant n'avois plus sou ne demy;
Jamais raison ne fus suyvant,
Dont maintenant j'en suis marry.

Et, la mercy Dieu, toutesfoys,
Oncques bissac ne fus portant
Et ne le porteray jamais
Tant que au monde seray vivant;
Tout honneur seray pourchassant
Et seray de vertus amy,
Que jamais ne fus [en]suyvant,
Dont maintenant j'en suis marry.

1. Imp. : *ayt*.

Corrigeons tous nos meschans faitz
Et prions tous Dieu doulcement
Que puissions faire dictz et faictz
Qui soient à nostre saulvement.
Je suis d'Espargnon ung enfant,
Gentilhomme je vous le dy,
Qui me suis conduict follement,
Dont maintenant j'en suis marry.

Prince, je vous prie humblement
Que vous ne mestiez[1] en oubly
Ceulx qui ont erré aulcunement,
Dont maintenant j'en suis marry.

Le poëme se termine par un discours que Raison adresse aux malavisés (v. 916-1040).

On observe dans les *Trompeurs trompez* les mêmes particularités prosodiques que dans les *Moyens d'eviter merencolie*. D'Adonville se plaît à élider l'*e* qui précède la terminaison dans les futurs (voy. v. 115 et 116; cf. t. II, p. 44); de même il prononce : *tromp(e)rie*, v. 9, et *mocq(ue)rie*, v. 10 (cf. *tapiss(e)rie* et *bellistrie* pour *bellisterie*, ou *bellistreie*, t. II, p. 57). Enfin, on remarquera la forme que le poëte donne au prétérit des verbes de la première conjugaison : *levit* (v. 72), *trouvirent* (v. 90), *endurirent* (v. 92), *demeurirent* (v. 93), *allirent* (v. 109).

Voici la description de la seule édition qui nous soit connue :

Les trompeurs // Trompez par Trõpeurs. Cõ // posez par Dadonuille. *S. l. n. d.* [*Paris, vers* 1530], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 22 lignes à la page, sans chiffres, réclames ni sign.

1. Prononcez *qu'ont*.

Le titre ne contient que les trois lignes ci-dessus, lesquelles sont placées tout au haut d'une page blanche; il commence par une lettre grise sur fond criblé.

Bibliothèque nationale : Y. 4457. A (4), Rés.

Les Trompeurs trompez par Trompeurs, composez par D'Adonville.

L'ACTEUR.

Affin que Trompeurs effassons,
Reciter je veil les fassons [peurs
Des Trompeurs trompez par Trom-
Et par leurs semblables Pipeurs.
Sçavez-vous comment je le sçay?
De cela j'en ay veu l'essay.

Troys Trompeurs ung jour vy ensemble,
Parquoy je dis ce[1] qui m'en semble,
Faisans l'ung à l'autre tromperie,
Les deux, par façon de mocquerie,
Du moindre faissoient leur seigneur
Et luy portoyent très grant honneur,
Car de tous l'escot il payoit
Et de tous poinctz les deffroyoit
Pour ce que avoit deniers constans,
Dont joyeux estoient et contans.
Bien troys moys ils le promenèrent,
En plusieurs pays le menèrent;
Sans iceluy n'eussent rien faict;

1. Imp. : *se*.

Or, ny argent n'avoyent de faict
Sur eulx, et aussi peu ailleurs,
Fors qu'ils estoient si beaulx parleurs
Qu'i trouvoyent façon d'en avoir,
Cela je vous faïctz assavoir,
Ou fust de croc[1] ou fust de hanche,
Fust la ferye ou le dimanche[2].
Tousjours trouvoient façon de vivre
Et joyeuses compaignies suyvre.
Bien sçavoyent entretenir dames;
Tant grans estatz, gestes et termes
Tenoient qu'estoit merveilleux cas;
S'il eussent eu mil[le] ducas
Chascun de revenu par an,
Cela sur ma conscience pren,
Ne les eussent peu deffrayer
S'eussent[3] voulu partout payer.
Ilz pay[oi]ent en belles parolles,
En mensonges et parabolles,
Ou ilz faissoient ung *vidimus*
Sans queue[4], par quoy bien camus

1. D'une façon ou d'une autre. On a déjà vu cette expression, t. VII, p. 264 de ce *Recueil*. M. Littré (v° *Croc*) en cite d'autres exemples. — *Anchè* se dit en blason d'un cimeterre recourbé.

2. C'est-à-dire : « Fut jour de semaine ou dimanche », *fiérie* ne voulant pas dire *fête*. Le lundi est la seconde férie, le mardi la troisième, et le samedi la septième.

3. Imp. : *S'ilz eussent*.

4. Les sceaux se divisent en sceaux plaqués et en sceaux pendants. Ceux-ci étaient appliqués, soit sur des lacs de fil ou de soie, soit sur une bande coupée dans le parchemin de l'acte sans que la coupure allât jusqu'à la détacher complétement, et c'était sur l'extrémité de cette bande que s'appliquait le sceau. Quand il n'y avait qu'une

Estoient leurs hostes, quant la cage
Trouvoient vuyde pour tout potage
Et que les oyseaulx en allez
S'en estoyent et en l'air vollez.
Enfans estoient, se disoit l'on,
De Pathelin ou de Villon,
Enfans, je ne sçay pas pour vray,
Mais pour le moins, comme je croy,
Ilz estoient de leur parantaige,
Car de leurs faictz avoient l'usage
En tromperie et en cautelle;
Oncques finesse ne vy telle,
Ne ne vy faire aussi fins tours
Depuis Paris jusques à Tours,
Que je vy faire à telz challans
Sur tous grans trompeurs et allans
Qui sont les troys que j'ay nommez,
Assés tous troys mal renommez.

Des troys y en avoit les deux
Estimez les plus cautelleux
Qu'il estoit possible de voir,
Qui leur compaignon decepvoir
Voulloyent et le tromper du tout
Et de tout son bien voir le bout.

bande et qu'un sceau, on disait scellé sur simple queue. La double queue était une bande de parchemin entièrement détachée passée dans une incision et doublée comme un lacs ou un ruban. Les copies certifiées, auxquelles on donnait le nom de *vidimus*, du premier mot de la formule dont on les faisait précéder, devaient être scellées; par conséquent un « *vidimus* sans queue » était une pièce dénuée d'authenticité.

Cent escuz luy font[1] despenser
Qu'i ne voulloyent recompencer,
Lesquelz pour eulx avoit frayez,
Car il les avoit deffrayez
Et sy avoit payé pour eulx,
Durant trois moys en plusieurs lieux;
Mais, quant leur finesse il vit,
Plus matin que eulx il se levit.
Pour recompense de sa mise,
Tous il les mit en leur chemise,
Non en chemise, mais tous nuz,
Comme en ce Monde estoyent venuz,
Non pas qu'i fussent abuseurs,
Ne que d'abus fussent useurs
En leur origine et nayssance,
— D'abus n'avoient la congnoissance, —
Mais tous nuz pourtraictz par nature
Ainsy comme ordonne Nature,
Non pas pour l'ung l'autre abuser,
Ny aussi de peché user,
Qu'est tant vil et desordonné;
Ainsi ne l'a Dieu ordonné.
Cil qui aultruy trompe et deçoit
La raison veult que trompé soit.

Quant Messieurs les Trompeurs se virent
Tous nuz au lict et se trouvirent
Degarnis de tous leurs abis,
Endurirent honte et labis[2]
Et demeurirent plus peneurs

1. Imp. : *luy y ont faict.*
2. Souillure, déshonneur, du lat. *labies.*

Que ne sont de cloches fondeurs[1].
En recouvrir il n'y eut ordre,
Combien que fussent en desordre;
Leur hoste ne les congnoissoit;
Qui pis est, dit on luy avoit
Eulx-mesmes avoir faict ce faire,
Pour mieulx leurs abuz contrefaire,
Car afronter de dix escuz
Le voulloient, qu'avoient despenduz
Tant seullement pour ung soupper.
Leur hoste ne peurent tromper
Qu'i ne fussent très bien frottez
Dessus dessoubz et refrotez,
Affin de mieulx les eschauffer,
Car feu n'avoit[2] pour les chauffer.
Ainsy tous nuz ilz s'en allirent
Et aultre chose ne payèrent[3],
Que prendre n'y avoit endroit[4] :
Parquoy l'hoste perdit son droit.

En plusieurs lieux l'on en a ris,
Et mesmement dedans Paris;
Encor après que tous seront mors
Et que tous seront pourris leurs corps,
De leurs follies l'on rira;
L'ung à l'autre l'on le dira
Et, affin qu'à tous soit notoire,

1. C'est-à-dire : « Honteux comme un fondeur de cloches qui vient de manquer sa fonte ». Rabelais dit de même (livre II, ch. 29) : « Il feut plus estonné qu'ung fondeur de cloches ».

2. Imp. : n'y avoit. — 3. Il faut évidemment lire : *payirent*. — 4. Imp. : *là* endroit.

En ay descript ceste hystoire,
Affin qu'on se donne de garde
Des Trompeurs et qu'on y regarde.
De plusieurs sortes il en est;
Les ungs hayent sur tous le prest,
Car il ne veullent rien prester,
Mais toujours sont près emprunter.
Touchant les trois, suis adverty
Que chascun d'eulx est converty
Et que de tromper n'ont envye;
Chastiés en sont pour leur vie.
  Par quoy, faisant fin en ce lieu,
Pour eulx en rendz grace[s] à Dieu.

Mieulx qui pourra.





Les Aproches sont du Bon Temps,
Dont Usuriers sont malcontans.
Composez les a D'Adonville
Nouvellement en ceste ville
De Paris, affin d'esjouyr
Le povre peuple et resjouyr.

D'Adonville parle déjà du retour de Bon-Temps dans ses *Moyens d'eviter merencolie* (t. II, p. 44) :

Et Bon-Temps aussi reviendra,
Lequel tous nous resjouyra.
Nous avons eu très grant dommaige
Durant qu'a esté en voyage,
Mais à son retour ferons grant chère.

Ce rapprochement et divers autres détails, notamment le rôle joué par les Trois Estats dans les *Moyens d'eviter merencolie* (voy. t. II, p. 74) et dans les *Aproches du Bon Temps*, nous permettent de croire que les deux pièces sont de la même époque. Le petit poëme que nous réimprimons ci-après doit donc être un peu antérieur à 1530. Peut-être se rapporte-t-il aux projets de paix avec Charles-Quint, qui aboutirent au traité de Cambrai (3 août 1529) et à la délivrance des Enfants de France.

On venait de traverser de si mauvaises années

que le moindre espoir de voir enfin la tranquillité renaître devait être salué par une explosion de joie générale.

Pour consoler le pauvre peuple si cruellement éprouvé dans ces siècles de guerres perpétuelles, les poëtes avaient inventé un personnage allégorique, qui devait, tout-à-coup, mettre fin aux souffrances du pays. Nous avons déjà publié deux pièces dont Bon-Temps est le héros : *La Venue et Resurrection de Bon Temps* (t. IV, pp. 122-132), et *Les Moyens très utiles et necessaires pour rendre le Monde paisible et faire en brief revenir le Bon-Temps* (t. IV, pp. 133-150). Le poëme de D'Adonville devra en être rapproché [1].

Voici la description de la plaquette dont nous reproduisons le texte :

Les aproches // sont du bon temps // Dõt vsuriers sõt mal cõtãs // Composez les a dadonuille // Nouuellement en ceste ville // De paris affin desiouyr // Le poure peuple et resiouyr. — *Finis*. *S. l. n. d.* [*Paris?*, *vers* 1530], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 22 lignes à la page, sign. *a*.

Au titre, un bois grossier représentant trois hommes à table et une femme accroupie qui lave les pieds d'un des trois convives. C'est probablement Marie, sœur de Lazare, qui parfume les pieds du Christ à la table de Lazare (Jean, ch. XII).

Bibliothèque nationale : Y. 4457. A (7), Rés.

1. On peut aussi rapprocher des *Moyens très utiles et necessaires pour rendre le Monde paisible* une ballade de Jean Bouchet, qui est conçue exactement dans le même esprit :

> Quand justiciers par equité
> Sans faveur procès jugeront;
> Quand en pure réalité
> Les advocatz conseilleront...,
> Alors le Bon Temps reviendra.

Voy. les *Genéalogies, Effigies et Epitaphes des Roys de France* (Poitiers, 1545, in-fol.), f. 107, v°.

L'ACTEUR.

Les froys, bruynes et gelées,
Qu'ont esté par mons et valées
L'espasse de dix ou neuf ans,
Ont retardé et tins Bon-Temps,
Par quoy l'ont gardé de venir
Et aux povres gens subvenir
Appetans très fort son retour.
Faict il leur a tant mainct bon tour
Aultres foys, dont en ont memoire
Necessité leur rememoire
Qui les incite prier Dieu
Bon-Temps regner[1] en chascun lieu
Sur tout en ce royaulme[2] de France,
Où le Peuple très grant souffrance
A enduré et grant famine.
Mais Dieu, qui est de tout termine,
Par Bon-Temps la fera terminer
Si luy playst, et du tout finer,
Sans plus de prolongation.
L'endemain Saint-Marc[3], commission
De Dieu à Bon Temps fut donnée
Et toute puissance ordonnée
Sur tous les biens dessus la terre.
Depuis ne se fault point enquerre
Si tout a bien fructifié;

1. Qui les excite à prier Dieu que Bontemps règne, etc.

2. On trouvera dans la *Deffaicte des Faulx-Monnoyeurs* (t. II, pp. 71, v. 7 et 73, v. 13 et 23) d'autres exemples du mot *royaulme* prononcé *reaume*. Cf. ci-après, v. 127.

3. Jeu de mots sur le calendrier. Le lendemain de la Saint-Marc est la fête de Sainte-Espérance (26 avril).

Bon-Temps, de Dieu fortifié,
En a faict si très bonne garde
Que, si bien sur tout on regarde,
L'on trouvera que jusques icy
Sur le tout y a peu de sy.
Tout se porte selon raison,
Droictement, selon la saison;
Poys et febves à grant planté
Sont venuz, car pour ung planté
L'on en[1] reçeust tant mainte gousse
Que présentement l'on egousse[2]
Pour le vivre des povres gens,
Qui d'aultres biens sont indigens.
Des serises et guynes nouvelles
L'on [en] a prou bonnes et belles;
Des jardins et vergers nouveaulx,
Partout ilz sont riches et beaulx;
Arbres fruictiers ont bien porté
Souffisamment et raporté.
J'ay eu aussi la congnoissance
Que des faings[3] avons suffisance
Les bledz et mars[4] faict très bon voir[5];
Ce meut chascun vivre en espoir
De tous les deux cuillir largesse,
Si Fortune ne nous oppresse.

1. Imp.: *n'en*. — 2. Cotgrave cite le verbe *esgousser*, avec le sens d'écosser et, par extension, de cueillir. Le mot s'est conservé dans les patois du centre de la France. Voy. Jaubert, *ad verb.*

3. Foins, de *fenum*. — 4. Les paysans appellent encore mars les blés que l'on sème au mois de mars. Les « bledz et mars » sont donc les blés d'hiver et ceux de printemps. — 5. Imp. : *voit*.

Les vignes ont très belle[1] monstre,
Par quoy cela à nous demonstre
Que Bon-Temps fait tous ses aproches,
Affin que n'ayt aucuns reproches
Quant vers nous sera revenu
Et qu'il en soit le mieulx venu.
Vienne quant bon il luy plaira,
A nul de nous ne desplaira.
Les Troys Estas estans ensemble
M'en ont dit ce qu'il leur en semble ;
Ung Chant Royal m'ont demandé
Par exprès faire et commandé
A la faveur, sans nul replicque,
Du peuple et du bien publicque,
Et avecques ce ung Rondeau
Contenant quelque faict nouveau
Et à Bon-Temps les presenter
Pour leur vouloir representer,
Lesquelz s'ensuyvent cy par ordre,
Affin qu'on [n']y treuve desordre.

Chant Royal et Rondeau
à la faveur du Peuple,
par l'Acteur
envoyé à Bon-Temps.

Tes aproches de jour en jour tu faictz
Songneusement, pour venir secourir
Le povre Peuple chargé de si grans faitz,
En povreté ne faisant que languir;
Sans tes aproches brief se alloit mourrir,

1. Imp. : *tresvelle.*

Mais il entant qu'en très grant diligence
Hoster le viens hors de toute indigence;
Soy confiant en ton ayde et secours,
Dueil a banny de luy et déplaisance,
En esperant vers toy seul son recours.

Le povre Peuple du nombre des deffaitz
N'ayent[1] povoir [d']aller ne [de] venir,
Au lyt gisant, plus vil que les infectz,
Incontinent s'est[2] prins à esjoyr;
Possible n'est de plus soy resjoyr,
Ne de se veoir plus grant resjouyssance,
Pensant de toy avoir la jouyssance
Et abitude en ses maisons et cours,
Tendant affin d'avoir sa pourvéance,
En esperant vers toy seul son recours.

Par Justice faitz pugnir les forfaictz,
Bon Temps, ne veilles forfaictz entretenir;
Bien l'on entant nulz n'estre tant parfaictz
Que de tous pointz se peussent contenir
Sans aucun vice, ne aussi contenir,
Mais, si congnois en eulx perseverance
Et qu'ilz n'aient de leurs faictz repentance,
Ne permetz point à telz gens avoir cours.
Le povre Peuple t'en escript ce que pense,
En esperant vers toy seul son recours.

Plusieurs congnois très riches et refaitz
Vivans au monde en joye et en plaisir;
Paur eulx descripre je ne charge ne fetz;
Compositeurs ont pour eulx à plaisir;

1. Prononcez : *N'ayant.* — 2. Imp. : *c'est.*

Mais pour le Peuple ay bien prins le loisir
De ce faire prendre la pacience,
De rethorique ensuivant la science;
Voulu luy ay faire quelques bons tours
Pour pourchasser du Bon-Temps l'aliance,
En esperant vers luy seul son recours.

Tous serons riches: drois, bossus, contrefaitz,
Si bledz et vins nous povons recuillir;
De noz pertes tous serons satisfectz;
Bon-Temps aurons, sans en rien y faillir;
De noz fortunes tous nous fera saillir
Et des plaisirs avoir en habondance.
Au povre Peuple ne fault que concordance
Les ungs aux autres par champs, villes et bourgs
Et au Bon-Temps faire son acordance,
En esperant vers luy seul son recours.

Envoy.

Prince Bon-Temps, en ce royaulme de France,
Fais ton retour, sans nulle differance;
La poste cours, tant de nuit que de jours;
Le povre Peuple n'apète que ta chance,
En esperant vers toy seul son recours.

Rondeau.

En pretendant de Dieu la grace,
Le povre Peuple en toute place
De le servir fait son povoir,
Vivent toujours en bon espoir
Que toy Bon-Temps revenir face
Et que la charté il efface,

Ce qu'il a fait en peu d'espace,
Voyant du Peuple le debvoir,
En pretendant.

Le Peuple du Mal-Temps se lasse;
Bon-Temps, ton retour il pourchasse
Envers Dieu, desirant te avoir.
Bon-Temps, je te fais[1] assavoir
Que autre chose que toy ne trasse
En pretendant.

Mieulx qui pourra

Finis.

1. Imp. : *fait.*





La Vie de Sainct Mathurin de Larchant hystoriée.

Les vies de saints, écrites en vers à la fin du XVe siècle, sont de curieux monuments de la piété naïve de nos ancêtres. Un recueil général de ces légendes offrirait un sérieux intérêt, en présentant un tableau complet de la dévotion et des croyances populaires il y a quatre siècles. Les proportions de notre *Recueil* ne nous ont pas permis de donner une grande place à ce genre de composition. Nous nous sommes bornés jusqu'ici à réimprimer la *Vie Sainct Jehan Baptiste* (t. X, pp. 295-304), mais nous ne saurions terminer une anthologie poëtique, destinée spécialement à faire connaître les détails de la vie de chaque jour, les mœurs, les idées, et même les superstitions de nos pères, sans donner encore au moins un spécimen de ces œuvres d'édification. Nous avons choisi la vie de Saint Mathurin, moins connue que celle de Sainte Marguerite ou celle de Sainte Catherine, bien que le saint prêtre vénéré à Larchant eût le pouvoir de guérir les malades le plus dangereusement atteints, les possédés et les fous.

Nous n'avons pas à rechercher ici les origines de

la légende; il nous suffira de renvoyer aux hagiographes, qui ont tous consacré des articles à Saint Mathurin [1]. Quant au village de Larchant, où naquit Mathurin et où ses reliques furent transportées, il a fait l'objet d'une étude spéciale de M. Bellier de la Chavignerie, à laquelle nos lecteurs pourront se reporter.

Bien que ce village ne soit qu'à 16 kilom. de Fontainebleau, personne ne songe à le visiter parce qu'il reste en dehors des cartes spéciales de la forêt. L'église de Saint-Mathurin, évidemment construite aux frais du chapitre de Notre-Dame de Paris, auquel elle a toujours appartenu (ce qui explique sa grandeur matérielle et son importance architecturale), vaut pourtant une visite. Malgré la destruction de la nef, malgré la nudité des murailles, la tour et surtout les transepts et le chœur, qui sont du XIIIe et du XIVe siècle, sont d'un si grand air et d'une si belle tournure que, dans un pays moins perdu, il n'y aurait qu'un cri pour en réclamer la restauration.

La dévotion à Saint Mathurin était en grand honneur au milieu du XVIe siècle. Un passage de Gilles Corrozet et de Claude Champier nous apprend que, de leur temps, les pèlerins se rendaient en foule à Larchant: « Sainct Mathurin, » disent-ils, « fut dès son « enfance sainct et dedié à Dieu et mourut fort jeune, « et son eglise est moult belle; et là viennent, de « divers pays et regions, principallement ceulx qui

1. Voy. Baillet, *Vie des Saints* (Paris, 1701, in-fol.), t. III, p. 123; Godescard, *Vie des Pères, des Martyrs et des autres principaux Saints* (Paris, 1783, in-12), t. XI, p. 177; Guérin, *Les petits Bollandistes*, t. XIII, p. 289. — Voy. aussi, *Vie, Mort et Miracles de Saint Mathurin de Larchant*, par Boyteux, vicaire de Larchant (Paris, Jean Métais, 1640, in-8), et *La Vie de Saint Mathurin*, par J.-B. Gillet, desservant d'Ousson, ancien curé de Guercheville, titulaire de la chapelle de Larchant (Gien, Havard, 1819, in-8).

« sont melancoliques, maniaques, frenatiques[1], et là « trouvent remède et opitulation et refregères, par « l'invocation ou intercession dudict Sainct; et est le « chemin de Paris pour aller à Monsieur Sainct « Nicolas en Lorraine, dont aulcuns font les deux « voyages pour trouver remède à leurs maladies. « Aultrefoys l'Eglise a esté bruslée entièrement, fors « que le corps dudict Sainct, qui estoit chose mira- « culeuse. »

Cathalogue des villes et citez assises ès troys Gaulles (Paris, Alain Lotrian, 1543, in-8).

Au XVIIe siècle, Larchant attirait encore la foule des pèlerins. Voici ce que dit Robinet dans sa *Lettre en vers à Madame*, du 22 mai 1667 :

L'autre Nouvelle, la voici :
Par un louable et saint souci,
Huit Députez de Notre-Dame,
Où l'on chante en si belle Game,
Composent une Mission
Digne de Bénédiction,
Sur les Terres où ce Chapitre
Seigneurie avec juste Titre,
Et j'ay sçeu, d'un fort bon Marchand,
Qu'à Saint *Mathurin de Larchant*[2],
Ces ravissans Missionnaires
Font des Progrez extr'ordinaires,
Et que les plus grands Pervertis,
Deviennent de saints Convertis :
Ce que je mets en mon Epitre,
Pour bel Exemple à tout Chapitre.

1. En italien *matto, matterello, mattaccio, matteggiare* se rapportent à la folie, mais ils viennent de *mattare*. En français les formes analogues se rapportent, on ne sait comment, au nom propre Mathieu; *mathelin* est un fou, un pauvre d'esprit, et *Mathurine* est, au commencement du XVIIe siècle, le nom d'une des dernières Folles de cour, dont le nom véritable devait être tout différent.

2. « *Du Diocese de Sens.* »

La *Vie de Saint Mathurin* a été composée, en 1489, par un prêtre de Larchant, qui s'est fait connaître à la fin du poëme (voy. v. 909). Les diverses éditions s'accordent à lui donner le nom de Jehan, mais l'une seulement, celle de Trepperel, joint à ce nom celui de Le Bestre. Faut-il voir dans Le Bestre un nom patronymique ou une simple faute d'impression pour le Prestre ou Le Maistre, c'est ce qu'on ne saurait dire avec certitude. Il y a lieu de remarquer néanmoins qu'on ne voit pas figurer Jehan Le Bestre dans la liste des Curés et des Chanoines donnée par M. Bellier. De 1481 à 1503, les fonctions de curé de Larchant furent exercées par Mathurin Millecent.

La vie de *Saint Mathurin* est un de ces petits livrets populaires qui ont dû être fréquemment réimprimés, à partir de 1490. Nous n'avons pu réussir à en retrouver une édition qui donnât le texte original dans son intégrité, et dans laquelle les figures ou « histoires » fussent aussi nombreuses que les indications données par le texte. Les éditions que nous avons eues entre les mains ont toutes subi des retouches plus ou moins nombreuses. Nous en avons soigneusement recueilli les moindres variantes, sans autre exception que les variations purement orthographiques. Le travail de collation auquel nous nous sommes livrés nous a permis de rétablir les vers passés par les différents imprimeurs et de constituer un texte, rajeuni sur certains points, mais qui est correct et lisible.

Nous avons reproduit, à la suite de la vie de Saint Mathurin, le récit d'un *Miracle* qui eut lieu à Larchant en 1530. Cette pièce, fort curieuse, se trouve jointe aux éditions du poëme de Jehan Le Bestre publiées par Claude de Montreuil. Elle n'avait jamais été réimprimée.

Voici la description des éditions de la *Vie de Saint Mathurin* qui nous sont connues :

1. N. — La vie de // sainct mathurin // de larchant

Hystoriee. — ¶ *Cy fine la vie sainct Mathurin de larchant Impri- || mee a Paris par Iacques nyuerd demourant en la rue || de la iuyfrie a lymage sainct Pierre et a la premiere por || te du Pallays. S. d.* [*vers* 1525], in-4 goth. de 16 ff. de 40 lignes à la page, sign. A-B par 6, C par 4.

Au titre, un grand L sur fond criblé, et un bois qui représente la châsse de S. Mathurin portée en procession.

L'édition est ornée de 14 autres figures, savoir :

1° Au r° du 2° f., les parents du saint en adoration devant une idole ;

2° Au v° du même f., le baptême du saint ;

3° Au r° du 5° f., Mathurin surpris dans son sommeil par ses parents ;

4° Au r° du 6° f., Mathurin convertit son père et sa mère ;

5° Au v° du même f., le baptême des parents du saint ;

6° Au v° du 7° f. (B 1), Mathurin ordonné prêtre par S. Polycarpe ;

7° Au r° du 8° f. (B 2), l'enchanteur adjurant le Diable, dont la fille de l'Empereur est possédée ;

8° Au v° du 9° f. (B 3), Saint Mathurin prenant congé de ses parents ;

9° Au r° du 11° f. (B 5), Mathurin guérissant des malades ;

10° Au v° du même f., l'Empereur venant à sa rencontre ;

11° Au v° du 12° f. (B 6), Mathurin guérissant la fille de l'Empereur ;

12° Au v° du 13° f. (C. 1), un ange annonçant à Mathurin l'époque de sa mort, et, dans le fond, le saint étendu mort sur un lit ;

13° Au r° du 14° f. (C 2), enterrement du saint ; son corps reparaît, dans le fond du tableau, au-dessus de la terre ;

14° Au v° du même f., une répétition du bois qui orne le titre.

Au v° du dernier f., la marque de *Guillaume Ier Nyverd* (Silvestre, n° 94).

Lottin cite Guillaume Ier Nyverd à la date de 1516, et Jacques Nyverd à la date de 1521 et 1535. Notre édition a dû être imprimée par Jacques peu de temps après qu'il avait commencé d'exercer, puisqu'il y emploie encore la marque de son père.

Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 11598. — Cet exemplaire était depuis longtemps égaré, et on le croyait perdu. M. Paul Lacroix, le savant conservateur de l'Arsenal, a bien voulu, à notre sollicitation, entreprendre des recherches qui ont été couronnées de succès.

2. T. — [La Vie et legende de Saint Maturin de Larchant.] — ¶ *Cy finist la vie et legẽde de saĩt matu || rĩ d' larchãt ĩprimee a ꝑis ꝑ iehã treꝑerel. S. d.* [*vers* 1525], in-4 goth. de 16 ff. non chiff. de 30 lignes à la page, imprimé en belles lettres de forme, sign. A, B par 8.

Cette édition, que nous croyons pouvoir attribuer, non pas à Jean Ier Trepperel, mais à son fils Jean II, et que nous plaçons, pour ce motif, vers 1525, omet un assez grand nombre de vers, savoir : 149-203, 256, 257, 294, 295, 348, 349, 512-515, 549, 622, 623, 648, 649, 710, 711, 720-723, 750, 751, 772, 778-781, 808, 809.

Ces omissions ne sont peut-être pas les seules, car nous n'avons eu sous les yeux qu'un exemplaire incomplet de 4 ff.

Cet exemplaire contient six figures, savoir :

1° Au r° du 3e f., baptême de Mathurin;

2° Au v° du 6e f., baptême des parents de Mathurin ;

3° Au v° du 7e f., des hommes dans une barque, dont les mâts sont brisés par des Diables ;

4° Au r° du 10e f., un prêtre chasse le Démon, dont la fille de l'empereur Maximien était possédée ;

5° Au r° du 12e f., la châsse de Saint Mathurin que l'Empereur fait sortir d'une église sur une voiture attelée de deux chevaux;

6° Au r° du 13e f., une répétition du bois précédent.

Outre les lacunes indiquées ci-dessus, on remarque dans cette édition une transposition après le v. 821.

Biblioth. nat., Y. 6140, art. 4, Rés., dans un recueil qui contient diverses autres vies de saints. L'exemplaire est incomplet des ff. A 1, A 2, et des ff. correspondants (A 7, A 8).

3. P. — La Vie de Sainct Mathurin de Larchant hystoriee. *Paris*, *s. d.*, pet. in-8 goth.

Cette édition, que nous n'avons pas retrouvée, est citée par M. Brunet d'après le *Catalogue d'Aguesseau*. L'auteur du *Manuel* ajoute qu'elle contient la messe de Saint Mathurin; elle doit donc être postérieure à l'année 1530, date du *Miracle*.

4. M. — La // Vie, legende, mira- // cle et messe de monseigneur S. Ma- // thurin de Larchant : hystoriée. // *A Paris*, // *Pour Claude demontrueil*, *en la Court du Palais*, // *au nom de lesus*. *S. d.* [*vers* 1590], pet. in-8 de 40 ff. non chiff. de 22 lignes à la page, sign. A-E par 8.

Cette édition, dont le texte est rajeuni en un grand nombre d'endroits, contient de plus que les précédentes le *Miracle de Monseigneur Saint Mathurin de Larchant* (ff. D 3 v°-E 8).

Le volume est orné de 19 figures, savoir :

1° Au titre, la châsse de S. Mathurin portée en procession;

2° Au v° du titre, les parents de Mathurin adorant les idoles;

3° Au v° du 4e f., le baptême de Mathurin;

4° Au r° du 8e f., Mathurin surpris dans son sommeil par ses parents;

5° Au r° du 9ᵉ f. [B 1], conversion des parents de Mathurin ;
6° Au v° du 10ᵉ f. [B 2], baptême des parents de Mathurin;
7° Au v° du 11ᵉ f. [B 3], Mathurin ordonné prêtre;
8° Au r° du 13ᵉ f. [B 5], la fille de l'Empereur possédée du Démon ;
9° Au r° du 4ᵉ f. [B 6], l'Empereur ordonnant d'aller chercher Mathurin;
10° Au v° du 15ᵉ f. [B 7], répétition de la fig. n° 5 ;
11° Au v° du 17ᵉ f. [C 1], Mathurin surpris par la tempête;
12° Au v° du 18ᵉ f. [C 2], Mathurin guérissant les malades;
13° Au v° du 19ᵉ f. [C 3], l'Empereur venant au-devant de Mathurin;
14° Au r° du 21ᵉ f. [C 5], Mathurin délivrant la fille de l'Empereur;
15° Au v° du 22ᵉ f. [C 6], mort de Mathurin ;
16° Au r° du 23ᵉ f. [C 7], Mathurin enterré et déterré ;
17° Au r° du 24ᵉ f. [C 8], l'Empereur faisant emmener la châsse de S. Mathurin ;
18° Au v° du 27ᵉ f. [D 3], répétition de la fig. n° 14;
19° Au v° du 37ᵉ f. [E 5], répétition de la fig. n° 7.

Cette édition nous paraît antérieure à la suivante pour divers motifs. Le titre est imprimé en lettres minuscules suivant l'usage du XVIᵉ siècle; le texte commence au v° du titre resté blanc au contraire dans MB. Enfin, les bois sont moins usés que dans l'édition que nous considérons comme la seconde.

Biblioth. nat., Y 6140, Rés.

5. MB. — La Vie, Le- // gende, Miracle, et //

Messe de Monseigneur // S. Mathurin de Larchant. // Auec les figures mises & adaptées en la fin // de chacune Histoire. // *A Paris,* // *Par Claude de Montr' œil en la Cour du Palais* // *au nom de Iesus. S. d.* [*vers* 1600], pet. in-8 de 40 ff. non chiff. de 22 lignes à la page, sign. A-E.

Cette édition donne le même texte que la précédente, sauf quelques légères différences dues à de simples fautes d'impression; aussi les avons-nous réunies toutes deux, dans l'indication des variantes, sous la lettre M.

Les figures sont au nombre de 21, savoir :

1° Au titre, dont le v° est blanc, la châsse du saint portée en procession;

2° Au r° du 2e f., les parents de Mathurin adorant une idole;

3° Au r° du 4e f., le baptême de Mathurin;

4° Au v° du 8e f., Mathurin surpris dans son sommeil par ses parents;

5° Au v° du 9e f. [B 1], Mathurin prenant congé de ses parents.

6° Au r° du 11e f. [B 3], baptême des parents de Mathurin;

7° Au r° du 12e f. [B 4], Sainct Mathurin ordonné prêtre;

8° Au v° du 13e f. [B 5], la fille de l'Empereur possédée du Démon;

9° Au v° du 14e f. [B 6], l'Empereur « baillant commission » d'amener Mathurin;

10° Au r° du 16e f. [B 8], Mathurin guérissant les malades;

11° Au r° du 18e f. [C 2], Mathurin surpris par la tempête;

12° Au r° du 19e f. [C 3], répétition de la fig. n° 10;

13° Au r° du 20e f. [C 4], l'Empereur s'avançant au-devant du saint;

14° Au v° du 21e f. [C 5], Mathurin délivrant Maximienne du Démon;

15° Au r° du 23° f. [C 7], mort de Mathurin;
16° Au v° du même f., Mathurin enterré et déterré;
17° Au v° du 24° f. [C 8], l'Empereur faisant transporter sur une voiture la châsse de S. Mathurin;
18° Au v° du 27° f. [D 3], répétition de la fig. n° 14;
19° Au r° du 37° f. [E 5], une procession composée du pape, de cardinaux, d'évêques, etc.
20° Au v° du même f., une reine, qui paraît être Catherine de Médicis, marchant en procession, suivie de princesses et d'abbesses (le bois est signé des initiales V R en monogramme);
21° Au r° du 38° f. [E 6], répétition de la fig. n° 3.

Les figg. n° 19 et 20, qui n'ont pas été exécutées pour le livre, sont très-finement gravées; les autres bois, très-grossiers dès l'origine, sont encore plus usés que dans M.

D'après Lottin, Claude de Monstrœil, gendre de Guillaume II Nyverd, exerça de 1578 à 1610.

Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 11597.

6. B. — Chroniques de Saint Mathurin de Larchant en Gastinais, par Emile Bellier de la Chavignerie, [ancien receveur des domaines à la Chapelle-la-Reine, employé honoraire de la Bibliothèque Impériale. Avec une reproduction à l'eau forte, d'une vue de Larchant au XVII° siècle (1634), d'après Tassin, géographe du Roi, par M. Jules de Goncourt]. *Pithiviers, Imprimerie et Lithographie de Chenu*, 1863. In-18 de 127 pp. et 1 f. pour la *Table*, plus une fig. — Extr. du *Courrier du Loiret*.

Les portions du titre que nous avons rétablies entre crochets ne se trouvent que sur la couverture imprimée, laquelle porte, en outre, le nom d'*Auguste Aubry à Paris*, et la date de 1864.

L'auteur, à qui nous devons des renseignements fort curieux sur Larchant, a reproduit la vie de Saint

Mathurin, pp. 7-29. Il dit, p. 6, qu'il l'a réimprimée d'après l'édition de *Nyverd*, dont la Bibliothèque de l'Arsenal possède un exemplaire, mais ce renseignement ne peut être exact. Le texte de M. Bellier se rapproche sur certains points de celui de *Nyverd*, mais il en diffère sur un grand nombre d'autres, et, tout d'abord, les quatre vers placés en tête de la pièce manquent dans N, comme il est facile de le voir dans nos variantes. Nous savons de plus que l'exemplaire de l'Arsenal, que l'on avait cru perdu, fut vainement cherché par M. Bellier en 1863. Nous devons conclure que l'auteur des *Chroniques* a eu sous les yeux une édition qui nous est restée inconnue; aussi avons-nous relevé avec soin les variantes du texte, d'ailleurs très-peu satisfaisant, qu'il a donné.

Nous avons imprimé en italiques les vers consacrés à l'explication des figures ou « histoires » qui illustraient le poëme.

La Vie de Sainct Mathurin de Larchant hystoriée[1].

Cy commence la vie notable
D'un Sainct redoutable,
C'est à sçavoir l'effet touchànt
De Saint Mathurin de Larchānt[2].

1. M et MB commencent par les vers suivants :
Ceste histoire icy represente
L'Archant, où se tenoit le père
De S. Mathurin et sa mère,
Et toute leur vie suivante,
Sacrifiant à leurs idoles,
De cœur et aussi de paroles.
Au-dessous de ces vers est placée la fig. n° 2.

2. Ces quatre vers m. dans N.

En l'honneur de Sainct Mathurin,
Afin que chascun pèlerin
Sa vie puisse mieulx entendre,
Aussi la sache[1] mieulx comprendre,
Pour les simples gens seuliement,
Selon mon povre entendement,
Ay[2] mis de latin en françoys,
Nompas que si grant clerc je soys
Que de moy je vueil estimer
Que je la sçeusse bien rimer
Ne mettre aussi de point en point
Sans faillir; je ne le dis point,
Et, se[3] vous y trouvez langage
Qui en ce pays n'ait[4] usage
Ou se j'espelle[5] aucunement
Ung mot qui doit estre aultrement,
Ne le prenez en cas de crime;
Tout est pour obeir[6] à la rime,
Car je n'ai pas les[7] mots exquis
Qu'en telz[8] cas seroient[9] bien requis,
Ne[10] je ne suis pas du degré
D'en parler, mais prenez en gré;
Je l'ay fait par affection,
Pour mieulx donner devotion[11]
Aux pèlerins de s'esjouyr
A la regarder et ouyr,

1. M : *Et qu'on la puisse.* — 2. M : *L'ay.* — 3. M : *si.* — 4. M : *Qu'en* ce pays n'ait *pas.* — 5. M : Ou *si je nomme.* — 6. M : *venir.* — *Obéir* est de même compté pour deux syllabes au v. 1096; il est compté pour trois au v. 1089. — 7. *Les* m. dans N. — 8. M : *tel.* — 9. M : *seroit.* — 10. M : *Ny.* — 11. B : *occasion.*

Car plusieurs demandent sa[1] vie,
Qui le latin n'entendent mye.

Mais, premier, pour donner l'entente,
Vient l'hystoire qui represente[2]
Larchant, où se tenoit le père
Du doulx Mathurin et sa mère.
A genoulx devant les ydolles
Sont tous deux ; mais, par les[3] parolles
Ensuyvantes, pourrez sçavoir
Du bon Mathurin le devoir[4].

S'il vous plaist, tous si[5] escoutez
Et voz entendemens boutez
A retenir la saincte vie
Du très noble Saint, je vous prie[6].

Sainct Mathurin, pour bref langaige,
Fut natif du très beau villaige
Nommé Larchant par son droit nom,
Lequel villaige a grant renom[7] ;
C'est du dyocèse de Sens.
Il fut extraict de nobles gens,
Du plus grant et du plus beau prince
Qui fut en toute la province.
Son père estoit duc gouverneur[8]
De Gaulle, de[9] par l'Empereur

1. N, B : *la.* — 2. M : *L'hystoire cy-devant* represente. — 3. *Les* m. dans M et dans B. — 4. N, B : *maistre le sçavoir*, et, au-dessous : *Larchant.* — 5. M : *icy;* B : *tous escoutez.* — 6. N, B : Du très noble saint *Mathurin.* — N place au-dessus de ce vers la fig. n° 1. — 7. M : *Lequel est de très grand renom.* — 8. N : *et* gouverneur. — 9. *De* m. dans N et dans B.

De Romme, pour persecuter
Crestiens et les[1] executer,
Mettre[2] à mort, sans nul desroy[3],
Tous ceux qui maintenoient[4] leur loy
Et qui vouloient celle tenir
De Jesu-Crist et soustenir.
Son père eut nom, n'en doubtez mye,
Marin, et sa mère Euphemie.
En ce temps ilz estoient payens,
Idolatres, pires que chiens;
Mais lors Mathurin desprisoit
Idolatrie et refusoit
A leur faire nul[5] sacrifice,
Mais à Dieu de cueur tout service;
Ainsi que voyez par l'hystoire
De devant, qui le[6] monstre encore,
Il s'en alloit par son bon sens
Vers un archevesque[7] de Sens[8],
Alors Policarpe nommé,
Un saint homme bien[9] renommé,
Pour aprendre de Dieu la loy[10],
Les commandemens et la foy
Crestienne, pour en user
Sainctement sans en abuser,
Et par luy se fist baptiser
Saint Mathurin, sans en parler
A son père ne[11] à sa mère,

1. *Les* m. dans N. — 2. M : *Et* mettre. — 3. N : *delay*. — 4. N : *ne tenoient*. — 5. M, B : *aucun*. — 6. T : *lui*. — 7. N : *l'arcevesque*. — 8. Ce vers m. dans T. — 9. T : Ung *seul* homme *et* bien. — 10. Au-dessous de ce vers est placée dans T la fig. n° 1. — 11. M : *ny*.

De peur d'ensuyvir mort amère,
Ainsi que voyez[1] *par exemple*[2]
Ceste hystoire, qui le fait ample[3].

Après, en l'aage de douze[4] ans,
Qu'il vit ses parens ensuivans[5]
Le chemin de damnation,
Eut pitié et compassion
De son père, aussi[6] de sa mère,
Pensant qu'auroient[7] douleur amère
S'ilz mouroient en celle[8] industrie
Et faulce loy d'ydolatrie[9].
Alors se mist à Dieu prier
Humblement et luy supplier,
Avec[10] mains jointes et grans pleurs[11],
Qu'il[12] luy pleust de muer les cueurs
De père et mère assemblement[13]
Et leur donnast[14] entendement
De congnoistre de Dieu la voye
Et laisser celle qui devoye
L'ame et[15] maine à damnation,
Où n'a point de remission.
Adonc qu'il eust fait sa prière[16]
Par grant devotion entière,

1. M, B : *le vray*. — 2. Ce vers et le suivant m. dans T. — 3. N : *remple*. — N place ici la fig. n° 2 au-dessus de laquelle on lit : *Sens*; M donne la fig. n° 3, avec le mot : *Sens*; MB donne cette même fig. sans le mot *Sens*. 4. N : *duze*. — 5. M, B : *tous suivans*. — 6. N : *et*. — 7. T : *que aroient*; N : *qu'ilz auroient*. — 8. M, B : *telle*. — 9. T : *de* ydolatrie. — 10. N : A. — 11. T : *A* mains jointes et *à* grans pleurs. — 12. N : *Qu'i*. — 13. M, B : *ensemblement*. — 14. B : *En leur donnant*. — 15. *Et* m. dans N. — 16. M : *Si tost qu'il eust fait prière*.

Il[1] s'endormit au propre lieu.
Là vint ung Ange de par Dieu[2]
Qui sainct Mathurin conforta
Et nouvelles[3] luy apporta,
En[4] disant que Dieu luy mandoit
Que ainsi[5] estoit qu'il demandoit
Et que sa prière exaulcée
Luy estoit et non pas[6] faulcée.
Si s'esveilla incontinent
Merciant[7] Dieu devotement
De celle revellation
Dont l'Ange luy[8] fist mention.

L'endemain, de assez bon matin[9],
Vint la mère Sainct Mathurin[10]
Parler à luy courtoisement,
En le saluant doulcement,
Luy demandant[11] : « Helas, mon filz,
« Quelz pourroient estre les prouffitz
« De chrestienté recevoir,
« Ainsi que je congnois de voir[12],
« Que pour nous souvent fais[13] prière
« A ton Dieu en mainte manière?
« Car je congnois que tu es[14] crestien
« Secret ; ton père n'en sçet rien.
« Car je sçay[15] bien, s'il[16] le sçavoit

1. T : *Si.* — 2. M : Là *survint* un Ange *de* Dieu. — 3. M, B : *nouvelle.* — 4. N : *Dn.* — 5. M, B : *Qu'ainsi.* — 6. T : *nompas.* — 7. M : *En louant.* — 8. *Luy* m. dans N. — 9. T, B : *Le lendemain d'assez matin.* — 10. T : *à* Saint Maturin. — 11. M, B : *demandq.* — 12. M : de *vray.* — 13. M : *fais souvent.* — 14. M, B : *que es.* — 15. M : *Aussi* sçay. — 16. : T *se* il.

« Et[1] vraye congnoissance en avoit,
« Mourir te feroit en destresse,
« Dont j'auroye au cueur grant tristesse. »

Saint Mathurin lors[2] luy respond :
« Les biens que les Crestiens ont
« Qui servent Dieu entièrement[3]?
« En la fin ils ont[4] sauvement,
« Joye sans fin, tousjours lyesse.
« Et tous autres qui, par simplesse,
« Servent et prient[5] les ydolles,
« Ont leurs[6] opinions[7] si folles
« Qu'ilz font des[8] grands Dyables[9] leurs dieux[10]
« Tant sont aveuglez en[11] leurs yeulx,
« Car nul ne doit pour nul[12] office
« Fors à Dieu[13] faire sacrifice,
« Et quiconques fait autrement,
« Se ainsi[14] meurt, va à[15] damnement
« En toute douleur et en[16] peine;
« La chose en est toute certaine[17]. »

Adonc sa mère le reprint[18]
Tout doucement et entreprint[19]
A luy monstrer sur[20] ce passage

1. T : *En.* — 2. *Lors* m. dans N. — 3. M, B : *devotement.* — 4. T : En la fin *en* ont; N : *En la fin ont.* — 5. M, B : *adorent.* — 6. M, B : *les.* — 7. N : *opinioos.* — 8. M : *de.* — 9. M : *des Dyables.* — 10. T : *leur dieu.* — 11. M, B : *aveugles de.* — 12. T : *pour nulle;* M : *par son;* B : *par nul.* — 13. M : Fors *qu'à* Dieu. — 14. M, B : *S'ainsi.* — 15. T : *en.* — 16. *En* m. dans N. — 17. T omet ce qui suit jusqu'au v. 204 qui est ainsi conçu : *Ainsi comme il parloient ensemble.* — 18. N : *reprist.* — 19. Ce vers m. dans N et dans B. — 20. M : *A luy remonstrer.*

Qu'il se teust, il feroit que sage;
Que son père n'eust congnoissance
De son fait ou appercevance[1]
Par aucune voye ou moyen
Qu'il tenist[2] foy de crestien,
Affin qu'il ne le fist mourir
Sans ce qu'elle en[3] peult secourir,
Et luy disoit en ses regretz,
Eulx deux tous seuls[4] comme secrez :
« Mon très cher enfant, que ferois-je
« En ce monde, que deviendrois-je
« Si je te véoye souffrir mort?
« Jamais mon cueur n'auroit confort;
« Tout le surplus de ma vieillesse
« Hors seroit[5] de toute lyesse,
« Car je fineroye en douleurs,
« En tous gemissemens et pleurs. »

Le doulx Mathurin, son enfant,
Ne se voulut taire[6] pourtant,
Mais il remonstra[7] à sa mère
Nompas[8] d'une façon amère,
Mais humblement; il luy disoit
Que pour luy seul il ne faisoit[9]
Ses oraisons tant seullement,
Mais pour eulx deux semblablement[10];
Il demandoit misericorde
A Dieu, pour les oster de l'orde[11]

1. M : *par apparence.* — 2. M, B : *tinsse la.* — 3. M, B : *Sans qu'elle le.* — 4. N : *ceulx.* — 5. M : *Seroit hors.* — 6. N, B : *pas* taire. — 7. N : *monstra.* — 8. M, B : *Non pas.* — 9. N : *pas* ne faisoit. — 10. N : *semblament*; M : *Mais que pour eux devotement.* — 11. N : *sordre*; B : *l'ordre.*

Et faulce loy de ydolatrie[1],
Dont leur povre ame estoit meurtrie,
Affin qu'ilz péussent congnoistre[2]
Le Dieu qui les avoit fait naistre
Et de tous fait[3] redemption,
Par sa très digne passion[4] ;
Et, en soupirant, il disoit
A sa mère qu'il advisoit[5] :
« Comment vous pourroye soustenir[6]
« Ne bien voz faitz entretenir,
« En tel danger constituez
« Ou vous vous damnez et tuez ?
« Quel[7] joye jamais me peult[8] venir,
« Ne quelle plaisance advenir,
« Quant je voy mes très chers parens,
« Père et mère, estre diligens
« De mettre leurs cueurs aux[9] iniques
« Faulx serviteurs dyabolicques[10],
« Ignorer de Dieu la puissance
« Et suyvre du Dyable la dance
« Et ne querir pas la vraye gloire,
« Dont chascun doit avoir memoire ?
« Jamais en moy n'aura lyesse
« Que Dieu par sa pitié l'adr[e]sse[11]. »

Ainsi comme ilz parloient ensemble,

1. M, B : *d'idolatrie.* — 2. M : *mieux cognoistre.* — 3. N : *faitz.* — 4. N : *Par sa digne redemption.* — 5. M, B : *qui l'escoutoit.* — 6. M : *Comme vous pourrois-je souffrir;* B : *Comme vous pourrois-je soustenir.* — 7. B : *Quelle.* — 8. N : *ne* peult ; M : *Quelle joye me peut.* — 9. *Aux* m. dans M et dans B. — 10. M, B : *En fausses loix diaboliques.* — 11. M, B : *Si Dieu par pitié ne vous dresse.*

Arriva sur eulx, ce me semble,
Le père de Sainct[1] Mathurin,
Icy devant[2] nommé, Marin,
Et leur demanda qu'ilz disoient
Ainsi ensemble et devisoient[3]
Entre eulx de la foy chrestienne,
En desprisant la loy payenne[4].

La mère jà acquiesser
Vouloit à son filz et laisser
Le service de ydolatrie[5],
Que avoit[6] tenu toute sa vie,
Mais, pour[7] la grant grace[8] divine,
Mue par celuy[9] qui devine,
El[10] congneut veritablement
Que son mary semblablement
Estoit desjà en sa[11] pensée,
Frappé que tel[12] loy fut laissée ;
Par quoy parla plus hardiment[13]
A son mari et seurement[14].
Et luy dit[15] : « Mon très cher seigneur,
« Je vous supplye de tout mon cueur
« Qu'il vous plaise ouyr nostre filz
« Comme il pourchasse noz proffitz,

1. T : *du bon.* — 2. M : *Par cy devant.* — 3. T : *Ainsi comme ils parloient ensemble;* M, B : *Qu'ainsi ensemble devisoient.* — 4. T omet les v. 206-246, et modifie ainsi le v. 247 : *La mère respond humblement.* — 5. M, B : *d'idolatrie.* — 6. M, B : *Qu'avoit.* — 7. B : *par.* — 8. M : *Et par grande grace.* — 9. N : *Non pas celuy;* M : *Non pas comme cil.* — 10. N, B : *Elle;* M : *Ell'* — 11. M : *Avoit* desjà en *la.* — 12. N, B : *telle;* M : *Que telle loy fust delaissée.* — 13. M : Parquoy *lors* parla hardiment. — 14. M : *asseurément.* — 15. N : Et luy *a* dit.

« Car il se[1] dit certainement[2]
« Serviteur tout entièrement[3]
« Du Dieu que les Crestiens tiennent
« Et duquel la loy[4] ilz maintiennent,
« Car il dit que c'est le vray Dieu
« Vivant et regnant en tout lieu.
« Des ydolles que nous servons[5]
« Damnation en desservons,
« Car ce sont tous Dyables cornus[6],
« Qu'avons tousjours[7] entretenus,
« Et, pour ce[8], il nous admonneste
« Et nous supplie que, à sa requeste,
« Laissons[9] ces ydolles infaictes,
« Lesquelles sont des[10] hommes faictes,
« Et qui est la perdition
« De l'ame et la damnation.
« Adorons et portons honneur
« Au vray Dieu, nostre créateur,
« Qui habite là sus aux[11] cieulx.
« Nous ne pourrions faire mieulx;
« C'est celluy qui a fait la terre,
« La mer et tout ce qu'elle enserre[12],
« Et nous peult donner joye parfaicte,
« Après ceste vie imparfaicte[13],
« Car je croy veritablement
« Que ce n'est que tout[14] damnement

1. N : *ce.* — 2. N : *cetainement.* — 3. Ce vers m. dans N. — 4. M : *foy.* — 5. M, B : *Et des idolles qu'adorons.* — 6. M : *Diables tous* cornus. — 7. M : *Que nous* avons. — 8. M : *pourtant.* — 9. M, B : *Qui sont des mains des* hommes. — 10. M, B : *Laissions.* — 11. M : *ès.* — 12. N : *et tout ce que devons croire.* — 13. M : *infecte.* — 14. T : *Que ce n'estoit que.*

« Aux[1] Dyables sanctifier[2]
« Et tout danger de s'i fier. »

Ceste hystoire sans contredit[3]
Monstre ce que dessus est dit[4].

Si parla lors Saint Mathurin
A son père, de cueur enclin,
Et luy monstrant par grand[5] sagesse,
Le chemin qui vers Dieu s'adresse,
Luy enseignant par beau moyen
Que pour Dieu il[6] se fist crestien;
Et luy prescha[7] moult doulcement,
En[8] luy monstrant son sauvement,
Tant que à Dieu fut converty
Et de son erreur diverty,
Car Dieu l'avoit jà visité
Et en son courage excité[9]
De laisser toute ydolatrie[10],
Telle erreur et[11] telle follie.

A celle heure, le duc Marin,
Ledit père Saint Mathurin,

1. T : *Des.* — 2. M, B : *Aux idolles sacrifier.* — 3. Ce vers et les trois suiv. sont omis dans T.—4. Ici est placée dans N la fig. n° 3, au-dessus de laquelle on lit : *Larchant;* — M et MB placent au-dessus de ce vers la fig. n° 4; — B donne les deux vers qui précèdent avec le mot *Larchant,* puis ajoute :

La presente hystoire demonstre
Leur conversion qui se monstre.
Larchant.

5. B : *grande;* M : *Et luy monstra par grande.* — 6. *Il* m. dans N. — 7. M, B : *En* luy *preschant.* — 8. T, M : *Et.* — 9. N, T : *En son courage et excité.* — 10. M, B : *de l'ydolatrie.* — 11. *Et* m. dans T.

Leur compta une advision,
Comme une revellation
De Dieu [1], qu'il avoit [2] eue devant
Dedans son lict, comme en dormant,
Et leur dist, selon son devis [3],
Qu'il véoit, ce [4] luy fut advis [5],
Son filz Mathurin, qui estoit
En ung grant parc, où il gardoit
Des [6] brebis à [7] grant [8] habondance,
Malades de malle meschanse,
Et tout ce qu'il en visitoit
Et [9] garissoit dedans leur toit,
Et les rendoit [10] saines [11] et garies,
Sans ce que plus fussent [12] peries;
Et dist adonc qu'il [13] vouloit faire
Au temps advenir sans contraire
Par le conseil Saint Mathurin
A jamais jusques à la fin.
Si fist la Duchesse, sa mère,
Donc Saint Mathurin fist grant chère.

L'hystoire, dont voicy le monstre,
Tout son convertissement monstre [14].

1. N : *De par Dieu;* M : *Du Dieu.* — 2. T : *Que* avoit. — 3. T : *divis;* M : *advis;* B : *suivant son advis.* — 4. T : *se.* — 5. M : *Qu'il veit devant luy vis à vis.* — 6. N, B : *De.* — 7, T : *en.* — 8. M : *De* brebis *en grande.* — 9. M, B : *Il.* — 10. M : *Les rendant.* — 11. T : *saignes.* — 12. N : *elles ne* fussent ; T : Sans *que plus elles* fussent. — 13. T : *qu'i.*

14. N ajoute ici *Larchant* et place la fig. 4 onze vers plus loin ;—T supprime la fig. et les vers 294, 295, et porte simplement : *Larchant.*

M, MB : *La presente hystoire demonstre*
Leur conversion qui se monstre.

Aucuns sotz ont opinion,
Pour cause de l'advision
Que le duc Marin racompta [1],
Alors que le faict il compta [2]
Au doulx Mathurin et sa [3] mère,
Que la chose estoit [4] toute clère,
Qu'il fut ung droit bergier des champs.
Ceulx qui le croyent sont bien [5] meschans
Et n'ont pas vray entendement
Qu'i [6] fut nourry si doulcement [7]
Comme le filz, sans plus enquerre,
Du plus grant seigneur [8] de la terre,
Et [9] n'avoit que luy seullement,
Par quoy l'aymoit moult chèrement.
Qu'on l'envoyast, en sa jeunesse,
Garder les brebis, c'est simplesse
De le croire, car c'est mensonge;
Ce fut advision[10] ou songe[11].
Et, pour ce, doit sçavoir tout homme
Que le parc est entendu Romme,
Les brebis le Peuple rommain[12],
Qui fut tout guary [13] soubz la main

Au-dessous de ces vers est placée la fig. n° 5 suivie du mot : *Larchant.*

B : *L'hystoire après suffisammeut*
Monstre ce beau baptisement.
Larchant.

1. M : *recita.* — 2. M : le faict *raconta.* — 3. T : et *à* sa. — 4. N : *est;* T : *en* est. — 5. *Bien* m. dans M. — 6. T : Qu'*il.* — 7. M, B : *Car il* fut nourry *doulcement.* — 8. M, B : *D'un des grands seigneurs.* — 9. M, B : *Qui.* — 10. T : *division.* — 11. M : *mensonge.* — Ce vers m. dans B. — 12. M : *Et* les brebis le peuple *humain.* — 13. M, B : Qui fut guary *lors.*

De Sainct Mathurin, de par Dieu
Envoyé jusques au dit lieu,
Pour les[1] garder comme pasteur
Et leur oster la[2] faulce erreur
D'ydolatrie[3] dont ilz usoient
Pouvrement et s'en[4] abusoient[5].

Pour retourner à nostre fait,
Quant Saint Mathurin sçeut le fait[6],
Congneut[7] le vouloir de[8] son père
Pareillement et[9] de sa mère,
Sans tarder, tout hastivement
Envoya tost et batamment[10]
Sainct Mathurin querir son maistre[11]
Policarpe à Sens, en son estre[12],
Pour venir baptiser son père,
Qui le vouloit estre, et sa mère;
Et luy envoya ung hom[13] sage,
Qui sagement fist le[14] message,
Tant qu'avecques[15] luy l'amena
Et tout son fait bien[16] ordonna,

1. M, B : *le.* — 2. N : *leur.* — 3. *Et* ydolatrie. — 4. M, B : *s'y.* — 5. On remarquera que notre auteur ne tient nullement compte du pape. — 6. M réunit ce vers et le précédent en un seul vers qui n'a pas de rime :

Quant Sainct Mathurin par l'effect.

7. N, T, B : *Et* congneut. — 8. *De* m. dans T. — 9. M : *Et pareillement.* — 10. N : *tout* et batamment; — M : *Il* envoya *soudainement;* B : *Il envoya tout soudainement.* — 11. M : *Querir Policarpe son maistre;* B : *Policarpe querir son maistre.* — 12. M, B : *Lequel à Sens tenoit son estre.* — 13. N, B : *homme;* T, M : *envoya homme.* — 14. T, M, B : *son.* — 15. N, B M : *avec;* — M : *Si bien qu'avec.* — 16. M, B : *Et son fait si bien.*

Puis [1] s'en vint à coup chevauchant,
Sans repaistre, jusque [2] à Larchant.
Là baptiza le duc Marin,
Ledit père au [3] bon Mathurin;
La duchesse aussi [4], Eufemie [5],
La [6] mère, qui ne l'estoit mie,
Et tous [7] leurs gens entièrement
Reçeurent ce beau sacrement
A grant joye et à [8] grant honneur,
Se rendans à [9] Dieu de bon cueur.

L'hystoire après suffisamment
Monstre ce beau baptizement [10].

Quant chascun d'eulx fut baptizé,
Le duc Marin bien advisé,
Ainsi que Dieu l'admonnesta,
Le bon Policarpe arresta
Par grant prière et doulx langaige,
En l'entretenant au village
De Larchant, où il se [11] tenoit
Et son habitacle faisoit [12];
Au dit Larchant fut voulentiers [13]

1. M, B : *Qu'il.* — 2. N, T, B : *jusques.*
3. N : *Le pere au;* M, B : Le pere *du.* — 4. *Aussi* m. dans T. — 5. M : *Euphemye.* — 6. M : *Sa.* — 7. M : Et *toutes.* — 8. T, M, B : *en.* — 9. M : *Rendant grace* à. — 10. N place ici la fig. n° 5, au-dessus de laquelle est écrit : *Larchant;* — T place après le v. 347 le mot : *Larchant,* puis fait suivre (au v° du f. A 8), la fig. n° 2.; — M, MB : fig. n° 6, au-dessous de laquelle on lit : *Larchant ;*
B : *Cette hystoire donne à congnoistre*
Comme on fist Sainct Mathurin prestre.
Larchant.
11. *Se* m. dans T.—12. Ce vers m. dans N; — T : *Honnestement l'entretenoit.* — 13. M, B : *volontiers.*

L'espace de huyt ans entiers[1],
Preschant et faisant sacrifice
Au vray Dieu, selon[2] son office.
Se tint avec[3] le duc Marin
Et avec son fils[4] Mathurin,
Tout ce temps, pour les affermer
En la foy et mieulx confermer.
Ainçoys qu'il s'en voulsist[5] partir,
Ne d'avec eulx se[6] departir,
Fist le bon sainct Mathurin prestre,
Pour plus en grant vertu le croistre[7];
Si n'avoit il[8] que vingt ans d'aage,
Mais il estoit prudent et sage
Et d'un très bel entendement,
Pour gouverner tel sacrement.
L'aage ne luy fut prejudice
De recevoir ce digne office,
Car toute plaisance de corps
Corrigoit[9] et mettoit dehors[10]
Par grans jeusnes et abstinences,
Dont il usoit à grans prudences[11];
Faisoit aumosnes et oraisons,
Pour quoy[12] avoit maintes raisons
De povoir[13] l'aage supporter,
Et à raison s'en rapporter[14];

1. N, B : huyt ans *tout* entiers; T : *huit* ans *tous entiers*; M : huict *jours* entiers.

2. N : *et* selon; M, B : *faisant*. — 3. T : *Demoura ou*. — 4. N : Et avec *Sainct;* T : Et *o le bon Saint*. — 5. M, B : *voulust*. — 6. *Se* m. dans N. — 7. M, B : *en plus* grant vertu *l'accroistre*. — 8. M : *Et* si n'avoit. — 9. M, B : *Corrigeoit*. — 10. N : *hors*.—11. M : *par grand' prudence;* B : *par grande prudence*. — 12. M, B : *Par* quoy. — 13. M B : *pouvoir*. — 14. Ce vers m. dans N.

La[1] saincte vie dont il vivoit
Supporta l'aage qu'il avoit.

L'hystoire après est pour congnoistre[2]
Comme on fist sainct Mathurin prestre[3].

Alors Policarpe, son maistre,
Se voulut[4] retraire à[5] son estre ;
Print congé d'eulx honnestement
Et eulx de luy semblablement[6] ;
Si s'en alla ailleurs parfaire
Les choses qu'il avoit à faire.

En ce temps vint grant[7] maladie
A Romme et grant epydimie
Et gens tous plains d'infection,
De toute malediction,
Borgnes, bossus et contrefaitz,
Aveugles et meseaulx parfaitz,
Fièvres, langueurs, de maulx chargez,
Plains de Dyables, tous enragés ;
Mesmes la fille à l'Empereur
Maximien[8], persecuteur
Des Crestiens, fut tourmentée
Du Dyable et fut[9] persecutée ;

1. N : *Car* la. — 2. M : *Cette histoire donne à cognoistre*. — 3. N ne contient pas de figure, mais seulement le mot : *Larchant*; — M, MB : fig. n° 7 avec le mot : *Larchant*; — B : *Cy après verrez par figure*
L'Enchanteur qui le Diable adjure.
Rome.

4. M, B : Se *voulant*. — 5. M, B : *en*. — 6. N place au-dessus de ce vers la fig. 6. — 7. M, B : *grand'*. — 8. M : *Maximian*. — 9. M, B : *aussi*.

Devint folle et [1] demoniacle.
Le Dyable fist son habitacle
En son corps pour la tourmenter;
On le [2] cuyda bien hors bouter
Par force d'un enchantement,
Mais le Dyable dist haultement
Par contrainte que de ce corpz
Jamais ne sortiroit [3] dehors,
Tant que ung nommé Mathurin [4]
Iroit [5] le chasser en la fin
Et que par luy il s'en yroit
Et tout le peuple gueriroit [6];
Dist que en Gaulle se tenoit,
Mais ne nomma pas [7] où c'estoit,
Ne [8] le village, ne [8] le lieu
Où se tenoit l'homme de Dieu,
Mais en parla [9] couvertement,
Sans rien declairer autrement.

Cy après verrez par figure [10]
L'Enchanteur qui [11] *le Dyable adjure* [12].

La responce du Dyable ouye,
Fut parmy Rome espanouie [13]

1. *Et* m. dans M et dans B. — 2. M, B : *l'en.* — 3. N : *fauldroit.* — 4. M, B : Tant *qu'un sainct homme* Mathurin. — 5. M, B : *viendroit.* — 6. M : *guariroit.* — 7. M : *par.* — 8. M, B : *Ny.* — 9. M : *Mais parla fort.* — 10. M : *Icy pouvez voir par figure.* — 11. M : *que.* — 12. N place ici la fig. n° 7, au-dessus de laquelle est écrit : *Romme;* — M et MB ajoutent ici : *Les Romains,* mais la fig. n° 8 n'est placée que six vers plus loin ; — B : *L'hystoire après fait mention*
Comme il bailla commission.
Rome.

13. N : *espanie.*

Et en peu d'heures[1] tout à coup,
Par quoy il se[2] assembla beaucoup
De peuple en grant affection.
Pleurans par grant affliction,
Allèrent à l'Empereur dire[3]
Qu'il luy pleust tout ce[4] fait conduyre,
En disant : « O[5] Imperateur,
« Tu congnois bien nostre douleur,
« Noz pestes, noz afflictions,
« Où il convient que nous soyons
« Jusques à tant[6] que ce saint homme
« Nous soit venu guarir[7] à Romme[8].
« Envoye embassadès le querre[9]
« Jusques en Gaule et enquerre[10]
« Tout le pays et la[11] region
« Où peult faire sa mension[12],
« Tant qu'on le face à toy venir,
« Affin qu'il puisse soustenir[13]
« A ta fille et à[14] ses douleurs,
« Et nous, qui en avons plusieurs,
« Par adventure, que par luy,
« De tous nous il n'y a[15] celluy
« Que Dieu, par amour et concorde,
« Ne lui fasse misericorde[16],
« Au moyen du doulx Mathurin. »

1. N : *d'heure.* — 2. M, B : *s'assembla.* — 3. M, MB placent au-dessus de ce vers la fig. n° 8. — 4. M : *le.* — 5. M, B : *Noble.* — 6. M, B : Jusques *à ce que.* — 7. Ce mot m. dans N. — 8. M : Nous *viendra guarir jusqu'à* Rome. — 9. N, B : *querir.* — 10. N, B : *enquerir.* — 11. *La* m. dans M. — 12. M, B : *Où il peut tenir sa maison.* — 13. M, B : *subvenir.* — 14. *A* m. dans N. — 15. M, B: De *nous tous* n'y *aura.* — 16. Ce vers m. dans N.

L'Empereur eust le cueur enclin
D'envoyer tantost embassades,
Pour guerir[1] tous ses gens malades
Et sa fille en especial,
Qu'il véoit[2] souffrir tant de mal.
En France vindrent chevauchant,
Qui se nommoit Gaulle devant[3],
Et se misrent en trois parties,
Qui par eulx furent departies,
Car ilz ne pouvoient pas[4] prouver
Qu'ilz pourroient le bon Saint trouver.

L'hystoire[5] après fait mention
Comme il bailla commission[6].

A Larchant les ungz arrivèrent,
Qui saint Mathurin y trouvèrent;
Le saluèrent haultement[7],
Si fist il eulx pareillement;
Puis luy comptèrent, en effect,
Ce que à[8] Romme avoit esté faict,
Les maladies et les tourmens
En quoy estoient les povres gens,
Et, s'il n'alloit les secourir
Ilz estoient tous presque[9] au mourir,

1. M : *guarir.* — 2. M, B : *voyoit.* — 3. M : *En la Gaule que l'on dit* France *Sont arrivez en diligence.* — 4. *Pas* m. dans N. — 5. M : *Ceste histoire.* — 6. N place au-dessous de ces deux vers le mot *Romme;* — M : fig. nº 9, avec cette légende : *Les Romains.*
B : *Ceste hystoire monstre comment*
De le ramener font serment.
Larchant.
7. M : *humblement.* — 8. M, B : *qu'à.* — 9. M, B : *Tous estoient quasi.*

Et que[1] l'Empereur luy prioit
Par amour et[2] luy supplioit
Qu'il allast[3] sa fille visiter
Et d'elle le Dyable gecter,
Et qu'il croyoit[4] certainement
Qu'il n'en sauldroit point autrement[5],
S'il n'avoit par amictié[6]
D'elle et de son peuple pitié.

L'Ange avoit la nuyt visité
Saint Mathurin et recité
Qu'il venoit[7] vers luy embassades
De Romme, à cause des malades,
Et qu'il allast vers eulx[8] seurement[9],
Car[10] c'estoit le commandement
De Dieu, et[11] que tout gariroit
Et Dieu tousjours o luy[12] seroit;
Par quoy tost il se[13] disposa,
Et chacun d'eulx se reposa[14],
Et leur fist grant chère Marin,
Pour l'amour de Sainct Mathurin.
Ce nonobstant estoient[15] doulens[16]
Marin, Euphemie et leurs gens[17],
Sachans que leur filz Mathurin

1. *Que* m. dans N. — 2. *Et* m. dans N. — 3. M : *D'aller.* — 4. M, B : *croyent.* — 5. M, B : *sortiroit* autrement. — 6. M, B : *son* amitié. — 7. M : *viendroient.* — 8. M : Et *qu'il y allast.* — 9. Prononcez *seurment.* — 10. M : *Que.* — 11. *Et* m. dans N et dans B. — 12. N : *avec* luy; — M, B : *Et qu'avec luy tousjours seroit.* — 13. M, B : *s'y.* — 14. M : Et *un* chascun d'eux *reposa.* — 15. T : *Si* non obstant *que* estoient. — 16. N : *qu'ilz* estoient doulent. — 17. M, B : et *parens.* — Ce vers manque dans N.

A Romme vouloit prendre[1] chemin.
Chascun d'eulx se print à plourer,
Père et mère à se doulourer[2],
Disant que jamais ne verroient[3]
Leur enfant que tant ilz aymoient.

Sainct Mathurin, pour paix y mettre,
Aux ambassades[4] fist promettre
Sur le sacrement de la messe
Que, ains[5] qu'il partist, feroient promesses
Vif ou mort de le ramener[6]
A Larchant sans ensejourner[7]
Et luy promirent pour tout voir
Qu'en feroient[8] leur loyal devoir.

Ceste hystoire monstre comment
De le ramener font serment[9].

1. M : *va* prendre. — 2. T : *dolouser.* — 3. N : *verrooient.* — 4. T : *ambassadeurs;* B : *ambassadeeurs* — 5. M, B : *Qu'ains.* — 6. M : *mener.* — 7. M, B : sans *point sejourner.* — 8. M : *D'en faire.* — 9. N ne donne pas de fig., mais aj. : *Larchant.* —

B : *L'histoire fait demonstration*
De celle salvation
Du basteau, et de la tempeste,
Qui à coup sourdit sur leur teste.
La Chapelle.

Cette chapelle s'élevait dans l'île Saint-Honorat, l'une des Lérins, vis-à-vis de Cannes. L'église actuelle de Saint Honorat remonte au VII[e] siècle, mais les murs principaux sont seuls de cette époque ; la plus grande partie de l'édifice est du XI[e] siècle. La chapelle de la Trinité, située à l'extrémité orientale de l'île, est peut-être celle à laquelle le poëte fait allusion. C'est, dit M. Joanne, une « construction singulière, qui paraît antérieure même à l'époque romane ».

Le père eut ses faitz moult prisez [1],
Et furent tous allegrisez [2]
Quant eurent ouy la promesse;
Leur courroux mua [3] en lyesse [4];
Departirent [5] joyeusement,
Et print [6] congé incontinent.
En chemin pour eaue [7] passer
Tout doulcement, sans soy [8] lasser,
Se mist dedans une nasselle,
Voulant aller veoir la chappelle [9]
De Monseigneur Saint Honoré,
Qui est ung lieu [10] moult honoré.
S'endormit dedans le vaisseau;
Quant il fut comme [11] au fil de l'eau,
Vint une grant tourbe [12] de Dyables,
Qui rompirent voiles et chables;
Le vaisseau faisoient [13] tournoyer [14],
Tant qu'ilz cuydèrent tous noyer,
Et n'avoient en eulx esperance [15]
De salut, ne aucune [16] fiance
De jamais retourner sur terre,

1. M : Le père *a ses faictz fort prisez;*—B : *Le père bon, ces faictz fort prisez;* — N place au-dessus de ce vers la fig. n° 8, accompagnée du mot *Larchant.* — 2. M : *Ainsi furent tous appaisez.* — 3. B : *changea.* — 4. M, MB placent au-dessus de ce vers la fig. n° 10; M y aj. le mot : *Larchant.* — 5. M : *Lors partirent.* — 6. M : *En* print; B : *Luy* print. — 7. N : *voulant* eaue; — M, B : voulant *l'eau.* — 8. M, B : *se.* — 9. Au-dessus de ce vers est placée dans T la fig. n° 3. — 10. M : *Qui estoit là.* — 11. *Comme* m. dans N. — 12. N : Vint *une tourbe;* — M, B : Vint *là* une *troupe.* — 13. M, B : *faisant.*—14. T : *tourner.* — 15. T : *plus nul* d'esperance. — 16. T : ne *nulle*; M : *n' aucune.*

Tant[1] vint grant[2] fouldre et grant tonnoirre.
L'un d'eulx Mathurin esveilla,
Qui tantost puis s'en resveilla[3];
Vers Dieu de cueur fist[4] sa requeste :
Tout à coup cessa la tempeste
Et le temps, qui si fort tonnoit,
Fut lors purgé et bien tost net[5],
Puis doulcement vindrent à port[6].
Là[7] deux Anges, tout d'un accord,
En habit de religieux
Se apparurent[8] tous joyeulx
Au devant de Sainct Mathurin,
Le saluant de chef enclin,
Disant : « Benoist[9] est en tout lieu[10]
« Celluy qui vient au nom de Dieu[11].
« Va seurement en ton voyage
« Et prens en toy joyeulx courage,
« Car Dieu en tes œuvres sera
« Et ton vouloir acomplira,
« Car, pour tous ceulx que tu priras,
« Sans faulte, tu les guariras. »
Puis les Anges de là partirent
Tout à coup et[12] se departirent.

Saint Mathurin, à deulx genoulx,
Mercia Jesus de cueur doulx

1. B : *Quant*. — 2. *Grant* m. dans M.
3. N : *recueila*; T : *se* resveilla. — 4. M : *faict*. — 5. T : *tout* purgé et *tout* net; N : et *tout net*; M : *tout noit*. — 6. T : *au* port. — 7. M : *Jà*. — 8. T : Se apparurent *et*; M, B : *S'apparurent*. — 9. B : *benit*. — 10. N : *ton lieu*; M omet le mot *lieu*. — 11. Ce vers est omis dans T. *Benedictus qui venit in nomine Domini*. MATTH. XXI, 9; XXIII, 39; LUC. XIII, 35; JOAN. XII, 13. — 12. T : *de*.

Considerant que de sa grace
L'avoit fait visiter tel[1] place.

L'hystoire fait monstration
De celle salutation[2]
Du bateau, et de la tempeste
Qui à coup sourdit sur leur teste[3].

Puis entra dedans la chappelle
Saint Honoré, qui estoit belle,
Et là fist sa devotion,
Sans y[4] faire grant[5] station;
Partit de là, luy et ses gens,
Et ne furent pas[6] negligens,
Car tost s'approchèrent de Romme.

Au devant de luy vint maint homme
Et mainte femme[7] pour certain,
Presque tout le Peuple rommain,
En luy[8] priant tous par concorde
Qu'éust de tous[9] misericorde
Et qu'il les voulsist secourir
En leurs pestes et les garir.

1. N : *en* tel; — T : L'avoir *visité* en *telle*. — 2. N : *salvation;* — T :

Le Chapitre fait mension
De celle salvation
Et du bateau.....

3. N, T aj. : *La Chapelle;* MB porte *Larchant* et ne donne la fig. n° 11 que 26 vers plus loin; — B :

L'hystoire après monstre l'effait
De ce beau miracle le fait.
Rome.

4. *Y* m. dans M. — 5. M : *grand'*. — 6. M : *D'aller ne furent*. — 7. M : *maintes femmes*. — 8. M, B : *le*. — 9. T : *Que éust* de tous; M : *Que il eust d'eux*.

Sainct Mathurin tantost leur dist
Qu'en oraison chascun se mist,
Priant Dieu que, par sa clemence,
Il luy pléust tout[1] parfaire en ce
Que avoit ordonné estre fait
Sur tout le peuple ainsi infect
Et par sa grace voulsist faire
Tout acomplir et tout parfaire,
Tant que le fait fust bien[2] congneu
Que pour garir[3] estoit venu.
Là se mirent tous en prière,
Ung chascun selon sa manière;
Sainct Mathurin se mist à terre[4]
A deulx genoulx pour Dieu requerre,
Et là en grant[5] devotion,
Pleurant par grant[6] affliction,
Pria[7] Dieu moult devotement,
Non pas ung peu, mais longuement;
Disoit : « Jesus, vray filz de Dieu,
« Qui m'as amené en ce lieu,
« Pour devoir ce[8] peuple garir
« Soubz ta main et les secourir,
« Te plaise, par ta saincte grace,
« Guarir tous ceulx qui en[9] la place
« Au devant de moy sont[10] venus,
« De quelzques maulx qu'ilz soient tenus,
« Et tous ceulx qui[11] en la cité

1. *Tout* m. dans M. — 2. *Bien* m. dans N et dans B; T : tout le *fait congneu*. — 3. N : *les* garir; T : *les* guarir *est*. — 4. M et MB placent au-dessus de ce vers la fig. n° 11. — 5. M : Et en *grande*. — 6. M : *grand'*. — 7. M : *Priant*. — 8. N : *se*. — 9. T : *à*. — 10. T : *son*. — 11. N : qui *sont*.

« Sont de maulx et d'adversité[1]
« Tourmentez en quelque manière;
« Donne leur la santé planière[2].
« En la merite de tes sainctz[3],
« Te plaise les rendre tous sains,
« Affin que chascun d'eulx recorde
« A jamais ta misericorde. »
Puis benediction de sa main
Donna sur le Peuple rommain.

Son oraison là acomplie[4],
De la[5] grace de Dieu remplie
Fut la commune entièrement;
De toute leur peine et tourment[6];
De toutes maladies quelzconques
Furent sains et guariz adoncques.

L'hystoire après monstre l'effait[7]
De ce beau miracle icy[8] *fait.*

Puis entra dedans la cité
De Romme à[9] grant humilité,

1. T : *de* adversité. — 2. M, B : *première.* — 3. N : En *ta* merite *des* sainctz ; M, B : *En la manière de.* — 4. T : *complie.* — 5. T : *sa.* — 6. T : *Toute* leur paine et *leur* tourment ; M : De *toute peine* et *tout* tourment. — 7. N : *le* fait. — L'exempl. de M que nous avons sous les yeux étant trop rogné, on ne peut y lire ce vers distinctement; toutefois, nous croyons y lire : *icy.* — N donne ici la fig. n° 9, accompagnée du mot *Romme;* — T ne contient ni les deux vers ni la fig. correspondante ; il porte seulement *Rommenie;* — M, MB : figure n° 12, avec le mot : *Rome.*
B : *L'hystoire cy après demonstre*
L'Empereur qui vient à l'encontre.
8. N : *le;* — 9. T : *en.*

Où fut reçeu à [1] grant honneur.
Là vint au devant [2] l'Empereur,
A grant force d'or et d'argent
Luy priant qu'il fust diligent
D'aller guarir Maximienne,
Sa fille, qui estoit payenne,
Laquelle avoit le Dyable au corps,
Et ne vouloit saillir dehors
Pour rien qu'il[3] fust, ne la laisser,
Fors la tourmenter sans cesser,
Et, quant gecter hors le pourroit,
Grant or et argent luy donroit[4].

Saint Mathurin moult humblement [5]
Luy respondit et[6] doulcement
Qu'en luy n'estoient point les vertus
De la [7] guarir, mais en Jesus,
Et son argent point il n'auroit [8],
Mais que sa fille guariroit
Et qu'il l'osteroit [9] hors de peine
Et la luy rendroit toute saine,
Avant qu'il se[10] partist du lieu[11],
Moyennant la grace de Dieu.

L'hystoire cy après demonstre
Com[12] l'Empereur vint à l'encontre[13].

1. M, B : *en.* — 2. T : La *luy vint* devant.
3. T : rien *qui;* M : *riens que.* — 4. M : *don'roit.* — 5. N : *doulcement.* — 6. *Et* m. dans N. — 7. *La* m. dans N, M, B. — 8. T : Et *de* son argent point *n'auroit;* M : Et *que* son argent *point n'auroit.* — 9. N : *qu'il osteroit.* — 10. *Se* m. dans N et dans B ; M : *s'en.* — 11. N : *Qu'il partist de ce* lieu. — 12. T : *Comme.* — 13. N place ici la fig. n° 10, accompagnée du mot : *Romme;* —

Là fut la pucelle amenée,
Qui Maximienne estoit[1] nommée,
Ladicte fille[2] à l'Empereur,
Que le Dyable tenoit au cueur,
Et la tourmentoit tellement[3]
Qu'el[4] n'avoit point d'entendement,
Mais, sans cesser, crier et braire
Jour et nuict, sans se pouvoir taire.
Sainct Mathurin la regarda
Par pitié, qui[5] pas ne tarda
A regarder lassus[6] aux cieulx
A genoulx, pleurant[7] de ses yeulx,
Priant Dieu par affection
Que d'elle il eut compassion
Et voulsit au peuple monstrer
Sa grant vertu et demonstrer,
Affin qu'à jamais[8] sans contraire
Vers luy il[9] se voulsit[10] retraire
Et qu'ils le puissent[11] tous congnoistre
Par sa vertu vray Dieu et maistre[12].

Son oraison là acomplie,
Presens[13] toute la compaignie,

T donne la fig. n° 4 avec le mot : *Romme,* sans les deux vers ; — M : *L'Empereür qui vient à l'encontre ;* — B :
L'hystoire monstre, et ne varie,
Comme la fille fust guarie.

1. T, M, B : *est.* — 2. M, B : *La fille unique.* — 3. M, MB placent au-dessus de ce vers la fig. n° 13. — 4. M : Qu'*el'*; B : *Qu'elle.* — 5. M, B : *puis.* — 6. T, M, B : *là sus.* — 7. T : *plourant.* — 8. N, T : *que* jamais. — 9. *Il* m. dans N et dans T. — 10. T : *voulissent.* — 11. T : *peussent.* — 12. M, B : *seigneur* et maistre. — 13. M, B : *Present.*

De l'huylle tantost demanda
Et, aussi qu'i[1] le commanda,
On lui en[2] apporta à coup,
Non pas qu'il en eust prins[3] beaucoup,
Mais ung[4] peu[5], laquelle il benist
Et dedans la bouche luy mist,
Luy faisant la croix seullement.
Fut delivrée de tout[6] tourment,
Et la[7] rendit saine et garie
Des maulx dont elle estoit garnye,
Car ce Dyable, qui la tenoit
Et[8] en douleur la maintenoit,
Par la bouche luy fist partir
Devant tous, ains que departir[9],
Dont l'Empereur fut moult joyeulz
D'avoir véu devant ses yeulx[10]
Un si grand fait si evident[11],
Garir sa fille incontinent
Ainsi folle et demoniacle,
Rendre saine par beau miracle;
Par quoy à Dieu là rendit grace
Et fut converty en la place,
Et sa fille Maximienne
Alors fut faicte crestienne.
Tout le peuple ainsi adverty
De ce beau fait fut converty.

1. T : *Et ainsi qu'i;* M, B : Et, *ainsi qu'il.* — 2. *En* m. dans N. — 3. N : qu'il en *prist;* T : qu'il en *prinst.* — 4. M, B : *en.* — 5. T : *Fors* ung peu. — 6. *Tout* m. dans N. — 7. *La* m. dans T. — 8. *Et* m. dans N. — 9. M, B : *Et de son corps du tout sortir.*—10. M, B : D'avoir *veu* devant ses *deux* yeux.—11. M, B : Un si *très* grand *faict evident.*

Au doulx Mathurin, sans doubtance,
L'Empereur offrit grant[1] finance,
Que le sainct homme reffusa
Par plusieurs fois et recusa[2].
L'Empereur, par prière mainte
Et ainsi comme par contrainte,
A Sainct Mathurin en fist prendre,
Tant ne s'en péust-il[3] deffendre,
Et en prist, lequel[4] en ce lieu
Donna tout pour l'amour de Dieu
Aux povres gens de la cité,
Qu'il véoit[5] en nécessité.

L'hystoire monstre, et ne varie,
Comme la fille fut garie[6].

A Romme trois ans demoura
Et à grant[7] vertu laboura,
Baptisant, faisant son office,
Servant Dieu, faisant sacrifice[8],
Faisant aumosne[9] et[10] abstinences[11]
Vers malades grans diligences[12],
Les visiter[13] en leur maison,

1. M : *grand'*. — 2. M, B : *s'excusa*. — 3. T : Tant ne s'en peult il *fort* defendre; M, B : *Partant* ne s'en *peut*-il. — 4. M, B : Et *print* un peu, *qui*. — 5. M, B : *voyoit*. — 6. N place ici la fig. n° 11 sans autre indication. — Ces deux vers m. dans T qui porte simplement : *Romme*. — M, MB donnent la fig. n° 14.

B : *L'hystoire monstre, et ne ment pas,*
L'annoncement et le trespas.

7. M : *grand'*. — 8. T : *par sacrifice;* M, B : Servant *à* Dieu *par* sacrifice. — 9. N : *aumosnes*. — 10. *Et* m. dans T. — 11. M : *abstinence*. — 12. M : *grand' diligence*. — 13. M, B : *visitant*.

A toute heure, en[1] toute saison,
Guarir[2] tous folz demoniacles,
Faisant innombrables miracles
Plus que ne sont cy contenus,
Ne de vivans humains[3] congnus,
Car il n'est si subtil esprit[4]
Qui eust tout sçeu[5] mettre en escript.
Et puis Dieu luy fist assavoir[6]
Qu'avec luy le vouloit avoir
Et loger[7] avec ses amys,
Pour son sallaire, en Paradis.

Sainct Mathurin Dieu mercia
Et rendu à sa mercy a[8]
Son ame, son corps et son fait;
Puis il fut malade en effect
De fièvres, de quoy il transit
Et de son corps son ame yssit,
Mais, devant que il trespassa[9]
Et de ce monde icy[10] passa[11],
Il fist à Dieu plusieurs requestes,
Qui sont moult belles et honnestes,
Que tous ceux qui[12] vers luy iront
Après sa mort et le prieront
Au nom de Dieu, que[13] maladie

1. M, B : *et*. — 2. M : *Guarit*. — 3. M, B : Ne *des humains vivans*. — 4. N : *esperit*. — 5. M, B : *sçeu tout*. — 6. M : *à sçavoir*. — 7. N : *colloquer;* T : Et colloquer *à* ses amys, faute évidente pour : *o* ses amys. — 8. N : a sa *mère* mercy a ; B : *Et continent luy sacrifia;* T : *en* sa mercy a. — 9. N : *qu'il* trespassa ; T : *que il se trespassast;* M, B : que *Dieu l'appelast*. — 10. T : *cy*. — 11. M, B : *Et que son corps aux cieux vollast*. — 12. B : *Que*. — 13. T : *que en malades;* M, B : *qu'en* maladie.

Soit de fièvre ou d'epydimie[1],
Ou gens troublez aucunement,
Dieu leur donnast entendement
Et qu'ilz fussent tous preservez
De leurs maulx et en fin sauvez.
Dieu sa requeste luy passa,
Puis tost après il trespassa[2]
A la Toussains; celle journée,
A Romme, fut sa vie finée.

L'hystoire monstre et ne ment pas
L'annoncement et le trespas[3].

L'Empereur et tous ses[4] Rommains
De luy firent des regretz mains;
L'Empereur congnoissant les biens
Qu'i[5] luy avoit fait et aux siens[6],
Le fist enterrer noblement[7]
A Romme, et solennellement[8]
Par prestres, ministres de Dieu,
Fut inhumé en ung[9] sainct lieu[10];
Très grand service on[11] luy fist faire[12],
Puis, l'endemain, pour tout parfaire[13],
Grant peuple s'estoit[14] là serré;
Il fut trouvé tout deterré,

1. M, B : ou *epydimie*. — 2. Ce vers m. dans N.
3. B : *L'hystoire monstre en faict prouvé*
Comme il fut sur terre trouvé.

4. T, M, B : *les*. — 5. M, B : *Qu'il*. — 6. N place au-dessus de ce vers la fig. n° 12. — 7. M, B : *inhumer en sainct lieu*. — 8. Ce vers m. dans M et dans B. — 9. *Ung* m. dans T. — 10. Ce vers m. dans M et dans B. — 11. *On* m. dans M et dans B. — 12. Au-dessus de ce vers, M, MB placent la fig. n° 15. — 13. M, B : Puis, *le* lendemain pour tout *faire*. — 14. T : *se estoit*.

Ensepvely dessus[1] la terre,
Dont le peuple print à enquerre[2]
Que ce[3] povoit signifier.
Adoncques vint certifier[4]
L'un des chevaliers proprement,
Qu'i[5] fut à faire le serment
A Larchant de le ramener[6],
Quant le voulurent amener[7],
Que vif ou mort ilz le rendroient
A Larchant, comme ilz le prenoient[8];
Par quoy n'estoit pas son plaisir
De plus en la terre[9] gesir.

L'hystoire monstre en fait prouvé
Comme il fut sur terre trouvé,
Après qu'à Romme entièrement
On avoit fait l'enterrement[10].

Cecy[11] fut à l'Empereur dit,
Lequel, tost[12] et sans contredit,
Commanda qu'il fust remené,
Ainsi qu'il avoit[13] ordonné,
Et le fist à Larchant conduyre

1. T : *dessur*. — 2. Ce vers m. dans N; — M, B : *Le* peuple se *print*. — 3. T : *se*. — 4. N : vint *signifier*; — M, B : *Adonc* vint *là*. — 5. M : *Qu'il*; B : *Qu'ilz avoient fait* serment. — 6. M, B : *mener*. — Ce vers m. dans T. — 7. M : *emmener*. — 8. T : *luy prendroient*. — 9. T, M, B : *là en terre*. — 10. Ces vers sont suivis dans N de la fig. nº 13; — ils m. dans T qui donne la fig. nº 5. — Les deux derniers vers m. dans M, MB qui donnent ici la fig. nº 16.

B : *Ceste hystoire cy est touchant*
Comme il fut rendu à Larchant.

11. N : *Si*; — T : *Si fut tout*. — 12. N : *fust* tost. — 13. N : avoit *esté*.

Par des plus [1] grans de son empire,
Comme par chevaliers, barons,
Nobles et gens [2] de grans renoms,
Qui le [3] firent de grant couraige;
Et en signe de leur voyage [4],
Quant furent à Larchant venus
Les plus grands, nompas [5] les menus,
Mirent, pour en avoir memoire,
Leurs armes, qui y sont encore,
Jusqu'au [6] nombre de quatre-vingtz
Que pèvent voir les [7] pelerins
En son eglise, en un [8] coffret [9],
Affin [10] que, se [11] le cas s'offroit [12]
Que l'Empereur voulsist sçavoir
Se du [13] mener ont fait devoir,
Leurs armes fussent tesmoignage
Qu'avoient [14] accomply le voyage.

Après que à Larchant l'eurent [15] mis,
Rendu au lieu, à [16] ses amys [17],
Fut sollennellement inhumé,
Selon le temps acoustumé.

L'hystoire ensuyvant est [18] *touchant*
Comme il fut rendu à Larchant.

1. *Plus* m. dans N. — 2. T : *Nobles gens;* — M, B : *Et nobles gens.* — 3. T : *luy.* — 4. N : de *grant* voyage. — 5. M, B : *non pas.* — 6. N, T : *Jusques* au. — 7. T : Que *peuent* voir *plusieurs.* — 8. N : *son.* — 9. Comme un coffret ne peut contenir quatre-vingts pièces d'armoiries, il faut comprendre des armoiries sous la forme de sceaux. — 10. M, B : *Ainsi.* — 11. N : *ce.* — 12. N : *souffroit;* — T : *souffret.* — 13. M, B : *Si de.* — 14. T : *Que avoient.* — 15. M : *fut mis;* — B : Après *qu'à* Larchant *il fut* mis. — 16. M : *de.* — 17. N : *amy.* — 18. M : *Ceste* hystoire

Puis à Rome[1] s'en retournèrent
Les uns; les autres demourèrent
Au dict Larchant, servans à Dieu
Et Saint Mathurin au dit[2] lieu,
Et longtemps leurs vies[3] passèrent
Jusque[4] à ce qu'ilz y[5] trespassèrent.
Puis, après certain temps, on fist
Une belle chasse où l'en[6] mist
Tous les os generallement[7],
Qu'on n'en[8] retint tant seullement
Simon deux os[9] qu'on mist dehors[10]
Pour baiser; le surplus du corps
Est en chasse tout enfermé[11];
Le faict en est tout affermé.
L'un des os[12] est[13] de son bras dextre[14];
L'autre[15] de son poulce[16] senestre;
Ce[17] sont relicques qui moult plaisent
A tous pèlerins qui les baisent[18],
Et, si devez estre recors[19],
Partie presente tout[20] le corps.

est. — Ces deux vers sont suivis dans N de la fig. n° 14; — ils m. dans T, qui place ici la fig. 6, accompagnée seulement du mot : *Larchant.* — M, MB : fig. n° 17, sans autre indication. — B remplace les deux vers et la figure par ces mots : *La fin.*

1. N : Puis *après*. — 2. N : *dudit.* — 3. M, B : *leur vie.* — 4. N : *Jusques;* T, M : *Jusques à tant;* B : *Jusques à temps.* — 5. *Y* m. dans M et dans B. — 6. M : où *on;* B : ou *l'on.* — 7. N : *en general.* — 8. M, B : *ne.* — 9. N, T : *des* os. — 10. T : *hors.* — 11. T : en *la* chasse tout *fermé.* — 12. M : *bras.* — 13. *Est* m. dans N. — 14. T : *du* bras dextre. — 15. N : *Et* l'autre. — 16. T, M, B : *Et* l'autre est *du* poulce. — 17. T : *Se.* — 18. T place ici, par suite d'une erreur d'imposition, les vers 860-891. — 19. N : *recours.* — 20. M, B : Partie *represente le.*

Au dict Larchant, en son eglise,
Vient pelerins[1] en[2] mainte guise,
Qui se vouent par[3] devotion[4]
En leur grant[5] tribulation[6]
Et de leurs vœux très bien se treuvent,
Car leurs[7] vœux les œuvres appreuvent[8].

Plusieurs ont esté de leurs lictz
Mis dehors et ensepvelis,
Recommandez au noble Sainct,
Dont en[9] est ressuscité maint;
Leurs suaires ont apportez
En son eglise et presentez[10],
En demonstrant les beaux miracles
Qu'avoit faitz en leurs habitacles.
Plusieurs sur mer, d'autres sur[11] terre
D'aucuns en prisons[12] et en guerre;
Plusieurs saisis d'epydemie;
Plusieurs en danger[13] de leur vie.
Maintz autres condampnez à mort,
Prenant[14] à Dieu leur[15] reconfort,
A Sainct Mathurin se vouoyent,
De bon cueur, le mieulx qu'ilz[16] povoient[17];
Leurs[18] vœux faitz de cueur acomplis,
De joye se trouvoient tous remplis.

1. M, B : *pelerin*. — 2. M, B : *de*. — 3. M, B : *en*. — 4. T : *devocions*. — 5. M, B : *grand'*. — 6. T : *tribulations*. — 7. M : *les*. — 8. T : *approvées*. — 9. *En* m. dans M et dans B. — 10. T : *representez*. — 11. M, B : *par*. — 12. M, B : *prison*. — 13. M, B : *Et en grand* danger. — 14. T : *Prenans en;* M : *Prenans*. — 15. *Leur* m. dans N. — 16. N : *qu'il*. — 17. M : *pouvoyent;* B : *pouvoient*. — 18. N : *De* leurs.

Plusieurs sont venus sans faulcer[1]
Leurs vœux à[2] Larchant exaulcer.
Aucuns ont fait la question
Pourquoy[3] n'est faicte[4] mention
Par escript de tous leurs[5] beaulx faitz
Pour lire de tant qu'il[6] a faitz,
De[7] pèlerins, pour soy[8] esbatre.
S'il n'en eust fait que trois ou quatre,
Pensez qu'on l'eust par ordonnance
Mis en escript pour[9] souvenance,
Car tous les jours, monstre[10] moult beaulx
En son eglise faitz nouveaulx,
Par quoy d'escrire n'est mestier
Ce qu'on voit chacun jour[11] entier.

Plus de mil ans a qu'il fust né
Dedans Larchant, et ramené[12],
Où faict miracles innumerables[13],
Sur gens folz et sur gens notables[14],
De tous maulx[15] dont est supplié
En general et[16] deslyé.
L'an deux cent quatre vingt et huyt[17]

1. M, B : *cesser*. — 2. N : *et* à. — 3. T : *Porquoy*. — 4. M, B : *il* n'est *fait*. — 5. T : *ces*; M, B : *les*. — 6. C'est à dire « afin que le récit de tout ce qu'il a fait puisse être lu des pèlerins, etc. » N : Pour *les* lire de tant qu'*ilz*; — T : Pour les lire *de heures a fois*; — M : *De Sainct Mathurin* qu'il a; — B : *Que Sainct Mathurin avoit* faitz. — 7. M : *Des*. — 8. T : *s'i*; — M : *les*; — B : *Pour tous les pelerins* esbattre. — 9. N : *par*. — 10. N : *en* monstre *de* beaulx; — M, B : *Mais* tous les jours monstre *moult* beaux. — 11. M, B : *tout le* jour.— 12. M, B : *A* Larchant et *fut* ramené. — 13. T, M, B : *innombrables*. — 14. N, T : *endables*. — 15. M : *Dont* maux.—16. M, B : *sont*.—17. M, B : et *dix*.

Puis l'incarnation Jesu-Christ,
Il naquit [1], ainsi qu'est trouvé,
Et par la [2] cronique approuvé,
Car Maximien [3] empereur
Regnoit adonc [4] en grand honneur.

Sache [5] de vray tout pelerin
Que la chasse Sainct Mathurin
Quatre fois l'année [6] est portée
En plusieurs lieux et rapportée.
Pour le premier, je vous enhorte
Que à [7] Pasques fleuries [8] on la porte;
De l'autre [9] vous fais mention
Que on [10] la porte à l'Ascention,
Mardy après Saint[11] Barnabé[12],
On la porte où est ordonné;
Dymenche après la[13] Sainct Denys[14],
Sont les quatre fois accomplis.
Sa grant feste est[15], je vous remembre[16]
Le huitiesme jour de novembre.
La translation est en may
Le dixiesme jour [17], pour tout vray.

Or prions Dieu omnipotent
Et le bon Saint devotement
Pour tous ceulx, qui auront[18] sa vie

1. T : *vesqnit*. — 2. M, B : *sa*.
3. M, B : *Maximian*. — 4. *Adonc* m. dans N. — 5. T : *Sachez*; B : *Or sachez bien de vray tout poinct*. — 6. N : *l'an*; T : *en l'an*. — 7. M, B : *Qu'à*. — 8. T : *flories*; M, B : *florie*. — 9. N : *Et* l'autre. — 10. T : Que on *le porta*; M, B : *Qu'on*. — 11. N : *la* saint. — 12. La Saint Barnabé est le 11 juin. — 13. *La* m. dans N, M, B. — 14. La Saint Denis est le 9 octobre. — 15. *Est* m. dans N, M, B. — 16. T : *renombre*. — 17. *Jour* m. dans N. — 18. B : *liront*.

Ou[1] porteront, qu'epydimie[2]
Ne nul mal les[3] puisse grever,
Et leur doint tousjours eschever[4]
Tous perils, dangers et dommages
Et tous leurs biens garder d'orages[5],
Puis en la fin, sans[6] examen[7],
Doint à tous[8] Paradis. *Amen.*

L'ACTEUR[9].

L'an mil quatre cens quatre vingtz[10]
Et neuf, que on[11] cueillit peu de vins,
En novembre fut la Vie faicte,
Selon la legende, et[12] parfaicte
Par maistre Jehan le Bestre, prestre[13]
Au dict Larchant, où voulut naistre
Le très noble Sainct Mathurin,
Et pour ce, chascun[14] pelerin,
Vous requiers une patenostre[15]
Au nom de Sainct Pierre l'apostre,

1. T : *Et.* — 2. T : *que espedimie.*
N : *Pour tous ceulx qui la diront*
Et porteront que epidimie n'auront.
3. N : *Ne aucun* ne les puisse ; — M : *N'aucun mal les;* — B : *D'aucuns malles.*
4. T : *achever.* — 5. Ce vers m. dans N. — 6. M, B : *vraye.* — 7. T : *errament.* — 8. T : *Dieu* nous doint *Paradis;* — M, B : *Nous* doint *et.* — 9. T : *Larchant.*
10. N : *L'an quatre cens quatre-vingt;*
M : *L'an mille deux cens quatre-vingtz;*
B : *L'an mille quatre cent.....*
11. M, B : *Qu'on.*—12. *Et* m. dans T.—13. Nous adoptons ici le texte de T. Les autres éditions ont altéré le nom de l'auteur :
N : *Messire* Jehan *vostre* prestre;
M, B : *Messire* Jehan *simple* prestre.
14. N : *à* chascun. — 15. M, B : *un Pater noster.*

En priant Dieu devotement
Qu'èn la fin nous[1] doint saulvement,
Et tous ceux qui en sa[2] memoire
La liront, Dieu leur doint sa gloire[3].

Antiphona de Sancto Mathurino[4].

O gloriose Confessor, Domine Mathurine, exaudi[5] voces tibi supplicantium ut eos, qui in tuis laudibus Christum venerantur, ad Celi perducas palatium.

Versus. Ora pro nobis, beate Mathurine.

R/. Ut digni[6] efficiamur promissionibus Christi.

Oremus.

Deus, qui fidelem servum tuum beatum Mathurinum inter electos concives tuos gloria et honore coronasti, presta, quesumus, ut ejus meritis et precibus sanctitatem ipsius sacris semper satagamus operibus imitari, ut cum ipso possimus gloria claritatis tue perennitate perfrui et eterna visione tua perenniter gloriari. Per Dominum nostrum Jesum Cristum. *Amen*[7].

1. N : *luy*. — 2. N ; *ce*. — 3. T aj. *Amen*, et porte immédiatement au-dessous : *Cy finist la Vie et Legende de Saint Maturin de Larchant, imprimée à Paris par Jehan Treperel*. — B s'arrête ici et ne donne rien de ce qui suit.
4. M : *Oraison*. — 5. N : *exaude*. — 6. N : *dingi*. — 7. N : *Cy fine la vie Sainct Mathurin de Larchant, imprimée à Paris par Jacques Nyverd, demourant en la rue de la Juyfrie, à l'ymage Sainct Pierre, et à la première porte du Pallays*.

Miracle de Monseigneur Sainct Mathurin
de Larchant[1].

Pour augmenter la sainte foy,
Qu'ont maintenant tous bons Chrestiens,
Icy vous veux monstrer pourquoy
Necessaire est prier les sainctz[2]
Pour les miracles tant hautains,
Que nous voyons soir et matin,
Du glorieux Sainct Mathurin.

. . . .

En la paroisse de Sepotz[3],
Qui est en l'Evesché de Sens.
Y vint le Diable sans repos,
L'Esprit de tonnerre et tourmens,
Un vray Diable certainement,
Qui est très subtil et habille,
Qui se mist invisiblement
Au corps d'une bien jeune fille.

De Sepotz natifve elle estoit
Et demouroit audict village;
Avec ses parens se tenoit,
Qui estoyent de fort bon lignage,
Mais souvent, par yreux langage,
Le Diable d'Enfer appelloit
Par tonnerres et par orage;
Du Diable tousjours el[4] parloit.

1. M, MB placent ici la fig. n° 18. — 2. Ce vers m. dans M B. — 3. Sépeaux, canton de Saint-Julien-du-Sault, arrondissement de Joigny, à 36 kil. d'Auxerre.

4. M : *elle;* — MB : *Tousjours du Diable elle.* Cette dernière variante montre bien que MB est postérieur à M.

Un jour, l'air devient[1] tenebreux,
Le soleil ne luysant sur terre
Entre ce bas monde et les cieux;
S'engendra la foudre et tonnerre;
Les elemens mouvant la guerre
En excedant[2] leurs regions,
L'air fait grand bruit et se deserre,
Comme trompettes et canons.

Jaçoit qu'on trouve en Escriture
Que tonnerre soit naturel,
Toutefois c'est contre nature
De conduire esprit immortel;
Néantmoins le cas advint tel,
Pour parvenir au beau miracle,
Que le Diable fist par art tel[3]
Un corps humain demoniacle.

Lors commença ladicte fille
Estre du Diable possedée;
Devint inconstante et fragille,
Sans cesser d'estre tourmentée.
La Commune[4] en fut partroublée,
Et ne sçavoit-on que c'estoit
Incessamment estre vexée;
De jour en jour le mal croissoit.

L'auteur du *Miracle* compte volontiers le mot *elle* pour une syllabe (cf. v. 995, 1059, 1114), mais la forme *el*, que les imprimeurs de M admettent encore, bien qu'ils écrivent *elle*, n'est plus admise par les imprimeurs de MB, qui cherchent à corriger les vers qui leur semblent faux.

1. M : *devant*. — 2. M : *excedans*. — 3. M : *tel art*. — 4. Le mot *Commune* est déjà employé par Le Bestre (v. 613) dans le sens de peuple.

Le Vicaire de la parroisse
De Sepotz vint l'interroguer,
Luy demandant : « Ma fille, qu'est-ce
« Qui te faict ainsi enrager ? »
Sans son mal muer ne changer,
Fit un cry si espouventable,
Disant, sans plus interroguer :
« Je suis possedée du Diable. »

Lors s'esbahit fort la Commune
De ce mal venu si soudain,
Disant : « C'est trop grande fortune,
« Un Diable entrer en corps humain ! »
Alors chascun, de cueur bening,
A grand' devotion s'applique,
En priant le Dieu souverain
Chasser l'Esprit diabolique.

Prestres s'assemblent sur les lieux
De toutes pars et regions,
Et de l'Evesché les plus vieux
Luy font les adjurations [1],
Disant : « Diable, nous t'adjurons
« Au nom du haut Dieu souverain,
« Et de par luy te commandons
« Que tu laisses ce corps humain » ;

Mais pour ceste adjuration
Il n'en fist aucune audience,
Car de totalle expulsion
Ilz n'en avoient pas la puissance.
Parquoy, sans aucune allegeance,

1. M : *adurations.*

L'Esprit maudit la tourmentoit,
Tant qu'elle perdit cognoissance
Et l'entendement qu'elle avoit.

A plusieurs Sainctz vouée el[1] fut
Et fist plusieurs pelerinages,
Sans que la rage ne luy cheut;
Elle fit merveilleux dommages.
Un jour elle eut en son courage
De son mal un grand medecin,
Tant qu'il luy sembloit veoir l'image
Du glorieux Sainct Mathurin.

Incontinent et depuis l'heure
Le sainct tousjours elle appelloit,
Disant : « C'est celuy qui sequeure,
« Sainct Mathurin », et desiroit
Y estre menée et prioit,
Quand elle estoit en ce tourment,
A sa mère, qui là estoit,
Qu'on la conduisist à Larchant.

Quant les parens l'ont entendue
Que requeroit Sainct Mathurin,
Sans plus longue espace attendue
A Larchant prennent leur chemin
Pour ce maudit loup serpentin
Faire mieux reposer et taire,
Et pour le service divin
De Sepotz meinent[2] le Vicaire.

Le mardy de Pasques dernier,
A Sainct Mathurin arriva ;

1. M, MB : *elle*. — 2. M : *meine*.

Si tost qu'elle vit le clocher,
Le maudit Esprit s'escria ;
Incontinent il s'assembla
Auprès d'elle beaucoup de gens,
Mais si fort il la tourmenta
Que trembloient tous les assistans.

Chacun fuyoit sa compaignie
Et son regard espouventable,
Fors son Vicaire, qui la lye
Et qui va conjurer le Diable,
Prenant l'estolle venerable,
La croix du benoist Jesus-Christ,
Luy disant telz motz, ou semblables,
En la manière qui s'ensuit :

« *Adjuro te*[1], mauvais Esprit,
« De par le Dieu qui tout créa,
« Par la passion Jesus-Christ[2]
« Et par la mort qu'il endura,
« Par tous merites[3] qu'il y a,
« Qui y sont et y seront faictz,
« Anges, Archanges qui sont là,
« Martirs et[4] Confesseurs parfaictz;

« Te faitz commandement exprès
« Que, si tu es un propre Diable,
« Laisse ce grand bruit que tu fais
« En ce pauvre corps miserable. »
Lors cessa tout[5] incontinent,
Laissant le corps en patience

1. M, MB : *de*. — 2. MB : *de* Jesus-Christ. — 3. M : *les* merites. — 4. *Et* m. dans M. — 5. *Tout* m. dans MB.

Demy quart d'heure seullement,
Mais aussitost il recommence,

Et si luy fait plus grand grevance,
Tousjours en augmentant sa peine.
Les[1] parens et amis s'avance
De luy commencer sa neufvaine.
Et puis après, le mercredy,
Chacun l'attendoit[2] à l'eglise ;
A trois heures après midy
Devant le Crucifix fut mise.

Alors des prestres ell' fut prise
Avec plusieurs adjuremens
Et en très beau latin exquise[3],
Auquel respondit clèrement[4].
Jamais n'avoit esté pourtant
En monastère ny escole ;
Parquoy on s'esbahit comment
Elle entend latine[5] parolle[6].

1. MB : *Ses*. — 2. M : *entendoit*. — 3. C'est-à-dire : « interrogée ». — 4. M, B : *clerment*. — 5. M, B : *latin*. — 6. C'était, comme on sait, un des caractères de la possession démoniaque que de parler les langues qu'on ignorait, et Nicolas Habicot, quoique médecin, ne manque pas de le dire dans son récit de la chute du Pont aux Meuniers de Paris en 1596 où il fait intervenir deux sœurs, Jeanne et Barbe Maguazaque, natives de Villeneuve-lès-Soissons : « Dès lors commencèrent à s'injurier et se donner l'un et l'autre au Diable, qui promptement se saisit d'elles, et pensoit-on que c'estoit follye. Mais un jour advint que ceste fille, voyant ledict sieur de Saint-Martin, commença à parler latin. Alors ledit curé congnut qu'elles estoient possedées du Diable. » *Mém. de la Soc. des Ant. de France* t. XXVII, p. 15 du tirage à part.

Un Bachelier en theologie,
Qui est des Carmes de Paris,
Arriva en la compagnie,
De laquelle estoit fort requis,
Qui l'adjura de mots prefix,
En latin assez retorique,
En ceste forme que vous ditz.
A l'entendre chacun s'applicque :

Adjuro te, Spiritus immunde, per meritum Passionis Christi, per virtutem totius eternæ et individuæ Trinitatis, per merita[1] *omnium beatorum Spirituum, Angelorum, Archangelorum, Sanctorum*[2], *et Confessorum sanctarumque*[3] *Virginum; per merita simul cunctorum Cælestium, ut, si verus Demon*[4], *ut iste Dei populus te Demonem*[5] *indubitanter*[6] *fateatur, te in digito minimo senestre*[7] *manus ponas, relictis*[8] *hujus*[9] *corporis cæteris*[10] *partibus.*

C'est à dire : « Esprit, je t'adjure,
« Par tous les merites des Cieux,
« Si tu es une créature,
« Un Diable d'Enfer tenebreux,
« Tu laisse ce corps langoureux,
« De par Dieu, et retire toy,
« Affin de te cognoistre mieux,
« En son senestre petit doy. »

Alors son petit doy senestre
Commença à noircir, enfler ;

1. M : *marita.* — 2. M et MB aj. ici : *Mathurinum.* — 3. M, MB : *sanctorumque.* — 4. MB : *dæmon.* — 5. M : *demonent ;* MB : *dæmonent.* — 6. MB : *indubit nater.* — 7. MB : *senestræ.* — 8. M, MB : *revertis.* — 9. *Hujus* m. dans MB. — 10. M : *exteris.*

Illec print le Diable son estre
Et au doy la va tourmenter;
Alors se pouvoit bien vanter
Qu'il n'estoit plus de ce corps maistre,
Puis qu'obéyssoit au parler
D'un religieux ou d'un prestre.

Lors eussiez ouy le cry piteux
De ce maudit Esprit damnable;
Jamais n'en fut si merveilleux,
Si horrible et espouventable;
Il fist signes innumerables,
Obeyssant aux adjuremens[1];
Nul ne les croyoit veritables.
. . . .

Incontinent et devant tous,
. . . .
Elle se va mettre à genoux
Et Sainct Mathurin regracie,
En priant de cueur humble et doux
Sainct Mathurin, qui point ne tarde,
Qu'en tous lieux, aussi contre tous,
Il soit tousjours sa sauvegarde.

Alors les prestres commencèrent
A chanter plusieurs beaux motetz;
Sainct Mathurin regracièrent
Et louoyent Dieu de ses beaux faitz;
. . . .
Voyant qu'il n'y a point d'abus
Ils vont chanter les beaux versets
A Dieu : *Te Deum laudamus*.

1. MB, qui compte *obeyssant* pour quatre syllabes, écrit : *adjurmens*.

Après, chacun se retira;
La fille s'en retourna[1] saine;
Toutefois ell' paracheva
A Sainct Mathurin sa neufvaine,
Mais pour la grand[2] douleur et peine
Qu'elle avoit eu[3] en ce tourment,
Malade fut celle semaine
Par trois jours entiers griefvement.

Après qu'ell fut saine rendue
Et remise à perfection,
La chasse si fut descendue
Et conduicte en procession;
La plus grand[4] congregation
. . . .
. . . .
Le Curé de Chevranvillier[5]

Devotement se prepara
Le matin[6] pour dire la messe;
Tant de monde s'y assembla,
Jamais on ne vit tant de presse.
Le Diable tourmente sans cesse
La pauvre fille horriblement;
Tantost le Diable de tristesse
Trouva tost son definement.

Arriva maistre Marin Ruez[7],
L'un des seigneurs au dict Larchant,

1. MB : *retourne*. — 2. M, MB : *grande*. — 3. *En* m. dans MB. — 4. MB : *grand'*. — 5. Chevrainvilliers, canton de Nemours, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne). — 6. M : *curé*. — 7. Ce nom ne se trouve pas dans le livre de M. Bellier.

Qui se monstra homme asseuré
Et merita visiblement ;
Il fist plusieurs adjuremens[1]
Avant que l'Esprit fut chassé,
Auquel se feist obeyssant
Le malheureux Esprit damné.

Le Curé de Chevranvillier,
Homme assez ancien et vieux,
Si commença à conjurer
Le maudit Esprit malheureux.
Il y avoit, jeunes[2] que vieux
Plus de trois mille personnages,
Tous oyant l'Esprit envieux
En son diabolique langage.

Lors fist le plus horrible son
Que ne fist oncques créature,
Tendans les mains comme un griffon
Qui veut ravir quelque pasture ;
Le peuple fuyt à l'aventure,
Dressant les cheveux de grand pœur,
Monstrant la plus layde figure ;
A le voir c'estoit grand horreur.

A l'Esprit on va proposer
Deux questions de theologie ;
Mais premier devez supposer
Que tout son latin il deffie.
L'Esprit respond, n'en doutez mye,
Et en[3] rethorique latin

1. MB : *adjurement*.
2. M : *tant* jeunes. — 3. M : *au*.

Qu'il doit sortir de ceste fille
Par Monseigneur Sainct Mathurin.

Après que la messe fut dicte,
Le Curé de Chevranvillier
Et les autres prestres incitèrent[1]
Tout le Commun à Dieu prier.
Lors eussiez ouy s'escrier
Le maudit Esprit serpentin,
Et aussi eussiez veu trembler
L'eglise de Sainct Mathurin.

Un nommé Maistre Jean Courtois,
Un prestre natif de Larchant,
Si se va armer de la croix,
Pour resister plus seurement,
Mais jamais l'Esprit de tourment
De ladite Croix n'approcha[2],
Car on crioit tout hautement :
Vicit Leo de Tribu Juda[3].

Lors s'assemblèrent en circuit
Les prestres pour le conjurer ;
Devant l'autel fut mis l'Esprit,
Qui commença[4] à haut bruyer.
Le Curé de Chevranvillier,
Qui estoit commis au mistère,
Tout droit venant de celebrer ;
Le conjure en ceste manière :

1. Le poëte avait peut-être écrit d'abord : *incite*, pour rimer avec *dicte*.
2. M : *aporcha*. — 3. APOC. V, 5. — 4. M, MB : *recommença*.

Adjuro te, Spiritus immunde, per virtutem beatissimæ Trinitatis, per meritum[1] *omnium Sanctorum et Sanctarum, præcipuè per virtutem, nomen et intercessionem Divi Mathurini, auditis precibus istis, ex hoc tua rabies*[2] *piato corpore evanescat, tua*[3] *et valeat segnities, intercedente Divo Mathurino, nomine, præcipio tibi, nemine*[4] *offenso, hoc corpus relinquere.*

Incontinent, par grand miracle,
Le Diable sortit de ce corps;
Par un invisible ostentacle[5]
Laisse la fille et s'en va hors.
Vous eussiez veu et ouy lors[6]
Le Commun à la foy enclin
A haute voix, par grands efforts,
Prier Monsieur[7] Sainct Mathurin;
Demandant au Diable en latin[8]
Qui c'est qui le mettra dehors,
Respond : « Monsieur Sainct Mathurin
« Seul me peut chasser de ce corps. »

Des prestres en devotion,
Qui estoient bien près de deux cens,
Fut faicte la procession
Autour la ville de Larchant,
En priant Dieu devotement.
Et le benoist Sainct Mathurin

1. M : *meritumque.* — 2. M : *visis* precibus *ullis, hoc tua rabia.* — 3. MB : corpore *evanescere tua valeat segnicies.* — 4. M : *nomine.* — 5. *Ostentaculum, ostentum*, prodige. — 6. M : *alors.* — 7. M : *Monseigneur.* — 8. M intercale ici ces vers :

La fille demeure guerie
S'il n'eust esté des assistans,
On demande au Diable.....

Faire cesser ce grand tourment,
Chassant cest Esprit serpentin.

Le lendemain, qui estoit jeudy,
De toutes parts gens y venoient
Voir ce miracle que je vous dy,
Car sans le veoir pas ne croioyent,
En bon estat ilz se mettoyent,
Dont l'eglise estoit toute plaine;
A la foulle ilz en approchoient,
Quand venoit à faire la neufvaine.

Le Vicaire du dict Larchant,
Maistre Pierre de La Rivière[1],
Se porta fort honnestement
Et comme soubz luy un vicaire,
Pour divertir tout vitupère
Qu'il eust ce faict pour y gaigner,
Il fist entendre le mistère
. . . .

. . . .
Qu'on vit onc à Sainct Mathurin
A un jour de devotion;
C'estoit un vendredi matin[2].
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

1. Le Curé de Larchant, qui était nommé par l'archevêque de Sens sur la présentation du Chapitre de Paris, ne portait que le titre de Vicaire. Pierre de la Rivière exerça ces fonctions de 1529 à 1539 (voy. Bellier, p. 98). Il ne serait pas impossible qu'il fût l'auteur de cette seconde partie. — 2. Il doit manquer ici plusieurs vers, car ni le sens ni la phrase ne se tiennent.

En linge seullement[1] alloit
Premièrement devant la chasse[2]
La fillette un cierge tenoit,
A Sainct Mathurin rendant grace[3];
Un nombre infini de gens passe
Et ceux qui ce miracle ont veu;
On luy vit lors changer sa face;
Il n'est cueur qui n'en soit esmeu.

On n'avoit pas accoustumé
A tel jour la chasse descendre,
Car on a les jours ordonnez
Quatre fois l'an, sans y mesprendre;
Ce fut afin de graces rendre
A Dieu, en triumphe honorable,
Car vous devez croire et entendre
Qu'on n'en voit guères de semblable.

La fille se commande[4] à Dieu;
A Sepotz s'en est retournée,
Avec ses parents dudit lieu
Et ceux qui l'avoient amenée,
Aussi contenté et attrempée.
A Dieu tousjours le cueur enclin,
Ayez tousjours l'ame affectée
Au miracle Sainct Mathurin.

Ce miracle fut faict le jeudy vingt uniesme jour d'avril Mil cinq cens trente après Pasques[5].

1. MB : *seulment*. C'est-à-dire en chemise.
2. La nouvelle châsse, faite en 1504, fut inaugurée en présence de la reine Anne de Bretagne et du cardinal d'Amboise (Bellier, p. 112-114 et 33). — 3. M, MB : *graces*. — 4. M : *recommande*. — 5. Pâques était tombé le 17.

Ostension de l'Acteur aux Lecteurs.

Qui sçauroit de la foy douter,
Considerant tels faictz hautains ?
Ne deut-on pas ceux là brusler
Qui refusent à prier les Saincts [1] ?
Esmouvez vous, cueurs des Chrestiens,
A ce miracle magnificque;
Ne doutez point; soyez certains [2]
En la saincte foy catholique.
Voulez-vous pas porter la pique
Pour la foy et le bon harnois?
Vous aurez victoire autentique,
Criant [3] tousjours : « Vive la Croix ! »
Levez voz cueurs, nobles François;
Vivez en la foy seurement;
Portez la renommée et voix
De Sainct Mathurin de Larchant.

Oraison à Sainct Mathurin.

O [4] glorieux Sainct Mathurin,
Doux et bening,
Des François le bruit et victoire,
A qui provient maint pelerin,
Bien enclin
A tes faictz hautains et notoires.
Ayes des pauvres humains memoire,
Qui es en gloire ;

1. Allusion aux doctrines nouvelles des réformés.
2. MB : *certain*. — 3. MB : *Crains*. — 4. *O* m. dans M.

Secoure les par tout moyen;
Par toy sur le Diable eut victoire,
On le[1] peut croire,
La fille Maximian.
Garde nous du mauvais lien[2]
Et faux[3] moyen
Du Diable qui sur nous regarde;
Voulons estre en ta sauvegarde.

Amen[4].

1. *Le* m. dans M. — 2. MB : *lion.* — 3. *Faux* m. dans M. — 4. *Amen* m. dans MB. — M et MB se terminent par des distiques latins et par la *Missa de Sancto Mathurino,* que nous croyons inutile de reproduire.





ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 107, l. 13 : MM. Merlet et de Gombert ont cru à tort qu'ils donnaient pour la première fois le texte complet de la relation de Bretagne.

Nous en avons sous les yeux une édition évidemment antérieure et bien curieuse, car elle joint à une impression en caractères d'imprimerie, un fac-simile lithographique et complet de la totalité du manuscrit. Le fac-simile se compose de huit cahiers de 4 feuillets, soit 64 pages, dont les trois premières et les deux dernières sont blanches; on y a reproduit le dessin de la miniature initiale et de dix grandes miniatures, sans compter les petites annexées en marge. Le texte, aussi de format in-folio, mais un peu plus petit, se compose de 11 cahiers de 4 pages, soit à la fin deux pages blanches et 46 pages imprimées à longues lignes, au nombre de 44 par page pleine. Le premier et le dernier cahier n'ont pas de signatures, tandis que les cahiers intermédiaires sont signaturés *b-k*. Le texte imprimé est aceompagné de notes assez nombreuses et presque uniquement généalogiques. Il n'y a d'ailleurs ni préface, ni titre, ni date, ni lieu d'impression, ni noms d'auteur, d'imprimeur ou de lithographe. Le fac-simile avait été évidemment fait pour qu'on en pût colorier les miniatures, mais il se peut que cette édition, malgré le soin qu'on y a apporté, soit restée ainsi inachevée. Par le caractère de l'impression on doit croire l'édition exécutée vers 1840, et, comme l'intérêt du texte est surtout breton, blaisois

et angevin, l'on peut penser qu'elle a été faite autour de M. de Quatrebarbes, l'éditeur du roi René, et de M. de Girardot, longtemps secrétaire général de la préfecture à Nantes, qui avait commencé à fac-similer le manuscrit original du procès de Gilles de Retz ; nous ne serions pas étonnés si nous apprenions que M. Hawke, d'Angers, le dessinateur qui a travaillé avec M. de Quatrebarbes, soit celui qui a calqué le trait des miniatures.

Le ms. de la relation de Bretagne, qui a été ainsi reproduit par le procédé lithographique, est dans la condition ordinaire des copies assez nombreuses de ce texte. Il est assez rapide et médiocre (le plus beau est, dit-on, celui qui se trouve à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg), mais celui-ci offre une particularité curieuse. Les manuscrits de Paris, suivis par M. Merlet, commencent par cette dédicace de Bretagne au Comte de Laval, qui était cousin de la Reine :

Noble Comte de Laval, de Quintin et de Montfort,
Illustre noblesse de long temps a estymé,
Ouéz comme la Mort par son cruel effort
A prins la Royne, qui moult vous a aymé.
Voyés la mort[1] estresme, les pleurs et les plains
Que l'on a faictz, tant par mons que par plains,
Soubs gros sanglots de soupirs et de larmes.
Moy, Bretaigne, son herault et roy d'armes,
Plusieurs fois, comme bienfaitz recors,
Vous veis à l'enterrement de son noble corps ;
Pour souvenir de vostre souveraine parente,
L'enterrement du corps et du cueur vous presente.

Dans le manuscrit reproduit lithographiquement, la dédicace d'envoi, très-semblable au fonds, est toute différente dans la forme :

Noble Comte et Comtesse de Tonnoire,
Issue de Rohan, très excellente Maison,
Ouéz comme la Mort, plaine de cautelle et traison
A de ce monde la grande Royne Duchesse hostée,
En ce livret voirés la mort piteusse,
Les plains, les pleurs, la perte merveilleuse

1. Vaudrait-il pas mieux comprendre : *l'amort* ou même *l'amour ?*

Que l'on a fait, soubs figure aparente,
De la mananyme Princesse, vostre parente[1],
En qui estoit le triumphe des Dames,
Dont moy, qui suis son herault et roy d'armes,
Si miéux ne puis pour le present,
De mon recit vous fais humble present.

Peut-être trouverait-on de même des dédicaces différentes en tête d'autres manuscrits, mais il faut tirer de celles-ci deux choses : que les manuscrits de cette relation ont tous dû être faits pour Bretagne et offerts par lui, et aussi que, lorsqu'il écrivait en vers ces deux devises et aussi la généalogie de la Reine en tête de la relation, il a montré que la rudesse de son esprit n'était pas suffisamment assouplie aux régularités de la rime et de la mesure. Il n'était poète que par force et devait se donner beaucoup de mal, deux mauvaises conditions dans le royaume de *poëterie*.

A. DE M.

P. 147. M. le comte de Lignerolles possède un exemplaire de l'*Amoureux Passetemps* sous la date de 1570. Voici la description de cette édition que nous avions cherchée vainement dans les dépôts publics :

L'Amoureux // Passetemps, // Declaré en ioyeuse Poësie par plusieurs // Epistres du Coq a l'Asne, et de // l'Asne au Coq auec Balades, // Dizains, Huitains, & // autres ioyeu- // setez. // *A Lyon*, // *Par Benoist Rigaud*. // 1570. — *Fin*. In-16 de 78 ff., sign. A-I. par 8, K par 6.

Le volume contient les mêmes pièces que l'édition de 1582 ; on y trouve par conséquent *la Prenostication*.
Le titre est orné d'un petit bois représentant l'Amour.

P. 158. — La strophe : Il adviendra de grans merveilles, etc. et plusieurs autres strophes de la *Prenostication* ont servi à composer une chanson qui se trouve dans le recueil intitulé : *Plusieurs belles Chansons nou-*

1. Claude de Rohan, femme de Julien de Clermont-Tonnerre, seigneur de Thoury, et fille de Charles, seigneur de Gié, était de la famille de Bretagne par sa descendance de Philippe d'Artois et de Blanche, fille de Jean II, duc de Bretagne.

velles (Paris, en la rue Neufve Nostre Dame, à l'enseigne de l'Escu de France [chez Alain Lotrian], pet. in-8 goth., n° 1). Comme ce recueil est introuvable et que la réimpression publiée par MM. Gay et fils à Genève en 1867 est elle-même devenue fort rare, nous croyons utile de donner ici le texte complet de cette chanson. Nous avons indiqué en marge le n° des vers de l'original et marqué d'un astérisque les vers qui offrent des variantes.

Chanson nouvelle
faicte sur le temps qui court ;
et se chante sur le chant :
Quand je fus prins devant Peronne[1].

Il adviendra de grands merveilles 213
Et qui vivra il les verra ;
Il n'en fut oncques de pareilles,
Mais je ne sçay quand ce sera ;
Les maladies seront subtilles, 217
Si mourons sur ces entrefaites ;
L'an qui vient nous en serons quittes,
Nos provisions seront faictes.

Il doit courre une maladie 221
Fort mauvaise, selon qu'on dict,
Car le pauvre homme qui mendie
Sera banny de tout credit :
Pauvres gens qui n'auront nuls vivres 225
Et ne pourront d'argent finer,
Ainsi qu'on trouve en plusieurs livres,
Auront licence de jeusner.

Les femmes yront aux bancquets 245
Et aux festes souventes fois ;
Là seront chargées de paquets
Qu'il conviendra porter neuf moys ;
Et, quand on s'en dechargera, 249
*Comme de coustume l'on a,
Le mary franchement croira
*Que le paquet à lui sera.

1. Nous n'avons pu retrouver le texte de cette chanson sur l'air de laquelle on chantait également : *Resveillez-vous, cueurs endormis, etc.* Voy. t. X, p. 55.

Juing sera un très mauvais moys ; 105
Chiens en amaigrissent en Baulce ;
Mieux vault menger le jour sept foys
Rosty, bouiily et bonne saulce.
En juillet, quoique vins soient chers, 109
On beuvra fort, car il fait chault.
A gens qui boivent volontiers
C'est grand pitié quand argent fault.

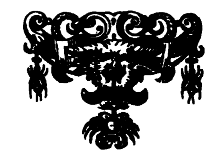




TABLE DES PIÈCES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DU TOME DOUZIÈME.





